LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Gouvernement du Québec
Développement économique

LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Bâtir le Québec — Phase 2

Programme d'action économique 1982-1986

BIBLIOTHÈQUE QUÉBEC

Conception graphique
Communication graphique André Fournier inc.

Composition et montage
Typoform inc.

Impression
Imprimerie l'Éclaireur ltée

Gestion du projet d'édition
Bruno Giroux
Direction générale des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-04699-8
©Gouvernement du Québec, 1982

Présentation

Il y a bientôt trois ans, le gouvernement rendait public un énoncé de politique économique, le premier que le Québec se soit jamais donné. «Bâtir le Québec» constituait un effort sans précédent de cohérence dans la définition des problématiques et dans la mise en oeuvre des politiques. Une impulsion nouvelle a été donnée ainsi à plusieurs secteurs de l'économie et a contribué, parmi tant d'autres facteurs, à la création nette de 230 000 emplois de 1977 à 1981.

L'économie mondiale est présentement plongée dans sa plus grave crise depuis près d'un demi-siècle. Malheureusement, entre les sommets de Montebello et de Versailles, les pays occidentaux n'ont pu se raccrocher qu'à l'espoir. Au Canada, la situation est rendue plus dramatique encore par la politique monétariste pratiquée par le gouvernement fédéral dont le Québec, principalement, subit pleinement les effets néfastes. Depuis douze mois, il s'est perdu en effet 120 000 emplois dans notre économie. Des mesures ont été prises pour contrer en partie l'impact dévastateur des taux d'intérêt élevés, particulièrement auprès des PME manufacturières. Ces mesures nécessaires et indispensables dans l'immédiat ne sont cependant pas suffisantes. Nous devons résolument mettre en place les éléments qui permettront à notre économie de retrouver le chemin menant à la réalisation de son plein potentiel.

L'économie du Québec est en effet riche en promesses, et les malheurs ne sont pas éternels. Il faut dès maintenant, en prévision des jours meilleurs, nous adapter aux nouvelles conditions de la concurrence internationale. Pour affronter le grand large du marché mondial, les produits québécois doivent être compétitifs, en termes de qualité et de prix, et répondre à l'évolution rapide et souvent imprévue de la demande. Il nous faut donc nous engager dans des secteurs nouveaux, tout en équipant nos industries existantes des technologies les plus développées. Il nous faut innover, produire au plus bas coût et exporter. C'est à ce prix que nous réussirons à créer des emplois en nombre suffisant pour réduire le chômage et accueillir les nouvelles cohortes sur le marché du travail.

La nécessité d'un virage technologique saute aux yeux. C'est d'ailleurs, avec la question des taux d'intérêt, l'objet principal du prochain sommet économique des pays industrialisés. On ne doit pas se cacher qu'il s'agit là d'un défi difficile qui exigera un dépassement de tous: chercheurs, chefs d'entreprises, ingénieurs, ouvriers de plus en plus spécialisés, financiers, agents commerciaux et autres. Ce n'est en effet que par des efforts constants et soutenus que le Québec réussira à s'imposer dans les industries électroniques et dans les biotechnologies, comme dans les transports, l'électro-chimie ou l'électro-métallurgie.

En dépit des outils limités que sont les nôtres, nous n'avons pas le choix: nous devons poursuivre notre ouverture au monde et intensifier la recherche et le développement de nouvelles technologies. Ainsi, le présent programme d'action n'est en rien une oeuvre de belle logique théorique. Il traite de contraintes, de stratégies, de recherche, d'excellence, de concurrence, de productivité, d'emplois: questions vitales pour notre devenir collectif. Là comme ailleurs, les Québécois sont les seuls vraiment concernés et personne d'autre ne pourra à leur place forger leur avenir. Ensemble nous devons relever ce défi pour lequel nous sommes prêts.

Le ministre d'État au Développement économique,

Bernard Landry

Table des matières

Introduction générale 13

L'évolution de l'économie québécoise au cours des dernières années 15
la période 1971-1980 15
la période 1975-1980 16

Les perspectives à moyen terme 18

La conception du développement économique 21

Les orientations du programme d'action économique 22
Les voies de développement et les priorités industrielles 24
La dynamisation de l'entreprise 24
Les atouts naturels du Québec 25
La mobilisation des agents économiques 25

Partie I
Les voies de développement et les priorités industrielles 27

Introduction 29

Chapitre 1
Les grands projets publics et privés et les secteurs industriels majeurs 31

L'analyse de la situation 31
Les grands projets 31
Les secteurs industriels majeurs 34
Le matériel aérospatial 35
Le matériel de transport en commun 35
La construction navale et le matériel offshore 35

Le programme d'action 37
Le Bureau des grands projets 39
Le soutien aux secteurs industriels majeurs 40

Chapitre 2
Le tertiaire moteur 43

Les services spécialisés aux entreprises 43

Le cas particulier des services de génie-conseil 44

Le programme d'action 46
L'aide technique 46
L'aide financière 48

Chapitre 3
Les nouvelles technologies 51

Les technologies électroniques 52
Les perspectives de développement de l'industrie électronique québécoise 53
L'adaptation de l'appareil de production aux nouvelles technologies 55

Le programme d'action 56
La coordination des actions gouvernementales 56
Les ressources humaines 57
La recherche, le développement et le marketing 58
Le financement 58
Les marchés 59
La réglementation 59
L'adaptation des travailleurs et des entreprises 60
La concertation 60

Les biotechnologies 61
Les applications industrielles 61
L'état de la situation 62

Le programme d'action 63
Le développement d'une infrastructure de recherche et la formation des ressources humaines 63
La dynamique de transfert 63
La réalisation de projets industriels et commerciaux 64

Partie II
La dynamisation de l'entreprise 67

Introduction 69

Chapitre 4
L'amélioration de la gestion 71

Le bilan des actions des dernières années 71

Le programme d'action 72
Le soutien technique 72
L'engagement de diplômés en administration 73
La gestion de la qualité 74

Chapitre 5
L'innovation et la recherche 75

Le bilan des actions des dernières années 75

Le programme d'action 77
L'aide directe à l'entreprise 78
Le soutien technologique à l'entreprise 81

Chapitre 6
Le marketing et l'exportation 85

Le bilan des actions des dernières années 85

Le programme d'action 87
L'aide au marketing 87
L'aide technique et financière à l'exportation 87

Chapitre 7
Le financement des entreprises 91

L'état de la situation 91

Le programme d'action 93
Le volet conjoncturel 93
Le volet structurel 93
La réforme de la loi sur la SDI 95
Les activités de financement 96
Les activités de développement 96

Partie III
Les atouts naturels du Québec 99

Introduction 101

Chapitre 8
L'énergie 103

L'évolution de la situation énergétique depuis 1978 103

Les objectifs à terme de la politique québécoise de l'énergie 104

Le programme d'action 105
La mise en valeur des sources d'énergie québécoises 106
Le renforcement de la sécurité des approvisionnements en énergie importée 108
L'incitation aux économies d'énergie 110

Chapitre 9
L'agro-alimentaire et les pêches maritimes 113

L'agro-alimentaire 113

Le bilan des actions des dernières années 113
Les céréales pour l'alimentation animale 114
La viande bovine 117
L'horticulture 119
La transformation des produits alimentaires 119

Le programme d'action 121
Les secteurs prioritaires 121
La diversification de la production 123
La transformation des produits alimentaires 123
La recherche agro-alimentaire 124

Les pêches maritimes 125

Le bilan des actions des dernières années 125
Les captures 125
Le renouvellement de la flotte de pêche 126
Le secteur de la transformation 126

Le programme d'action 126
Le défi de la qualité 126
La transformation et la commercialisation 128

Chapitre 10
La forêt 129

Le bilan des actions des dernières années 129
L'industrie des pâtes et papiers 129
L'industrie du bois de sciage 130
La gestion de la ressource 130

Le programme d'action 132
Le parachèvement du programme de modernisation et la consolidation de l'industrie des pâtes et papiers 132
La consolidation et l'expansion de l'industrie du bois 133
Les travaux prévus en forêt publique et privée 136
La promotion des voies d'avenir 138
Le rôle stratégique de REXFOR 140

Chapitre 11
Les mines 143

Le bilan des actions des dernières années 144
L'action selon les substances minérales 144
L'action des sociétés d'État 146

Le programme d'action 147
Les orientations générales 147
La diversification et le renforcement de l'économie de certaines régions minières 147
L'amélioration des mesures d'encadrement 149

Chapitre 12
Les transports 153

Le transport terrestre 156
Le réseau routier 156
Le programme d'action 156
Le transport en commun 158
Le programme d'action 159
Le transport par camion 159
Le programme d'action 160
Le transport ferroviaire 162
Le programme d'action 162

Le transport maritime et le potentiel économique du Saint-Laurent 163

Le programme d'action 165
L'administration portuaire 165
Le développement portuaire 166
Les transporteurs 167

Le transport aérien 167

Le programme d'action 168
Les liaisons extérieures 168
Les liaisons intérieures 170

D'autres moyens d'action 171
L'aide technique aux entreprises 171
L'action financière directe 172
La recherche et le développement technologique 173

Chapitre 13
Le tourisme 175

Le bilan des actions des dernières années 175

Le programme d'action 176
La connaissance des motivations et habitudes des touristes 176
La promotion 176
L'accueil et l'information touristiques 178
L'aide à la gestion 179
Les équipements et le crédit touristique 179
La concertation 180

Partie IV
La mobilisation des agents économiques 181

Introduction 183

Chapitre 14
Le développement économique régional 185

L'historique des interventions gouvernementales en région 186
Les interventions gouvernementales dans les domaines social et culturel 186
Les premières politiques de développement régional 187

Les actions économiques récentes du gouvernement en région 189
La consolidation des secteurs traditionnels 189
La mise en place d'infrastructures industrielles et de structures de promotion 192
Un soutien actif aux initiatives régionales et à la mise en valeur des ressources 193
Un effort particulier de dynamisation du Grand Montréal 195

Le bilan des efforts gouvernementaux 196

Le programme d'action 199
Le soutien aux dynamismes régionaux 200
La poursuite des efforts de consolidation des secteurs traditionnels 201
La concertation des agents économiques régionaux 202
La mise en valeur des potentiels régionaux 203
Une meilleure coordination de l'action économique en région 204

Chapitre 15
La concertation et la coordination des agents économiques 205

La concertation nationale 206

La concertation régionale 208

La concertation sectorielle 209

La concertation dans l'entreprise 211

Conclusion 213

Liste des moyens d'action 217

Liste des tableaux

Tableau 1 – Taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut réel total et per capita, Québec et quelques pays de l'OCDE. 15

Tableau 2 – Répartition provinciale des projets de 100 $ millions et plus ($ 1980) prévus pour débuter ou se réaliser d'ici 1990 au Canada. 31

Tableau 3 – Principaux matériaux et équipements requis dans les projets électriques au Québec (1982-1986) (en millions de $ de 1981) 33

Tableau 4 – Principaux matériaux et équipements requis par les projets reliés à la chaîne des hydrocarbures. 34

Tableau 5 – Expansion et modernisation des installations de construction et de réparation navales au Canada. 36

Tableau 6 – Aide au développement du secteur agricole par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de 1976 à 1981. 115

Tableau 7 – Indicateurs d'activité et aide au développement de la production de céréales et de fourrages au Québec de 1976 à 1981. 116

Tableau 8 – Indicateurs d'activité et aide au développement de la production bovine au Québec de 1976 à 1981. 118

Tableau 9 – Indicateurs d'activité et aide au développement de la production horticole au Québec de 1976 à 1981. 120

Tableau 10 – Travaux d'aménagement intensifs. 137

Tableau 11 – Frais majeurs de transport pour certains groupes de produits au Canada en proportion du prix d'achat — 1974. 153

Tableau 12 – Répartition des activités de transport au Canada. 154

Tableau 13 – Évolution de l'aide du gouvernement du Québec au transport en commun. 158

Tableau 14 – Principales activités de prêts de l'Office du crédit agricole par région administrative. 190

Tableau 15 – Programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. 190

Tableau 16 – Les parcs industriels privés et publics au Québec (Bilan au 5 novembre 1981). 192

Tableau 17 – Aides et montants autorisés par la SDI selon les différentes régions du Québec (de 1971 au 31 mars 1981). 194

Tableau 18 – Répartition par région du Fonds de développement régional (Dépenses 1976-1981). 195

Tableau 19 – Indice du revenu personnel per capita. 196

Tableau 20 – Taux d'activité et taux de chômage par région administrative, 1975 et 1980. 197

Introduction générale

Introduction générale

L'économie du Québec est relativement diversifiée et fortement industrialisée. Immense territoire regorgeant de ressources encore inexplorées et situé à proximité de régions fortement développées et faciles d'accès, le Québec jouit d'un énorme potentiel de développement.

L'actualisation de ce potentiel repose d'abord sur la capacité de gestion et sur le niveau de connaissance et de savoir-faire des agents économiques. La mise en valeur du potentiel de développement dépend aussi en partie de facteurs extérieurs qui doivent être vus comme des contraintes ou des avantages sur lesquels les agents économiques québécois ont peu d'emprise. Il s'agit de fait de l'environnement économique, du comportement des partenaires économiques ou de l'évolution conjoncturelle qui perturbent les rythmes de croissance et modifient les termes d'échange.

Les performances de l'économie et les perspectives à moyen terme ne peuvent s'évaluer que de façon comparative. Ce n'est cependant qu'à la lumière d'un bon diagnostic, portant à la fois sur les actions passées, les forces en présence et la somme des atouts disponibles pour l'avenir, qu'il est possible d'élaborer un programme d'action cohérent, efficace et susceptible de rallier l'ensemble des intervenants.

L'évolution de l'économie québécoise au cours des dernières années

La période 1971-1980

La performance relative de l'économie québécoise au cours de la dernière décennie est tout à fait remarquable. Le volume du produit intérieur brut (PIB), l'indicateur le plus global de l'activité productrice, s'est accru annuellement en moyenne de 3,5% au Québec de 1971 à 1980, ce qui est supérieur à celui de l'Ontario (3%) et à celui de plusieurs pays de l'OCDE, notamment l'Allemagne de l'Ouest, la Suède, le Royaume-Uni, etc. Quant à la production per capita, le Québec a surpassé ou égalé la croissance observée au Canada, en Ontario et dans tous les autres pays industrialisés, exceptions faites du Japon et de la Norvège.

Tableau 1
Taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut réel total et per capita, Québec et quelques pays de l'OCDE

	PIB		PIB per capita	
	1971-1980	1975-1980	1971-1980	1975-1980
Les sept grands de l'OCDE				
États-Unis	3,0	3,6	1,9	2,5
Japon	4,9	5,1	3,6	4,1
Allemagne	2,8	3,6	2,7	3,6
France	3,5	3,3	2,9	2,9
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,7	1,6
Italie	3,3	3,8	2,7	3,4
Canada	3,7	3,0	2,5	2,0
Québec	3,5	2,6	3,0	2,2
Quelques autres pays				
Suède	2,1	1,2	1,8	0,9
Norvège	4,6	4,6	4,1	4,2
Danemark	2,2	2,6	1,9	2,3
Belgique	3,1	2,9	2,9	2,7
Pays-Bas	2,7	2,5	1,9	1,8
Suisse	0,9	1,6	0,8	1,7
Total OCDE (24 pays)	**3,2**	**3,5**	**2,3**	**2,7**

Sources: *The Provincial Economies 1961-1980 Data*, Conference Board du Canada.
Comptes nationaux des pays de l'OCDE. 1979, vol. 1.
Statistiques de la population active 1968-1979. OCDE, juin 1981.

La productivité, qui mesure l'accroissement de la production par personne employée, a augmenté, de 1971 à 1980, à un rythme plus rapide au Québec qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada. Cet accroissement a contribué à améliorer la position relative du niveau de vie des Québécois dont le revenu personnel réel per capita a augmenté en moyenne de 4,6% durant cette même période, en comparaison de 2,8% et 3,9% respectivement en Ontario et au Canada.

Le dynamisme de l'investissement privé a fait traditionnellement défaut au Québec. Ainsi les immobilisations des entreprises privées ont pratiquement toujours représenté un pourcentage plus faible de la dépense globale qu'en Ontario ou que dans l'ensemble canadien. Or, dans le secteur de la fabrication, composé presque exclusivement d'entreprises privées, les immobilisations québécoises se sont accrues de 1971 à 1980 au taux annuel moyen de 15,1% comparativement à 13,7% pour l'ensemble canadien. Cette excellente performance résulte du dynamisme des investissements dans les industries du caoutchouc, des métaux primaires, du matériel de transport, des pâtes et papiers et de la machinerie.

La période 1975-1980

Depuis 1975, le Québec a évolué dans une conjoncture occidentale fort troublée. La crise énergétique, l'inflation, le réalignement des taux de change, les fluctuations des taux d'intérêt ont occasionné, à l'échelle mondiale, des replis cycliques et des perturbations structurelles de très grande importance. Toutes les économies des pays industrialisés ont connu un ralentissement de croissance, des taux d'inflation fort élevés et une stagnation sinon un recul de la productivité.

L'économie du Québec a tout de même connu, de 1975 à 1980, une performance meilleure que celle de la presque totalité des pays de l'OCDE. Le produit intérieur brut en termes réels s'est accru au rythme annuel moyen de 2,6%, ce qui surpasse le taux de croissance de l'Ontario (2%), mais demeure inférieur à la moyenne canadienne fortement influencée par les développements en cours dans l'Ouest canadien.

Durant cette période, le niveau de productivité a crû de 3,7% au Québec et diminué de 2,8% en Ontario. Ainsi la productivité de l'économie québécoise est passée de 86,2% à 91,9% de la productivité ontarienne. Cette hausse de la productivité rejoint presque tous les secteurs de l'activité économique et touche aussi bien les industries traditionnelles que les industries plus modernes. L'effort québécois en investissement privé, calculé par rapport au revenu national a augmenté très sensiblement ces dernières années et a même surpassé la moyenne canadienne. D'autre part, les entreprises privées ont vu leur part du total des investissements passer successivement de 58,4% à 62,4% et à 65,9% de 1979 à 1981.

De toutes les composantes de la demande finale, ce sont de loin les exportations qui ont connu, au Québec, la plus forte progression depuis 1975. L'économie du Québec est l'une des plus ouvertes du monde occidental puisque plus de 40% de son PIB est exporté. De 1975 à 1980 la croissance annuelle moyenne des exportations internationales du Québec a été de 21,6% comparativement à 18,0% en Ontario et à 17,9% pour l'ensemble canadien. Cette performance dépasse de 6 unités de pourcentage celle des États-Unis, de 9,4 unités celle du Japon, de 5 celle de la France et de 12 celle de l'Allemagne fédérale. Une telle évolution est attribuable évidemment à la dépréciation du dollar canadien mais aussi à l'amélioration relative de la position concurrentielle de l'économie québécoise, par suite notamment des gains de productivité.

Ce comportement exceptionnel de l'économie québécoise au cours des dernières années s'est traduit par une croissance de l'emploi qui surpasse celle de la majorité des pays industrialisés (1,8% en moyenne annuellement depuis 1975), mais qui reste inférieure à celle du Canada. La population active a tout de même augmenté au Québec à un rythme beaucoup plus rapide que la population en âge de travailler. D'autre part, à cause des investissements et des gains de productivité, la hausse de l'emploi est plus faible que celle de la production dans les secteurs modernes à faible intensité de main-d'oeuvre alors que l'emploi a tendance à diminuer dans les secteurs plus traditionnels

à forte intensité de main-d'oeuvre. Cependant, la poursuite d'un tel phénomène ne peut à moyen terme que favoriser une accélération de la création d'emploi. Notons par ailleurs qu'en 1975, 185 000 emplois au Québec dépendaient directement ou indirectement des exportations internationales. Ce nombre est passé à 289 000 en 1980, soit une création nette pour le seul domaine du commerce international de 104 000 emplois en cinq ans. De plus, de 1977 à 1980, l'industrie manufacturière a enregistré une création de 55 000 emplois, ce qui contraste avec la stagnation ou le déclin qu'avait connus ce secteur dans les années antérieures.

La croissance de la productivité de même que celle des exportations (puisque la rémunération moyenne des travailleurs qui dépendent du commerce international était en 1980 au Québec de 9% plus élevée que celle versée dans le secteur manufacturier), se sont répercutées sur les salaires du secteur privé. Ceux-ci dépassent maintenant les salaires versés dans le secteur privé ontarien et ont presque rattrapé la moyenne canadienne. Quant au revenu personnel par habitant, il représente maintenant près de 94% du revenu personnel canadien per capita.

Quels facteurs ont contribué, depuis sept ou huit ans, à cette brillante performance comparative de l'économie québécoise? Plusieurs économistes et universitaires, étonnés d'une telle évolution, ont tenté d'en identifier les causes[1]. Elles sont fort nombreuses mais difficilement isolables et quantifiables.

Déjà, dans l'énoncé de politique économique *Bâtir le Québec* (1979), on faisait état du dynamisme des ressources humaines au Québec, de l'éveil des Québécois au monde des affaires pratiquement dans toutes les régions et dans toutes les sphères de l'activité économique. En 1981, près de 15% des jeunes fréquentent l'université comparativement à seulement 4% en 1961. C'est le Québec qui, de façon relative, arrive au premier rang des provinces canadiennes quant au nombre d'étudiants en administration. Ces diplômés débouchent nécessairement dans le secteur privé puisque l'emploi dans le secteur public a tendance à plafonner, voire à diminuer. L'effort de scolarisation des 20 dernières années porte maintenant des fruits et explique sûrement une bonne partie de l'évolution récente de l'économie. Plus de Québécois s'intéressent au domaine de l'économie et des finances, plus de Québécois prennent des risques, plus de Québécois se lancent en affaires. Dans tout le Canada, c'est au Québec que se crée annuellement, de façon relative, le plus grand nombre d'entreprises.

Le gouvernement du Québec est venu épauler, par l'adoption de programmes et de mesures économiques, cette action du secteur privé. Malgré le contexte difficile des dernières années et d'une certaine façon à cause de ce contexte, le gouvernement du Québec se devait de pratiquer, compte tenu de la forte croissance de sa main-d'oeuvre féminine et du chômage des jeunes, une politique expansionniste et d'engager des réformes structurelles en profondeur.

Ces deux volets de l'action gouvernementale, énoncés clairement en 1979 dans *Bâtir le Québec*, ont vigoureusement soutenu les initiatives prises par les agents économiques. L'Opération Solidarité Économique (OSE) a permis notamment, par ses mesures de création directe d'emplois (PIJE, PAT, PRET, PECEC), de stimuler l'activité économique. Près d'un milliard de dollars, sur une période d'un peu plus de trois ans, ont été investis par les secteurs privé et public, ce qui a permis le soutien et la création de près de 75 000 emplois. D'autre part, les mesures gouvernementales prises dans les secteurs les plus importants en termes d'emplois et d'impact régional pour l'économie du Québec, tels l'agriculture, les pâtes et papiers, le textile, le vêtement, la bonneterie, la chaussure, le meuble, etc., les programmes de développement des richesses naturelles et de mise en valeur des avantages comparatifs du Québec, les efforts d'aide technique et financière aux PME et la rentabilisation des sociétés d'État sont autant d'actions qui ont entraîné la restructuration et le développement de l'économie.

BIBLIOTHÈQUE QUÉBEC LAVAL

1. *L'économie du Québec dans les années 80, un scénario de référence*. OPDQ, mai 1981, chapitre 5.

De fait, les causes de la bonne performance de l'économie ne peuvent être attribuées spécifiquement à tel ou tel agent mais elles résultent avant tout d'un effort de coordination et surtout de concertation de tous les agents économiques soucieux de reprendre en main les rênes de l'économie et de plus en plus conscients que le développement économique du Québec repose pour l'essentiel sur leur volonté d'agir et sur leurs propres initiatives.

Les perspectives à moyen terme

Les problématiques et les finalités de la politique économique déjà énoncées dans *Bâtir le Québec* n'ont pas fondamentalement changé depuis 1979. Il s'agit toujours, du point de vue macro-économique, de relever les défis suivants: équilibrer la balance commerciale, favoriser la reprise en main de l'économie, résorber le chômage, soutenir et équilibrer la croissance, accroître et mieux répartir les revenus, atténuer les disparités régionales. De tels défis ne peuvent être relevés qu'à moyen et à long terme. Comme nous venons de le voir, des actions vigoureuses ont été entreprises dans cette voie au cours de la dernière décennie et il s'agit, pour les années quatre-vingt, de maintenir, voire d'accentuer, le rythme comparatif de la croissance économique. Cependant, cela ne sera possible qu'à certaines conditions qui ne dépendent pas toutes des agents économiques québécois ou du gouvernement du Québec.

La situation économique de 1981 et de 1982 n'est guère encourageante. Tous les pays industrialisés sont encore aux prises avec des taux de chômage et d'inflation élevés. De plus, des politiques monétaires restrictives sont pratiquées dans tous les pays, notamment aux États-Unis, et plus encore par la Banque du Canada.

L'économie du Québec a connu un bon premier semestre en 1981, grâce particulièrement au dynamisme du secteur privé. Cependant, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt à des niveaux records, l'économie québécoise, comme l'ensemble de l'économie canadienne, a fini par céder. Le PIB canadien, en effet, enregistrait, au troisième trimestre de 1981, sa plus forte chute depuis 30 ans, suivie d'une baisse très prononcée au quatrième trimestre. Tous les organismes de prévisions économiques sont d'avis qu'il faut prévoir, pour l'ensemble de l'année 1982, un taux d'inflation de plus de 10%, des taux d'intérêt plutôt en hausse qu'en baisse avec pour conséquence une diminution réelle des investissements des entreprises, un plus grand nombre de faillites notamment dans le secteur commercial et dans celui de la construction, ainsi qu'un accroissement substantiel du chômage.

La stratégie fédérale, qui repose actuellement sur des taux d'intérêt élevés et sur une baisse de son déficit budgétaire par la diminution des paiements de transfert aux provinces, n'a pas que des effets conjoncturels qui disparaîtront avec un changement de politique. Les bouleversements survenus au cours des derniers mois indiquent clairement que les économies canadienne et québécoise paieront encore longtemps pour les excès de cette politique monétaire qui a déjà trop duré.

Les taux d'intérêt élevés visent à contrer l'inflation en réduisant pour un certain temps la croissance de chacune des composantes de la demande finale: investissements, consommation de biens et de services, importations. Ce stade de ralentissement temporaire de la croissance de la demande a été largement dépassé au Canada. Les taux d'intérêt sans précédent ont augmenté à des niveaux critiques les coûts financiers des entreprises, ont découragé l'achat de maisons et la consommation de biens durables au point de faire disparaître un grand nombre d'entreprises, ont déséquilibré les finances publiques et ont pour effet de réaliser un transfert de revenus très important entre débiteurs et créanciers.

Le gouvernement du Québec, à plusieurs reprises et en particulier à la Conférence des Premiers ministres sur l'économie tenue en février dernier à Ottawa, a démontré les effets structurels fort dommageables de la politique canadienne des taux d'intérêt. L'impact structurel est davantage ressenti au Québec puisque les taux d'intérêt élevés touchent beaucoup plus les petites et moyennes entreprises que les grandes. De fait, leur rapport «dette sur équité» est nettement plus

élevé pour les PME (7,69) que pour l'ensemble des compagnies canadiennes (2,89). Le rapport du groupe de travail sur l'épargne, publié en 1980, a d'ailleurs fait état de la sous-capitalisation et des déficiences de la structure financière des PME au Québec. La prolongation de cette politique monétaire restrictive entraîne non seulement la disparition d'entreprises dites «marginales» mais aussi celle d'un grand nombre d'entreprises dynamiques qui comptent sur un financement externe important ou qui doivent supporter des inventaires élevés. Il sera difficile de reconstituer ce capital, de relancer de telles entreprises qui disparaissent aujourd'hui au nom de politiques nationales qualifiées de «conjoncturelles».

La reprise économique et le retour, au cours des prochaines années, à un taux de croissance plus élevé reposent sur un changement de la politique monétaire canadienne. Il faut recourir à une baisse des taux d'intérêt. Une telle baisse entraînera probablement à court terme une dépréciation du dollar canadien, mais la devise canadienne s'est tellement appréciée en 1981 par rapport à la plupart des autres devises, sauf le dollar américain, que cela permettrait de retrouver des marchés d'exportation que le Canada et le Québec ont perdus au cours de l'année dernière. En outre, la politique de soutien du dollar canadien ne fait que freiner le mouvement de baisse, mais sans l'arrêter. Une telle politique conduit à un cul-de-sac à plus long terme parce qu'elle réduit l'investissement, la productivité et la capacité concurrentielle de l'économie canadienne, ce qui entraîne inexorablement la baisse du dollar canadien et de nouveau des pressions sur les prix. C'est précisément dans ce cercle vicieux que le Canada s'est enfermé de plus en plus depuis 1975 jusqu'à l'escalade encore plus rapide des taux d'intérêt en 1981.

Sans une baisse prononcée et durable des taux d'intérêt, il sera non seulement impossible de revenir à un rythme de croissance satisfaisant mais aussi très difficile d'assainir les finances publiques. Toutefois, le gouvernement du Québec s'est engagé dans cette longue et difficile voie en allégeant le fardeau fiscal des entreprises[2] et des particuliers, et en adoptant des mesures de compression budgétaire qui visent avant tout à augmenter l'efficacité du secteur public sans réduire la qualité des services offerts à la population.

Il est indéniable qu'au Canada comme au Québec la forte croissance de la production de biens et de services publics a été accompagnée d'une très forte hausse des effectifs des secteurs public et parapublic, d'un gonflement de la masse salariale plus rapide que celui du secteur privé et d'une part de plus en plus grande des dépenses des administrations publiques dans le produit intérieur brut. Cette situation, qui a des conséquences sur l'évolution du secteur privé, remet en cause non pas le bien-fondé des services publics mais l'efficacité des programmes existants, le contrôle des coûts et le «juste prix» des services imputés aux bénéficiaires. Il ne fait aucun doute qu'il faudra, durant les prochaines années, accroître la productivité des services publics en réduisant notamment les effectifs, en supprimant certains programmes devenus caducs et en revoyant totalement la tarification d'un grand nombre de services dans une préoccupation de modération de la demande et d'un meilleur contrôle de l'offre.

Le gouvernement du Québec est entré résolument dans cette phase de rationalisation. Quantité de mesures ont été prises pour mettre de l'ordre dans un «tas de dépenses qui obéissent davantage à la sédimentation qu'à la politique économique». Malgré le contrôle serré de la croissance des dépenses publiques, il y a tout lieu de croire que si le gouvernement fédéral poursuit sa politique des hauts taux d'intérêt et tente par différents moyens de diminuer son déficit budgétaire en réduisant la marge de manoeuvre des provinces, il faudra attendre encore plusieurs années pour que les fruits de ces efforts apparaissent dans les finances publiques du Québec.

Faut-il rappeler que toutes les provinces canadiennes, sur l'initiative ou les recom-

2. Le taux d'impôt sur les profits des PME est passé de 12% à 3% en juillet 1981. Celui des grandes entreprises passera de 13% à 5,5% en juillet 1983.

mandations du gouvernement fédéral, se sont donné un système de sécurité sociale et des services publics qui correspondent la plupart du temps à la capacité de payer de la province la plus riche mais dépassent, et dans certains cas très largement, la capacité de payer des autres provinces. L'essence même du fédéralisme canadien repose sur ces normes «nationales» des services publics assurés par le système de péréquation.

La lutte à l'inflation, par le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très élevés, entraîne non seulement, comme nous venons de le voir, une récession prononcée et durable mais s'avère jusqu'à maintenant totalement inefficace. Le taux d'inflation qu'a connu l'économie canadienne en 1981 est le plus élevé depuis 1948. Une baisse substantielle et durable des taux d'intérêt aurait probablement peu d'effet sur le taux de change si elle était conjuguée à une politique favorisant les gains de productivité, l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises, le développement de technologies originales et les efforts de promotion des exportations. Autrement dit, il faut faire confiance aux capacités d'adaptation des économies canadienne et québécoise, faire preuve de plus d'imagination et appuyer résolument l'initiative des agents économiques.

Ces deux conditions, modification en profondeur de la politique monétaire et budgétaire du gouvernement fédéral et rééquilibre des finances publiques du Québec, sont nécessaires, mais non suffisantes, pour assurer l'expansion de l'économie du Québec. Ces conditions étant remplies, la bonne performance de l'économie québécoise reposera toujours sur le dynamisme du secteur privé. Un minimum de 55 000 emplois devront être créés annuellement au Québec au cours des quatre prochaines années pour simplement garder le taux de chômage autour de 10%. L'atteinte d'un tel objectif repose largement sur la maturité industrielle démontrée par les chefs d'entreprise. Les possibilités de succès dépendent aussi de l'effort consenti à la recherche et à l'innovation, à la mise en marché et à la spécialisation de l'économie dans des créneaux qui répondent à des avantages comparatifs.

La libéralisation des échanges internationaux exigera un plus fort degré de savoir-faire, de dynamisme et de compétitivité. L'économie du Québec est bien placée pour faire face à ce défi. Elle peut compter sur des ressources naturelles et hydroélectriques abondantes. Au plan des ressources humaines, principal élément du développement, les Québécois et Québécoises ont démontré au cours des dernières années un esprit d'initiative et d'entrepreneurship remarquable; les ressources sont maintenant disponibles tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Une proportion importante des investissements industriels, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les grands projets industriels, seront réalisés au Québec au cours de la présente décennie. Enfin, le monde industriel est à l'aube d'une nouvelle révolution technologique avec l'arrivée notamment des biotechnologies et des multiples usages des micro-processeurs. L'économie du Québec possède indéniablement plusieurs atouts et les perspectives de croissance et de développement sont à moyen et à long terme des plus prometteuses.

Bien sûr, le dynamisme d'un ensemble économique dépend largement de sa dotation en richesses naturelles et énergétiques, en ressources humaines et financières ainsi que de l'accumulation de connaissances et de savoir-faire. La réussite est cependant de plus en plus fonction de la capacité de percevoir les besoins et de l'aptitude à réagir promptement et avec souplesse aux changements d'une situation en nette évolution. En ce sens, quel que soit le potentiel de l'économie québécoise, il ne pourra être réellement mis en valeur sans la suppression d'un certain nombre de contraintes conjoncturelles et sans l'intervention ferme et cohérente des agents économiques. Il est de plus en plus nécessaire que ces agents arrivent à un consensus minimal sur la perception des problèmes, sur les objectifs à poursuivre, sur les voies de développement à privilégier et enfin sur les actions à entreprendre.

La conception du développement économique

La philosophie du gouvernement du Québec en matière de développement économique, énoncée en septembre 1979, n'a pas changé. La stratégie de croissance et de développement dans une économie de marché repose avant tout sur le dynamisme de l'entreprise. Les décisions d'entreprendre, d'investir, d'ouvrir de nouveaux marchés dépendent principalement de l'entreprise. Par voie de conséquence, le soutien des initiatives prises par l'entreprise et l'incitation à l'amélioration des fonctions de gestion, de production, de mise en marché et d'innovation constituent dans une économie ouverte et décentralisée comme celle du Québec, un élément majeur de la politique économique.

La responsabilité d'assurer un développement suffisant et soutenu repose d'abord sur le secteur privé puisque c'est dans ce secteur qu'on retrouve la très grande majorité des entreprises. Le gouvernement du Québec se préoccupe au premier plan de créer et de maintenir des conditions favorables au développement et au dynamisme des initiatives privées et croit que l'économie de marché doit être, de façon générale, préservée comme le système le plus apte à l'allocation efficace des ressources.

De fait, le soutien apporté par les gouvernements du Québec et du Canada à l'entreprise, sous forme de programmes d'aide, est très substantiel et largement diversifié. Un tel soutien est généralisé dans tous les pays industrialisés et la concurrence dans ce domaine est même très vive entre les provinces canadiennes. Il est donc très important de bien identifier les besoins et les clientèles et d'adapter régulièrement les mesures gouvernementales aux réalités socio-économiques du milieu. Il va de soi, d'autre part, que les deux ordres de gouvernement ne doivent pas se concurrencer par des approches différentes et par des surenchères au niveau des formes et des montants d'aide. Enfin, les spécificités régionales sont trop prononcées pour penser que des mesures uniformes pancanadiennes puissent être efficaces partout au même degré. Les politiques fédérales de développement doivent appuyer les priorités définies par les gouvernements des provinces.

Les administrations publiques sont devenues, au cours des vingt dernières années, de très gros producteurs, consommateurs et employeurs. Leurs achats de biens et de services ont joué un rôle de première importance dans la croissance qu'ont connue les pays industrialisés depuis le début des années soixante. Depuis fort longtemps, les gouvernements, par de multiples mécanismes, tentent de maximiser sur leur territoire les retombées économiques des achats publics. Au Québec, ce n'est qu'au début de 1977 que le gouvernement s'est véritablement doté de structures nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique des achats publics. Cette politique s'est implantée progressivement et on ne peut entretenir le moindre doute quant à son impact sur le niveau de production des établissements manufacturiers. Il reste qu'à la suite de la tenue du Supermarché public 1981, qui réunissait acheteurs publics et fournisseurs, et du dernier sommet économique, la politique d'achat sera révisée, renforcée et élargie pour en améliorer la performance.

Par ailleurs, la croissance du secteur public s'est aussi accompagnée d'un accroissement substantiel de la réglementation. Le pouvoir de réglementation est un outil privilégié par l'État pour prévenir les abus, pour équilibrer les pouvoirs des agents économiques et pour préserver les intérêts collectifs. Il est indéniable cependant que la réglementation, dans certains cas, est difficile à justifier et que les résultats obtenus vont quelquefois à l'opposé des objectifs poursuivis.

Le Conseil des ministres adoptait, le 29 octobre 1980, un programme en huit points visant à réduire sensiblement l'abondance et le manque d'harmonisation des formulaires et de la réglementation. Toute nouvelle réglementation, avant d'être présentée au Conseil des ministres, doit maintenant faire l'objet d'une analyse systématique à l'aide d'une grille d'évaluation qui vise à bien identifier le problème en cause et à chercher la meilleure solution pour le résoudre compte tenu des différentes retombées que devront supporter les agents économiques et, plus

particulièrement, l'entreprise. D'autre part, le gouvernement du Québec a entrepris dans chacun des ministères un nettoyage de la réglementation jugée désuète, non applicable ou non appliquée et procède, actuellement, en ce qui concerne la réglementation dans les industries de la construction et du transport routier, «à une révision complète permettant un assouplissement et une simplification des procédures et, si possible, une élimination des clauses restrictives».

Ces dernières mesures visent à accroître l'efficacité de l'administration publique mais aussi à maintenir et, si possible, à accroître la capacité concurrentielle des entreprises. C'est en poursuivant ces mêmes objectifs d'efficacité et de saine concurrence que le gouvernement du Québec a revu les orientations et les formules de contrôle des sociétés d'État. Toutes les sociétés d'État à vocations industrielle et commerciale sont maintenant soumises aux règles de la concurrence et de la rentabilité et la performance de chacune est évaluée selon les mêmes critères qu'utilise le secteur privé.

Le gouvernement du Québec n'entend d'aucune façon remettre en cause le principe même de l'intervention directe de l'État. Les objectifs et les besoins qui ont donné naissance aux sociétés d'État — suppléer aux déficiences du secteur privé, assurer une cohérence du développement et une présence des autochtones dans des secteurs névralgiques — sont toujours présents et impératifs. Il apparaît cependant évident qu'il ne faut pas multiplier le nombre de sociétés d'État mais développer une plus grande spécialisation et une intégration plus poussée des sociétés existantes. Même si les sociétés d'État québécoises ne sont responsables globalement que d'une très faible partie du produit national, elles représentent tout de même, dans certains secteurs spécifiques, un outil efficace de développement.

Le gouvernement entend poursuivre le développement des sociétés d'État en privilégiant, comme il l'a fait depuis cinq ans[3], la formule de sociétés mixtes, c'est-à-dire en associant les capitaux privés et publics à la propriété des entreprises. Il s'agit là d'une formule intéressante qui a donné les résultats escomptés et permis de réaliser le double objectif de lancer et de débloquer des projets industriels tout en s'assurant que l'entreprise conduise ses opérations sur une base de rentabilité et de compétitivité.

Notons, en dernier lieu, que l'action gouvernementale a presque toujours une influence directe ou indirecte sur le mécanisme des prix, sur le fonctionnement de l'économie de marché, sur la répartition des facteurs de production et sur l'évolution du secteur privé. Si l'État vient en aide au secteur privé par de nombreuses mesures, il doit s'efforcer de ne pas contrer, par ailleurs, ses efforts en faisant supporter à l'entreprise des charges fiscales, sociales ou administratives trop lourdes et nuisibles au maintien de sa capacité concurrentielle. Il est donc impérieux de garder un équilibre entre les objectifs sociaux, culturels, administratifs et économiques. Cependant, le gouvernement du Québec croit que les objectifs de productivité, de compétitivité, de croissance et de développement du secteur privé sont compatibles avec ceux de la justice sociale et de la qualité de la vie. Ces objectifs sont étroitement liés et en écarter les uns conduit à plus ou moins brève échéance à renoncer à réaliser les autres.

Les orientations du programme d'action économique

En septembre 1979, dans le cadre de son énoncé de politique, le gouvernement du Québec a non seulement exprimé clairement ses vues en matière de développement économique, mais il s'est donné des orientations et a pris, en termes d'action, des engagements concrets. La grande majorité de ces engagements sont maintenant réalisés ou en voie de réalisation. L'énoncé de politique économique s'est concrétisé par la mise en oeuvre, de façon cohérente, d'un ensemble de mesures qui ont donné à bien des égards des résultats remarquables, grâce surtout au fait qu'un tel cadre de référence a permis aux autres agents économiques de mieux plani-

3. Les sociétés suivantes sont toutes des sociétés qui associent capitaux privés et publics: Donohue-Normick, Alguebelle, Panval, Lupel-Amiante, Distex, Sonamar, Gaz Métropolitain, Gaz Inter-Cité Québec, Pétromont.

fier leurs propres actions en étant fixés sur les intentions gouvernementales.

Le présent programme d'action économique se situe dans cette perspective. Il vient compléter l'énoncé de 1979 en explicitant, lorsque nécessaire, certains objectifs et surtout en précisant, de façon concrète et le plus détaillée possible, la programmation et les moyens d'action retenus pour les quatre prochaines années. Le programme d'action dégage des priorités, privilégie des moyens d'action et indique clairement à tous les agents économiques la voie suivie par le gouvernement. Il va sans dire que la marge de manoeuvre budgétaire du gouvernement du Québec est très étroite mais les outils gouvernementaux, surtout en matière économique, dépassent de beaucoup l'aspect budgétaire. D'autre part, le gouvernement croit que c'est précisément lorsque les ressources se raréfient qu'il importe encore davantage d'établir des priorités afin d'accroître l'efficacité des mesures proposées.

En ce sens, le présent programme d'action ne veut aucunement toucher à toutes les facettes de la vie économique. Il ne fait aucune référence à plusieurs activités économiques, non pas qu'elles soient jugées moins importantes, mais parce qu'elles demandent moins d'attention ou qu'elles font déjà l'objet de programmes gouvernementaux sectoriels qui se poursuivront au cours des prochaines années, ou enfin parce qu'elles échappent presque entièrement à la juridiction du gouvernement du Québec.

Ce programme d'action à court, à moyen et à plus long terme s'inscrit pour l'essentiel dans un cadre structurel puisque les outils, contrôlés par le gouvernement du Québec, permettent surtout d'agir à ce niveau. Bien sûr, les mesures structurelles fortement créatrices d'emploi ont été privilégiées. Dans la conjoncture actuelle, le Québec ne peut parvenir à réduire sensiblement à court terme le chômage en recourant à une politique expansionniste au moyen de réductions fiscales ou d'anticipation dans l'exécution de dépenses publiques.

Il est clair que le gouvernement fédéral a mis l'accent depuis quelques années, et cela au détriment de l'emploi, sur les objectifs de lutte à l'inflation, de compression des dépenses du secteur public et de maintien de l'équilibre de la balance des paiements. Or, par sa politique récente de hausse des taux d'intérêt à des niveaux records, c'est par milliers que le gouvernement fédéral fait disparaître des emplois. Ces conditions brisent radicalement toute tentative de stimulation de l'activité économique que peuvent entreprendre le gouvernement du Québec et ses partenaires économiques.

Le gouvernement du Québec administre actuellement 5 programmes qui visent tout particulièrement des groupes importants de personnes fortement affectées par le chômage[4]: les jeunes, les femmes, les prestataires de l'aide sociale. Les programmes d'aide à l'embauche PIJE, PRET, PAT et SEMO ont permis, depuis 1979, à 26 300 personnes de se trouver un emploi. Le placement étudiant a permis l'embauche de 13 600 étudiants au cours de l'été 1980. Environ 40 $ millions ont été affectés à ces divers programmes en 1981-1982.

Ces programmes d'adaptation au marché du travail, après avoir fait l'objet d'une évaluation en profondeur, ont subi des changements importants. La programmation sera dorénavant conçue comme une série de mesures permettant le cheminement des personnes sans emploi vers une intégration permanente au marché du travail[5]. En tenant compte du budget 1982-1983, les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre devraient permettre l'embauche de plus de 12 000 personnes.

S'il apparaît impossible à court terme, à cause des politiques fédérales actuelles, de

4. Il s'agit du programme d'intégration des jeunes à l'emploi (PIJE), du programme de retour au travail des prestataires d'aide sociale (PRET), du programme d'aide au travail (PAT), du programme des services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et du placement étudiant, tous administrés par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

5. Les programmes qui seront créés ou modifiés sont les suivants: programme de retour au travail (PRET), Partage de l'emploi, le tion d'emploi, Chantier-Québec, programme des services externes de main-d'oeuvre (SEMO).

résorber le chômage prévisible par une accélération de la croissance, le gouvernement du Québec a tout de même proposé à la Conférence des Premiers ministres, tenue à Ottawa en février dernier, la mise en oeuvre d'un programme d'urgence visant à soutenir le plus grand nombre possible d'emplois menacés et à créer, à très brève échéance, de nouveaux emplois temporaires et permanents. Le gouvernement fédéral a refusé de participer à un tel programme. Le gouvernement du Québec, malgré ce refus, a créé le 1er avril dernier, un nouveau programme d'aide financière à l'intention des entreprises manufacturières bien gérées et normalement rentables mais qui connaissent des difficultés temporaires de fonds de roulement en raison de la présente conjoncture économique. De même, suite au Sommet de Québec, le gouvernement travaille avec ses partenaires à la mise en oeuvre d'une proposition de la FTQ visant à relancer la construction résidentielle.

Les voies de développement et les priorités industrielles

Le gouvernement du Parti Québécois, lors de son premier mandat, a accordé une attention particulière aux secteurs traditionnels: pâtes et papiers, textile, vêtement, bonneterie, meuble, chaussure, etc. Ces industries dont l'importance au Québec n'est plus à démontrer tant en termes d'emplois qu'en termes de retombées régionales, connaissaient à l'époque des difficultés qui, dans certains cas, mettaient en cause leur existence même. Il s'agissait pour l'industrie des pâtes et papiers de réduire substantiellement ses coûts de fabrication de la tonne de papier journal en agissant à la fois sur l'approvisionnement, sur la production et sur la distribution. Les autres industries étaient pour l'essentiel victimes d'importations «préjudiciables» massives et investissaient peu pour moderniser leur capacité de production.

Les secteurs traditionnels revêtent toujours une grande importance pour l'économie du Québec et le gouvernement continue d'y porter une attention toute particulière. Les programmes visant à restructurer ces industries sont en place et vont se poursuivre. Il faut cependant reconnaître que les emplois ne pourront, dans l'avenir, être créés par la croissance de ces secteurs. Il importe de définir des priorités industrielles en fonction de l'évolution de la demande interne et des marchés extérieurs et ce, en tenant compte des acquis, c'est-à-dire des facteurs de production et des avantages comparatifs du Québec.

La première partie du programme d'action économique est entièrement consacrée aux voies de développement et à la définition de priorités industrielles. L'accent est mis à la fois sur le secteur manufacturier et sur certaines activités du secteur tertiaire qui peuvent être qualifiées de motrices.

La dynamisation de l'entreprise

L'entreprise constitue le coeur de l'activité économique puisqu'elle assume une très forte proportion de la production de biens et de services. Dans le cadre d'une économie de marché et d'une plus grande libéralisation du commerce, les entreprises doivent nécessairement respecter des règles de fonctionnement et s'adapter continuellement si elles veulent progresser et être en mesure de percer sur les marchés. Le succès de l'entreprise dépend d'abord de ses forces internes: gestion, productivité, mise en marché, adéquation entre les produits et les besoins, notamment sur le plan de la qualité, mais aussi de son environnement concurrentiel et des liens qu'elle entretient avec un ensemble d'entreprises nécessaires à son développement et cela, tant en matière de services que d'approvisionnement en biens.

Il est également impératif pour le développement de l'économie québécoise qu'un plus grand nombre d'entreprises contrôlées par des Québécois atteignent une taille suffisante pour influencer, du moins sur leur propre marché, l'évolution de l'industrie dans laquelle elles opèrent. Le contrôle d'une bonne partie du marché domestique est quasi indispensable avant de s'implanter sur les marchés extérieurs.

L'énoncé de politique de 1979 a beaucoup insisté sur «l'approche entreprise», c'est-à-dire sur la nécessité de renforcer chacune des fonctions de l'entreprise: gestion, mise en marché, recherche et innovation, financement et production. Depuis 1979, plu-

sieurs nouveaux programmes ont été mis en place pour venir en aide à l'entreprise, particulièrement en ce qui a trait au financement et à l'exportation.

La deuxième partie du programme d'action économique fait le bilan de ces actions et énonce une nouvelle programmation qui pourra répondre beaucoup mieux aux besoins des entreprises et permettre d'orchestrer les outils d'aide en fonction des priorités industrielles retenues.

Les atouts naturels du Québec

La présence d'abondantes ressources naturelles a conféré très tôt au Québec un avantage comparatif certain dans le domaine de l'exploitation primaire mais cet avantage n'a pu assurer un développement économique suffisamment diversifié et équilibré. Le gouvernement du Québec a fait, au cours des cinq dernières années, des efforts sans précédent pour assurer une gestion optimale des ressources et une maximisation des effets d'entraînement des avantages naturels du Québec notamment en matière d'agriculture, de pêche, de forêt, de mine, d'énergie hydroélectrique, de transport, etc. Ces actions doivent être poursuivies. Dans quelques cas, depuis la parution de l'énoncé de politique économique en 1979, les problématiques ont changé et en conséquence les grandes orientations doivent être modifiées. De façon générale cependant, les objectifs et mesures d'aide fixés antérieurement demeurent toujours pertinents parce que les problématiques restent les mêmes. La troisième partie du programme d'action économique s'attache donc surtout à définir les actions concrètes qui seront entreprises dans chacun des secteurs au cours des quatre prochaines années.

La mobilisation des agents économiques

Il va sans dire que la réussite des actions requises dans le cadre de ce programme pour susciter le développement et le dynamisme du secteur privé repose sur la mobilisation des agents socio-économiques. À cette fin, la dernière partie de ce document traite de deux dimensions importantes de cette mobilisation, soit le développement régional et la concertation et la coordination des agents économiques.

Le développement régional est envisagé non pas en déterminant pour chacune des régions des schémas de développement ou une liste de projets à réaliser, mais plutôt en mettant en place les outils essentiels à la prise en main par les agents économiques des régions de leur propre développement. L'attention apportée aux régions a été essentiellement axée sur «l'approche entreprise» et sur les politiques d'exploitation et de transformation des ressources. L'accent est mis ainsi sur les moyens de stimuler les potentiels régionaux et d'aider à la réalisation des initiatives du milieu.

Mais rien ne sert d'élaborer de grandes stratégies et des plans d'action s'il n'existe un minimum de consensus et de coordination des agents économiques sur la perception des enjeux en cause et sur la nécessité de concourir à la réalisation d'objectifs communs. La situation économique difficile que tous les pays occidentaux traversent depuis quelques années, la révolution industrielle qu'amènera sous peu l'arrivée des nouvelles technologies et la libéralisation du commerce international sont autant de facteurs qui nécessiteront dans l'avenir une meilleure cohésion de l'action des agents économiques.

Les expériences de concertation sont encore très jeunes au Québec mais elles ont déjà donné, au dire même de tous les intervenants, des résultats remarquables. Il est capital dans l'intérêt des syndicats, du patronat, des consommateurs et des différents paliers de gouvernement que ce dialogue se poursuive.

Partie I
Les voies de développement et les priorités industrielles

1. Les grands projets publics et privés et les secteurs industriels majeurs
2. Le tertiaire moteur
3. Les nouvelles technologies

Photo: André Levac / Institut Armand-Frappier

Introduction

Le Québec se devait, au cours des dernières années, de tenter par tous les moyens de stabiliser l'emploi et d'aider à la reconversion et à la modernisation des secteurs traditionnels. Afin de mettre un terme aux fermetures d'entreprises incapables de soutenir l'entrée massive des importations, le gouvernement réunissait en 1977 les intervenants des secteurs du vêtement, du textile, de la bonneterie, de la chaussure et du meuble. Ces mini-sommets sectoriels eurent entre autres comme résultat la mise en oeuvre d'un programme spécial de financement permettant, dans la mesure du possible, de garder les entreprises en opération. De plus, les pressions exercées par les manufacturiers québécois et le gouvernement du Québec ont amené le gouvernement fédéral à adopter des mesures de protection contre les importations préjudiciables de textile, de vêtement et de chaussure, ce qui a permis de stabiliser la production québécoise.

Le gouvernement du Québec a par la suite supprimé la taxe de vente sur la presque totalité des produits fabriqués par ces industries et sur les meubles. Un programme d'aide a été mis sur pied pour relancer les entreprises dans les secteurs du textile, du vêtement et de la bonneterie, et dès janvier 1979, le gouvernement lançait les programmes Innovation-Meuble et Innovation-Chaussure. Ces deux programmes ont permis de subventionner 300 projets totalisant des investissements de près de 20 $ millions.

Si le programme Innovation-Chaussure a incité la moitié des manufacturiers québécois à recourir à l'innovation et, dans une moindre mesure, à des politiques nouvelles en matière de marketing, force est de constater que la situation générale de l'industrie demeure précaire. Les contingentements globaux n'ont pas été reconduits par le gouvernement fédéral à la fin de novembre 1981. On doit maintenant envisager la disparition graduelle d'un bon nombre d'entreprises sauf, peut-être, dans certains segments de marché tels la botte d'hiver et le patin. Face à une telle situation, tous les intervenants québécois de l'industrie de la chaussure ont tenu, en décembre 1981, une réunion de concertation afin d'amener le gouvernement fédéral à réviser ses positions, d'autant plus qu'une protection efficace contre les importations préjudiciables et une restructuration de l'industrie de la chaussure demanderaient, de la part du gouvernement fédéral, des ressources nettement moins importantes que celles consacrées à l'industrie de l'automobile. En effet, devant les difficultés éprouvées par les manufacturiers canadiens de l'automobile, le gouvernement fédéral n'a pas hésité, d'une part, à intervenir substantiellement pour soutenir un des grands fabricants et, d'autre part, à négocier avec les Japonais des restrictions volontaires à l'entrée de voitures japonaises sur le marché canadien.

Le gouvernement fédéral a aussi, à la fin de 1981, mis sur pied son propre programme «d'adaptation industrielle» qui s'adresse aux secteurs traditionnels et qui reprend le contenu des programmes québécois. Ce programme pancanadien de 250 $ millions est coordonné par un organisme ad hoc, le Conseil canadien pour un renouveau industriel. Malheureusement, et ce malgré les assurances répétées du ministre fédéral de l'Industrie, le gouvernement du Québec n'a pas été consulté dans la préparation de ce programme et n'a pas été invité à faire partie du Conseil qui a été mis en place.

Les secteurs traditionnels revêtent toujours une grande importance pour l'économie du Québec. Les programmes d'aide à la modernisation de ces industries se poursuivront. Il apparaît de plus en plus évident, par ailleurs, que la croissance des industries de certains biens de consommation soit appelée à ralentir, compte tenu d'une saturation des marchés et du déplacement de la production vers des pays en voie de développement. Il est donc essentiel de mettre en place une série de mesures visant à appuyer le secteur privé dans le développement d'activités à potentiel de croissance élevé. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens depuis quatre ans, notamment le programme PME-Innovatrice, l'aide à l'exportation offerte par l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE) et la SDI-Exportation, la politique d'utilisation de l'électricité à des fins industrielles.

De fait, les pays industrialisés n'ont pas le choix. Ils ne pourront se développer que s'ils

tiennent compte des lignes de force qui sous-tendent l'évolution du marché et s'ils s'orientent vers des secteurs moteurs de l'économie dont ceux du tertiaire qui, en plus d'être créateurs d'emplois, deviennent de plus en plus interreliés au secteur de la production. Ils devront finalement intégrer les nouvelles voies de transformation technologique, telles les technologies électroniques ou les biotechnologies, qui non seulement provoqueront leurs propres effets de marché, mais surtout modifieront profondément les modes de production avec tout ce que cela peut impliquer en termes de bouleversement des avantages comparatifs.

Toutes les entreprises et tous les gouvernements veulent se donner des priorités et déterminer des créneaux de spécialisation pour percer et dominer un marché au moyen d'une avance technologique incontestée. Il est cependant difficile de fixer, dans un monde industriel en pleine évolution, des priorités et de tracer des voies de développement. La démarche à suivre pour y arriver est cependant, du moins sur le plan théorique, bien connue. Elle repose d'abord sur les prévisions de marché puisque l'objectif de l'entreprise est de vendre en quantité suffisante et à des prix permettant un rendement intéressant sur le capital investi. D'autre part, il est sûrement plus facile, de façon générale, de servir le marché interne et ainsi de constituer une base solide avant de s'attaquer aux marchés extérieurs. La connaissance de la demande est nécessaire et permet d'avoir une vue éclairée des possibilités offertes, mais elle ne suffit pas. Encore faut-il évaluer les chances de pénétrer ces marchés qui dépendent d'un grand nombre de facteurs: initiative des entrepreneurs, qualification de la main-d'oeuvre, niveau de la recherche, acquis technologiques, financement disponible, entre autres.

L'évolution de la demande canadienne et internationale de différentes formes d'énergie produites au Canada et au Québec, la demande internationale prévisible de produits agricoles ainsi que celle de différentes matières premières de base, le développement de certains marchés dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications, des transports en commun, offrent à moyen terme des perspectives intéressantes. La croissance de ces secteurs de l'activité économique qui sont à très forte intensité de capital, de même que la réalisation des grands projets industriels augmenteront sensiblement la demande de biens d'équipement et de services spécialisés.

Les retombées économiques de cette demande se traduiront d'abord par des effets de revenu, c'est-à-dire par une hausse de l'emploi et de la masse salariale. Elles engendreront aussi des effets de développement: accroissement de la capacité concurrentielle et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies. Ces derniers efforts toutefois ne se réaliseront pas nécessairement sur le territoire du Québec. Des efforts spéciaux et d'envergure doivent être réalisés pour permettre aux entreprises québécoises d'intégrer dans l'élaboration de leurs programmes de développement une évaluation aussi exacte que possible de l'évolution de ces marchés et de réunir les facteurs de production permettant d'accéder à ces nouvelles productions et de satisfaire ces nouveaux débouchés.

Chapitre 1

Les grands projets publics et privés et les secteurs industriels majeurs

L'analyse de la situation

Les grands projets

Depuis trois ans, différentes analyses ont été effectuées afin d'obtenir une évaluation de l'ordre de grandeur des projets d'investissement de 100 $ millions et plus devant se réaliser au Canada d'ici 1990. Ces projets se situent principalement soit dans le cadre de la politique énergétique, soit dans le cadre de programmes d'investissement majeurs instaurés entre autres par Hydro-Québec, par des sociétés minières exportatrices de charbon, par des compagnies de chemin de fer, etc. Suite à l'abandon du projet Alsands, les dernières évaluations établissent à 238,9 $ milliards (en dollars de 1980) le montant des investissements prévus ou probables (tableau 2). Selon ces prévisions, 44,1 $ milliards de travaux seraient réalisés au Québec[1]. Il s'agit du deuxième rang en importance après les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon (67,1 $ milliards). En termes d'achat d'équipement et de services, ces projets représenteraient un marché de l'ordre de 100 $ milliards au cours de cette période.

Par ailleurs, de toutes les études faites pour évaluer les impacts économiques de cette demande, deux conclusions ressortent. Premièrement, l'industrie canadienne ne peut actuellement, et pour différentes raisons, absorber une telle demande. Une bonne partie de celle-ci sera donc satisfaite par des importations, conformément aux tendances déjà observées. Cette déficience de la structure industrielle canadienne tend même à s'amplifier. Ainsi, en prenant l'année 1971

1. Les données pour le Québec ne sont pas exhaustives et ne tiennent pas compte de certains projets industriels du secteur privé.

Tableau 2
Répartition provinciale des projets de 100 $ millions et plus ($ 1980) prévus pour débuter ou se réaliser d'ici 1990 au Canada

Province	Investissements (000 000 $)
Colombie-Britannique	38 274
Alberta[1]	29 700
Saskatchewan	7 604
Manitoba	3 447
Ontario	21 742
Québec	44 185
Nouveau-Brunswick	6 253
Nouvelle-Écosse	3 072
Île-du-Prince-Édouard	0
Terre-Neuve	10 092
Yukon, Territoires-du-Nord-Ouest	67 105
Multi-provinces ou régions non précisées	7 160
Total	**238 931**

1 Le projet Alsands a été exclu de cette liste.

Source: Major Capital Projects Inventory. Issue N° 1. Office of Industrial and Regional Benefits. Government of Canada.

comme année de référence, on constate que l'indice des importations canadiennes d'équipement estimé en volume est passé de 161,4 en 1974 à 204,9 en 1980. Les données des deux premiers trimestres de 1981 établissent respectivement cet indice à 215,2 et à 202,2[2]. Deuxièmement, si des efforts appropriés ne sont pas faits pour modifier les rapports de force actuels au sein même de l'économie canadienne, l'économie ontarienne récoltera de 40% à 45% des retombées contre 17% à 23% pour l'économie québécoise.

Une telle disparité signifie non seulement des écarts plus que proportionnels exprimés en termes d'effets de revenu, mais surtout des effets du même ordre au plan du développement de la capacité concurrentielle des entreprises. Cette situation toutefois n'est pas totalement irréversible et le réajustement dépend du dynamisme du secteur privé et de l'appui offert par l'État.

Cette ventilation des investissements par province est fondée sur l'emplacement principal du projet. Pour ce qui est des projets dans l'Arctique, qui peuvent être le fruit d'une ou de plusieurs provinces, comme le gazoduc polaire, le projet-pilote de l'Arctique ou le gazoduc Foothills, la valeur totale des projets figure sous la rubrique Yukon, Territoires du Nord-Ouest. De même, pour tous les projets où plus d'une province intervient, la valeur totale du projet figure dans le total de la province principalement intéressée. Les dépenses relatives aux projets ne seront évidemment pas toutes engagées dans la région de l'emplacement du projet, mais seront réparties partout au Canada et même à l'étranger.

Le relevé effectué, par le gouvernement fédéral, des grands projets qui seront réalisés au Québec n'est pas exhaustif et tend à sous-estimer la valeur des projets recensés. Il comprend notamment les 35,3 $ milliards de dépenses d'Hydro-Québec, les 2 $ milliards pour la terminaison du réseau de transport en commun de la région de Montréal, les 2,7 $ milliards dont 450 $ millions en achats d'équipement pour les programmes d'assainissement de l'air et des eaux, les 2 $ milliards dont 900 $ millions en biens d'équipement pour le programme de modernisation des pâtes et papiers et les 2,6 $ milliards prévus pour le transport et la distribution du gaz naturel. À ces projets ou programmes doivent également s'ajouter les quelque 6,2 $ milliards prévus au titre des énergies nouvelles et des économies d'énergie, la modernisation des chantiers maritimes, le programme de modernisation des installations de l'Alcan, le projet Archipel, les retombées promises du chasseur F-18, la construction possible de navires brise-glace et de plate-formes, d'au moins une aluminerie, d'usines de production d'oxyde de magnésium et de magnésium métal à partir des résidus d'amiante, d'usines reliées aux technologies de l'électrolyse, etc.

Pour répondre à la demande de biens d'équipement et de services qui découlera de ces grands projets, le secteur privé québécois est avantagé à certains égards du fait que près du cinquième de la valeur de ces investissements se réalisera au Québec, donc dans un environnement et à l'intérieur de circuits d'information et de transactions familiers aux entreprises québécoises. En ce qui a trait, par exemple, aux achats d'équipement suscités par les investissements prévus au titre des économies d'énergie et des énergies nouvelles, ces marchés ont l'immense avantage de ne pas être monopolisés par de grands ensembles industriels. Ils offrent donc des perspectives intéressantes de développement pour les entreprises québécoises de moyenne taille dans la mesure où ces dernières pourront faire rapidement la jonction entre la recherche, les facilités de production et l'obtention de moyens de financement adéquats.

À ces premiers avantages, il faut ajouter la présence à Montréal des sièges sociaux des principales firmes d'ingénierie du Canada qui sont impliquées à plus d'un titre dans la plupart des grands projets. Certes, ces avantages valent dans la mesure où tous y trouvent leur compte, c'est-à-dire qu'il s'avère intéressant et rentable de tisser à l'intérieur de la structure économique québécoise des liens étroits entre les intervenants: promo-

2. Revue de la Banque du Canada, décembre 1981, tableau S 137.

teurs, firmes d'ingénierie, grossistes, fournisseurs, réseaux de sous-traitants, etc.

Compte tenu du niveau de leur responsabilité dans la conception ou la réalisation d'un projet, les firmes d'ingénierie peuvent souvent jouer un rôle déterminant non seulement sur le plan des retombées économiques en termes d'achat de biens et de services, mais également dans l'identification d'avenues de recherche de développement technologique que provoquent la complexité, l'environnement physique et la taille des projets en cause. De ce fait, les mesures d'aide énoncées dans le prochain chapitre renforceront le rôle moteur des firmes de génie-conseil dans le déploiement de la structure industrielle du Québec Pour leur part, les PME québécoises se retrouvent souvent dans cette structure de marché en tant que fournisseurs des grossistes et comme sous-traitants des fournisseurs d'équipements lourds ou encore fournisseurs de petits équipements spécialisés. Cette situation de dépendance se reflète dans la répartition générale prévisible des retombées économiques. Des regroupements, fusions ou associations d'intérêts seront nécessaires afin de permettre une meilleure adaptation aux défis technologiques, d'accroître la rentabilité et la capacité concurrentielle des entreprises et de favoriser ainsi le renforcement de la structure industrielle du Québec.

Les analyses portant sur la capacité de l'industrie québécoise de répondre à la demande suscitée par les grands projets indiquent que l'offre est globalement adéquate en ce qui concerne les projets hydroélectriques (tableau 3), mais très faible en ce qui a trait à la demande des principaux produits entrant dans la chaîne des hydrocarbures (tableau 4).

Tableau 3
Principaux matériaux et équipements requis dans les projets électriques au Québec (1982-1986) (en millions de $ de 1981)

Matériaux et équipements	Capacité de réponse actuelle			
	Production	Transport	Distribution	Contenu québécois
				%
Infrastructures (campements, villages, routes)	2 827			80-90
Digues et barrages	943			80-90
Réservoirs, dérivations, détournement	434			80-90
Centrales	695			80-90
Évacuateurs de crue	117			85
Équipements électriques et mécaniques dont	826	1 267	895	70
Inductances SHUNT		235		61
Disjoncteurs		329	11	54
Transformateurs		144	278	52
Pilônes		198		90
Conducteurs		305	511	93
Turbines et alternateurs	521			70
Vannes	139			100
Compteurs			79	42
Total	**5 842**	**1 267**	**895**	**Plus de 80**

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Tableau 4
Principaux matériaux et équipements requis par les projets reliés à la chaîne des hydrocarbures

Secteur	Montant ($ milliards)	Potentiel québécois	Commentaires
Robinetterie et tuyauterie	17.5	Faible	On ne produit pas de tuyaux de grand diamètre dont la demande est de 7 $ milliards
Échangeurs de chaleur	4,0	15 à 20% du potentiel canadien	
Fours	4.2	Bon	En fonction des disponibilités de production
Colonnes et récipients		Bon	Cinq manufacturiers québécois: Bedardco, Dominion Bridge, Vickers, Foresteel et Robert Mitchell
Réservoirs	1,3		Produit local
Pompes	2,8	25%	Beaucoup d'équipements spécialisés non fabriqués au Canada
Compresseurs et moteurs	3,7		Demande spécialisée: les fabricants canadiens ne rencontrent pas les exigences des compagnies
Accessoires électriques	3,0	10 à 15%	
Instrumentation	2.9	10 à 15%	
Équipements de forage	3,6		Rien de fait au Canada

Sources: Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Québec.
Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Face à ces perspectives de marché et aux orientations que semble vouloir privilégier le gouvernement fédéral, les milieux industriels québécois ont déjà réagi pour tenter d'accroître, si possible, leur part du marché. Ainsi quelques firmes possèdent déjà des intérêts importants dans des consortiums visant la réalisation des grands projets de la Côte Est, du Labrador et de la Nouvelle-Écosse. La Chambre de commerce de Montréal et le gouvernement du Québec ont uni leurs efforts afin de susciter la formation de consortiums d'entreprises québécoises visant les marchés de l'Ouest canadien. Une rencontre d'information, tenue à Montréal en octobre 1981 et regroupant les industriels québécois et les promoteurs de grands projets connus, a permis d'établir les premiers contacts.

Les secteurs industriels majeurs

La demande suscitée par la réalisation des grands projets se concentre dans certaines industries pour lesquelles le Québec dispose d'avantages comparatifs reconnus. Les tableaux 3 et 4 donnent un aperçu des secteurs et des priorités touchés. D'autres secteurs, également susceptibles de bénéficier de retombées, nécessitent par ailleurs une stratégie d'intervention complémentaire. Il s'agit entre autres du matériel aérospatial, du matériel de transport en commun, de la construction navale et du matériel offshore.

Le matériel aérospatial

Au cours des vingt dernières années, l'industrie aérospatiale québécoise a effectué près de 50% des livraisons totales de l'industrie canadienne. Au Québec, l'industrie se compose de 75 entreprises: deux maîtres d'oeuvre principaux, huit maîtres d'oeuvre secondaires, 63 sous-traitants et deux entreprises spécialisées en aéro-électronique.

Les deux maîtres d'oeuvre principaux, Canadair et Pratt & Whitney, effectuent ensemble 60% des ventes totales de l'industrie et emploient onviron 15 000 personnes. Ces deux entreprises ont développé des produits originaux qui leur sont propres et qui s'adressent à des créneaux de marché particuliers: le Challenger et le CL-215 chez Canadair et les turbines PT-6, JT-15D et PW-100 chez Pratt & Whitney. On prévoit qu'ils concentreront leurs efforts sur la mise au point et la fabrication de ces produits et de leurs dérivés au cours de la prochaine décennie.

En dépit du fait qu'ils ne comptent que pour environ 10% des ventes, les sous-traitants n'en constituent pas moins un segment essentiel de l'industrie car ils sont un important facteur de localisation et de développement. En général, ce sont des entreprises de petite taille capables d'offrir des services spécialisés et de satisfaire à des normes très sévères dictées par les maîtres d'oeuvre principaux et secondaires, canadiens dans la majorité des cas. Bien que la gamme des services offerts par les sous-traitants québécois soit très diversifiée, il n'en demeure pas moins qu'elle est insuffisante dans plusieurs domaines et moins importante que dans le reste du Canada.

Le matériel de transport en commun

La gamme des équipements fabriqués par l'industrie québécoise du matériel de transport en commun couvre toutes les formes de transport des passagers. Pour mettre pleinement en valeur leurs capacités de fabrication, les manufacturiers québécois (Bombardier, GM, Prévost, etc.) doivent pouvoir s'appuyer sur des entreprises de services capables de concevoir, développer et diriger des projets qui visent à mettre en place des systèmes complets ou intégrés de transport urbain. En cette matière, quelques firmes montréalaises dont le BTM (Bureau de transport métropolitain), Canatrans, Transurb et COTREM de la CTCUM possèdent un savoir-faire reconnu.

Par ailleurs, afin de pouvoir entrer rapidement sur un marché en pleine expansion, la stratégie de développement de l'industrie québécoise a favorisé jusqu'à maintenant l'achat de technologies étrangères. Cette stratégie doit maintenant évoluer vers une recherche accrue.

La construction navale et le matériel offshore

Au cours des quinze dernières années, les chantiers maritimes québécois ont subi une perte importante et continue du marché canadien de la construction navale. Les stratégies fédérales de développement de l'industrie de la construction navale et du matériel offshore n'ont aucunement, jusqu'à maintenant du moins, bénéficié aux chantiers maritimes québécois. Il semble se dessiner une balkanisation du marché canadien: l'Ontario héritera probablement de la construction des lacquiers alors que les provinces maritimes sont déjà assurées d'un accès privilégié au marché de l'offshore atlantique, grâce aux leviers que leur confère l'exercice des droits sur les richesses sous-marines. La Colombie-Britannique, pour sa part, bénéficie d'une situation similaire face aux possibilités d'exploration de gaz naturel et d'exploration dans la mer de Beaufort. Enfin, malgré la décision fédérale de protéger le marché canadien («Bill C-48»), le marché de l'Arctique est actuellement ouvert à la concurrence mondiale si l'on se réfère aux contrats déjà accordés au Japon et à la Suède par Pétro-Canada et par Dome Petroleum pour la construction de superdragueurs, de navires brise-glace ou de plates-formes semi-submersibles. Le tableau 5 fait état de la situation du développment des chantiers maritimes au Canada au début de l'année 1982.

Tableau 5
Expansion et modernisation des installations de construction et de réparation navales au Canada

Province	Entreprise et localisation	Projet ou réalisation*
Colombie-Britannique	Burrard de Vancouver	Subvention pour l'achat d'une nouvelle cale sèche construite au Japon.
	Cale sèche possédée par T.P.C. à Esquimalt	Achat d'une nouvelle grue à flèche et modernisation de la cale par T.P.C.
Nouvelle-Écosse	Halifax Shipyard d'Halifax. À cause des difficultés rencontrées par cette entreprise, CN Marine, une filiale du Canadien National, a pris une importante participation dans la propriété de l'entreprise. CN Marine est un des principaux transporteurs maritimes au Canada	Achat d'une cale sèche flottante par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, grâce à une subvention du MEER de l'ordre de 80% de la valeur de la cale sèche. Cette commande a été placée à Marine Industries limitée de Sorel grâce à des efforts conjoints du MEER et du MICT.
	Base navale d'Halifax	Le gouvernement fédéral a commencé à réaliser un programme de modernisation évalué à 60 $ millions, en dollars de 1980. En plus, la base navale d'Halifax a été choisie pour entretenir et fournir le support logistique nécessaire à l'opération des frégates canadiennes de patrouille.
Nouveau-Brunswick	Saint-John Drydock de Saint-John	Le gouvernement fédéral doit subventionner un important programme de modernisation qui comprend l'agrandissement d'une des deux cales sèches actuelles.
Terre-Neuve	CN Drydock de Saint-John	Le Canadien National doit moderniser le chantier à ses frais car une offre de subvention fédérale a été refusée. On pense que l'argent ainsi économisé sera utilisé pour un autre projet plus important, telle la construction de plates-formes semi-submersibles.
Ontario	Nouveau chantier pour construire des lacquiers de 300 mètres	Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à examiner les demandes de subventions des constructeurs et du gouvernement ontarien.
Québec	Les Chantiers Davie de Lauzon	Après 18 mois de négociations, le programme de modernisation de l'entreprise est toujours à l'étude par les autorités fédérales.

* À notre connaissance, le gouvernement fédéral a pris des engagements financiers à l'égard de ces projets d'expansion et de modernisation.

Le programme d'action

Tous les gouvernements au Canada sont conscients de l'enjeu économique que représente la mise en oeuvre des grands projets. Le gouvernement fédéral, pour sa part, tente de maximiser au Canada les retombées économiques des projets se réalisant sur le territoire canadien ou impliquant un financement fédéral. Par ailleurs, il souhaite, faute de moyens qu'il ne contrôle pas lui-même, que les provinces fassent de même pour les projets se réalisant sur leur territoire. L'objectif poursuivi par le gouvernement fédéral est double: la maximisation et la répartition territoriale des retombées économiques des grands projets industriels. Pour réaliser cet objectif, il a créé un Comité consultatif de coordination des retombées économiques, le CRIR[3], composé de représentants fédéraux et provinciaux. De plus, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a créé une structure d'appui qui, non seulement analyse chacun des projets pour le CRIR, mais tente également d'élaborer ou de proposer des politiques permettant la réalisation des objectifs visés. Dans cette stratégie de restructuration économique, le CRIR, malgré un rôle consultatif, se veut un outil essentiel d'accueil et de transmission d'information ainsi qu'un endroit stratégique d'évaluation des politiques industrielles et des processus décisionnels fédéraux.

Certaines provinces ont déjà ajusté leur stratégie par rapport à l'évolution des projets d'investissement et à l'implantation de ces mécanismes fédéraux. Les provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, cette dernière depuis quelques années, ont édicté des réglementations sévères concernant la localisation des retombées économiques des projets se réalisant sur leur territoire. Certaines provinces, telles le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont mis sur pied des structures d'accueil, d'information et des processus décisionnels permettant de traiter rapidement l'information reçue par le CRIR. L'Ontario, pour sa part, semble pour l'instant peu encline à utiliser ces mécanismes fédéraux. Elle a toutefois désigné un ministre sans portefeuille chargé de diriger ses missions commerciales, notamment celles orientées vers la réalisation des grands projets industriels canadiens.

Le Québec dispose déjà de l'information concernant la demande de biens et de services reliée aux investissements majeurs qui se feront sur son territoire au cours des quatre prochaines années. Cette demande de biens et de services touchera à peu près tous les secteurs de l'économie, en particulier les industries peu développées dont l'importance prendra de l'ampleur dans l'avenir à cause de l'évolution prévisible des marchés mondiaux, du contenu technologique et de l'utilisation de la main-d'oeuvre spécialisée que requièrent ces productions. C'est le cas notamment des équipements et des systèmes de dépollution de l'air et de l'eau, des appareils de contrôle, des aciers spéciaux, etc.

3. CRIR: Comité des retombées industrielles et régionales.

La fourniture de biens et de services courants nécessaires à la réalisation de ces projets canadiens sera comme par le passé largement assurée localement à cause principalement des aires naturelles de marché. Il en sera tout autrement si des correctifs ne sont pas apportés en ce qui a trait aux biens et aux services à contenu technologique plus élevé et à plus forte valeur ajoutée. La tendance observée depuis 1974 démontre en effet que le développement industriel au Canada a donné lieu, au cours de la dernière décennie, à une progression de l'ordre de 25% du volume annuel des importations de biens d'équipement. Ainsi, depuis la mise en oeuvre du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, la valeur des importations d'équipement a plus que doublé au Québec et triplé au Canada[4], témoignant ainsi de la difficulté des entreprises québécoises et canadiennes de concurrencer les importations sur le marché domestique.

La demande suscitée par les grands projets industriels offre une occasion unique de redéployer et de modifier la structure économique du Québec en suscitant la croissance et la création d'entreprises qui peuvent compter sur des marchés en pleine expansion, qui font appel à une main-d'oeuvre hautement qualifiée et qui dépendent du développement de technologies originales. En ce qui concerne les programmes d'assainissement de l'eau et de l'air, par exemple, à moins que des actions de développement ne soient immédiatement engagées, les entreprises québécoises ne pourront satisfaire que 35% à 40% de la valeur de la demande d'équipement. Il s'agit d'achats de l'ordre de 440 $ millions dans le cas des eaux et de 300 $ millions dans celui de l'air. Les principaux produits constituant cette demande (épurateurs humides, précipitateurs électrostatiques, chaudières de récupération) seront importés si des recherches ne sont pas entreprises dès maintenant afin de signer des accords de production sous licence ou, dans certains cas, de développer des produits originaux et de faire naître des entreprises capables non seulement de répondre à cette demande immédiate mais de s'attaquer aux marchés étrangers.

Le gouvernement veut modifier au profit du Québec le partage du marché. Pour accélérer la transformation de sa structure économique, le Québec doit profiter des occasions offertes notamment par la demande exceptionnelle en biens d'équipement et en services engendrée par les grands projets. Dans cette perspective, il paraît évident qu'une meilleure intégration des différents éléments de la politique économique s'impose, tant au niveau de la formation de la main-d'oeuvre qu'à celui des modalités d'aide technique et financière. De fait, les services gouvernementaux et les mesures d'aide financière sont trop morcelés, trop cloisonnés et mal adaptés à l'urgence de la situation et aux enjeux en cause.

Le Québec a participé depuis le début aux mécanismes mis en place par le gouvernement fédéral afin de maxi-

4. Statistique Canada, catalogue 65-004.

miser les retombées économiques des grands projets industriels. Il est nécessaire cependant d'aller plus loin et de prendre des moyens exceptionnels afin d'appuyer à fond le secteur privé dans la phase de mutation économique qui s'annonce et d'assurer une meilleure cohésion de l'action gouvernementale et un meilleur soutien au secteur privé.

Le Bureau des grands projets

C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec entend mettre sur pied le Bureau des grands projets (BGP). Ce Bureau, composé de quelques spécialistes des ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de l'Énergie et des Ressources, des Transports et de l'Environnement sera dirigé par un sous-ministre associé au MICT. Le BGP fera rapport régulièrement au Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE), par la voix du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et aura pour mandat:

- d'assurer auprès des entreprises une diffusion complète et détaillée de l'ensemble des informations concernant la demande de biens et de services découlant des grands projets industriels
- de seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration de ces marchés
- d'aider s'il y a lieu au regroupement des forces en présence
- de faciliter aux entreprises un accès efficace et rapide aux services techniques existants: gestion, recherche, exportation, normalisation, certification et contrôle de la qualité des produits, environnement, etc.
- de mettre tout en oeuvre, notamment sur le plan financier, pour lancer des projets d'expansion ou de nouvelles productions.

Le Bureau aura aussi pour mandat de recommander au CMPDE les modifications à apporter ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets industriels. Les employés du Bureau coordonneront les projets et assureront la collaboration de tous les services gouvernementaux impliqués quel que soit le ministère ou l'organisme concerné. Enfin, le directeur du Bureau des grands projets représentera le Québec au sein du Comité fédéral des retombées industrielles, le CRIR.

Un tel mécanisme vise essentiellement à regrouper l'ensemble des moyens d'action afin d'aider les entreprises québécoises à bénéficier rapidement et au maximum des retombées économiques des grands projets et à adapter les différentes modalités d'aide gouvernementale aux besoins des entreprises, notamment celles des biens d'équipement et des services de génie-conseil.

Le soutien aux secteurs industriels majeurs

Comme nous l'avons vu, la demande en biens d'équipement engendrée par les grands projets aura un impact considérable sur un certain nombre de secteurs industriels majeurs: le matériel aérospatial, le matériel de transport en commun, la construction navale, l'équipement offshore et l'électronique. Une grande partie de la croissance économique proviendra de ces secteurs au cours des prochaines années.

Les entreprises de biens d'équipement considérées comme prioritaires pourront avoir accès à tous les programmes d'aide financière et technique touchant la recherche et l'innovation, le financement des investissements, la prospection des marchés, l'exportation, la gestion, etc. Tous ces programmes[5] ont été revus afin qu'ils concourent mieux à l'expansion et à l'émergence d'entreprises à plus fort contenu technologique et ce, dans des secteurs en pleine expansion.

Le gouvernement fédéral est en mesure de jouer un rôle déterminant pour le développement de tous ces secteurs industriels au Québec. Dans le cas de l'aérospatial, les interventions du gouvernement fédéral doivent viser explicitement à appuyer l'émergence d'une véritable spécialisation aéronautique au Québec. Il doit d'abord voir à la réalisation des retombées promises au Québec dans le cas de l'achat des avions de chasse F-18A. Le programme du F-18A est estimé maintenant à 4,5 $ milliards et le gouvernement fédéral s'est engagé à ce que le Québec reçoive 50% de ces dépenses. Il serait aussi normal qu'Ottawa réserve au Québec une part du programme aérospatial triennal de 260 $ millions. Il est également possible d'accroître les activités de R & D au Québec, en contribuant à la mise sur pied d'un centre de recherche pour l'industrie de l'aéronautique. Enfin, une éventuelle participation du gouvernement fédéral ou de sociétés de la Couronne au programme Airbus 320 devrait se traduire par des retombées au Québec d'au moins la moitié des retombées canadiennes.

En ce qui concerne le matériel de transport en commun, l'industrie québécoise doit pouvoir compter sur la disponibilité de certaines installations de recherche, de développement et d'essai adaptées à ses besoins. Le gouvernement fédéral doit donner un appui aux initiatives québécoises en ce domaine (laboratoire d'essais dynamiques en atmosphère contrôlée, voies d'essais pour matériel roulant sur pneumatiques, voies d'essais pour matériel ferroviaire à haute et à basse vitesse, etc.).

Sur le marché des équipements de transport en commun, comme dans celui de l'aérospatial, la concurrence internationale est très vive et les règles du jeu sont souvent faussées par le financement offert par les pays producteurs. Il faut que le gouvernement fédéral procède à une révision de sa politique de financement des

5. La partie II portant sur la dynamisation de l'entreprise est entièrement consacrée à ces programmes.

exportations afin de concurrencer les avantages financiers offerts par les autres pays. Ce n'est qu'à cette condition que le Québec pourra développer les secteurs de production où il possède un avantage comparatif et une capacité de pénétration des marchés mondiaux.

Dans l'industrie de la construction navale et du matériel offshore, il est nécessaire, compte tenu des prévisions de la demande intérieure, d'aider dès maintenant l'industrie à accélérer ses investissements dans ses infrastructures et ses équipements de production. En effet, de tels investissements sont essentiels si le gouvernement fédéral désire réaliser les objectifs de contenu canadien qu'il s'est lui-même fixés.

Enfin, il existe aussi deux autres secteurs industriels majeurs qui, sans être reliés directement à la réalisation de grands projets, dépendent des ressources énergétiques. Il s'agit de la pétrochimie et de l'aluminium[6]. Il est essentiel pour le développement du secteur pétrochimique que le gouvernement fédéral appuie concrètement la réalisation d'un projet d'usine de revalorisation des huiles lourdes à Montréal. Grâce, d'autre part, à son électricité à des prix compétitifs, le Québec offre une localisation très avantageuse à toutes les entreprises faisant appel à la technologie de l'électrolyse.

Dans un tel contexte, la restructuration en cours dans l'industrie nord-américaine de l'automobile, y compris la vague prévisible d'implantation de constructeurs européens et japonais, fournit une excellente occasion d'accroître les bases de l'industrie de l'automobile au Québec. En fait, le Québec ne possède que 8% de l'activité canadienne de l'assemblage et 1% de la production de pièces et de sous-ensembles.

La réduction requise du poids des véhicules favorise l'utilisation de nouveaux matériaux tels l'aluminium, certaines résines plastiques, ou encore le magnésium et les poudres métalliques. Dans tous ces cas, une localisation au Québec offre des avantages certains. Cependant, c'est le gouvernement fédéral qui dispose de tous les leviers nécessaires au rééquilibrage territorial dans la répartition de la production et de l'emploi.

6. Il est question de ces deux industries au chapitre 8 portant sur l'énergie.

Chapitre 2

Le tertiaire moteur

Le concept de tertiaire moteur est maintenant assez bien connu. Il s'agit, rappelons-le, des activités de services qui suscitent des effets d'entraînement sur d'autres secteurs de l'économie à cause de caractéristiques particulières. Ces activités sont soit exportables, soit à contenu technologique élevé, soit essentielles à d'autres activités industrielles.

Le tertiaire moteur est en soi très hétérogène et il est impossible de formuler une politique globale et intégrée en vue de son développement. Par contre, plusieurs activités du tertiaire moteur ont déjà fait l'objet d'interventions gouvernementales spécifiques, dans certains cas depuis longtemps (transport, tourisme, services financiers, distribution), dans d'autres plus récemment (sièges sociaux, centres de recherche). De façon plus globale, le gouvernement du Québec a depuis quelques années indiqué clairement l'intérêt qu'il porte au développement de ce secteur[1].

Malgré cette «couverture» relativement exhaustive du tertiaire moteur à partir d'une variété d'interventions sectorielles, certaines activités motrices ne font toujours pas l'objet d'une attention suffisante de la part des pourvoyeurs d'aide gouvernementale et ce, malgré leur potentiel de croissance indéniable. C'est le cas des services intermédiaires, notamment des services spécialisés destinés aux entreprises de production.

Les services spécialisés aux entreprises

Les services aux entreprises sont en plein développement. Il est toutefois difficile de mesurer leur progression avec exactitude étant donné que les classifications statistiques sont inappropriées[2]. Néanmoins ce secteur, semble-t-il, double ses effectifs tous les dix ans[3]. Ainsi, en 1981, les services aux entreprises employaient 80 000 personnes à Montréal comparativement à 18 000 en 1961, ce qui équivaut au taux de croissance annuel moyen de 7%, un rythme plus rapide que dans la plupart des autres industries. Ce phénomène n'est pas particulier au Québec. Les recettes réelles du secteur des services aux entreprises auraient progressé aux États-Unis de 130% entre 1965 et 1974 (moyenne annuelle de 9,7%).

L'intérêt des services intermédiaires ne se limite pas à leur importance sur le plan de l'emploi. Par leur essence même, ils sont nécessaires au bon fonctionnement du système de production. Leur présence contribue à compléter et à enrichir la structure de l'économie. En outre, les services d'affaires peuvent, dans bien des cas, être vendus à des clients situés en dehors de la région immédiate et, éventuellement, en dehors du Québec ou du Canada. Ils peuvent ainsi contribuer au développement économique en améliorant la balance des échanges avec l'extérieur. L'exportation des services aux entreprises est d'ailleurs une réalité grandement sous-estimée. Une enquête effectuée récemment auprès de certaines firmes montréalaises de services aux entreprises montre que celles-ci tirent une proportion importante de leurs recettes de ventes à l'extérieur du Québec dans les cas de l'informatique-conseil (12%), du conseil en administration (13%) et de la publicité (25%). Les performances du génie-conseil sur les marchés extérieurs sont encore plus impressionnantes (42% hors Québec). Déjà en 1974, les exportations québécoises de services aux entreprises ailleurs au Canada atteignaient 600 $ millions, soit autant que les expéditions de vêtement[4]. Cependant, les entreprises québécoises achètent aussi

1. Cet intérêt apparaît dans l'énoncé de politique économique *Bâtir le Québec* (septembre 1979) et dans le choix des dossiers abordés au Sommet du Grand Montréal (mars 1981).
2. Statistique Canada regroupe sous la rubrique «services de gestion des affaires» les services d'informatique, les bureaux de comptable, les agences de publicité, de génie-conseil, la gestion-conseil, etc., c'est-à-dire ce qu'on entend par la notion de services aux entreprises. Cette rubrique comprend cependant aussi des services moins «moteurs»: recouvrement, agences en douane, services de réponse au téléphone, etc.
3. Les renseignements touchant les services aux entreprises sont, en partie, tirées de M. POLESE, *Le concept de tertiaire moteur: quelques éléments de réflexion*. Document soumis au ministère des Communications du Québec, non publié, octobre 1981.
4. Source: Tableau interindustriel du Québec.

un fort pourcentage de leurs services de l'étranger. Une enquête effectuée auprès de 408 établissements de l'Estrie et portant sur l'année 1979 révèle que 34,6% des services de publicité, 28,1% des services d'étude de marché et 22,3% des services de gestion-conseil ont été achetés à l'extérieur du Québec, principalement aux États-Unis.

Les services aux entreprises incorporent un fort contenu de connaissances spécialisées. En fait, les entreprises de ce secteur vendent du «know-how». Dans bien des cas, ce savoir-faire a une connotation technologique très importante. Les services intermédiaires servent ainsi de débouchés à une main-d'oeuvre spécialisée.

L'approche gouvernementale d'aide à l'industrie doit être adaptée aux caractéristiques particulières des entreprises de services spécialisés. Celles-ci ont, à bien des égards, les mêmes caractéristiques de fonctionnement que les entreprises manufacturières et leurs problèmes touchent, de façon générale, les mêmes fonctions: ressources humaines, connaissances techniques, financement, gestion, mise en marché, etc. Cependant, le dosage des différents facteurs de production n'est pas le même. Le capital fixe est généralement moins important que pour les entreprises de fabrication, mais le développement d'un savoir-faire à partir de travaux de recherche ou de recrutement de personnel compétent prend une dimension primordiale.

Que ce soit pour le financement de ses activités de recherche et de développement ou pour l'achat d'équipement spécialisé, tel du matériel d'informatique, l'entreprise de services éprouve souvent des difficultés auprès des institutions prêteuses étant donné la nature intangible de ses actifs. Les programmes gouvernementaux doivent pallier ces difficultés.

Indépendamment de ces orientations générales, le gouvernement du Québec attache une importance particulière à deux composantes majeures du domaine des services spécialisés aux entreprises: d'abord au génie-conseil et, ensuite, à l'intérieur de l'ensemble plus vaste des industries de l'électronique, qui seront traitées au chapitre suivant, aux services informatiques. Ces deux domaines avaient déjà été retenus dans l'énoncé de politique *Bâtir le Québec*. Il est maintenant possible de pousser plus loin l'engagement gouvernemental à partir d'une connaissance plus précise de la problématique du développement de ces activités.

Le cas particulier des services de génie-conseil

L'importance du génie-conseil et de ses effets potentiels d'entraînement sur l'économie québécoise n'a plus besoin d'être démontrée. En 1980, l'ensemble des firmes québécoises de génie-conseil employaient au Québec quelque 9 300 personnes et plus de 2 100 hors Québec. La valeur totale des honoraires facturés s'élevait à 480 $ millions. Ces honoraires provenaient à 58% du Québec, 16% des autres provinces canadiennes et 26% de l'étranger. Le contenu québécois des projets impliquant les firmes de génie-conseil en 1980 était de l'ordre de 2,3 $ milliards[5].

Depuis le début des années soixante, le gouvernement du Québec, ses sociétés d'État, divers organismes paragouvernementaux, de nombreuses municipalités et le secteur privé ont réalisé des programmes d'investissement considérables qui ont amené la création de plusieurs firmes de génie-conseil au Québec et le développement, sur le plan interne, d'un savoir-faire et d'une compétence dans de nombreuses sphères d'activité. Plusieurs firmes se sont spécialisées dans la conception de barrages, de centrales hydroélectriques, de réseaux de transport ou de distribution d'énergie électrique, de même que dans la construction de routes, de réseaux d'aqueduc et d'égout, ou d'édifices publics.

Au cours des dernières années la progression des investissements publics a été sensiblement ralentie. Les grands projets gouvernementaux décrits précédemment, dans le domaine énergétique et environnemental entre autres, assureront une demande très

5. «Selon la Fédération internationale des ingénieurs-conseils, trois des dix plus grandes sociétés de génie-conseil au monde sont québécoises». *Bâtir le Québec*, p. 466.

substantielle pour les services des sociétés québécoises d'ingénierie. Ces programmes d'investissement devraient permettre au génie-conseil de maintenir à leur niveau actuel les honoraires provenant du secteur public. Cependant, la poursuite de la croissance du génie-conseil au même rythme qu'au cours des dernières décennies ne pourra provenir que d'un débordement de ces marchés et de ces activités traditionnels.

Le développement des marchés canadiens se fera surtout à partir des grands projets énergétiques et des systèmes de transport déjà évoqués. Malgré leur présence indéniable sur les marchés des autres provinces canadiennes, les firmes québécoises de génie-conseil se heurtent aux politiques restrictives d'achat local en vigueur dans certaines provinces. Elles n'ont pu ainsi bénéficier pleinement de la croissance importante des investissements dans les autres provinces, particulièrement au chapitre des grands projets énergétiques. De plus, plusieurs de ces sociétés privées, malgré leur dimension, ne semblent pas disposer de la capacité d'assumer globalement la responsabilité des fonctions de gestion, d'ingénierie, d'achat et de construction (GIAC).

Par ailleurs, sur le plan international les prix élevés de l'énergie, les problèmes engendrés par la surpopulation de certains centres urbains, les importants besoins d'infrastructures et d'équipements sociaux ainsi que l'éventuel élargissement des ententes Nord-Sud amèneront, d'ici l'an 2000, notamment dans les pays exportateurs de pétrole, une croissance importante des besoins d'ingénierie[6].

Plusieurs firmes québécoises de génie-conseil (les grandes et les moyennes) sont déjà très actives sur le marché international. Elles ont acquis, en quelques années, une reconnaissance internationale de leur savoir-faire dans certains secteurs comme l'hydro-électricité, les réseaux routiers et les équipements sociaux (hôpitaux et écoles). La croissance de la demande internationale dans les secteurs pour lesquels les firmes québécoises ont le plus de connaissances et d'expérience favorisera leur développement.

Les firmes présentes sur les marchés étrangers doivent, en plus de posséder une solide compétence technique, identifier avec précision leurs marchés-cibles, connaître les données pertinentes aux contrats visés, maîtriser les règles du jeu de la concurrence internationale et avoir accès aux sources de financement des projets internationaux. Cette adaptation aux marchés extérieurs est coûteuse et les risques d'échec sont élevés, compte tenu de la vigueur de la concurrence.

Dans beaucoup de pays, le désir des acheteurs institutionnels de transiger avec leurs homologues gouvernementaux plutôt qu'avec des sociétés privées apporte une contrainte supplémentaire. En outre, le financement des projets constitue presque toujours un élément très important dans l'obtention de contrats à l'étranger. Les conditions de financement sont souvent considérées par le pays client comme une partie intégrante de la soumission et, dans certains cas, elles sont plus importantes que la qualité des services ou des produits offerts.

Les firmes québécoises souffrent, dans bien des cas, de la non-compétitivité des conditions de financement offertes par la Société canadienne pour l'expansion des exportations (SEE). De plus, lorsqu'un financement de la SEE n'est pas disponible, les firmes doivent s'impliquer directement dans la recherche du financement des projets. Enfin, pour diverses raisons, les firmes québécoises de génie-conseil ont peu profité jusqu'à maintenant des possibilités de financement offertes par la Banque mondiale et par les diverses banques régionales de développement. Soulignons que sur les marchés étran-

6. Les firmes interrogées dans le cadre d'une enquête publiée par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et l'Office de planification et de développement du Québec, estiment à 10,2% le taux annuel moyen de croissance réelle de leurs honoraires perçus à l'étranger d'ici 1985. La même enquête suggère que cette croissance pourrait être plus élevée si davantage de firmes québécoises accédaient aux marchés étrangers. Source: Association des ingénieurs-conseils du Québec et Office de planification et développement du Québec, *Les activités des sociétés québécoises de génie-conseil et leurs effets d'entraînement*, rapport préparé par la firme Major et Martin inc., 1981.

gers, les firmes doivent encourir des coûts de fonctionnement plus élevés, notamment en ce qui a trait au recrutement et à la rémunération du personnel qui doit séjourner pour des périodes plus ou moins longues à l'étranger.

Le développement des firmes de génie-conseil réside non seulement dans la répartition géographique de leurs activités, mais aussi dans l'élargissement de leur champ de compétence dans de nouvelles sphères comme, par exemple, l'assainissement des eaux et de l'air, le génie industriel, les énergies nouvelles et les économies d'énergie, l'exploitation des sables bitumineux, etc. De même, elles doivent diversifier leurs tâches, notamment celles reliées à la gestion de projets et à la livraison de projets «clés en main». Il s'agit là d'une condition nécessaire à une plus importante participation des firmes de génie-conseil à la réalisation des grands projets d'investissement.

Le contenu industriel québécois des projets découlant de l'implication de firmes québécoises de génie-conseil est relativement modeste. Un dollar d'honoraires perçu à l'étranger en 1980 a entraîné en moyenne 1,7 dollar en commande de biens québécois. Selon une estimation de l'Office québécois du commerce extérieur, si l'on attribue un coefficient de 1,0 aux effets d'entraînement au Québec des exportations des firmes québécoises de génie-conseil, le même coefficient atteint 1,9 pour l'ensemble du Canada, 5,2 pour la France et sans doute davantage pour des pays comme les Pays-Bas et la Suède. L'association plus étroite des sociétés d'ingénierie et des entreprises manufacturières, par le biais de consortiums ou autrement, est très rare au Québec et cela explique en partie la faiblesse des retombées économiques de l'action des firmes de génie-conseil.

Compte tenu de l'importance de la valeur des projets que pourront réaliser d'ici 1985 les firmes québécoises de génie-conseil, il serait possible par un meilleur arrimage avec le secteur manufacturier d'accroître substantiellement les retombées économiques. L'accroissement de celles-ci pourra dépasser largement le milliard de dollars si les efforts sont concertés dans cette voie. D'ailleurs, l'expérience récente du métro de Mexico[7] a fourni un exemple fort révélateur des retombées générées par l'exportation de services d'ingénierie sur le secteur manufacturier.

S'assurer que l'ensemble des services de génie-conseil québécois réalise, au cours des prochaines années, une croissance réelle annuelle comparable à celle enregistrée au cours des 15 dernières années[8] et maximiser les retombées industrielles de ces activités constituent les deux grands objectifs à poursuivre. La réalisation de tels objectifs implique la recherche de nouveaux marchés, l'élargissement du savoir-faire à de nouvelles activités et une meilleure articulation entre les firmes de génie-conseil et le secteur manufacturier.

Le programme d'action

Les plus importantes décisions concernant les marchés-cibles et l'envergure des services offerts demeurent la responsabilité exclusive des firmes. Cependant, le gouvernement du Québec peut, par un appui soutenu, faciliter l'accès des firmes aux différents marchés, favoriser le rapprochement entre les firmes de génie-conseil et le secteur manufacturier et aider au développement de nouveaux savoir-faire. Les moyens dont dispose le gouvernement peuvent être regroupés sous deux volets: l'aide technique et l'aide financière.

L'aide technique

Sur le marché québécois, l'action du gouvernement peut être détermi-

7. Le Bureau de transport métropolitain international (BTMI) de la Communauté urbaine de Montréal a obtenu un sous-contrat de 2 $ millions pour la conception du métro de Mexico. Un contrat de 50 $ millions a été par la suite accordé à Bombardier pour la production des wagons du métro.
8. Cette croissance réelle a été de 7% en moyenne annuellement.

nante pour développer de nouveaux champs d'excellence. La mise sur pied d'entreprises comme Éconoler ou la Société d'assainissement des eaux n'a pas pour objet de remplacer les firmes de génie-conseil, mais bien au contraire de susciter de nouveaux savoir-faire dans le secteur privé. Cela permettra de favoriser l'émergence d'entreprises pouvant offrir une gamme complète de services spécialisés. D'autre part, le gouvernement entend alléger progressivement ses propres services de génie afin d'avoir reccurs, chaque fois qu'une telle solution est économique, aux services privés de génie-conseil.

Par ailleurs, si tel est le désir des firmes privées, le gouvernement est prêt à analyser des formules de prêts de spécialistes gouvernementaux afin d'aider ces firmes à élargir la gamme de leurs services ou le champ de leurs compétences. Les services gouvernementaux ont développé entre autres un savoir-faire en matière de gestion des travaux d'infrastructures routières, de drainage agricole, de développement forestier et de reboisement, de protection de l'environnement, de gestion d'hôpitaux et d'écoles, etc. Un transfert vers les firmes privées de ce savoir-faire par une participation active dans des projets concrets ne pourrait être que bénéfique aux parties impliquées et à l'économie du Québec en général. Cet apport de spécialistes gouvernementaux pourrait permettre à certaines firmes de s'impliquer davantage dans des projets à l'étranger, notamment dans des projets «clés en main».

Les mesures élaborées précédemment pour que le Québec obtienne sa juste part du marché des grands projets canadiens s'appliquent également aux services de génie-conseil. L'implication plus étroite du gouvernement dans la réalisation des grands projets ne peut que promouvoir les services de génie-conseil québécois sur le marché canadien. Le gouvernement du Québec pourrait ainsi, de concert avec les autres provinces, revoir certaines dispositions de sa politique d'achat et procéder à des ententes de réciprocité si cela permet au génie-conseil québécois de mieux pénétrer le marché canadien.

Afin d'assurer une plus grande présence du Québec sur les marchés étrangers et de mieux promouvoir le savoir-faire des firmes de génie-conseil, le gouvernement québécois a déjà établi des contacts auprès des gouvernements des pays offrant les marchés les plus prometteurs. Les missions à l'étranger regroupant des entreprises de génie-conseil, des fabricants d'équipement, des ministres et des hauts fonctionnaires ont apporté des résultats encourageants et le gouvernement du Québec entend multiplier ce type de relations.

Outre l'expérience d'Hydro-Québec International en ce sens, le gouvernement s'engage, dans ses échanges avec les autres gouvernements, à impliquer le plus possible les firmes de génie-conseil. De plus, la nomination prochaine d'un ministre québécois du Commerce extérieur permettra d'accroître l'efficacité de l'intervention gouvernementale à l'étranger et, conséquemment, les

exportations de services-conseils. Par ailleurs, la Société de développement industriel (SDI) et l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE) resserreront leurs liens fonctionnels avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et les autres organismes fédéraux s'intéressant aux exportations. Ces relations contribueront à regrouper les éléments susceptibles d'amener un meilleur taux de réussite sur les marchés étrangers des services de génie-conseil.

Afin de réduire les coûts d'accès à l'information sur les différents marchés et de sensibiliser les firmes de génie-conseil à la nécessité d'élargir leurs marchés, l'OQCE organisera pour le personnel des firmes de génie-conseil des séminaires de sensibilisation aux exportations, divers colloques et missions à l'étranger et diffusera plus d'information sur les marchés intéressant les firmes de génie-conseil. Enfin, le programme APEX[9] sera davantage accessible aux sociétés-conseils, qui pourront ainsi rendre éligibles à ce programme leurs dépenses reliées aux voyages de prospection de nouveaux marchés.

L'aide financière

Les firmes désireuses d'élargir la gamme de leurs services et d'oeuvrer dans des projets «clés en main» s'orientent de plus en plus vers la formation de consortiums. L'OQCE et la SDI apporteront une contribution technique et financière à la formation de consortiums impliquant des ingénieurs-conseils et des entreprises manufacturières. Pour sa part, la SDI pourra même investir en tant qu'actionnaire dans certains consortiums. Ce type de participation facilitera dans certains cas les entrées auprès des gouvernements étrangers tout en fournissant une garantie importante au niveau du financement des projets.

Le financement offert par les organismes canadiens aux pays étrangers ne couvre pas certains risques importants pour le génie-conseil et n'est pas toujours concurrentiel par rapport à d'autres pays exportateurs de services-conseils. La SDI pourra contribuer à pallier ces lacunes notamment pour compléter l'action de la SEE ou d'autres établissements financiers en garantissant le financement de certains projets dans lesquels des consortiums québécois sont impliqués. L'OQCE établira par ailleurs des liens avec la Banque mondiale de développement, les banques régionales de développement et d'autres établissements, afin que les consortiums québécois puissent avoir un meilleur accès à ces établissements.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de la fiscalité en tant que moyen de stimuler le développement des exportations. Par consé-

9. Le programme d'aide à la promotion des exportations (APEX) vise à susciter et à développer les initiatives des sociétés québécoises quant à l'accroissement des ventes de leurs produits à l'extérieur du Québec et des échanges technologiques avec des entreprises étrangères. Il permet de financer une partie des coûts reliés à la prospection et au développement de nouveaux marchés, à la participation à des expositions commerciales hors Québec et à des missions de promotion d'accords industriels.

quent, il a récemment réévalué sa législation afin de la rendre plus incitative à l'exportation des services-conseils. Ainsi, un Québécois affecté hors Canada pour une période de plus de six mois a droit à une déduction égale à 55% de son revenu gagné hors du Canada jusqu'à concurrence de 55 000 $. Cette exemption rend la fiscalité québécoise, à ce chapitre, plus généreuse que celle du gouvernement fédéral et des autres provinces canadiennes. Quant aux Québécois qui cessent de résider au Canada, ils n'ont plus, cela va de soi, d'impôt à payer au Québec.

Chapitre 3

Les nouvelles technologies

La croissance et la transformation de l'économie sont étroitement associées au progrès des connaissances scientifiques et techniques et à leur application à des fins industrielles et commerciales. Les percées technologiques majeures peuvent engendrer des phases de croissance économique importantes et prolongées en ouvrant de nouveaux marchés, en réduisant les coûts de production, en stimulant l'esprit d'entreprise et en mobilisant des capitaux dans de nouveaux champs d'investissement. Ainsi, l'avènement du transport ferroviaire, de la pétrochimie ou des transistors a tour à tour favorisé une croissance soutenue et une transformation profonde des économies industrialisées. La durée et l'ampleur des difficultés que connaissent les économies industrialisées et notamment plusieurs grands secteurs industriels (sidérurgie, construction navale, automobile, etc.), s'expliquent en bonne partie par le trop long retard apporté à une transformation profonde du système de production. Cette transformation ne peut s'appuyer que sur un développement technologique, puisqu'il ne s'agit pas tant de produire plus que de produire différemment.

L'émergence de nouvelles technologies représente un défi pour toutes les économies industrialisées et offre des occasions de desservir des marchés susceptibles de connaître une expansion fort importante. Face à ces marchés potentiels, les entreprises québécoises n'ont pas un important retard industriel à rattraper comme c'est souvent le cas sur les marchés arrivés à maturité. D'autre part, tout défaut de s'intéresser aux nouvelles technologies dominantes se traduira à plus ou moins brève échéance par une perte de compétitivité et cela même pour les industries traditionnelles. Les technologies majeures ont un impact tel sur les marchés et les méthodes de production qu'elles ne peuvent que s'imposer aux individus et aux entreprises.

Les stratégies privées et publiques de développement industriel ne peuvent ignorer l'évolution technologique. Il s'agit surtout de bien identifier les champs technologiques, larges ou spécifiques, les plus déterminants pour la croissance des années quatre-vingt. Par exemple, l'implantation de la technologie micro-électronique dans une grande variété de domaines progresse très rapidement. De même, les applications industrielles des biotechnologies laissent entrevoir des marchés considérables.

La micro-électronique et les bioindustries n'épuisent pas l'ensemble des domaines technologiques accessibles à l'industrie québécoise. L'énergie et les transports représentent également des secteurs où le savoir-faire québécois peut être mis en valeur. De même, à un niveau plus spécifique, il existe au Québec certains potentiels importants en matière de fibres optiques, de plasmas, de production d'hydrogène, de nouveaux usages des fibres d'amiante, de fabrication de titane métal et autres. Aucun des développements technologiques ne peut être rejeté a priori. Cependant, certains choix de créneaux doivent être fixés afin de guider l'action des principaux intervenants privés et publics concernés. Une étroite concertation de ces intervenants quant aux stratégies à mettre en oeuvre doit constituer une orientation prioritaire. Dans cette optique, le gouvernement du Québec est prêt à appuyer, techniquement et financièrement, la création et le fonctionnement de centres de recherche dans des domaines technologiques, associant, à l'exemple de l'Institut de recherche et de développement de l'amiante (IRDA), les milieux industriels, scientifiques et gouvernementaux.

Le Québec est déjà actif dans certains domaines. Ainsi, il est particulièrement intéressé aux développements de l'électrochimie, étant donné qu'il peut s'appuyer à la fois sur une grande disponibilité d'hydroélectricité et sur un savoir-faire et une capacité de réalisation reconnus, grâce à un noyau important de chercheurs, d'entreprises et d'organismes (Noranda, Alcan, Ireq, entre autres) dans ce domaine. Le Québec souhaite notamment développer de nouvelles filières technologiques, augmenter l'effort de recherche et de développement dans des domaines prioritaires (conversion et stockage de l'énergie, électrométallurgie, production d'hydrogène, etc.) et favoriser le regroupement et la coordination des efforts des intervenants scientifiques, industriels et gouvernementaux.

Dans cette perspective, le gouvernement québécois compte aider le développement des ressources humaines en concertation avec les milieux intéressés et selon les paramètres décrits dans le Livre blanc sur la recherche scientifique[1]: recyclage des chercheurs, création de postes de chercheurs et de techniciens dans les universités et dans les industries, octroi de bourses aux cycles supérieurs et postdoctoraux, établissement de centres d'excellence, etc. En outre, le gouvernement du Québec a entrepris des démarches auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci établisse au Québec le Centre de technologie en électrochimie (CTE) proposé par un comité associé au Conseil national de la recherche du Canada (CNRC). En plus de son action au niveau des ressources humaines, le gouvernement québécois est prêt à collaborer aux études d'implantation, aux infrastructures d'accueil et au fonctionnement du CTE. Enfin, il a pris une part active à la création d'un Conseil de l'industrie de l'hydrogène opérant à partir d'un financement conjoint privé-public. L'objectif du Conseil, créé officiellement en mars 1982, est d'accélérer la réalisation de projets et d'assurer au Québec les principales retombées des développements de l'industrie de l'hydrogène.

Les technologies électroniques

Le domaine de l'électronique connaît depuis quelques années une évolution très rapide grâce à l'accroissement considérable de la capacité des composantes et des circuits électroniques et à la possibilité de les faire tenir ou de les «intégrer» sur des supports matériels de plus en plus minuscules. L'étape essentielle à cet égard a été l'avènement du micro-processeur, un circuit intégré suffisamment complexe pour être programmable[2] et pour pouvoir assumer les mêmes fonctions qu'un grand ordinateur traditionnel.

Le développement de la micro-électronique, alimenté par la technologie des circuits intégrés, permet un abaissement très substantiel des coûts d'achat et d'opération des équipements électroniques. Pour cette raison, il est maintenant possible d'envisager une diffusion et une pénétration des systèmes électroniques programmables dans une variété très vaste de produits et d'activités. Ainsi, les micro-processeurs accroissent très nettement la précision, la fiabilité, la vitesse d'exécution, la polyvalence et la productivité des procédés et des systèmes industriels dans la plupart des domaines de production.

Les applications micro-électroniques au domaine très large de l'information, soit à toute activité de collecte, de traitement, d'entreposage ou de communication de données de toute nature, sont tout aussi déterminantes. Les économies industrialisées sont de plus en plus centrées sur l'information. Ainsi, le pourcentage des emplois liés à l'information dans l'ensemble de la population active canadienne est passé de 29,3% en 1951 à 39,9% en 1971[3]. Ces emplois se situent tant au niveau de la production de l'information, de son traitement et de sa diffusion qu'à celui de l'infrastructure de communication et d'information. Aussi regroupent-ils des catégories aussi diversifiées que les scientifiques et les techniciens, les employés de bureau, les journalistes, le personnel des postes, etc. À l'intérieur de l'ensemble très vaste des activités d'information, les industries culturelles sont particulièrement touchées par cette évolution. Toutes ces activités seront affectées d'une façon ou d'une autre par l'évolution des technologies électroniques de l'information, qu'il s'agisse de l'informatique, de la bureautique ou de la télématique.

Les possibilités de développement économiques découlant de la révolution micro-électronique sont très nombreuses. Elles apparaissent cependant sous deux volets principaux: la production des biens et des services exploitant directement les nouvelles technologies électroniques et l'adaptation de l'appareil de production par l'incorporation de systèmes et de composantes électroniques dans les produits et dans les processus de fabrication.

1. *Un projet collectif*, 1980.
2. C'est-à-dire pouvant adopter différents comportements selon les instructions qui lui sont fournies.
3. *Les activités d'information de l'électronique et des technologies des télécommunications*, OCDE, Paris, 1981, et *La révolution de l'information et sa signification pour le Canada*, S. SERAFINI et M. ANDRIEU, ministère des Communications du Canada, Ottawa, novembre 1980.

Les perspectives de développement de l'industrie électronique québécoise

Le marché mondial de l'électronique, exclusion faite des services, était évalué à quelque 250 $ milliards pour l'année 1980. L'industrie mondiale est en pleine croissance et son rythme de progression au sein des pays de l'OCDE sera, au cours des années quatre-vingt, de 40% supérieur à celui de l'industrie manufacturière[4].

Ces données sont cependant trop globales pour bien situer les perspectives de croissance des différentes industries de l'électronique. Ainsi, la demande de produits finis (appareils domestiques, équipement de bureau, matériel militaire, etc.) est trois fois plus importante que celle des composantes (tubes électroniques, circuits intégrés, etc.) sur les marchés américain, japonais et ouest-européen. En outre, la croissance de la demande varie grandement d'un produit à l'autre. À titre d'exemple, le marché américain des circuits intégrés atteindra 10,4 $ milliards en 1984 et celui du matériel de traitement de données, 59,3 $ milliards, soit des augmentations respectives de 80% et 65% par rapport à 1981. Par contre, au cours de la même période, la demande de biens de consommation électroniques ne croîtra que de 25% pour atteindre 16,9 $ milliards[5].

Les services constituent également un segment important du domaine de l'électronique. Ils comprennent notamment le traitement des données et, de plus en plus, la production de logiciel. Représentant 22,5% du total des services informatiques au Canada en 1980, le logiciel se définit comme l'ensemble des programmes, procédés et règles commandant le fonctionnement de l'ordinateur. L'avènement de la micro-électronique se traduit par une forte demande de logiciel. La diffusion croissante des systèmes électroniques programmables accroît en effet les besoins de programmation du matériel en vue d'usages spécifiques. Dès 1985, les coûts afférents aux services informatiques et au logiciel, par opposition au matériel, devraient représenter plus de 90% des déboursés de l'usager comparativement à moins de 20% au début du développement des ordinateurs. Le marché canadien du logiciel croît présentement à un rythme annuel de près de 25%, soit le taux de croissance le plus rapide du secteur des services. À ce rythme, les revenus provenant de la vente des logiciels par les firmes canadiennes devraient atteindre 2,2 $ milliards en 1990, comparativement à 253 $ millions en 1980[6].

Matériel et logiciel sont souvent étroitement associés au sein des produits et des systèmes électroniques. C'est notamment le cas pour certains des marchés offrant les perspectives de développement les plus importantes: robotique, bureautique, télématique. Ainsi, les sociétés américaines tripleront leurs investissements annuels dans le domaine de l'automatisation (robotique) d'ici 1985 [7]. La bureautique offre des perspectives de croissance encore plus importantes. Au Canada seulement, le marché atteindra 5 $ milliards en 1985.

L'expansion sera aussi très rapide dans le domaine de la télématique, (les télécommunications impliquant l'utilisation des ordinateurs), notamment pour l'exploitation de banques de données. Le marché international des systèmes vidéotex[8] devrait atteindre 12 $ milliards en 1985. Cependant, les prévisions dans ce domaine sont d'autant plus difficiles à établir que plusieurs techniques (téléphonie, câblodistribution, fibres optiques) et plusieurs systèmes, dont le Télidon canadien, se font actuellement concurrence sur le marché mondial. De plus, les besoins de la clientèle, qu'il s'agisse de services à domicile, de courrier électronique, de transfert électronique de fonds ou autres, ne sont pas encore déterminés avec précision. Enfin, dans un premier temps du moins, la télématique sera en concurrence avec la privatique, c'est-à-dire avec les systèmes permettant à

4. Renseignements tirés de *L'industrie de l'électronique au Québec — Analyse et perspectives*, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Québec, 1981.
5. *U.S. Markets Forecast* 1981.
6. *EDP In-Depth Reports*, Evans Research Corp., mai 1981.
7. *Special Report — The Speed up in Automation*, Business Week, 3 août 1981.
8. Les systèmes vidéotex permettent d'acheminer, au moyen de réseaux de communication bidirectionnels, des données et des services informatisés à un téléviseur modifié à cette fin.

l'usager de fonctionner de façon autonome à partir de son propre équipement de traitement (micro-ordinateur) et d'entreposage de données (vidéodisque).

Ces développements sont autant d'occasions offertes au secteur québécois de l'électronique. L'industrie électronique représente 2% de l'activité manufacturière totale du Québec et emploie près de 20 000 personnes. Elle est le principal foyer québécois de recherche industrielle et son marché déborde largement les frontières. Cependant, elle n'occupe pas la place qui lui revient au sein de l'industrie électronique canadienne puisqu'elle n'y est responsable que de 20% de la production totale. L'industrie québécoise est également trop peu diversifiée. Elle est certes bien implantée dans le secteur des équipements de télécommunication et, depuis quelques années, dans celui des équipements de bureau. Cependant, elle est peu présente dans la production de services informatiques et de logiciel et encore moins dans les secteurs des biens de consommation et des instruments scientifiques et professionnels.

Enfin, l'industrie québécoise est dominée par quelques grandes firmes canadiennes et étrangères. De fait, le contrôle insuffisant de l'industrie[9], la carence d'entreprises de taille moyenne et la diminution progressive des emplois administratifs ou de recherche-développement au profit principalement de l'industrie ontarienne, constituent des problèmes structurels particulièrement sérieux.

L'industrie québécoise ne pourra tirer parti du développement de l'électronique qu'à la condition de bien circonscrire ses champs d'intervention. La production de composantes micro-électroniques de base est d'une grande importance stratégique. Les initiatives valables en cette matière devront certes être encouragées, mais une grande prudence s'impose. L'âpreté de la concurrence internationale de même que le niveau très élevé des dépenses de recherche et des investissements requis, rendent difficile l'accès à la production de composantes de base. Les mêmes réserves valent pour les produits finis fabriqués en grandes séries. Des projets particuliers en micro-électronique demeurent néanmoins possibles étant donné la présence au Québec de certains noyaux scientifiques ou industriels particulièrement dynamiques.

De façon générale, les créneaux accessibles aux entreprises québécoises se situent plutôt du côté des applications de techniques et de produits existants, en vue d'accéder aux marchés spécialisés, et en faisant appel à des activités moins exigeantes en capitaux, telles l'assemblage ou la conception. À l'intérieur de ces balises, la production de logiciels d'application et de systèmes électroniques programmables offre de nombreuses possibilités à l'industrie québécoise.

Les logiciels standardisés, ou progiciels, sont conçus pour une certaine variété d'applications et peuvent être vendus, moyennant un minimum de modifications, à un grand nombre de clients. La production de logiciels repose essentiellement sur les ressources humaines, soit sur le facteur pour lequel le Québec peut le mieux soutenir la concurrence.

Les systèmes électroniques programmables consistent en la combinaison de divers éléments, dont un ou plusieurs «processeurs» ou unités de gestion de données, en vue de l'exécution de fonctions spécialisées. Les systèmes industriels couvrent une gamme très large de besoins, depuis la réalisation de tâches mécaniques jusqu'à la supervision et au contrôle d'usines complètes ou de grands réseaux de services publics. Les chances de succès sont d'autant plus grandes que les applications visées se situent dans les sphères de spécialisation et de savoir-faire de l'économie québécoise: production et distribution d'électricité, transport, exploitation et transformation des ressources, etc. Certaines firmes québécoises[10] ont déjà obtenu des succès encourageants dans le domaine des systèmes programmables de contrôle ou de production.

9. Les firmes sous contrôle québécois n'ont contribué que pour 13,2% de la production québécoise en 1980, comparativement à 16% en 1979 et à 22,6% en 1978. Seulement deux de ces firmes ont un volume de ventes situé entre 10 $ et 20 $ millions.

10. BG Checo International, Controtec, Normex International, CAE Electronics, etc.

Les systèmes électroniques programmables appliqués à l'information et aux communications présentent également des possibilités de développement importantes au Québec, d'abord dans le traitement de l'information (bureautique), ensuite dans les télécommunications et la télématique. Dans l'un et l'autre cas le Québec peut en effet compter sur quelques firmes susceptibles d'apporter le savoir-faire et le leadership nécessaires[11]. De plus, dans le domaine particulier de la télématique, le Québec peut tirer parti de la technologie Télidon mise au point avec l'argent des contribuables canadiens. La production de contenus pour les systèmes d'information présente aussi des possibilités intéressantes de tirer parti des spécificités québécoises, notamment dans les industries dites culturelles.

L'adaptation de l'appareil de production aux nouvelles technologies

La possibilité d'implanter des systèmes électroniques programmables dans la quasi-totalité des activités manufacturières ou des services représente un défi majeur pour l'ensemble des agents économiques. Y renoncer signifierait une diminution de la capacité concurrentielle et une éviction, à plus ou moins brève échéance, du marché.

Grâce à la micro-électronique, l'automatisation, autrefois réservée à certaines productions de masse, devient également rentable pour les productions à petite échelle. Un grand nombre d'entreprises et d'industries peuvent donc maintenant se doter de systèmes de fabrication assistée par ordinateur (FAO) qui apportent des avantages considérables en termes de vitesse d'exécution, de polyvalence et de productivité.

La transformation du domaine manufacturier à partir de la programmation électronique s'étend aussi à la conception assistée par ordinateur (CAO) ainsi qu'à la planification et à la surveillance globale du processus de production. Là encore des gains substantiels sont possibles: conception plus précise, plus facile et plus rapide, calcul plus rigoureux des besoins en matières premières, entre autres.

L'usage des systèmes électroniques programmables est appelé à connaître une grande expansion dans les usines de toutes dimensions. En 1990, la fabrication assistée par ordinateur devrait être utilisée dans 25% des établissements manufacturiers de moins de 1 000 employés aux États-Unis. À cette même date, 25% des entreprises manufacturières américaines auront informatisé et intégré leurs approvisionnements en matières et en fournitures, ainsi que leur système de production. Ce niveau sera atteint par les Japonais dès 1986. Enfin, en 1985, 25% des sociétés américaines auront recours à l'ordinateurs pour la conception de leurs produits[12].

Les possibilités d'application de la micro-électronique aux activités de services sont tout aussi importantes, grâce notamment à la bureautique. Selon une étude allemande, une proportion élevée du travail de bureau peut être standardisé (43%) et automatisée (25% à 30%)[13]. Les possibilités varient selon les secteurs et sont particulièrement élevées dans l'administration publique. L'impact sera également considérable dans les secteurs de la distribution, de la finance et des assurances.

Ces changements poseront des problèmes d'adaptation aux travailleurs et aux entreprises. Aux États-Unis, 45% des emplois seraient affectés par l'implantation de systèmes programmables dans les bureaux et dans les usines. La force de l'impact va du simple changement des méthodes de travail jusqu'à l'obligation de recyclage du personnel ou même à la perte d'emplois, quoique la fréquence éventuelle de ces cas extrêmes ne doive pas être exagérée[14]. En fait, l'am-

11. Northern Telecom, Mitel, Vidéotron, AES, Micom, Comterm, etc.
12. Selon The Institution of Production Engineers, *Current and Future Trends of Manufacturing and Technology in the U.K.*, Londres 1980, rapporté dans The Economist, 23 août 1980.
13. Cité dans *La Micro-électronique: impacts socio-économiques*, Problèmes économiques, 29 octobre 1980.
14. Selon une étude américaine, seulement 4% de la main-d'oeuvre manufacturière pourra devenir vulnérable au remplacement par des robots et ce, pas avant deux décennies. (*The Impacts of Robotics on the Workforce and Workplace*, Carnegie-Mellon University).

pleur des problèmes générés et la nature des solutions envisageables seront grandement fonction de la vitesse du phénomène, laquelle dépend de plusieurs facteurs sociaux et économiques.

Le programme d'action

L'économie du Québec se doit d'exploiter au maximum les avantages économiques rattachés au développement des technologies électroniques. Celles-ci influenceront de façon marquée l'évolution de presque toutes les sphères de l'activité économique. Il faut tout mettre en oeuvre pour assurer d'abord le développement des industries québécoises de biens et de services susceptibles de profiter des marchés nouveaux ou en expansion. De plus, l'adaptation des entreprises et des travailleurs québécois aux nouveaux équipements et procédés doit être facilitée en vue de maintenir et d'accroître leur capacité concurrentielle.

Un effort particulier doit être fait au niveau du renforcement de la capacité d'auto-développement des établissements sous contrôle québécois. De plus, les grandes sociétés canadiennes et étrangères doivent exercer un rôle moteur par rapport à l'ensemble du secteur électronique québécois, notamment en ce qui a trait aux transferts technologiques, à la réalisation de grands contrats et à l'accès aux réseaux de commercialisation.

Enfin, parallèlement aux efforts visant à accélérer la pénétration des technologies électroniques, il apparaît primordial, quant aux impacts de celles-ci, de susciter une démarche de concertation entre les agents socio-économiques. À défaut de prendre en considération l'ensemble des effets du développement technologique sur l'emploi, sur le travail et sur la santé des travailleurs, il y a risque d'assister à une dégradation du milieu de travail, annulant ainsi les bénéfices attendus en termes de productivité.

La coordination des actions gouvernementales

Compte tenu de l'ampleur des besoins à combler, la coordination des interventions gouvernementales s'avère nécessaire. D'abord, au sein même du gouvernement québécois, le ministère des Communications (MCQ) jouera désormais un rôle beaucoup plus actif en faveur de la recherche de retombées économiques dans les industries de services en information et en communication (téléphonie, télédistribution, radiotélévision, communication par satellites, etc.).

La première étape dans cette voie a été la mise sur pied d'un groupe de travail formé de représentants des milieux scientifique, industriel et gouvernemental, chargé de préparer un rapport de conjoncture sur l'état de la recherche en communication au Québec. Le rapport du groupe[15] recommande que le gouvernement appuie le développement de ces secteurs par la mise en oeuvre d'un plan d'action et l'aide à la concertation des intervenants, celle-ci devant se concrétiser dans des projets-pilotes.

De concert avec les ministères et organismes à vocation économique

15. *Les communications au Québec: Bâtir l'avenir.* Éditeur Officiel, Québec, 1982.

et plus particulièrement le MICT, le MCQ fera connaître, dès 1982, une politique de développement économique de certains secteurs stratégiques de l'information et des communications. Le MCQ et le MICT comptent notamment se doter du savoir-faire approprié dans les aspects économiques et industriels de l'information et des communications et mettre en oeuvre des programmes de soutien aux projets québécois représentant un potentiel intéressant.

Par ailleurs, il faut suivre attentivement les efforts des autres gouvernements canadiens afin de compléter et d'harmoniser au mieux les diverses politiques mises en oeuvre. En particulier l'industrie québécoise devra obtenir une meilleure participation aux retombées industrielles découlant des programmes fédéraux[16].

La coordination gouvernementale doit également emprunter le canal de la coopération internationale. Des résultats intéressants ont déjà été obtenus quant à l'établissement de liens entre des entreprises françaises et québécoises. Les efforts en ce sens seront intensifiés. Ils viseront à obtenir un meilleur équilibre des échanges de biens, de services et de technologie par le biais notamment de projets en co-participation, et par l'exploitation des complémentarités des «savoir-faire» français (réseaux télématiques) et québécois (exploitation de satellites de communication).

Les ressources humaines

De son côté, le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MTMSR) a entrepris l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre spécialisée reliés au développement et à l'application des technologies nouvelles axées sur la microélectronique. Ainsi, l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre spécialisée dans le domaine de la conception et du développement de systèmes basés sur les micro-processeurs, est en voie d'être complétée. Ces prévisions mettent en évidence une hausse importante de la demande d'ingénieurs et de techniciens en électronique et d'ingénieurs en informatique au cours des cinq prochaines années.

Le MTMSR s'engage aussi dans l'évaluation des impacts de la bureautique, en mettant l'accent sur le volume des emplois touchés par les nouvelles technologies, sur la nature et la qualité des emplois créés, de même que sur les besoins afférents de recyclage et de formation. Une évaluation de la demande et de la disponibilité de main-d'oeuvre spécialisée en logiciel a également été entreprise conjointement avec le ministère de l'Éducation. Une fois les besoins d'intervention précisés, de nouveaux programmes tenant compte de l'évolution technologique en cours pourront être présentés. Enfin, dans la foulée du rapport Jean[17], des modifications aux structures et aux programmes gouvernementaux pourront apporter des réponses aux problèmes soulevés

16. La «circuiterie» de terminaux de Télidon a jusqu'à maintenant été fabriquée presque exclusivement en Ontario, notamment par des établissements de la région d'Ottawa.

17. *Apprendre: une action volontaire et responsable*, Commission d'étude sur la formation des adultes, 1982.

par l'avènement de nouvelles technologies, dont celles de l'électronique.

La recherche, le développement et le marketing

Le gouvernement du Québec entend mettre sur pied un nouveau programme pour aider l'innovation, le développement et l'amélioration des produits. Bien que s'adressant à l'ensemble des industries, le programme accordera une attention particulière aux projets réalisés dans les secteurs utilisant une technologie moderne et en évolution rapide, dont les perspectives de marché laissent entrevoir une forte croissance, et où il importe d'élargir la participation des entreprises québécoises. Les entreprises du secteur de l'électronique bénéficieront à l'intérieur de ce programme d'un volet particulier.

Ce volet visera à stimuler la croissance des entreprises électroniques qui font des efforts de recherche et de développement, en subventionnant, notamment, la mise en marché de produits développés et fabriqués au Québec. Par la mise en oeuvre de cet effort sélectif et incitatif, le gouvernement du Québec veut favoriser le développement d'entreprises fortes aux plans technique et financier et capables d'intégrer des systèmes et d'agir comme entrepreneur principal. Il espère aussi obtenir un meilleur équilibre de l'industrie par une meilleure représentation des entreprises sous contrôle québécois, de même qu'un renforcement de la technologie québécoise par une augmentation des sommes consacrées à la recherche et au développement.

Par ailleurs, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) demeure disposé à s'associer aux producteurs de matériel électronique pour l'amélioration des produits déjà existants ou pour le développement de nouveaux produits. La priorité sera accordée au matériel d'informatique, de bureautique, de télématique, aux équipements de télécommunication et de câblodistribution, aux systèmes de commandes et de supervision des chaînes de production et aux procédés industriels. Le CRIQ offrira son assistance technique aux PME québécoises désireuses de développer des relations d'affaires avec les grandes sociétés canadiennes et étrangères qui cherchent à faire fabriquer certaines pièces de matériel électronique par sous-traitance.

Le financement

La participation au capital-actions d'entreprises à caractère technologique, dont celles de l'électronique, constituera une des voies d'intervention de la Société de développement industriel (SDI). De plus, l'aide de la SDI sera désormais accessible aux entreprises de services dans le domaine de l'électronique, tels les fabricants de logiciels. Enfin, l'action de la SDI sera beaucoup plus orientée en fonction d'interventions déterminantes pour les secteurs de pointe.

La Société de développement des industries culturelles (SDIC) est devenue la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC), en vertu d'un amendement à sa loi constitutive, sanctionnée le 8 avril 1982 par l'Assemblée nationale. Elle s'intéressera

désormais aux débouchés industriels rattachés aux nouvelles technologies électroniques d'information et de communication. La constitution de banques de données, la programmation de vidéodisques ou de tout autre support électronique, la mise au point de logiciels permettant l'exploitation de ces contenus, les services audiovisuels à péage dont le vidéotex, les services de télédistribution, etc., sont autant d'industries dont l'importance économique s'accroît rapidement et auxquelles la SODICC attachera une attention particulière. En plus d'élargir son champ d'intervention, la SODICC agira désormais comme société d'initiative et non plus uniquement comme organisme financier. Elle sera aussi plus à même de poursuivre des actions efficaces de restructuration de certains secteurs. Afin de mettre en oeuvre ces nouvelles orientations, le gouvernement a doublé le capital-actions autorisé de la Société (de 10 $ à 20 $ millions) et celle-ci pourra se prévaloir d'une capacité d'emprunt de 20 $ millions.

Les marchés

La politique d'achat du gouvernement du Québec en matière de biens et de services de télécommunication et d'informatique sera utilisée activement en vue de promouvoir l'industrie québécoise. En plus de resserrer l'application de la politique d'achat en faveur des entreprises québécoises, le ministère des Communications du Québec, principal agent gouvernemental en cette matière, s'orientera dorénavant vers le «faire faire» de préférence aux travaux en régie toutes les fois qu'une telle pratique pourra entraîner des retombées industrielles intéressantes. Cette orientation ne concerne pas uniquement l'approvisionnement en biens et en services courants, mais également la réalisation de programmes ou de projets d'équipement majeurs, en éducation par exemple.

Dans le cas où l'administration québécoise détient des connaissances particulières, par exemple au niveau du traitement informatique, celles-ci devront servir le plus possible au développement du secteur électronique québécois. À cette fin, le MCQ favorisera l'exploitation commerciale des savoir-faire gouvernementaux, notamment sur les marchés extérieurs, en association avec le secteur privé, par le biais de consortiums ou autrement. En outre, le prêt de spécialistes gouvernementaux à l'entreprise privée est envisageable dans le domaine des services et des technologies électroniques au même titre que pour les activités de génie.

La réglementation

La réglementation québécoise applicable aux réseaux et aux services de télécommunication est présentement revue de manière à tenir compte des développements technologiques courants et de la volonté gouvernementale d'alléger le fardeau réglementaire. Cette révision vise à garantir à l'industrie québécoise la meilleure part des nouveaux marchés et à assurer un service adéquat et compétitif à la clientèle d'affaires ou individuelle. En outre, le gouvernement du Québec poursuivra ses efforts afin d'obtenir une partie plus substantielle du pouvoir réglementaire en matière de télécommunications, et d'augmen-

ter ainsi l'efficacité de son action, notamment à l'égard du développement économique.

L'adaptation des travailleurs et des entreprises

Le gouvernement confiera à l'Institut national de productivité (INP) un mandat explicite à l'égard des technologies électroniques. L'Institut agira en vue d'informer les travailleurs et les entreprises manufacturières et de services des possibilités d'application de la micro-électronique. De même, en accord avec sa mission originale, l'INP coordonnera, en collaboration avec le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, l'examen, par les partenaires socio-économiques, des impacts que l'introduction de nouveaux équipements de production peut entraîner sur l'organisation du travail, les besoins de main-d'oeuvre, les programmes de formation et la santé des travailleurs.

Le CRIQ jouera un rôle-clé de sensibilisation et d'assistance technique aux entreprises industrielles en vue d'adapter leurs procédés de fabrication et leurs produits à la micro-électronique et à la machinerie industrielle programmable, notamment les robots. Cette sensibilisation consistera d'abord en expertises et en renseignements sur les possibilités offertes. L'assistance technique se fera surtout au niveau de l'adaptation des équipements disponibles, de la conception d'équipements nouveaux en fonction des besoins particuliers des entreprises ou de leurs marchés, et de l'utilisation des techniques de CAO/FAO.

La concertation

Un effort spécial de concertation des intervenants québécois de l'électronique des milieux de la recherche, de l'enseignement, des affaires, du travail et du gouvernement devra être réalisé afin d'obtenir une efficacité maximale des actions de chacun des principaux groupes d'intervenants. À cet égard, la mise sur pied d'un organisme permanent de concertation habilité à réaliser des actions concrètes telles la promotion de projets particuliers, la réalisation d'études en co-participation et la détermination de priorités de recherche et de développement technologique apparaît comme une nécessité[18]. Cet organisme devrait être indépendant du gouvernement et provenir de l'iniatitive privée. Le Conseil de l'industrie électronique du Québec, récemment créé, pourrait y jouer un rôle-clé. Le gouvernement pourrait apporter une aide technique au fonctionnement de l'organisme et défrayer une partie de ses coûts d'opération, le reste devant être assumé par les partenaires privés.

Enfin, le gouvernement est prêt à convoquer une conférence socio-économique sur l'industrie et sur les développements électroniques, à la demande des principaux partenaires socio-économiques concernés et en accord avec eux. Cette rencontre

18. Cette nécessité a été soulignée dans ATKINSON, TREMBLAY ET ASSOC. INC., *Rapport sommaire sur l'orientation d'une politique gouvernementale visant à favoriser le développement de l'industrie québécoise des technologies électroniques*, Montréal, décembre 1981, non publié, et dans le rapport du groupe de travail sur la R & D en Communication au Québec, *Les Communications au Québec: Bâtir l'avenir, op. cit.*

pourrait notamment permettre de définir les modalités du mécanisme permanent de concertation à mettre en place.

Les biotechnologies

Les biotechnologies se définissent comme «l'ensemble des méthodes, des procédés et des techniques qui, appliqués à des micro-organismes, des cellules animales, végétales ou des fractions de celles-ci, visent à produire des molécules nouvelles, des cellules nouvelles ou des organismes nouveaux. Il s'agit le plus souvent, en opérant à l'échelle cellulaire ou infracellulaire, d'obtenir des produits nouveaux ou encore des produits déjà connus, mais par des voies nouvelles de nature biologique, bioconversion ou biocatalyse»[19].

Le recours aux micro-organismes pour transformer la matière organique relève de pratiques et d'usages ancestraux. La fabrication traditionnelle du fromage, de la bière, du vin, du pain, du cuir et de certaines fibres textiles repose sur la fermentation de micro-organismes sélectionnés. Dans les années quarante, la production industrielle de la pénicilline a été entreprise à partir de souches microbiennes isolées.

L'engouement actuel en faveur de ces technologies découle de la possibilité récente de «manipuler» les micro-organismes. En effet, avec la découverte de la structure de l'ADN[20] et des enzymes spécifiques capables d'en séparer certaines parties (les enzymes de restriction), il est désormais possible d'isoler un gène et d'en greffer le contenu héréditaire sur un micro-organisme hôte pour en modifier le patrimoine génétique. On crée ainsi des micro-organismes reprogrammés qui seront capables de produire des substances définies.

Les applications industrielles

Qu'il s'agisse de l'apparition de nouveaux produits de synthèse ou de la production à moindre coût de produits déjà connus, selon des procédés biologiques moins énergivores et moins polluants, l'utilisation industrielle des résultats de laboratoire ne se généralisera pas avant cinq ou dix ans. La révolution industrielle attendue par l'application de ces nouvelles méthodes et procédés se manifestera d'abord et surtout dans les secteurs qui utilisent actuellement des procédés conventionnels. Ainsi, des créneaux d'application industrielle apparaîtront dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'énergie, de l'extraction des métaux et de la chimie de synthèse.

De façon plus immédiate, des applications industrielles des biotechnologies s'opèrent dans les domaines de la santé et de la pharmacologie. La production d'insuline, de somatostatine, d'interféron et d'hormones de croissance selon des procédés biotechnologiques et de recombinaison de l'ADN est déjà au stade du développement commercial dans certains pays tels les États-Unis et le Japon. Les produits pharmaceutiques ou de diagnostic médical issus de ces techniques connaîtront une croissance rapide au cours des prochaines années. Le Québec peut espérer exercer une certaine emprise sur ce secteur grâce aux travaux effectués dans les laboratoires de recherche des universités et de leurs organismes affiliés, notamment l'Institut Armand-Frappier qui a déjà acquis une reconnaissance internationale dans le domaine de la virologie et du dosage immunologique «in vitro».

Les répercussions économiques les plus profitables au Québec se manifesteront probablement dans le secteur des ressources naturelles. L'utilisation de procédés biotechnologiques dans l'exploitation, le renouvellement et la récupération des ressources permettra une gestion plus rationnelle de ces dernières.

19. *Programme d'intervention pour le développement de la recherche en biotechnologies*. Document de consultation préparé par le Secrétariat au Développement scientifique, ministère du Conseil exécutif, gouvernement du Québec, décembre 1981.

20. L'acide désoxyribonucléique, ou ADN, est responsable au sein de chaque cellule de la transmission des caractères génétiques.

En agriculture comme pour l'exploitation forestière, la recherche porte plus particulièrement sur les possibilités d'employer des bactéries pour tirer parti de l'azote atmosphérique en vue de remplacer les engrais chimiques à base de pétrole. De plus, la mise au point de nouvelles essences à maturation précoce, capables de s'autofertiliser, résistantes aux maladies et présentant un haut degré d'adaptabilité à des conditions climatiques et pédologiques variées, aura des répercussions majeures tant dans l'exploitation forestière et agricole que sur les industries de transformation de ces ressources. En ce qui a trait à la recherche fondamentale dans ces domaines, le Québec possède déjà une assise solide avec, entre autres, les centres de recherche en foresterie et en agriculture de l'Université Laval, ceux de l'Université McGill, de l'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers et le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Dans le secteur alimentaire, l'utilisation de procédés biotechnologiques permettra d'accroître la quantité et la variété des matières premières qui entrent dans l'alimentation, tant animale qu'humaine. Grâce à la production de protéines d'organismes monocellulaires, d'agents de conservation et d'additifs alimentaires d'origine naturelle, ainsi que par la transformation du glucose en fructose comme succédané du sucre, entre autres possibilités, il est désormais possible d'espérer résoudre éventuellement les problèmes de déficience alimentaire dans le monde. De plus, avec les biotechnologies, on prévoit être en mesure de convertir des substrats (lacto-sérum, peaux de tomates), laissés actuellement comme déchets en alimentation animale et humaine. Là encore, des chercheurs de l'Université Laval sont engagés dans des recherches qui, dans bien des cas, ont obtenu une audience internationale.

Du point de vue énergétique, l'utilisation de la biomasse d'origine végétale ou animale pourrait constituer une ressource énergétique renouvelable pour la production d'alcool ou de méthanol, à partir des procédés de fermentation biotechnologiques. Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) supervise actuellement de telles recherches.

L'état de la situation

Le marché éventuel de la biotechnologie est actuellement difficile à évaluer. Il faudra cinq à dix ans pour connaître la véritable incidence économique des applications de la biotechnologie. Une étude[21] indique que les ventes mondiales des nouveaux procédés biotechnologiques s'élevaient à 25 $ millions en 1980 et qu'elles atteindront 25 $ milliards d'ici la fin de la présente décennie. Près de 80% du volume des ventes proviendra sans doute de la conversion des technologies actuelles aux nouveaux procédés de la biotechnologie. La répartition prévue des 25 $ milliards se fera ainsi: 9,4 milliards dans le domaine de l'énergie, 3,7 milliards dans l'alimentation, 2,9 milliards dans la pharmacologie, 2,5 milliards dans la chimie, 2,6 milliards dans les plastiques et 3,9 milliards dans l'agriculture. Déjà 250 entreprises sont engagées à travers le monde dans des activités de recherche-développement ou de production en biotechnologie[22].

Un nombre grandissant de pays sont en voie de se doter d'une capacité biotechnologique importante et la concurrence internationale dans ce domaine s'annonce vigoureuse. Des sommes considérables ont été et seront dépensées dans les sphères de recherche afférentes aux biotechnologies. En 1981, les investissements industriels mondiaux pour la production de procédés biotechnologiques auraient atteint environ 700 $ millions[23].

Au Canada, quelques entreprises ont effectué des investissements en recherche et en développement biotechnologiques et certaines commencent à se spécialiser dans le domaine de la bioindustrie. De fait, les principaux acteurs canadiens en recherche et en développement biotechnologiques relèvent dans une large mesure des laboratoires universitaires et de quelques laboratoires gouvernementaux. Au Québec, le Secrétariat au

21. *Opportunities in Biotechnology*, T.A. Sheets Company, Cleveland, Ohio.
22. *La biotechnologie: un plan de développement national*. Document de travail préparé par le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie, gouvernement fédéral, juillet 1981.
23. Estimations faites par la firme E.F. Hutton, juillet 1981.

Développement scientifique a identifié plus d'une centaine de scientifiques rattachés à des laboratoires universitaires ou industriels oeuvrant dans des domaines de recherche reliés à la biotechnologie. Leur réseau d'appartenance fait en sorte qu'ils fonctionnent sur une base fragmentaire et segmentée et ont peu de moyens, à l'heure actuelle, pour relever le défi industriel de la biotechnologie, d'autant plus qu'au Québec comme ailleurs au Canada, la principale carence observée est l'absence d'une infrastructure bioindustrielle capable de soutenir la recherche et de stimuler l'innovation.

Le programme d'action

Le gouvernement, dans ses actions pour développer une bio-industrie québécoise, devra poursuivre trois objectifs prioritaires: le développement d'une infrastructure de recherche et la formation des ressources humaines dans les domaines reliés aux biotechnologies, la mise en place d'une dynamique de transfert et la réalisation de projets industriels et commerciaux.

Le développement d'une infrastructure de recherche et la formation des ressources humaines

Les effets attendus des biotechnologies au plan du développement industriel émergeront vraisemblablement des laboratoires. La recherche en biotechnologies doit donc être considérée comme une priorité. À cet effet, et sur l'initiative du ministre d'État au Développement scientifique, le gouvernement du Québec a approuvé la mise en oeuvre d'un Programme d'intervention pour le développement de la recherche en biotechnologies au Québec[24] dont l'un des principaux objectifs touche le développement des ressources humaines, la formation et le perfectionnement des compétences en matière de biotechnologies.

Les moyens d'action proposés pour atteindre cet objectif visent essentiellement à augmenter le nombre de chercheurs dans les sphères afférentes aux biotechnologies, à diversifier les champs scientifiques de spécialisation et à atteindre un niveau d'excellence de calibre international.

Le programme d'intervention prévoit notamment l'affectation de bourses et d'allocations financières au perfectionnement des chercheurs et le soutien à l'emploi de chercheurs et techniciens en biotechnologies. Des mesures spécifiques seront prises pour le développement des ressources humaines et les milieux industriels seront consultés sur l'évaluation de ces ressources et sur la détermination des profils interdisciplinaires de formation. Enfin, certains laboratoires reconnus pour leur compétence dans le domaine seront accrédités comme «pôles de développement» et joueront un rôle d'appui pour l'organisation du transfert des résultats de recherche et pour leur valorisation industrielle.

La dynamique de transfert

La dynamique de transfert est le processus par lequel une relation réciproque s'établit entre un laboratoire de recherche et la production

24. *Programme d'intervention pour le développement de la recherche en biotechnologies au Québec.* Op. cit.

industrielle. Il a pour objet de sélectionner les informations biotechnologiques disponibles, d'en faciliter la mutation en innovations industrielles et d'adapter ces innovations au processus industriel. Des dispositifs adéquats devront assurer ce continuum entre la recherche et l'industrie et constituer un lieu de rencontre et de concertation.

De façon générale, on observe, comme modes de transfert, des alliances et des contrats de coopération entre grandes compagnies industrielles et petites firmes de recherche en biotechnologies, sous forme de prise de participation ou de «joint venture», pour l'exploitation industrielle et commerciale des produits de la recherche. Comme, au Québec, la recherche en biotechnologies est surtout concentrée au sein d'organismes universitaires et para-universitaires, les dispositifs mis en place devront tenir compte du contexte québécois et de ses spécificités. À cet effet, le Secrétariat au Développement scientifique a exposé, à titre d'hypothèses, des scénarios possibles d'organisation et d'engagement du milieu de la recherche dans une dynamique de transfert.

La détermination d'un processus de transfert proprement québécois est actuellement à l'étude au sein d'un groupe de travail sur les bioindustries, formé des principales instances gouvernementales intéressées au développement des biotechnologies et à leurs retombées industrielles. Ce groupe de travail aura à définir le contenu d'un tel processus en tenant compte des particularités de la recherche québécoise en biotechnologies et de celles de la structure industrielle du Québec. Il devra, en conséquence, préciser le rôle respectif des différents agents au plan des mécanismes et du financement du processus de transfert.

La réalisation de projets industriels et commerciaux

Le développement des bioindustries repose sur l'avancement de la recherche en biotechnologie. Même si la recherche québécoise n'en est encore qu'à l'étape fondamentale, certains résultats laissent entrevoir des possibilités d'application industrielle dans un avenir très proche. Le groupe de travail interministériel sur les bioindustries étudie actuellement les stratégies possibles d'intervention des ministères à vocation économique en faveur du développement des bioindustries. De plus, la mise en place récente d'un programme de coopération franco-québécois dans le domaine des biotechnologies facilitera l'établissement de liens entre des entreprises et/ou des universités françaises et québécoises.

La mise en place d'un processus de valorisation des résultats de la recherche québécoise assurant la production industrielle et la commercialisation des biotechnologies permettra de réduire de façon significative l'exportation actuellement observée de recherches originaires du Québec. À cet effet et surtout afin de canaliser des capitaux de risque vers le développement de cette nouvelle branche industrielle, le gouvernement du Québec a déjà confié à diverses sociétés d'État le mandat d'identifier des possibilités d'action

dans le domaine des bioindustries et de créer, s'il y a lieu, des filiales à cet effet. La Société générale de financement (SGF) a déjà inscrit les biotechnologies comme axe prioritaire dans le cadre de ses actions de développement. Certaines démarches engagées depuis quelque temps par la SGF devraient se matérialiser prochainement par un premier investissement. D'autres sociétés d'État sont aussi sur le point d'annoncer des actions concrètes dans ce domaine.

Les sociétés d'État ou leurs filiales investiront dans des activités de recherche, de développement, de fabrication et de commercialisation de produits et de procédés biotechnologiques. Elles rechercheront des associations avec des entreprises du secteur privé à des fins d'industrialisation et surtout de commercialisation internationale. Un tel scénario a pour avantage de canaliser les bénéfices de certaines sociétés d'État à des fins de développement à long terme et de favoriser le regroupement des efforts de recherche et de développement à des fins industrielles. Par ailleurs, par leur implication, les sociétés d'État seront le véhicule par excellence pour obtenir un meilleur partage des fonds fédéraux destinés au développement biotechnologique.

Dans leurs stratégies de développement industriel, ces sociétés d'État investiront de façon sectorielle. Compte tenu de l'état d'avancement de la recherche et des avantages comparatifs du Québec, quatre domaines ont été privilégiés: la santé, l'agro-alimentaire, la foresterie et l'environnement.

Enfin, et au même titre que tout autre projet industriel jugé prioritaire, les projets de nature biotechnologique d'initiative privée pourront se prévaloir des nouveaux programmes d'aide et des subventions gouvernementales annoncés dans le cadre du présent programme d'action économique, en particulier grâce à une plus grande ouverture de la Société de développement industriel aux projets technologiques.

Partie II
La dynamisation de l'entreprise

4. L'amélioration de la gestion
5. L'innovation et la recherche
6. Le marketing et l'exportation
7. Le financement des entreprises

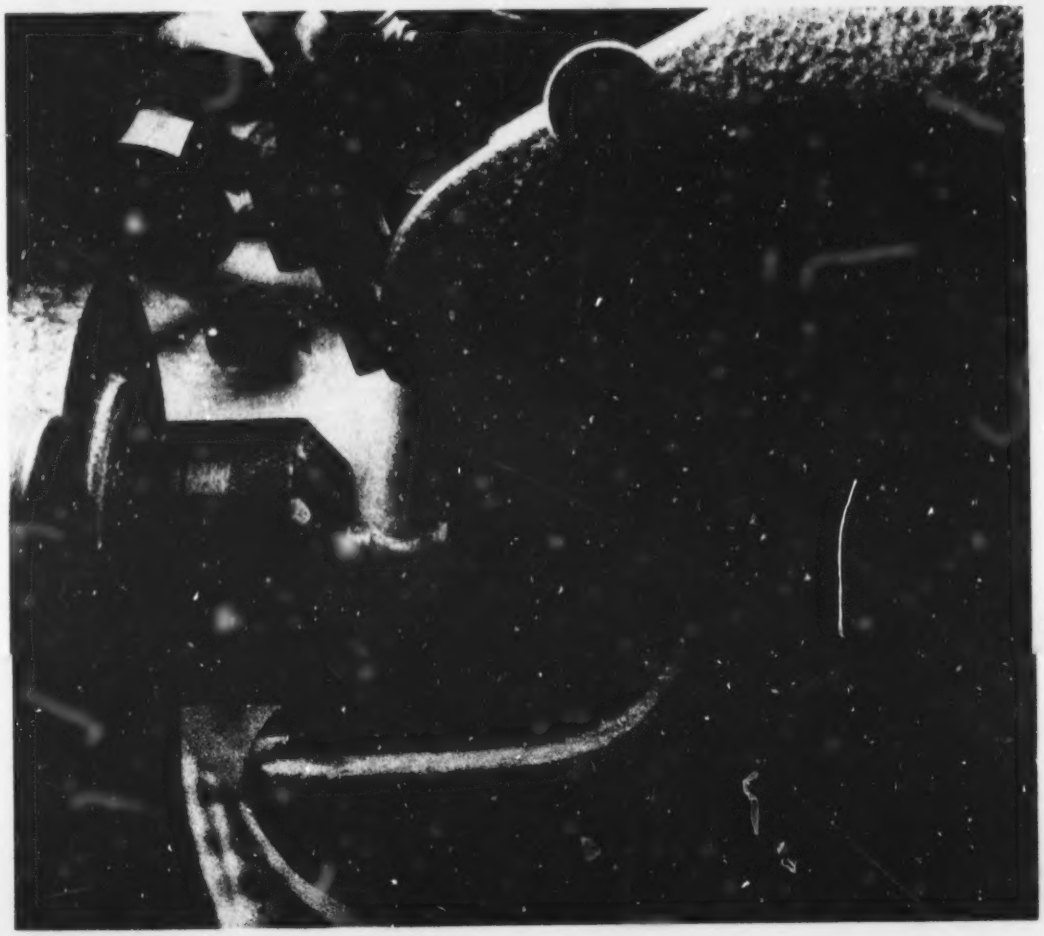

Photo: ministère des Communications.

Introduction

La partie précédente a mis en évidence les voies de développement et dégagé les priorités industrielles. Cependant, le pari d'une croissance économique vigoureuse et soutenue dépend largement du dynamisme de l'entreprise. C'est donc d'abord sur cette dernière que repose la poursuite des objectifs fixés et, en conséquence, les moyens d'action retenus doivent concourir directement ou indirectement à son développement.

Encore trop peu d'entreprises québécoises sont en mesure de faire face à l'ouverture des marchés et à l'accroissement de la concurrence nationale et internationale. Les entreprises à caractère technologique manquent généralement de ressources humaines et financières capables de leur assurer une croissance rapide et la pénétration des marchés étrangers. Certes, des progrès ont été réalisés, de nombreuses entreprises sont dans la bonne voie, mais la part relative du marché qu'elles détiennent est encore trop faible.

L'action gouvernementale porte d'abord sur l'établissement de conditions favorables au développement des entreprises. Formation de la main-d'oeuvre, mise en place d'infrastructures, approvisionnement énergétique sont autant de facettes de l'intervention publique qui conditionnent la vie et le développement de l'entreprise. D'autre part, le gouvernement se doit d'harmoniser les objectifs sociaux, culturels, environnementaux et économiques en tenant compte de la capacité concurrentielle des entreprises. C'est cette préoccupation qui a inspiré la mise en oeuvre de la nouvelle politique gouvernementale de lutte à la paperasse et à la réglementation.

Il existe en outre de nombreux outils pour aider plus directement les entreprises et favoriser l'émergence d'une meilleure structure économique. Ces instruments peuvent poursuivre des objectifs fort variés: accroître le nombre et la taille des entreprises québécoises concurrentielles sur les marchés internationaux, faciliter l'apparition et le développement de nouvelles entreprises, notamment celles à fort contenu technologique, mieux intégrer les filiales d'entreprises étrangères, moderniser telle ou telle industrie, etc. Pour être pleinement efficaces, cependant, les mesures d'aide, qu'elles soient de nature sectorielle, fonctionnelle ou spécifique, doivent être coordonnées entre elles et adaptées aux besoins de l'entreprise. Comme l'ont déjà indiqué plusieurs associations patronales et syndicales, un meilleur accès aux programmes gouvernementaux passe en outre par une simplification des formulaires, par l'amélioration de l'information et des services-conseils et par le regroupement des pourvoyeurs d'aide.

Une coordination s'impose aussi entre les programmes fédéraux et québécois. C'est d'abord au niveau des politiques et de la conception des programmes que doivent intervenir une concertation et une complémentarité des actions de chacun. Améliorer l'accès des entreprises québécoises aux programmes fédéraux constitue une autre exigence fondamentale d'autant plus nécessaire qu'à cause de la structure fiscale, le Québec ne récupère qu'une part fort modeste des dépenses qu'il engage au titre du développement économique, alors que, pour le gouvernement fédéral, les dépenses du même ordre entraînent un gain financier net important[1].

L'aide à l'investissement restera, en termes financiers, l'élément le plus important des mesures gouvernementales. L'investissement, cependant, est la résultante de toute une série d'actions de l'entreprise qui portent sur la connaissance des marchés, le marketing, la conception de produits nouveaux ou de meilleure qualité, l'agencement des facteurs de production, etc. Il est donc primordial de rééquilibrer l'aide gouvernementale autour de ces fonctions pour améliorer la gestion, développer les exportations et le marketing, accroître les activités de recherche et d'innovation, et donner un accès plus concurrentiel à des sources de financement plus variées.

1. *La dynamique des finances publiques au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère des Finances, octobre 1981.

Chapitre 4

L'amélioration de la gestion

Le succès de l'entreprise repose d'abord sur la capacité de gestion de l'équipe dirigeante. C'est en effet l'esprit d'initiative et de décision des gestionnaires qui, le plus souvent, fait toute la différence entre l'entreprise qui végète et celle qui prospère. L'amélioration de la gestion dépend essentiellement du personnel de direction et du chef de l'entreprise.

L'évolution concurrentielle de l'économie du Québec, la présence de nombreuses PME, le nombre des faillites et leurs causes mettent en lumière la nécessité d'accorder une grande attention à la qualité de la gestion. La situation au Québec, sans être dramatique, doit s'améliorer, d'autant plus que les autres pays industrialisés font aussi des efforts dans ce sens.

La responsabilité du gestionnaire est égale à sa liberté d'entreprendre et d'assumer les résultats positifs ou négatifs de ses choix. Les actions gouvernementales directes dans ce domaine ne peuvent donc que servir de complément et d'incitation. Par contre, un soutien indirect au plan de l'animation, de l'information, du conseil et de la formation est indispensable.

Le bilan des actions des dernières années

L'aide gouvernementale à la gestion des entreprises se présente aux PME surtout sous forme d'activités d'information et de sensibilisation, de formation et de services-conseils.

Sur le plan de l'information et de la sensibilisation, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) publie une gamme de documents visant à faire connaître aux chefs d'entreprises actuels ou éventuels les méthodes et outils de gestion essentiels. Depuis 1977, le MICT invite les dirigeants d'entreprises à des cliniques de sensibilisation à la gestion. Il en a tenu 58 en 1981-1982 et 586 entrepreneurs y ont participé. Ces cliniques portaient sur la gestion de la production, la gestion financière, le marketing et l'informatique.

D'autre part, en matière de formation professionnelle, des initiatives nouvelles qui sont venues compléter celles plus générales des universités, des cégeps et des écoles secondaires, ont vu le jour ces dernières années. Le ministère de l'Éducation (MEQ) avec la collaboration du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT), a institué des bourses «Jeunes administrateurs MBA» et des bourses d'étude à temps partiel à l'intention des administrateurs de PME. En 1981-1982, 56 bourses ont ainsi été octroyées. Dans le cadre de l'Éducation des adultes, une douzaine de cégeps offrent depuis 1978 un programme de formation en gestion de PME. De plus, les cégeps ont élaboré des cours en techniques administratives spécifiques à la PME. Les universités offrent maintenant aux étudiants en administration une spécialisation en entrepreneurship ou en gestion de PME. Entre autres, l'Université du Québec, à Chicoutimi et à Trois-Rivières, dispense des cours de maîtrise en gestion de la PME. Plusieurs universités ont mis sur pied des groupes de recherche qui étudient les problèmes propres aux PME. Enfin, le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a mis sur pied un programme de formation de cadres de PME, notamment par des stages à l'étranger. En 1982-1983, un programme spécifique de formation des adultes s'adressera aux besoins des gestionnaires de PME.

En matière d'aide directe à l'entreprise, le MICT compte deux équipes de conseillers en gestion auprès des entreprises manufacturières. L'une établit un diagnostic, propose des recommandations propres à améliorer la situation et à corriger des déficiences, et apporte son concours à la mise en oeuvre de ses recommandations: 425 dossiers en 1981-1982. La seconde équipe intervient pour résoudre des problèmes à court terme: 821 dossiers et 2 027 interventions en 1981-1982. Pour les entreprises touristiques, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) a créé en 1980 un centre de consultation en gestion hôtelière et touristique. Dans le domaine commercial, une direction du MICT sensibilise les commerçants et leur offre de l'aide technique, notamment en ce qui touche la mise en place de systèmes de gestion, le groupement d'entreprises et leur expansion par l'acquisition de fonds de commerce, l'ouverture de succursales ou le fran-

chisage. D'autres ministères, notamment celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offrent des services d'information et de gestion-conseil aux entreprises de leur secteur.

Le gouvernement a aussi favorisé les initiatives du milieu des affaires dans l'aide à la gestion. Il a notamment apporté une aide au Groupement québécois d'entreprises, organisme fortement axé vers l'amélioration de la gestion des entreprises membres, à Entraide PME, autre groupement qui vise à soutenir les jeunes entrepreneurs désireux de se lancer en affaires, et enfin aux Mercuriades, événement annuel organisé par la Chambre de commerce du Québec et dont le but est de rendre hommage publiquement aux entreprises québécoises les plus méritantes. Le gouvernement a également contribué, à titre expérimental, à la création de la Maison de l'industrie de l'Estrie, qui a pour but premier de regrouper les industriels de la région afin d'en arriver à une meilleure coordination de l'action des agents économiques.

Le programme d'action

Au cours des prochaines années, le soutien à la gestion de l'entreprise sera fortement accru. Les entreprises à fort potentiel de croissance obtiendront la priorité. Une partie des aides continuera d'être affectée aux entreprises en difficulté dont on voudra éviter la fermeture, mais l'accent sera mis sur le développement.

Le soutien technique

Compte tenu de l'intérêt des cliniques et des séminaires de sensibilisation, cette aide sera graduellement accentuée: l'objectif est de rejoindre chaque année près de 1 000 dirigeants de PME et de faire participer en priorité à ces rencontres ceux dont les entreprises cadrent avec les objectifs généraux de développement. Par ailleurs, de manière à favoriser l'analyse de la situation financière de l'entreprise, le ministère du Revenu mettra prochainement à la disposition des entreprises un nouvel outil de gestion. Il s'agit de la publication de tableaux sectoriels des principales données des états financiers. Les firmes pourront ainsi se comparer avec les entreprises québécoises similaires et mieux juger de leur propre performance.

Dans le double but d'accroître l'impact de ses services auprès des entreprises et de se conformer davantage aux nouveaux objectifs retenus, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) entend rapprocher de l'entreprise ses services de gestion-conseil[1] en décentralisant davantage son action en région. En effet, ces services seront graduellement offerts aux entreprises par l'entremise des Maisons régionales de l'industrie et du commerce[2]. Dans le secteur touristique, par suite de l'intérêt que suscite le centre de consultation en gestion hôtelière et touristique de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec, le nombre de conseillers sera augmenté.

Dorénavant, l'amélioration de la gestion constituera une préoccupation constante de l'ensemble des nouveaux programmes d'aide à l'entreprise. À titre d'exemple, la reformulation des programmes d'aide de la Société de développement industriel (SDI) tiendra compte d'un tel objec-

1. Direction des services aux entreprises manufacturières.
2. Voir le chapitre 14 du présent document consacré au développement économique régional.

tif. Il pourra également arriver que les versements de subventions soient reliés à des mesures d'amélioration de la gestion, tel l'élargissement du conseil d'administration à des membres extérieurs expérimentés en gestion. Cette même préoccupation affectera aussi l'aide à l'innovation et à l'exportation. D'ailleurs, un des champs d'action de l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE) porte déjà sur l'information et les techniques de gestion de l'exportation[3].

L'aide gouvernementale sera déterminante également pour soutenir des organismes ou des établissements spécialisés dans la gestion-conseil. Comme nouvelles initiatives, il faut signaler la collaboration que le MICT apporte à la Corporation des administrateurs agréés dans le but de permettre à des PME de bénéficier de l'expertise de leurs membres. En poursuivant ce même but, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) accorde des subventions pour l'implantation et le fonctionnement de syndicats de gestion, ce qui permet aux agriculteurs de faire appel à des spécialistes en gestion pour l'administration de leurs entreprises.

L'engagement de diplômés en administration

Il existait, depuis 1977, un programme (UNI-PME) dont l'objectif était de renforcer l'équipe de direction de l'entreprise en favorisant par des subventions (une partie du salaire) l'embauche, à titre permanent, de diplômés en administration de niveau collégial et universitaire. Ce programme a connu un rendement exceptionnel puisque les 151 entreprises participantes depuis 1977 ont intégré sur une base permanente 80% des diplômés après un an de fonctionnement. Après une année d'interruption afin d'évaluer en profondeur son impact et de revoir ses dispositions de façon à mieux répondre aux besoins des entrepreneurs, un nouveau programme UNI-PME sera mis sur pied.

Beaucoup de dirigeants de PME tardent à s'entourer de cadres compétents pour les seconder et assurer la relève, et la gestion de leur entreprise en souffre. Quant à eux, les diplômés en administration n'ont généralement pas tendance à diriger leur recherche d'emploi vers les PME. Le nouveau programme UNI-PME permettra de renforcer les capacités de gestion des PME manufacturières, tout en favorisant d'autres débouchés aux diplômés en administration et l'accès rapide à des responsabilités importantes. La PME qui embauchera un diplômé recevra 50% du salaire de l'employé pour la première année. Si on se fie à l'expérience passée, une telle intervention aura un impact majeur sur la gestion et la croissance des entreprises concernées. De façon à ce que l'impact se fasse rapidement sentir à l'échelle du Québec, l'objectif est de favoriser l'embauche de 1 000 diplômés en trois ans.

3. Voir le chapitre 6 portant sur le marketing et l'exportation.

La gestion de la qualité

Enfin, on ne saurait trop insister sur le rapprochement des notions de «saine gestion» et de «mise en marché de produits de qualité». Les consommateurs sont maintenant beaucoup mieux informés, organisés et protégés, ce qui a particulièrement mis en lumière le coût de la «non-qualité»: retours et rappels de produits, pertes et rebuts, retouches et coûts très élevés des services après vente, etc. Il n'est pas rare de constater dans beaucoup de PME des taux de rejets qui peuvent aller jusqu'à 10% et 15% de la production. La production de biens dont les caractéristiques et les performances dépassent largement les besoins des consommateurs est aussi très onéreuse. La sur-qualité a donc également un coût prohibitif.

La connaissance, l'utilisation et le respect des normes techniques conditionnent l'amélioration de la qualité des produits et leur pénétration sur les marchés, particulièrement les marchés extérieurs. Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est déjà très actif dans l'établissement de normes québécoises. Grâce à un nouveau mandat, il pourra désormais agréer les laboratoires de certification nécessaires à la reconnaissance et au bon usage des normes. Au plan de la formation, l'École de technologie supérieure (ETS) de l'Université du Québec dispense un certificat en contrôle de la qualité et l'École des Hautes Études commerciales (HEC) offre des cours et des séminaires en gestion de la qualité.

De telles actions sont louables mais demeurent très modestes. Le problème de la gestion et du contrôle de la qualité est beaucoup plus vaste et touche tous les agents économiques. Une revue portant sur la qualité et une nouvelle association, l'Association québécoise de la qualité, ont vu le jour récemment au Québec. Il y a donc un éveil, un départ qui se doit d'être appuyé par les partenaires économiques. Il revient sans doute à cette association, de concert avec d'autres organismes compétents ou intéressés, d'indiquer quels devraient être les grands paramètres d'une politique de la qualité au Québec. Pour sa part, le gouvernement est tout disposé à se joindre à une telle réflexion par l'intermédiaire du BNQ et, également, de l'Institut national de la productivité qui poursuit de fait, sous une autre appellation, des objectifs d'amélioration de la qualité.

Chapitre 5

L'innovation et la recherche

L'importance de l'innovation n'est plus à démontrer. Indispensable pour répondre à l'évolution des besoins tant sur les marchés québécois qu'internationaux et pour entraîner sinon précéder les changements technologiques, elle assure à l'entreprise sa capacité concurrentielle. L'entreprise dynamique est avant tout celle qui, dans un processus constant de recherche et d'innovation, sait intégrer les nouveaux développements technologiques.

Plusieurs études ont démontré que les entreprises québécoises ne sont pas assez innovatrices. Le rapport des dépenses de recherche industrielle sur le produit intérieur brut est faible. Le Québec, comme le Canada d'ailleurs, consacre relativement deux à trois fois moins d'efforts au développement technologique que les autres pays industrialisés. Il n'y a pas suffisamment d'entreprises qui consacrent des ressources à la recherche et au développement (R & D). En 1979, seulement 485 entreprises affirmaient faire de la R & D au Québec[1]. Ce nombre n'est plus que de 300 si on considère qu'il faut au moins un professionnel, un technicien et une personne de soutien pour maintenir une capacité minimale de R & D, et de 80 si on ne retient que les laboratoires ayant au moins cinq scientifiques ou ingénieurs.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. Mentionnons entre autres la forte présence d'entreprises étrangères implantées au Québec et au Canada. Beaucoup d'entre elles ne font pas de recherche et utilisent la technologie mise au point dans les laboratoires situés à l'étranger. De nombreuses PME québécoises n'ont pas la taille nécessaire pour supporter des activités de conception et de R & D. La spécialisation industrielle n'est pas assez orientée vers des productions à haute technologie. Par le passé, le contexte socio-économique n'a pas suffisamment incité les entreprises à investir dans la technologie et à employer des techniciens et des ingénieurs en nombre suffisant. Enfin, un grand nombre d'entrepreneurs hésitent encore à investir et à prendre des risques dans des projets innovateurs.

L'évolution est cependant positive et, grâce à des initiatives prises par des entreprises, des organismes et à certaines actions gouvernementales, il se manifeste de plus en plus une prise de conscience de la nécessité de consacrer plus de ressources à l'innovation et à la recherche. Il existe déjà un nombre important d'entreprises québécoises et étrangères qui ont adopté une stratégie d'innovation et qui développent de nouveaux produits à partir de leur propre recherche ou par l'achat ou l'assimilation de technologie extérieure. Ces entreprises connaissent un succès remarquable sur les marchés grâce à leur compétence technologique. Seul l'accroissement du nombre de ces entreprises pourra permettre à l'économie québécoise de prendre le virage technologique, d'atteindre une structure équilibrée et de se développer de façon concurrentielle.

Le bilan des actions des dernières années

Depuis quelques années, le gouvernement a accru son soutien au développement de l'innovation. L'énoncé de politique économique de 1979 attribuait une place majeure à cet objectif et le Livre blanc sur le développement scientifique intitulé «Un projet collectif» (1980) a consacré une large part de son contenu au développement de la recherche industrielle et à ses interrelations avec la recherche universitaire et gouvernementale.

Pour faciliter le financement d'activités innovatrices, plusieurs moyens d'action nouveaux ont été mis en place. Le programme visant à favoriser l'expansion de l'entreprise manufacturière innovatrice, mis en oeuvre au début de 1978 puis élargi en 1979, a permis jusqu'ici à près de 200 entreprises d'obtenir 60 $ millions de financement spécial (taux d'intérêt réduit et remboursement lié au succès du projet). Le programme ne finance pas les dépenses de R & D mais seulement les dépenses subséquentes tels les investissements, les stocks et le marketing. Il a donc incité les entreprises à concrétiser des projets innovateurs au stade de la fabrication et de la mise en marché, facilitant ainsi leur expansion.

1. D'après un inventaire effectué par le CRIQ pour le Bureau de la science et de la technologie.

Les programmes Innovation-Meuble et Innovation-Chaussure créés en 1979 dans le cadre de l'Opération Solidarité Économique ont permis aux entreprises de ces secteurs de développer de nouveaux produits, d'améliorer leurs techniques et leurs méthodes de production, de développer leurs efforts de marketing et d'engager des spécialistes. L'impact de ces programmes a été très positif, Innovation-Meuble a permis à plus de 125 entreprises de bénéficier de près de 6,5 $ millions en subventions tandis qu'Innovation-Chaussure subventionnait près de 75 entreprises pour plus de 5 $ millions.

En ce qui a trait au capital de risque, de nouvelles possibilités de financement sont maintenant disponibles. Les SODEQ ont permis à des entreprises à caractère technologique d'obtenir le capital-actions nécessaire à leur expansion. Ces nouvelles sociétés sont restées relativement prudentes dans le domaine technologique au cours de leurs premières années d'existence mais, l'expérience aidant, il leur sera sans doute possible de prendre plus de risques. Par ailleurs, une nouvelle société de capital de risque essentiellement tournée vers les secteurs technologiques, Novacap, a vu le jour en 1981 grâce aux participations de la SGF (25%), de la Caisse de dépôt et de placement (25%) et de deux établissements financiers québécois (25% chacun).

Depuis 1978-1979, toute entreprise peut déduire de son revenu imposable (Québec et Canada) 50% de l'augmentation des dépenses en R & D par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les entreprises rentables qui ont accru leurs activités de recherche depuis cette date ont ainsi reçu une aide substantielle. Cependant, cet avantage fiscal profite plus aux grandes entreprises qu'aux PME.

En 1980, le gouvernement québécois a confié à un ministre d'État la responsabilité de favoriser le développement scientifique au Québec. Cela a déjà permis de soutenir certains projets scientifiques qui auront des retombées industrielles fort importantes. Des réformes ont été entreprises, notamment par la création du Fonds pour la formation de chercheurs et actions concertées (FCAC) afin de permettre, entre autres, de plus grandes interrelations entre l'université, le collège et l'industrie en élargissant progressivement l'accès aux programmes de subventions à de nouvelles catégories de chercheurs et en favorisant la mise en place de programmes voués au soutien à la recherche réalisée en fonction des priorités socio-économiques du Québec. Un fonds d'incitation au développement scientifique a aussi été créé pour réaliser des projets qui ne peuvent être soutenus par les programmes existants. Après une année d'opération, ce fonds aura permis à quelques entreprises de développer des activités et des projets de recherche industrielle. De plus, le Secrétariat au Développement scientifique a lancé en 1981 un programme expérimental d'aide à l'embauche de personnel de recherche, tant pour l'université que pour les entreprises.

Depuis trois ans, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a cherché à faciliter de façon systématique l'accès des entreprises aux programmes gouvernementaux d'aide à l'innovation. Il les aide à présenter et même à préparer leurs dossiers techniques. Près de 60% des entreprises clientes du CRIQ ont ainsi obtenu du financement gouvernemental pour leur projet innovateur: programme d'expansion des entreprises (PEE), programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), CRIQ-Design, PME-Innovation, Innovation-Meuble, etc.

De par ses responsabilités, le gouvernement fédéral joue un rôle important dans le soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'est d'ailleurs fixé comme objectif de faire passer les dépenses totales de R & D de 0,95% à 1,5% du PNB en 1985. Jusqu'ici cependant, la répartition de son effort ne favorise pas le Québec qui ne reçoit que 16% des fonds consacrés aux activités scientifiques par le gouvernement fédéral. Cela est dû en grande partie à la faiblesse de la réalisation d'activités scientifiques fédérales au Québec (11,5% en 1978-1979). Une telle situation a des conséquences négatives en termes de retombées sur l'industrie et sur l'emploi scientifique et technique au Québec. Par contre, la répartition de l'aide financière directe à l'entreprise est plus équitable. Les entreprises québécoises ont reçu en moyenne plus de 35% des subventions et

des contributions fédérales remboursables et 20% des contrats scientifiques[2]. Une très forte partie de cette aide a été attribuée à l'industrie de la défense. Le nombre d'entreprises aidées a augmenté ces dernières années (en 1980-1981, 128 entreprises ont reçu plus de 25 000 $), mais en termes financier, quelques entreprises seulement ont profité surtout de cette aide [3].

Quoique ces mesures d'aide financière semblent importantes, elles auront permis de financier au plus 15 à 20% des dépenses de R & D réalisées par les entreprises. C'est nettement inférieur au pourcentage du financement accordé par les gouvernements aux États-Unis. Ce pourcentage est généralement supérieur à 35% des dépenses de R & D réalisées par les entreprises, principalement sous la forme d'octrois de contrats.

Sur le plan de l'aide technique à l'entreprise, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a connu de 1977 à 1981 une croissance remarquable. Les entreprises clientes ont doublé (240), les contrats qu'elles ont obtenus ont quintuplé (3,6 $ millions) et les activités d'information technologique et industrielle ont considérablement augmenté. Pendant cette période, le CRIQ a entrepris de promouvoir le transfert de technologie, en coordination avec le MICT et l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE). Il a favorisé la conclusion d'accords industriels avec les entreprises en diffusant des offres de technologie (bulletin trimestriel «Occasions d'affaires») et en participant à la négociation d'accords (63 en 1980-1981). Le CRIQ a aussi signé des ententes avec plusieurs universités ou organismes (Laval, Sherbrooke, INRS, École polytechnique, CNRC) afin de mieux coordonner certains services et installations de recherche ou de faciliter le transfert des résultats de recherche de l'université à l'industrie (29 dossiers de valorisation en 1980-1981). Somme toute, depuis cinq ans les entreprises québécoises ont développé en partie ou presque entièrement grâce à l'aide du CRIQ quelques centaines de nouveaux produits.

L'aide technique apportée à la recherche et à l'innovation par le gouvernement du Québec dépasse cependant les responsabilités confiées au CRIQ. Les différents laboratoires du ministère de l'Énergie et des Ressources (en particulier celui du Centre de recherche minérale) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont augmenté la part des services offerts aux entreprises. Le gouvernement a aussi suscité la création de l'Institut de recherche et de développement sur l'amiante (IRDA). Lors de l'approbation des plans de développement des sociétés d'État, le gouvernement a vu à ce qu'un effort particulier soit apporté à la recherche et à l'innovation. L'Hydro-Québec (IREQ) et la SGF ont d'ailleurs particulièrement souscrit à cet objectif. Enfin, le gouvernement a non seulement donné son accord à la création du Centre d'innovation industrielle (Montréal) par l'École polytechnique, mais il a favorisé une entente entre ce centre et le CRIQ de manière à mieux desservir les inventeurs technologiques.

Le programme d'action

Pour atteindre une situation satisfaisante sur le plan du développement économique et pour s'inscrire dans l'effort proposé d'augmentation à 1,5% du pourcentage des dépenses de R & D par rapport au PNB, il faudrait que deux fois plus d'entreprises québécoises fondent leur stratégie

2. Selon les comptes publics du Canada, pour l'année 1980-1981, les versements aux entreprises du Québec supérieurs à 25 000 $ ont été de 53,9 $ millions pour le programme de l'industrie de la défense (PID), de 9,6 $ millions pour le programme d'expansion des entreprises (PEE) et de 3,5 $ millions pour le programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Notons qu'une part importante de l'aide financière du programme PID porte sur l'achat de machines-outils et autres matériels perfectionnés. Pour la même année les contrats scientifiques accordés aux entreprises québécoises ont atteint 34 $ millions. (Relevé des subventions fédérales versées aux entreprises du Québec, Bureau de la Science et de la Technologie).

3. Pratt & Whitney Aircraft du Canada a reçu plus de la moitié de l'aide prévue dans les programmes PID, PEE, PARI. On atteint 75% si on ajoute Canadair, Deutz Diesel et Canadian Marconi. Les 25 premières entreprises québécoises accaparent 92% de l'aide. Ibid.

d'innovation sur des capacités de conception et de recherche industrielle et que les entreprises doublent les ressources qu'elles consacrent à l'innovation, à l'acquisition de technologie et à la réalisation de R & D. Le soutien qu'elles peuvent recevoir tant sur le plan financier que sur celui des services à caractère technologique (gouvernements, universités, laboratoires et organismes divers) doit être aussi fortement majoré. Un tel objectif ne peut être atteint qu'à moyen et long terme.

Le programme d'action proposé vise à:

- augmenter le nombre d'entreprises qui fondent leur croissance sur l'innovation et sur une avance technologique et accroître l'ampleur des ressources qu'elles y consacrent
- augmenter et mieux organiser le soutien technologique offert aux entreprises (recherche-développement, information, transferts technologiques, valorisation de la recherche, services de conception et de design, amélioration de la qualité, normes, tests, accès aux programmes d'aide, etc.).

L'atteinte de ces objectifs requiert la disponibilité de ressources humaines ayant une formation scientifique et technologique. Cela demande d'accroître fortement le nombre de diplômés québécois, de choisir les bonnes spécialisations et de rechercher l'excellence.

Les moyens d'action reposent d'abord sur une volonté gouvernementale clairement exprimée d'accorder une très grande priorité au développement de la technologie, de l'innovation et de la recherche. Les mesures proposées s'adressent aux entreprises mais aussi à l'ensemble des autres intervenants qui concourent à ces objectifs. Elles s'inscrivent donc dans un cadre de collaboration et de complémentarité avec les autres partenaires, notamment les entreprises, les universités et les organismes institutionnels. Une attention particulière a été accordée aux programmes d'aide fédéraux de manière à éviter les dédoublements inutiles et à augmenter l'impact du soutien au développement de l'innovation et de la recherche.

L'aide aux entreprises n'est plus réservée à celles qui appartiennent au secteur manufacturier. Il apparaît en effet nécessaire de soutenir le développement de certaines firmes privées du secteur tertiaire, à l'instar de ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord et en Europe. C'est particulièrement le cas pour les firmes de génie-conseil québécoises ou d'informatique qui disposent de ressources humaines hautement qualifiées, capables d'entreprendre, de diriger et de mener à bonne fin des projets de R & D et d'innovation industrielle. Même si l'aide apportée sera généralement accessible aux entreprises quel que soit leur secteur, la priorité sera donnée aux secteurs ou aux domaines déjà indiqués dans la première partie afin de favoriser le développement de spécialités et d'avantages comparatifs. Enfin, l'aide ne touchera plus seulement les biens mais aussi les services.

L'aide directe à l'entreprise

L'aide financière aux activités de recherche et d'innovation vise à diminuer les risques, à favoriser l'émergence d'entreprises à fort contenu technologique et à faciliter l'intégration des ressources humaines nécessaires dans l'entreprise.

Un nouveau programme d'aide sera offert aux entreprises du secteur manufacturier et du tertiaire moteur. Il visera à accroître les activités de recherche et de développement en réduisant le risque financier lié à la réalisation de projets de conception et de développement de produits et de services nouveaux ou améliorés. Il tiendra compte de l'expérience acquise par le programme d'aide à l'entreprise innovatrice. Le financement couvrira une partie des dépenses liées aux projets de R & D, de fabrication de prototypes, de tests, de brevets, de constitution de stocks et de marketing. Le calcul du montant de l'aide tiendra compte de l'obtention éventuelle des subventions fédérales (qu'il faudra demander) et d'un financement partiel du projet par l'entreprise. Ce programme, qui comprendra un volet particulier pour l'industrie de l'électronique, permettra d'aider des projets innovateurs déjà partiellement subventionnés mais qui demeurent financièrement trop risqués pour pouvoir être réalisés par l'entreprise, ainsi que des projets qui, pour diverses raisons, n'auraient pu obtenir un soutien fédéral. Pour les trois premières années, le budget d'engagement prévu est de 50 $ millions. Ce programme sera administré par la SDI en collaboration avec la Direction générale de l'industrie du MICT et débutera dès cette année.

La volonté de privilégier les entreprises qui fondent leur développement sur une stratégie innovatrice se traduira aussi dans la réforme des autres programmes de la SDI. Ainsi, la décision d'octroyer ou non une aide pour stimuler l'investissement d'une entreprise sera fonction en bonne partie de l'effort qu'elle fait ou compte faire sur le plan de l'innovation. Les conditions d'admissibilité seront bien sûr modelées sur la nature de l'entreprise, les exigences tenant compte des caractéristiques des PME québécoises. L'aide couvrira également les investissements réalisés dans les laboratoires de recherche des entreprises.

Dans le but de favoriser la création ou le développement d'entreprises à fort contenu technologique, la SDI fera dorénavant un effort particulier pour offrir du capital de risque sous forme de capital-actions aux nouvelles entreprises à caractère technologique. Comme auparavant sa participation sera limitée à 50% du capital social. Cette action se veut complémentaire à celle des pourvoyeurs de capital de risque déjà existants. Cela permettra d'offrir ainsi un éventail plus large de possibilités de financement à ces entreprises.

Le soutien aux activités d'innovation et de recherche s'appuiera bien sûr sur les grandes priorités industrielles et technologiques qui sont développées aux parties I et III du présent document. Pour aider de façon spécifique l'émergence de nouvelles technologies ou pour soutenir exceptionnellement le développement d'entreprises à caractère technologique (biotechnologie, télématique, etc.), le

gouvernement a l'intention, outre les programmes déjà décrits, de participer sur une base ad hoc au financement de quelques projets qui offrent des perspectives particulièrement intéressantes. De telles interventions seront décidées après analyse spécifique et seront greffées au programme d'aide au développement et à l'amélioration des produits. Dans la même perspective, les programmes sectoriels, tel celui de l'industrie électronique, seront gérés en les intégrant à l'aide financière prévue pour l'innovation. Par ailleurs, des projets de développement, de réalisation de prototypes et de mise au point de nouveaux produits sont parfois financés contractuellement par des ministères. Cette forme d'intervention a été peu utilisée jusqu'ici. Le gouvernement s'engage néanmoins à examiner l'utilité et l'efficacité de la mise en place d'ici quatre ans d'une politique d'impartition de contrats scientifiques.

Comme les programmes d'aide fédéraux sont une source importante de financement pour les entreprises, le gouvernement du Québec poursuivra et accentuera ses efforts pour qu'elles puissent en obtenir une juste part. Sur le plan des contrats scientifiques, le Secrétariat au Développement scientifique a entrepris de mieux sensibiliser les utilisateurs potentiels québécois et les gestionnaires fédéraux pour que les entreprises québécoises profitent plus du programme d'impartition fédéral. En ce qui concerne les programmes de subventions, la mise en place en région de Maisons de l'industrie et du commerce permettra aux agents du MICT de mieux informer les entreprises des possibilités offertes par ces programmes. Le CRIQ poursuivra pour sa part les efforts qu'il a entrepris avec grand succès pour faciliter à ses clients l'accès aux programmes de financement fédéraux et québécois.

Les ressources humaines de l'entreprise constituent un facteur-clé dans la capacité d'innover et de réussir. Or, dans de nombreux cas, ce n'est pas la volonté ou l'incapacité financière de l'entreprise qui empêche le recrutement, mais bien le manque de disponibilité de scientifiques, ingénieurs ou techniciens ayant une formation adéquate et la bonne spécialisation. Le gouvernement vise donc à accroître le nombre de diplômés dans les domaines technique et scientifique et à favoriser, en termes de spécialisation et de formation, une meilleure correspondance avec les besoins des industries. La disponibilité des ressources humaines conditionne à long terme le succès d'une réorientation de l'économie québécoise vers des activités industrielles à plus fort contenu technologique et un tel réalignement représente un défi pour l'ensemble des intervenants préoccupés par la formation. Les politiques développées par les ministères de l'Éducation, du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que le Secrétariat au Développement scientifique favoriseront cet objectif. Le MEQ entend se servir des orientations et priorités du programme d'action économique pour mieux adapter les programmes de formation aux besoins et pour élaborer les priorités et les structures de recherche qu'il convient de promouvoir dans les collèges et les universi-

tés. Deux groupes de travail interministériels seront d'ailleurs mis sur pied pour mettre en oeuvre les changements désirés.

Au plan de l'intégration de ressources humaines dans l'entreprise, plusieurs moyens d'action sont prévus. Dans le but d'accroître l'emploi de scientifiques et de techniciens par les entreprises, le programme expérimental de soutien à l'emploi scientifique sera prolongé et même amplifié. Le Secrétariat au Développement scientifique travaille présentement à la mise au point d'un programme d'emplois d'été pour les étudiants en science et en technologie afin que des PME puissent expérimenter les bénéfices qu'elles pourraient retirer de l'emploi d'un personnel hautement qualifié. Enfin, des mesures incitatives encourageront des professeurs universitaires à utiliser leur année sabbatique pour travailler dans le milieu industriel et manufacturier.

Afin de faire profiter les entreprises de ressources et de connaissances technologiques disponibles dans la Fonction publique ou dans le réseau parapublic, le gouvernement entend promouvoir de nouvelles formules d'échanges avec le secteur privé. Au chapitre traitant du génie-conseil, il a été fait mention du fait que le gouvernement favorise le prêt de personnel technique et scientifique de la Fonction publique à des entreprises. Le gouvernement est aussi favorable à ce que les organismes et établissements du réseau public et parapublic puissent offrir, notamment dans le cadre des conventions collectives, des congés sans solde de trois ans à toute personne qui désirerait mettre sur pied une entreprise à caractère technologique dans le secteur manufacturier et le tertiaire moteur.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation (MEQ), avec l'aide du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) facilitera le transfert de ressources scientifiques universitaires et collégiales vers l'industrie, notamment en défrayant le salaire de chercheurs désireux de consacrer leur année sabbatique au service d'une entreprise industrielle. Enfin, le MEQ favorisera l'élaboration d'une politique visant à comptabiliser dans les tâches du professeur universitaire les contributions ou les expertises que celui-ci consacrera au développement d'une industrie ou d'une PME. Cette politique pourrait aussi rendre admissibles certaines dépenses effectuées par les universités et les collèges en vue de fournir un service scientifique ou technologique aux entreprises québécoises.

Le soutien technologique à l'entreprise

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance aux questions technologiques. Les instruments prévus par le ministre d'État au Développement scientifique afin de donner à la dimension technologique du développement une place centrale dans les décisions gouvernementales, sont en voie d'être opérationnels. L'ensemble des ministères à vocation économique ont reçu le mandat de développer leur savoir-faire technologique et de soutenir des projets qui ont des retombées économiques significatives pour les entreprises.

Le CRIQ est un des outils majeurs de l'action gouvernementale pour le soutien technologique aux entreprises. Le gouvernement vient d'approuver son plan quinquennal (1982-1987) qui entraînera une mise de fonds de l'ordre de 85 $ millions. Cela lui permettra d'augmenter le nombre d'entreprises desservies, de compléter la gamme de services offerts et d'entreprendre des recherches sur de nouvelles technologies pour en faciliter l'utilisation par les entreprises. Cet accroissement des budgets alloués au CRIQ permettra à de nombreuses entreprises de faire les premiers pas vers une véritable stratégie de recherche et de développement.

Le soutien technologique à l'entreprise passe aussi par la mise sur pied de centres de recherche spécialisés dans certains secteurs ou certaines technologies. Le choix des vocations de ces centres doit obéir à la notion des avantages comparatifs, avantages à conserver et à développer. Il est apparu logique et indispensable que le Québec engage la recherche dans le secteur de l'énergie (IREQ) ou dans celui de la transformation de l'amiante (IRDA). Il est tout aussi impérieux d'accroître la recherche dans le secteur des pêches et de l'alimentation, du textile et du vêtement, du bois, du transport, de l'électrochimie et de l'électrométallurgie, de l'électronique et de l'aluminium. Il y a place au Québec pour la présence d'une douzaine de centres ou d'organismes de recherche à vocation industrielle.

Il faut trouver le moyen de regrouper les efforts de recherche non seulement des entreprises mais aussi des universités et des gouvernements. L'IRDA, l'Institut de recherche et de développement sur l'amiante, apparaît comme un exemple réussi de ce type de collaboration. Il peut s'agir d'un regroupement physique mais aussi d'une structure de collaboration entre différentes instances. L'orientation privilégiée par le gouvernement consiste à participer avec l'industrie et les universités ou d'autres organismes de recherche à la mise sur pied et au financement de ces centres. Le Québec doit compter sur la présence de 7 ou 8 de ces centres d'ici quatre ans.

Il va de soi, cependant, qu'il faut tirer parti des connaissances et des structures déjà existantes dans les entreprises, dans les cégeps et dans les universités, notamment dans les diverses constituantes régionales de l'Université du Québec. Plusieurs régions offrent déjà dans un secteur donné un savoir-faire et des possibilités intéressantes d'intégration en aval. La recherche industrielle sectorielle ne peut se dissocier des autres fonctions de l'industrie. Elle doit se développer au coeur même des activités du secteur, tout près des utilisateurs effectifs et potentiels. Il est donc tout à fait logique que les centres de recherche à vocation industrielle se retrouvent dans différentes régions du Québec.

L'action gouvernementale de soutien technologique à l'entreprise portera prioritairement sur les nouvelles technologies et sur les produits dont il a été question en première partie. Même pour les secteurs plus traditionnels, les nouvelles technologies de l'électronique et les biotechnolo-

gies offrent des perspectives fort intéressantes, en particulier du côté de l'agro-alimentaire, de la forêt, des mines et du transport. Le Québec présente aussi, sur le plan des ressources tant humaines que naturelles, des avantages lui permettant de développer plusieurs autres technologies reliées à l'électrochimie, à l'électrométallurgie, à la production électrolytique de l'hydrogène, aux produits pharmacologiques de dépistage et de diagnostic, aux plasmas, etc.

Le processus devant conduire à des initiatives concrètes dans ces différents domaines est déjà engagé. Il est heureux de constater que dans tous les cas, même si les moyens retenus sont forcément différents, les mécanismes mis en place font appel à une grande concertation des différents intervenants. Notons que des programmes d'intervention sont déjà élaborés ou en voie de l'être dans des domaines aussi stratégiques que ceux des biotechnologies et des bio-industries, de l'électronique et de l'électrochimie. D'autre part, le gouvernement a entrepris de faire un bilan et de dégager les perspectives de développement de la recherche dans quatre secteurs: la foresterie, le transport, l'agro-alimentaire et les communications, dont le rapport vient d'être rendu public. Après une consultation avec les milieux concernés, les ministères impliqués dégageront les moyens d'intervention les plus souhaitables. Enfin, dans le textile et le vêtement, les travaux entrepris avec l'aide de l'Institut national de productivité (INP) devraient permettre la création de centres de productivité.

Dans le même souci de concertation des efforts, le Conseil de la politique scientifique du Québec, de concert avec le CRIQ et l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec (ADRIQ), organisera en 1982 un colloque sur l'innovation dans l'industrie et sur les relations université-industrie. Cela devrait permettre d'accentuer les échanges et d'apporter de nouveaux éléments sur le rôle de l'État dans ce domaine.

Les universités (et le cas échéant, les cégeps), principales sources de nouvelles connaissances scientifiques, seront incités à orienter une plus grande partie de leur recherche en fonction des besoins des entreprises. Pour ce faire cependant, il faut améliorer les mécanismes de transfert. Dans cet esprit, les activités de valorisation de travaux de recherche et de transfert technologique découlant des accords entre le CRIQ et plusieurs universités se développeront sensiblement durant les cinq prochaines années. Il est nécessaire aussi que la formation et la recherche scientifiques s'intègrent davantage au milieu et concourent à la réalisation d'initiatives qui en soient issues.

Les activités à l'étranger de l'OQCE, du ministère des Affaires intergouvernementales et des services responsables de la coopération technique et économique sont maintenant carrément orientées vers la recherche de transferts technologiques et de coparticipation à des projets communs. Pour faciliter l'accès à la technologie européenne, plus difficilement accessible pour les entreprises québécoises, l'OQCE dispose depuis mars 1982, à Paris, du Centre québécois

des coopérations industrielles (CQCI)[4]. Le CQPI permet aux entrepreneurs québécois de pouvoir accéder plus facilement aux marchés français et de connaître rapidement dans les secteurs respectifs les technologies disponibles sur ces marchés. En liaison avec ces efforts, le CRIQ a comme mandat d'intensifier son action d'information, d'échange, de conseil et d'évaluation concernant les offres de licences, de technologies québécoises et de projets d'entreprises en coparticipation.

4. La France, pour sa part, a ouvert en même temps un centre à Montréal connu sous le nom de Centre français des coopérations industrielles (CFCI).

Chapitre 6

Le marketing et l'exportation

La libéralisation du commerce extérieur, l'évolution de la technologie, l'augmentation des revenus multiplient les occasions d'affaires et offrent de nouveaux débouchés à une foule de biens et services. Les exportations ont connu au cours des dernières années et connaîtront d'ici la fin de la présente décennie un taux de croissance qui dépassera largement celui de la demande sur le marché canadien et québécois. Il est capital que les entreprises soient bien organisées pour saisir cette conjoncture favorable et en profiter.

Trop d'entreprises québécoises, en particulier des PME, n'ont pas de véritable stratégie de marketing, ne disposent pas d'outils et de ressources humaines pour la concevoir et la mettre en oeuvre et se satisfont d'une organisation de mise en marché désuète et inadéquate. Néanmoins, la capacité de commercialisation des entreprises québécoises s'est nettement améliorée et a connu, au cours des dernières années, un développement rapide. De 1977 à 1980 les exportations québécoises ont doublé et, depuis 1975, leur rythme de croissance annuel dépasse 20%. L'exportation de produits finis a aussi enregistré une hausse considérable grâce notamment à l'évolution de la demande extérieure pour certains produits tels le matériel de transport en commun, la machinerie et le matériel de bureau. La dépréciation du dollar canadien et l'amélioration de la productivité de l'économie québécoise sont certes en grande partie à l'origine de ces résultats encourageants, mais les programmes gouvernementaux d'aide financière et technique y ont largement contribué.

Malgré les progrès des dernières années, d'ailleurs ralentis en 1981 par la récession et l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises autres que le dollar américain, la pénétration des marchés étrangers peut être nettement renforcée. En effet, la majorité des exportations québécoises est constituée d'une gamme très étroite de produits: 25 produits seulement composent toujours près de 70% des livraisons internationales. Une partie importante de la fabrication des PME comporte un faible contenu technologique; elles ont beaucoup de difficulté à percer les marchés étrangers. Pour beaucoup d'entre elles, l'exportation s'apparente encore trop souvent à une activité secondaire et irrégulière. Enfin, le secteur tertiaire québécois à vocation internationale, c'est-à-dire les services techniques et financiers, qui facilitent les débouchés et, dans certains cas, suscitent le développement des ventes à l'étranger, est encore peu développé au Québec. Rares sont les véritables sociétés d'exportation et transitaires québécois dotés, sur le plan international, des structures, des réseaux et des contacts indispensables au succès d'une mise en marché internationale. Les entreprises québécoises qui ne sont pas de grande taille doivent trop souvent passer par des réseaux étrangers pour exporter leurs produits, ce qui n'est pas toujours très efficace.

Les économies canadienne et québécoise sont très ouvertes sur l'extérieur. Leurs coefficients d'exportation sont parmi les plus élevés au monde. Cependant ces données sont trompeuses car les pays industrialisés de faible population ont tous des coefficients d'exportation très élevés. De plus le Canada, comme le Québec, reste d'abord un exportateur de matières premières brutes ou semi-transformées et une forte proportion de ces exportations est due aux échanges intrafirmes. De façon générale les Canadiens sont considérés comme peu agressifs sur les marchés mondiaux, notamment parce qu'ils n'ont pas su développer suffisamment de technologies originales. Face à cette situation, il y a lieu de renforcer la fonction marketing des entreprises et de soutenir une meilleure structuration de l'offre de produits à l'exportation. L'action gouvernementale du Québec vise à compléter l'action fédérale tant sur le plan financier que sur le plan technique. Il s'agit avant tout d'amener un plus grand nombre d'entreprises, petites et surtout moyennes, à se préoccuper beaucoup mieux de la commercialisation de leurs produits.

Le bilan des actions des dernières années

Cette préoccupation apparaît déjà au sein d'un grand nombre de programmes gouvernementaux. Plus du quart des cliniques de sensibilisation à la gestion, offertes depuis quelques années par le MICT aux dirigeants

d'entreprises, ont porté sur le marketing. Dans le cadre du programme UNI-PME, près du tiers des diplômés ont été intégrés dans des fonctions de commercialisation. Les programmes Innovation-Meuble et Innovation-Chaussure lancés en 1978 ont subventionné l'intégration de responsables de la mise en marché dans une quinzaine d'entreprises et des opérations de marketing pour plus de 2 $ milliards. Depuis 1978, le programme PME-Innovatrice a versé près de 10 $ millions pour les dépenses de marketing nécessaires au lancement de nouveaux produits, en bonne partie pour pénétrer les marchés étrangers. En 1980, le gouvernement a mis sur pied l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE), qui a reçu un mandat très vaste, soit celui d'offrir aux exportateurs des services de promotion, d'information, de formation et d'aide technique et financière. Les entreprises se sont largement prévalues de tous ces nouveaux avantages mis à leur disposition.

Pour préparer à l'intention des sociétés exportatrices le personnel technique nécessaire, l'OQCE a contribué à la mise sur pied, en 1980, d'un cours de formation sur le marketing international en collaboration avec les cégeps d'Ahuntsic et de Sainte-Foy, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain. En outre, 19 séminaires de sensibilisation et de formation portant sur les exportations ont été tenus à l'intention des dirigeants d'entreprises en 1980-1981 et ont touché plus de 600 participants.

L'OQCE, par l'entremise de ses attachés commerciaux et de ses conseillers économiques à l'étranger, offre des services aux entreprises dans 16 villes et 9 pays. Pour diversifier ses exportations et profiter de la croissance des marchés, le Québec est représenté depuis 1980 au Mexique, au Venezuela et en Alberta. En réaménageant ses activités de promotion, notamment en donnant la priorité à l'organisation de missions à l'étranger par rapport à la participation à des expositions, l'OQCE a pu aider un plus grand nombre d'entreprises (plus de 400 en 1980-1981). Enfin, de plus en plus de firmes se voient assistées dans leurs premières démarches d'exportation par le biais du programme APEX. Ce programme, créé en 1972, apporte un soutien financier aux entreprises intéressées au commerce extérieur et désireuses de conclure des échanges technologiques avec des entreprises étrangères. Le nombre des entreprises qui en ont bénéficié est passé d'une centaine en 1977-1978 à plus de 400 en 1980-1981.

Pour sa part, la Société de développement industriel (SDI) apporte, depuis 1974, une aide financière et certaines formes de financement aux exportateurs québécois. Cette aide, qui a été accrue avec le temps, s'est vue graduellement modifiée. En 1979, des changements à la loi et aux règlements ont permis à la SDI d'offrir des conditions plus souples de financement pour les transactions et la prospection à l'étranger. En 1980, en vue de soutenir plus activement les consortiums à l'exportation ou ceux engagés dans les grands projets, le Conseil des ministres a approuvé la création d'une nouvelle division administrative, la SDI-Exportation. La SDI-Exportation a aussi pour mission d'agir comme mandataire dans les cas où l'acheteur étranger désire transiger par l'intermédiaire d'une société d'État alors qu'aucune autre société d'État n'est intéressée ou concernée par le projet. De 1974 à 1981, la SDI a apporté de l'aide à 468 projets d'exportation pour une somme de près de 115 $ millions.

De nombreuses entreprises ont profité de l'action du ministère des Affaires intergouvernementales (MAIQ). Les programmes de coopération internationale qu'il gère ont facilité les relations et les occasions d'affaires. C'est le cas notamment du programme ACTIM qui prévoit des missions et des échanges d'industriels, d'ingénieurs et de techniciens entre la France et le Québec. La présence de délégations du Québec à l'étranger permet d'offrir de nombreux services aux exportateurs. Elles sont d'ailleurs le point d'attache des conseillers économiques et des attachés commerciaux de l'OQCE. En outre, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a reçu, à la fin de 1979, le mandat de développer le commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires. Il offre maintenant des services techniques, organise des missions de promotion et des expositions à l'étranger. Quelques attachés

commerciaux spécialisés dans les productions agricoles proposent aussi leurs services aux exportateurs, en collaboration avec les services de l'OQCE.

Le programme d'action

Les objectifs à atteindre portent à la fois sur la capacité de commercialisation des entreprises et sur les exportations. Le programme d'action a d'abord pour but de développer la fonction marketing au sein des PME afin de renforcer leur capacité de pénétration des marchés et d'ajustement à l'évolution de la concurrence. Il vise aussi à favoriser le développement continu des exportations de biens et de services et, à cette fin, à mieux organiser l'offre, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises et des institutions qui concourent à réaliser des exportations adaptées aux exigences des marchés étrangers. La stratégie retenue doit progressivement élargir la structure des exportations et opérer graduellement une diversification des marchés.

L'aide au marketing

Le MICT administrera un nouveau programme visant à sensibiliser les PME manufacturières québécoises à l'importance de la mise en place d'une véritable stratégie de commercialisation. Il ne s'agit pas de subventionner des études de marché habituelles, mais des activités de conception, de planification et d'organisation. Ces activités sont vitales pour orienter la production vers les besoins des consommateurs et les marchés en croissance. Le programme offrira une subvention équivalente à 50% des dépenses encourues jusqu'à un maximum de l'ordre de 20 000 $. Les dépenses admissibles devront porter sur l'élaboration d'une stratégie de commercialisation, la réalisation d'études portant sur les marchés ou l'application de méthodes de marketing, le recours au marketing-conseil ou encore la conception d'outils de promotion tels des catalogues publicitaires ou techniques. Le programme n'exigera pas de crédits très importants (moins de 2 $ millions la première année), mais il permettra d'aider, sur quatre ans, de 800 à 1 000 PME à se doter d'une stratégie de marketing.

Ce programme d'aide à la gestion-marketing sera administré en coordination avec d'autres activités visant le développement de la capacité de commercialisation des entreprises. En l'occurrence, des cliniques de sensibilisation à la gestion porteront en partie sur l'élaboration d'une stratégie de marketing adaptée aux PME. Le nouveau programme UNI-PME permettra de compléter cette action en favorisant l'intégration, au sein de PME, de finissants d'universités et de cégeps spécialisés en administration et plus particulièrement en marketing. Enfin, les dépenses de marketing, tant pour déterminer les besoins des clientèles et y adapter la conception des produits que pour en faciliter le lancement, seront aussi englobées par le nouveau programme de soutien à l'innovation (conception et développement de produits).

L'aide technique et financière à l'exportation

En vue de coordonner les efforts des différents services gouvernementaux qui soutiennent les entreprises expor-

tatrices, le gouvernement a déjà annoncé la nomination prochaine d'un ministre du Commerce extérieur. Ce ministre pourra faire valoir la priorité à accorder au développement des exportations, améliorer la politique et les programmes qui y contribuent et soutenir à l'étranger, par son rôle de démarcheur, les exportateurs québécois dans leurs projets. Son action permettra d'accroître l'efficacité des services d'aide gouvernementaux actuels en raison de la cohérence qui devrait en résulter.

Diverses mesures seront prises pour renforcer l'offre de produits et de services québécois. Tout d'abord, il faut développer la formule de consortiums à l'exportation, formule nécessaire dans plusieurs cas pour acquérir la taille minimale permettant de décrocher des contrats exigeant divers savoir-faire et ainsi de vendre à profit sur les marchés étrangers. Cette volonté se traduira dans les faits par les actions de sensibilisation et de soutien de l'OQCE de même que par celles du Bureau des grands projets. Sur le plan financier, la SDI-Exportation servira de catalyseur en participant, pour un maximum de 50%, au capital-actions des consortiums ou des regroupements d'entreprises formés à des fins d'exportation. De plus, les consortiums seront admissibles à l'ensemble des autres programmes d'aide.

La formation de ressources humaines qualifiées et leur intégration dans l'entreprise sont indispensables au renforcement de l'offre. Aux cours dispensés par les universités et les cégeps pour préparer des spécialistes québécois en commerce international viendront s'ajouter différents séminaires de l'OQCE qui seront graduellement spécialisés. Par exemple, l'OQCE instituera des séminaires-diagnostics sous forme d'ateliers, en collaboration avec des entreprises-témoins; il offrira également des séminaires sur les aspects internationaux du financement, du transport, etc. Les cours sur les techniques d'exportation dispensés en collaboration avec des organismes d'affaires seront aussi poursuivis. L'OQCE et le MAIQ organiseront et financeront en partie des stages de perfectionnement en commercialisation internationale pour les industriels québécois intéressés à parfaire leur formation à l'étranger. Enfin, au niveau de la Fonction publique, les responsables du programme Formacadres ont été sensibilisés à la carence de gestionnaires spécialisés en matière de commerce extérieur.

Une meilleure structuration de l'offre repose aussi sur l'amélioration des services tertiaires qui facilitent ou conditionnent les exportations: la vente proprement dite, la distribution, le financement. Ces activités sont souvent assurées par des intermédiaires: sociétés d'exportation, transitaires internationaux, sociétés de financement spécialisées ou services internationaux des banques. Développer des entreprises québécoises de ce type et faciliter leur implantation sur les marchés étrangers qui intéressent les industriels québécois constituent des actions urgentes à entreprendre. L'ensemble des programmes d'aide à l'exportation, y compris ceux de la SDI, appuieront les initiatives des entreprises québé-

coises du tertiaire moteur dans ces domaines.

L'intensification et le réaménagement des programmes d'aide gouvernementaux visent à faciliter l'accès des entreprises aux marchés étrangers, à consolider leur pénétration et à mieux la structurer. L'encadrement technique et financier touche l'information, la promotion, la prospection et le financement des exportations.

Une identification juste des marchés et des produits-cibles est indispensable à l'amorce de toute action de vente, particulièrement à l'étranger. L'OQCE offre présentement une gamme de services en ce domaine tant par l'intermédiaire d'attachés commerciaux et de conseillers économiques que par son service de documentation et d'information. Les efforts de l'OQCE porteront sur l'amélioration de l'information concernant certains marchés en forte croissance, comme ceux de l'Ouest canadien, de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. Le réseau d'attachés commerciaux sera renforcé et le nombre de missions commerciales accrues. De plus, la création d'un véritable centre d'information du commerce extérieur est en voie d'élaboration et il devrait entrer en opération d'ici 1984. Pour sa part, le ministère des Affaires intergouvernementales (MAIQ) accordera une priorité dans le développement de ses activités internationales aux affaires économiques, scientifiques et techniques.

Pour aider les entreprises à prospecter les marchés étrangers, l'OQCE dispose déjà du programme APEX qui vise à soutenir des projets individuels de courte durée et couvre, sur une base partagée, les frais de voyage et de séjour, la production de catalogues, la construction de kiosques, etc. En vue d'instaurer une véritable stratégie de commercialisation internationale en donnant une plus forte impulsion au démarrage d'activités exportatrices permanentes, APEX proposera un nouveau volet d'aide. En effet, sur présentation d'un plan d'exportation identifiant les différentes étapes de mise en place, on accordera une subvention globale qui financera 50% des dépenses prévues pour des études et tests de marché, la production de catalogues, la formation de personnel, des voyages de prospection, des participations à des expositions. Ces sommes pourront atteindre un maximum de 50 000 $. Ce programme s'adressera annuellement à une cinquantaine d'entreprises.

Dans un deuxième temps, la SDI-Exportation prendra le relais du programme APEX en finançant l'implantation de réseaux de distribution sur les marchés étrangers. La subvention directe à la croissance des exportations par le biais des prises en charge de taux d'intérêt a été supprimée afin de consacrer plutôt ces ressources à soutenir les entreprises engagées à long terme dans la prospection des marchés étrangers. C'est ainsi que par un crédit prospection renouvelé, la SDI financera une partie des coûts de prospection et d'implantation de l'entreprise québécoise sur ces marchés pendant trois ans. Ce prêt sera remboursé sur une période maximale de 5 ans en fonction des ventes réalisées. En cas d'échec, la moitié du

solde du prêt sera exonérée du remboursement, ce qui rend la SDI solidaire du risque. De manière à favoriser davantage les PME, la SDI leur accordera des prêts à taux réduit de moitié pour les deux premières années. Les prêts pourront couvrir 80% des dépenses encourues. Pour les grandes entreprises (plus de 25 $ millions de ventes), ces prêts ne pourront dépasser 50% des dépenses. Ce programme s'adresse aux entreprises québécoises exportatrices de biens et de services qui cherchent de nouveaux marchés extérieurs ou qui lancent de nouveaux produits à l'étranger.

La SDI-Exportation financera aussi sous d'autres formes les activités d'exportation. Tout d'abord, pour favoriser l'obtention à l'extérieur du Québec de contrats majeurs qui comportent des retombées importantes pour notre économie, l'organisme accordera des garanties de prêts, avec l'aval du gouvernement, aux entreprises ou consortiums maîtres d'oeuvre. Toutefois, ces garanties s'inscriront toujours en complément du financement et de la garantie de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) ou de tout autre organisme financier. De façon plus générale, la SDI-Exportation pourra participer au financement de toute transaction ayant pour objet l'exportation de biens et services produits au Québec, dans le cas où des entreprises, pour diverses raisons, n'arrivent pas à financer leurs exportations auprès des banques ou autres établissements financiers. Ce financement pourra aussi prendre la forme de garantie auprès des banques. Il ne sera disponible que pour les projets rentables ou prometteurs, puisqu'il sera fait au taux du marché et que la SDI-Exportation devra elle-même respecter un objectif de rentabilité à cet égard.

Chapitre 7

Le financement des entreprises

L'existence d'un marché financier efficace constitue un préalable à l'élaboration de toute stratégie de développement macro-économique. Le respect de cette condition s'avère d'autant plus crucial que l'économie québécoise se doit d'amorcer un virage technologique important, de développer l'excellence afin de faire face à une concurrence de plus en plus vive et, enfin, d'offrir des débouchés à une main-d'oeuvre qualifiée.

La problématique de l'organisation du marché financier québécois, notamment l'organisation du financement des petites et moyennes entreprises, a fait l'objet d'une étude approfondie, publiée en septembre 1980 sous le titre de *L'épargne*. Globalement, le diagnostic établissait que si l'offre de capital s'avérait généralement suffisante, de sérieux problèmes de nature structurelle, concernant essentiellement la capacité de gestion des entrepreneurs, se posaient du côté de la demande de capitaux. «C'est au niveau de l'analyse et de la conception des projets d'expansion, de la connaissance des sources de financement et de l'élaboration des demandes de financement que les entrepreneurs démontrent des difficultés particulières»[1]. En pratique, il ressortait donc de cette analyse que les PME québécoises faisaient beaucoup trop appel aux sources de financement à court terme, qu'elles étaient sous-capitalisées et que, dans ce dernier cas, le réinvestissement des profits et l'amortissement accéléré constituaient les principales sources de fonds.

L'état de la situation

Depuis la publication de ce rapport, la détérioration de la conjoncture économique, amplifiée par une hausse de plus de 5 points en pourcentage des taux d'intérêt et une instabilité de ces derniers, n'ont fait qu'exacerber la vulnérabilité des entreprises québécoises. Celles-ci, opérant à perte ou avec une petite marge de profit, ont ainsi vu en moins d'un an leurs principales sources de financement soit se tarir, soit devenir prohibitives.

L'accès aux autres sources de fonds s'est également resserré. L'émission publique de nouvelles actions n'est possible que si la firme répond aux normes de la Commission des valeurs mobilières du Québec. De plus, les coûts d'acquisition de ces fonds s'avèrent fort élevés et les titres ainsi émis doivent offrir des perspectives de rendement concurrentielles à celles offertes par les autres investisseurs. Le financement à court terme a, pour sa part, connu une progression sans précédent au Canada en 1981[2]. Les taux d'intérêt du papier commercial à 90 jours ont atteint un niveau très élevé et connu des variations d'une ampleur exceptionnelle depuis 1980[3]. Cette situation a été ressentie de façon particulière au Québec du fait que certaines institutions prêteuses ont connu au cours de la dernière année diverses difficultés financières.

Le marché du financement à terme a aussi subi des changements structurels majeurs depuis la publication du rapport sur l'épargne. Les échéances des prêts se sont nettement raccourcies et la plupart contiennent maintenant des clauses qui transfèrent à l'emprunteur les risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, au plan des institutions elles-mêmes, la crise qu'a connue le mouvement des Caisses d'entraide économique ainsi que les problèmes rencontrés par d'autres institutions financières, ont certainement contribué à réduire l'efficacité du marché financier et à accroître les coûts pour les entreprises. Si la dernière révision de la Loi des banques a permis aux banques étrangères un plus grand accès au marché des prêts aux entreprises, il semble cependant, comme cela était prévisible, que ces banques orientent leurs efforts uniquement vers les grandes entreprises localisées dans les principales villes du pays.

Cette évolution des marchés financiers, liée à l'impact de la baisse de l'activité économique, a des effets désastreux sur la production et l'emploi. Historiquement, la part annuelle des faillites commerciales québécoises au Canada tournait autour de 40%.

1. Étude de l'offre et de la demande de fonds externes pour les PME au Québec. Document de soutien au rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec, p. 388.
2. *État de la situation socio-économique*. Conférence au sommet, Québec 1982, p. 92, tableau 5.3.
3. Banque du Canada, rapport annuel, 1981, p. 13 et suivantes.

Avec la détérioration de la situation économique et de la structure des marchés financiers, cette proportion est passée à 41% en 1981 et à 46,5% durant les premiers mois de 1982. Le Québec a connu une hausse de 656 faillites commerciales en 1981, soit près de 50% de la hausse observée au Canada. C'est dans le secteur manufacturier, c'est-à-dire celui-là même sur lequel s'appuie le redéploiement de l'économie, que l'on observe la plus forte augmentation de la valeur des faillites.

De ce bref tour d'horizon de l'évolution de la situation depuis septembre 1980, il ressort que loin d'offrir les conditions préalables à la transformation en cours de la structure économique du Québec, la détérioration du marché du financement des entreprises est en train de miner les fondements mêmes de cette restructuration en forçant la disparition d'entreprises techniquement saines, concurrentielles, mais qui ne peuvent revoir leur structure de capital compte tenu des effets combinés de la baisse de la demande et de la hausse vertigineuse des frais de financement. Les différents partenaires économiques privés et publics partagent donc la responsabilité du rétablissement des conditions de fonctionnement du marché financier.

Différents intervenants de ce secteur se sont attaqués au problème fondamental de la qualité de la gestion qui se situe à la source d'une bonne partie des difficultés financières que connaissent actuellement les entreprises. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec offre gratuitement aux PME les services de ses membres. Cette corporation espère aider quelque 150 entreprises au cours du premier semestre de 1982. Le même type d'aide est également offert par le Centre des dirigeants d'entreprise qui propose des échanges au sein des conseils d'administration de façon à permettre un élargissement des champs d'expérience des dirigeants des PME québécoises. Certaines facultés de commerce d'universités québécoises ont créé des chaires consacrées exclusivement aux problèmes de gestion des petites et moyennes entreprises.

Du côté de l'organisation du marché du capital-actions, on assiste à un effort soutenu de la part des maisons de courtage et surtout de la Bourse de Montréal pour favoriser l'accès à ces capitaux de risque. Les maisons de courtage ainsi que la Bourse de Montréal ont ouvert des succursales dans différentes métropoles régionales. Une telle initiative permet ainsi un contact plus direct avec l'épargnant investisseur et assure une plus grande diffusion de l'information pertinente. Sur ce plan, la Bourse de Montréal a innové en diffusant, grâce au réseau de câblodistributeurs, des nouvelles financières et économiques ainsi que les cotes boursières. Au niveau de la problématique du financement des entreprises, la Bourse a mis sur pied deux comités d'experts chargés d'étudier spécifiquement le problème de l'accès des PME au marché boursier ainsi que le financement des petites entreprises minières en voie de développement. Les rapports et recommandations de ces deux comités devraient être présentés aux autorités compétentes d'ici le début de l'été.

À ce titre, il faut également inclure la décision prise par la Caisse de dépôt et placement du Québec d'investir en 1982 au moins 40 $ millions en capital-actions dans les petites et moyennes entreprises québécoises. Pour cet organisme, il s'agit d'une décision d'importance puisqu'elle signifie un doublement de l'effort jusqu'à maintenant consenti sur ce marché.

Dans son budget de novembre 1981, le gouvernement fédéral adoptait différentes mesures qui faisaient passer de 28% à 40% l'impôt sur les profits des entreprises. Cette mesure, en réduisant les profits après impôt, contribue donc à restreindre encore plus la principale source de capitalisation des entreprises québécoises. Par ailleurs, dans ce même budget, le gouvernement fédéral acceptait de prolonger le programme concernant la déductibilité d'intérêt d'obligations émises par les entreprises. Par ce programme, les institutions financières détenant des obligations de petites entreprises peuvent déduire de leur revenu, pour fins fiscales, l'excédent de l'intérêt reçu au-delà de 6%. Ce programme d'aide, toutefois, est fort mal connu et peu utilisé par les entreprises québécoises qui, en mars 1982, ne bénéfi-

ciaient que de 11% des obligations émises. De plus, compte tenu de la situation financière particulière des principales institutions prêteuses au Québec, l'incidence fiscale rattachée à ce programme présente beaucoup moins d'attrait pour ces institutions et ainsi ne contribue pas autant qu'ailleurs à accroître l'offre de capital.

Le programme d'action

Face à la détérioration de la situation financière, le gouvernement du Québec a élaboré un programme d'action à deux volets, conjoncturel et structurel.

Le volet conjoncturel

Si l'on exclut le programme fédéral de déductions fiscales sur les revenus des obligations des petites entreprises, très peu utilisé au Québec, il ressort que peu de programmes d'aide financière permettent de répondre aux problèmes de financement à court terme rencontrés par les entreprises québécoises. Le 1er avril 1982, un nouveau programme d'aide financière prévu pour une durée de douze mois est entré en vigueur. Ce programme porte le nom de Plan d'urgence québécois d'aide à la PME.

Ce programme a pour objectif de préserver des emplois au Québec en accordant une aide financière à des entreprises manufacturières bien gérées et normalement rentables, mais qui connaissent des difficultés temporaires de fonds de roulement en raison de la présente conjoncture économique. Cette aide financière pourra également être accordée à des entreprises qui ont interrompu leurs activités au cours des derniers mois mais qui étaient antérieurement rentables. Elle consistera en une prise en charge d'une partie du coût des intérêts pendant deux ans et, s'il y a lieu, d'une garantie de 2/3 du prêt. Il est prévu actuellement que le programme permettra d'injecter plus de 200 $ millions sous forme de prêts ou de garanties de prêts qui seront accordés à environ un millier de petites et moyennes entreprises manufacturières.

Le volet structurel

Au plan structurel, le programme d'action mis de l'avant par le gouvernement s'inspire largement des recommandations du rapport sur l'épargne concernant notamment la protection de l'épargne, l'accroissement des sources de fonds pour les entreprises, l'accès à de nouveaux marchés par les institutions financières, le renforcement de la concurrence, le rôle des institutions financières publiques, la distinction entre les actions de développement et de financement de la SDI, etc.

À la suite d'audiences publiques tenues au cours de l'été 1981, la Commission des valeurs mobilières permet maintenant l'émission de différentes catégories d'actions ordinaires, ce qui ouvre le marché des actions à beaucoup plus d'entreprises. Par ailleurs, le gouvernement procédera cette année à une réforme de la Loi de la commission des valeurs mobilières. La nouvelle loi permettra dorénavant la publication d'un prospectus simplifié pour les émetteurs qui se conformeront aux conditions fixées par règlement. Cela se traduira par une réduction importante du coût de l'émission de titres.

Dans certains cas, les dirigeants pourront placer eux-mêmes les titres au moyen d'un prospectus abrégé.

Le gouvernement reverra également l'ensemble de la Loi sur les sociétés de développement du Québec (SODEQ) de façon, entre autres, à permettre à ces organismes, tout en conservant les mêmes objectifs, de disposer de plus de latitude dans la structuration de leur portefeuille, de mieux planifier leur stratégie de placement et ainsi d'accroître la génération de fonds propres.

Le Conseil des ministres a déjà accepté les amendements à la Loi sur les connaissements. Le projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale au cours de la présente session. Dans l'état actuel du Droit, les comptes à recevoir sont susceptibles de servir facilement à l'obtention de crédit à court terme. Le problème se pose toutefois à l'égard du financement des inventaires, qui ne peut se réaliser que conformément à la Loi sur les banques (S.C., 1980, chapitre 40) et à la Loi sur les connaissements (L.R.Q., chapitre C-53). La Loi sur les connaissements, dans son état actuel, constitue cependant un moyen peu efficace d'assurer ce type de financement. Son champ d'action est fort limité et, en pratique, le financement des inventaires ne peut guère être obtenu qu'auprès des banques.

Les prêteurs québécois, et notamment les institutions financières, sont donc défavorisés puisqu'ils ne peuvent obtenir les garanties les plus appropriées au financement à court terme. Par ailleurs, comme l'a souligné le rapport sur l'épargne, les emprunteurs ne bénéficient pas des services de plusieurs offreurs puisque les banques sont en pratique les seuls prêteurs.

En conséquence, et pour accroître l'offre de financement à court terme, la Loi sur les connaissements sera modifiée de façon à:

- prévoir que les biens en inventaire d'un emprunteur puissent être donnés en garantie
- préciser que cette garantie pourra être donnée sans dépossession
- permettre que cette garantie soit donnée à tout prêteur éventuel
- préciser que cette garantie portera sur les biens acquis en remplacement des biens donnés en garantie (subrogation réelle)
- prévoir qu'un mécanisme d'enregistrement approprié, dans le cadre du système d'enregistrement actuel, vienne appuyer le nouveau système de garantie.

En ce qui concerne l'organisation du marché financier à terme, l'action gouvernementale porte sur la relance du mouvement d'entraide, une réforme en profondeur des lois régissant les caisses d'épargne et de crédit et, finalement, la refonte de la Loi sur la Société de développement industriel (SDI).

Les sociétaires des Caisses d'entraide économique auront à se prononcer sur l'avenir de leur institution le 22 mai prochain. La question de la restructuration du mouvement d'en-

traide sera donc réglée d'ici le début de l'été 1982. Par ailleurs, la Loi des caisses d'épargne et de crédit fait l'objet présentement d'une révision complète afin de donner à ces établissements la possibilité d'accroître leur performance financière en libéralisant les normes de placement et d'arriver à une nouvelle approche quant à la protection des dépôts. La Loi sur les assurances sera également revue pour permettre notamment à ces institutions de jouer un rôle plus actif dans le financement des entreprises.

Enfin, lors du Sommet de Québec, le gouvernement s'est montré fort intéressé par la proposition de la partie patronale, et plus spécifiquement du COPEM, de créer à Montréal un Centre bancaire international. Des rencontres ont déjà eu lieu avec le ministre des Finances afin de trouver le meilleur moyen de réaliser dans les plus brefs délais ce projet qui dépend d'abord de l'assentissement du gouvernement fédéral.

La réforme de la loi sur la SDI

Il est question d'une réforme de la SDI depuis 1979. De nombreuses études ont porté sur le rôle, les orientations, l'organisation administrative et les déboursés de cet organisme. Le rapport sur l'épargne a notamment recommandé que le rôle de la SDI-Financement «soit de compléter l'action du secteur financier privé en participant au financement des projets rentables et bien gérés qui, pour de nombreuses raisons, n'offrent pas ex-ante aux institutions toutes les garanties exigées»[4]. Par ailleurs, un comité ministériel a été chargé en 1981 de faire le bilan de l'action de la SDI et de revoir ses orientations en fonction des objectifs économiques privilégiés par le gouvernement. Cette étude a permis de dégager un certain nombre de principes qui ont servi d'encadrement à la réforme de la SDI.

La Société de développement industriel est l'instrument privilégié de mise en oeuvre du programme d'action économique en ce qui concerne l'aide financière à apporter aux entreprises des secteurs de la fabrication, du tourisme et du tertiaire moteur. De fait, compte tenu de sa connaissance des entreprises et de l'expérience accumulée depuis dix ans, cette société apparaît comme étant la mieux placée pour jouer le rôle de principal pourvoyeur d'aide financière gouvernementale. Cependant, l'aide gouvernementale, pour être significative, doit être sélective. Le gouvernement n'a pas les moyens d'aider efficacement toutes les industries et toutes les entreprises.

La SDI a connu au cours de sa première décennie un élargissement considérable de son mandat, la multiplication de ses objectifs et une croissance exceptionnelle de ses engagements et de ses déboursés. Il y avait donc lieu de s'assurer, compte tenu de l'évolution de l'économie et du programme d'action économique à mettre en oeuvre, que les moyens de la SDI répondent véritablement aux besoins des clientèles, soient complémentaires à l'action des insti-

4. Rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec, 1980, p. 601.

tutions financières et ne fassent pas double emploi avec d'autres programmes gouvernementaux.

Le mandat confié à la SDI comporte deux volets:

- offrir un financement (crédit industriel et capital-actions) complémentaire à celui offert par les institutions financières privées

- administrer des programmes sélectifs d'aide financière et réaliser des activités que le gouvernement lui confie en vue de favoriser le développement économique.

Les activités de financement

Les réformes de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et sur les connaissements, de même que la solution apportée aux problèmes qu'ont connus les caisses d'entraide, devraient permettre d'accroître l'efficacité du secteur financier afin qu'il réponde de façon concurrentielle aux demandes de financement des entreprises. De fait, les besoins de financement des entreprises devront continuer d'être satisfaits par le secteur financier privé. Cependant, les institutions financières sont toujours hésitantes à financer le démarrage d'entreprises, particulièrement de celles qui n'offrent pas de garanties suffisantes. D'autre part, dans certaines régions du Québec, la concurrence entre intermédiaires financiers est faible.

Il est important, du point de vue économique, que les projets démontrant de bonnes perspectives de rentabilité et de bonne gestion, trouvent du financement même s'ils ne satisfont pas à tous les critères de crédit des institutions financières. Le financement offert par la SDI visera essentiellement à combler ces lacunes et s'adressera donc aux nouvelles entreprises, à celles qui, à cause de leur nature ou de leur croissance rapide, ne peuvent offrir les garanties habituelles ou enfin aux entreprises situées dans des régions où la concurrence des institutions financières privées est faible.

Le financement prendra la forme de prêts au taux du marché, de garanties de remboursement auprès d'institutions financières privées ou, dans certains cas, d'acquisition d'une partie minoritaire du capital-actions de l'entreprise. Pour intensifier son action à cet égard, la SDI recevra une dotation accrue. Elle prendra nécessairement plus de risques que ceux assumés normalement par les établissements privés, mais les activités de financement devront tout de même viser la rentabilité ou, du moins, faire leurs frais.

Les activités de développement

C'est dans son rôle de gestionnaire de programmes de développement que la SDI se voit le plus touchée par la réforme. Le gouvernement lui confiera la gestion des grands programmes d'aide financière aux secteurs manufacturier, touristique et tertiaire moteur. Elle les administrera de façon coordonnée et intégrée pour en faciliter l'accès aux entreprises et pour atteindre une meilleure efficacité. L'aide à l'investissement demeurera la principale activité de la SDI mais, comme nous l'avons vu auparavant,

l'aide à l'exportation hors Québec de biens et de services sera étendue et un nouveau programme favorisera les activités de recherche et d'innovation. Enfin, l'administration de certains programmes sectoriels (le crédit touristique) continuera d'être confiée à la Société.

Les modalités, le mode de fonctionnement et les formes d'aide de ces quatre activités de développement seront définis par une réforme de la Loi de l'aide au développement industriel et par règlements. Les orientations et l'encadrement des aides financières aux activités d'exportation, de recherche et d'innovation ont été décrits plus haut. En ce qui concerne l'aide à l'investissement, elle privilégiera évidemment les priorités industrielles énoncées en première partie: retombées des grands projets industriels, secteurs industriels prioritaires, tertiaire moteur, nouvelles technologies. Il va de soi que les critères d'éligibilité des projets attacheront une importance capitale à la qualité de gestion de l'entreprise, à ses efforts de recherche et de développement, à l'organisation de sa commercialisation, aux possibilités offertes par les marchés extérieurs.

L'aide aux entreprises sera donc plus sélective mais aussi plus significative. L'aide financière pourra prendre la forme, selon les programmes, de subventions, de prise en charge d'une partie du coût des emprunts, de prêts sans intérêt ou à taux réduit, d'exemptions partielles du remboursement de prêts, etc.

Enfin la SDI deviendra graduellement gestionnaire de programmes sectoriels, notamment ceux mis en place par le MICT. Parmi les mandats spécifiques de développement déjà attribués à la SDI, il y a d'abord le crédit touristique. Ce programme sera modifié pour mieux l'adapter aux besoins du secteur[5]. D'autre part, dans le cadre du plan d'urgence, comme nous l'avons vu plus haut, la SDI administrera un programme visant à soutenir l'emploi dans les PME manufacturières.

5. Voir le chapitre 13 portant sur le tourisme.

Partie III
Les atouts naturels du Québec

8. L'énergie
9. L'agro-alimentaire et les pêches maritimes
10. La forêt
11. Les mines
12. Les transports
13. Le tourisme

Introduction

L'énoncé de politique de 1979 a attaché une grande importance à la mise en valeur des ressources naturelles et autres avantages comparatifs du Québec. De fait, si l'accélération de la croissance et le développement de l'économie reposent avant tout sur la dynamisation de l'entreprise, ceci sera plus facilement réalisable dans les secteurs pour lesquels le Québec possède ou peut acquérir des avantages comparatifs.

Le Québec est bien pourvu dans le secteur des ressources non seulement à cause de ses activités d'exploitation de la matière première, mais aussi, notamment, grâce à l'abondance de son énergie électrique à des prix compétitifs et à ses activités d'affinage et de première transformation. Il faut reconnaître cependant que cette abondance de ressources ne lui a pas permis, jusqu'à maintenant, de s'assurer un développement économique soutenu, suffisant et diversifié.

De grands efforts ont été consentis ces dernières années par le Québec pour améliorer la gestion de ses ressources et pour en accroître les effets d'entraînement. Ces actions doivent être poursuivies, accentuées et modifiées en tenant compte des bouleversements apportés par la crise de l'énergie, l'évolution de la technologie, et la conjoncture économique mondiale.

Dans certains cas, notamment dans le transport, la situation a changé depuis la parution de l'énoncé de 1979 et, en conséquence, les grandes orientations du Québec doivent s'adapter au contexte présent. De façon générale, les objectifs poursuivis dans les différents secteurs restent les mêmes, mais les moyens d'action sont maintenant rodés et les outils de base bien en place. Il est donc possible d'aller plus loin, de donner toute leur importance aux actions de développement, à la recherche et à l'innovation, à une transformation plus poussée, à la pénétration des marchés étrangers. La présente partie s'attache à définir les actions concrètes qui seront entreprises au cours des quatre prochaines années pour mettre en valeur les atouts naturels du Québec.

Chapitre 8

L'énergie

Le Québec possède des ressources hydroélectriques abondantes mais il doit tout de même compter sur les importations pour combler une forte partie de ses besoins énergétiques. Tous les pays importateurs d'hydrocarbures se sont vus, avec l'amorce en 1973 de la crise du pétrole, directement menacés par une rupture des approvisionnements pétroliers internationaux. D'autre part, l'importation de quantités massives d'énergie représentait, sous la poussée des prix, un fardeau financier plus lourd d'année en année. Enfin, les possibilités de développement du pétrole non conventionnel et du «nouveau pétrole» étaient, à la fin de la dernière décennie, lointaines et aléatoires. L'avenir énergétique en matière d'hydrocarbures s'orientait plutôt du côté de l'exploitation du gaz naturel. C'est à partir de ces constatations majeures que le Québec s'est donné comme objectif, dans le cadre de sa politique énergétique publiée en 1978, d'accroître son autonomie énergétique et de renforcer sa sécurité d'approvisionnement. Quatre principaux moyens ont alors été retenus : mise en valeur des ressources hydrauliques, efforts multiples concernant les économies d'énergie, pénétration du gaz et développement des énergies nouvelles.

Plusieurs crises et retournements se sont produits au cours des quatre dernières années mais ces bouleversements ne remettent en cause ni les constatations dégagées dans le Livre blanc sur l'énergie publié en 1978, ni les objectifs fixés, ni les moyens retenus. À la lumière de l'évolution récente de la situation énergétique et des perspectives à moyen terme, il est cependant nécessaire de revoir la position des pièces sur l'échiquier et de modifier les échéanciers.

Comme nous l'avons vu en première partie, le développement du secteur énergétique donnera lieu au cours des prochaines années à des investissements considérables qui auront des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. De plus, le Québec s'est donné une politique d'utilisation de l'électricité à des fins de développement industriel. Grâce à la disponibilité de grandes quantités d'énergie à des prix concurrentiels, le Québec représente l'une des trois ou quatre localisations dans le monde pour l'implantation d'un certain nombre d'activités industrielles, notamment celles faisant appel à l'électrolyse. Si tous s'accordent pour affirmer qu'une politique énergétique est avant tout une politique économique, cela revêt donc une signification toute particulière au Québec.

L'évolution de la situation énergétique depuis 1978

En 1979 et en 1980, la révolution iranienne a entraîné une nouvelle flambée des prix et de très fortes tensions sur le marché international. Depuis 1980, le marché pétrolier est dans une situation de surproduction, en raison essentiellement de la crise économique mondiale et de la baisse rapide des importations pétrolières américaines. Cette crise de surproduction, qui a entraîné une stabilisation, voire même une diminution des prix internationaux, n'est pas terminée. Cependant, structurellement, la situation des approvisionnement s'est plutôt aggravée par rapport à 1978. En raison de la révolution iranienne et de la guerre entre l'Irak et l'Iran, les approvisionnements des pays industrialisés n'ont jamais autant dépendu de la politique suivie par l'Arabie Saoudite et cela malgré l'apparition de nouvelles zones productrices en Amérique centrale et dans la Mer du Nord. La situation énergétique internationale est ainsi directement liée à la conjoncture politique et économique du golfe Persique et présente donc de multiples incertitudes.

Le Québec a vu, depuis 1978, décroître sa dépendance envers le pétrole international, en raison à la fois de la réduction de la consommation et des modifications survenues dans l'origine des approvisionnements de brut. Après avoir augmenté rapidement, la part du pétrole en provenance de l'Ouest devrait cependant sensiblement diminuer d'ici le milieu des années quatre-vingt, par suite de la réduction des réserves albertaines de pétrole conventionnel. Il est à prévoir que d'ici quelques années, environ 90% des approvisionnements de pétrole brut du Québec proviendra du marché mondial. De 1980 à 1990, les achats québécois de pétrole interna-

tional augmenteront ainsi de 70%, et cela, dans un contexte toujours aussi instable. Ces importations devraient provenir pour les trois quarts du Mexique et du Venezuela et pour un quart du Moyen-Orient.

En 1978, le Livre blanc prévoyait une augmentation des prix internationaux de l'ordre de 30% pour la période 1978-1982. En réalité, de 1978 à 1982, le prix international du pétrole a augmenté de 176% (soit 29% par année), et cela en incluant la stabilisation observée depuis 1981. La hausse réelle du prix du pétrole au Québec a été encore plus rapide ces deux dernières années puisque l'écart existant entre les prix canadiens et les prix internationaux a été réduit sensiblement. Entre 1980 et 1982, le prix du pétrole livré à Montréal a augmenté de 84% (soit 36% par année). Ce prix représente maintenant 73% du prix international par rapport à 48% en 1980.

Il va de soi que ce renchérissement des prix du pétrole a des répercussions financières directes, même si le Québec réussit à réduire le volume de ses achats de pétrole brut. En 1981, comme en 1978, les achats d'hydrocarbures restent la principale source du déséquilibre de la balance commerciale québécoise. Malgré une diminution d'environ 9% des importations de brut, la facture pétrolière du Québec est passée de 2,5 $ milliards à 4,8 $ milliards de 1978 à 1981. Au cours des prochaines années, le coût du pétrole va continuer d'augmenter. Certes, sur le plan international, on assiste depuis 1981 à une stabilisation, voire même à une réduction des prix, mais sur une longue période, il est probable que les prix internationaux du pétrole augmenteront au moins au même rythme que l'inflation.

D'autre part, l'entente survenue en septembre 1981 entre le gouvernement fédéral et l'Alberta a défini précisément les rythmes d'augmentation des prix canadiens du pétrole et du gaz. Cette entente implique globalement une poursuite du rattrapage des prix internationaux. Les raffineurs québécois devront absorber une hausse du prix moyen du brut de 94% entre 1982 et 1986 (soit un taux de croissance annuel moyen de 18%). Cette augmentation pourrait cependant être moins élevée si les prix internationaux n'évoluent pas selon les hypothèses retenues dans l'entente. Cette hausse des prix du pétrole aura de fortes répercussions sur la facture pétrolière malgré la diminution de la consommation. La facture pétrolière sera multipliée par trois entre 1982 et 1990, pour atteindre près de 16 $ milliards. Ainsi, la dimension financière de la situation énergétique québécoise reste plus que jamais préoccupante.

Comme le Québec le craignait déjà en 1978, le processus de mise en valeur des sables bitumineux albertains se révèle extrêmement difficile et coûteux. Le moment où les sables bitumineux pourront constituer une part importante de l'approvisionnement énergétique canadien apparaît toujours aussi problématique. Les perspectives de mise en exploitation du potentiel pétrolier de l'Est canadien se sont précisées depuis 1978, avec notamment la découverte d'Hibernia. Cependant, il ne semble pas, là aussi, que l'on puisse compter sur un volume significatif de production avant le milieu des années quatre-vingt-dix et peut-être au-delà. Le gaz naturel constitue donc la seule source canadienne d'énergie abondante sur laquelle le Québec peut compter à moyen terme.

Somme toute, qu'il s'agisse de l'insécurité des approvisionnements internationaux, de l'impact financier de la dépendance pétrolière, ou de l'évolution de la situation énergétique canadienne, la problématique énoncée dans le Livre blanc de 1978 reste la même dans ses grandes lignes. Il n'y a donc pas lieu de modifier les orientations majeures de la politique énergétique québécoise mais bien de revoir la quantification et les calendriers de réalisation des objectifs retenus et d'adapter les moyens d'action en fonction de l'évolution de l'environnement énergétique du Québec.

Les objectifs à terme de la politique québécoise de l'énergie

La consommation énergétique globale du Québec devrait atteindre, en 1995, 37,3 millions de tonnes équivalent pétrole (tep)

par rapport à 34,1 millions en 1980. Cette évolution signifie un taux de croissance annuel moyen de 0,6% pour la période 1980-1995 ou une diminution annuelle per capita de 0,2%. Par rapport au Livre blanc, les nouvelles prévisions retenues représentent un ralentissement plus prononcé de la croissance de la consommation. En 1990, la consommation totale d'énergie serait inférieure de 7,3%, en valeur absolue, à l'objectif énoncé dans le Livre blanc.

Cette différence s'explique d'abord par une augmentation plus rapide des prix, ce qui entraîne un ralentissement plus prononcé de la croissance de la consommation. Il apparaît aussi maintenant possible d'aller beaucoup plus loin au plan des économies d'énergie. Calculée par rapport à la consommation de l'année 1980, l'estimation du potentiel d'économies d'énergie réalisables est passée de 21% à 37%. Cette réévaluation provient surtout du secteur commercial (50% contre 26%) et du secteur des transports (50% contre 22%).

La part de l'électricité dans le bilan énergétique augmentera régulièrement, passant de 34% en 1985 à 40% en 1990 et à 46% en 1995. Cela signifie, pour la période 1980-1990, un taux de croissance annuel moyen de 5,5% pour la demande d'Hydro-Québec. La consommation de gaz naturel s'accroîtra rapidement jusqu'en 1990. La part du gaz dans la satisfaction des besoins énergétiques totaux se stabilisera alors à environ 15%. Les énergies nouvelles commenceront à jouer un rôle significatif d'ici la fin des années quatre-vingt. La part de ces énergies effectivement comptabilisées dans le bilan représentera 1,9% en 1990 et 3,2% en 1995. Enfin, la part du pétrole dans la consommation totale d'énergie atteindra environ 43% en 1990 et 35% en 1995, ce qui constitue une révision à la baisse par rapport aux objectifs du Livre blanc.

Globalement, les nouveaux objectifs de la politique québécoise de l'énergie impliquent une amélioration importante du degré d'autonomie énergétique du Québec. Ce degré d'autonomie, calculé selon les méthodes retenues par l'OCDE, passerait de 58% en 1980 à 78% en 1990, alors que les objectifs du Livre blanc fixaient le taux à 72% pour 1990.

Le programme d'action

Les objectifs fixés pour 1990 et pour 1995 seront atteints en prolongeant et en accentuant les efforts entrepris depuis 1978. Les actions doivent porter sur trois sous-objectifs précis:

- la mise en valeur et l'utilisation accrue des sources d'énergie québécoises (hydroélectricité, énergies nouvelles, recherche d'hydrocarbures dans le sous-sol québécois.)
- le renforcement de la sécurité des approvisionnements en énergie
- et l'incitation aux économies d'énergie.

Ces objectifs sont complémentaires à l'action déjà entreprise au niveau industriel, qui consiste à utiliser l'électricité comme levier de l'industrialisation. Le Québec est en mesure de garantir des approvisionnements d'énergie électrique importants à des prix qui sont parmi les plus bas au monde. En 1979, dans l'énoncé de politique, le gouvernement faisait connaître le contenu de sa politique d'utilisation de l'électricité à des fins industrielles. Malgré la mauvaise conjoncture qui affecte les alumineries, cette politique a déjà donné des résultats encourageants. Un accord sur les conditions de fourniture de l'énergie électrique a été conclu avec la Société canadienne des métaux Rey-

nolds. Les grands paramètres d'une entente semblable sont aussi en voie de négociation avec d'autres sociétés. Il est essentiel qu'un lien étroit existe entre les conditions dont bénéficieront ces entreprises et l'impact de la réalisation des projets sur l'activité économique québécoise. Ces projets d'implantation d'alumineries entraîneront non seulement des investissements directs majeurs mais produiront dans un deuxième temps des effets en aval par l'implantation d'entreprises de transformation.

La mise en valeur des sources d'énergie québécoises

L'effort de mise en valeur des richesses hydroélectriques québécoises n'est pas récent, mais il a pris, au cours des dernières années, une ampleur particulièrement spectaculaire. Une fois les travaux du complexe La Grande terminés, le Québec disposera d'une puissance installée de près de 34 000 MW. Le potentiel restant à aménager sera encore considérable. Ce potentiel est de l'ordre de 35 000 MW, dont 15 000 MW sont considérés d'ores et déjà économiquement aménageables.

Pour ce qui est de la période 1981-1985, le choix des équipements est déjà effectué et les travaux d'aménagement sont en fait très avancés. Hydro-Québec prévoit durant cette période accroître sa puissance de base de 7 300 MW. L'analyse du nouveau contexte énergétique et notamment la diminution du rythme de croissance de la demande nécessitent la mise en oeuvre d'une politique permettant d'assurer une gestion efficace de ces équipements.

Cette gestion efficace est reliée à la politique d'harmonisation de la pénétration simultanée du gaz et de l'électricité. Il faut assurer la rentabilité des installations d'Hydro-Québec tout en fournissant aux distributeurs gaziers des conditions permettant un développement significatif de la place du gaz dans le bilan énergétique. Cette politique sera bientôt rendue publique par le gouvernement.

Pour la période allant de 1985 à 1990, Hydro-Québec transmettra dans les prochains mois au gouvernement son plan d'immobilisations. Ce plan tiendra compte des objectifs visant la satisfaction, en 1990, de 40% des besoins énergétiques du Québec et la stabilisation des ressources humaines et financières pour y parvenir et intégrera une politique de gestion de la demande, y compris la demande extérieure.

Le potentiel hydraulique de base, actuellement considéré comme étant non économiquement rentable, est estimé à 20 000 MW. Une analyse spécifique de l'aménagement de certaines rivières incluses dans cette catégorie est déjà entreprise en fonction particulièrement des nouvelles technologies disponibles et des possibilités offertes par les marchés extérieurs. Le harnachement de quelques rivières de ce groupe peut, en outre, être envisagé dans le cadre, par exemple, de projet miniers ou d'implantation d'industries spécifiques. Une telle approche pourrait donner des résultats intéressants en regard du déve-

loppement de régions très éloignées, notamment le Nouveu-Québec.

Le potentiel des «petites rivières», c'est-à-dire celles dont l'aménagement permettrait de dégager une puissance inférieure à 100 MW, est estimé à 10 000 MW. Il est raisonnable de penser à l'aménagement d'environ 2 000 MW sur ces rivières au cours des dix prochaines années. Hydro-Québec consentira un effort particulier à l'examen plus en profondeur des conditions d'aménagement d'un certain nombre de ces rivières. Il n'est pas exclu cependant que des intervenants privés soient associés à certains de ces projets.

Il fallait, en 1978, faire oeuvre de pionnier pour incorporer dans une planification énergétique globale les énergies nouvelles. Maintenant, le Québec a une bonne idée des ressources disponibles pour chacune des différentes filières envisagées. Le temps est venu de passer à l'action. L'accent sera donc mis sur la réalisation de projets dans trois filières particulières: la biomasse, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. La Société Nouveler, de concert avec le secteur privé, compte investir au cours des cinq prochaines années 250 $ millions dont la moitié dans des projets concernant les énergies nouvelles.

Par ailleurs, afin d'encourager la recherche et le développement des énergies nouvelles, le gouvernement mettra sur pied un Centre de recherche spécialisé en ce domaine. Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement entend aussi participer à la mise en place d'un Centre de technologie en électrochimie afin de développer notamment la technologie des accumulateurs et celles liées à la production et à l'utilisation de l'hydrogène.

En 1978, le Livre blanc soulignait l'existence, dans le sous-sol québécois, d'un potentiel intéressant en hydrocarbures, ainsi que la nécessité d'en préciser rapidement les caractéristiques. Pour réaliser un tel objectif, on faisait surtout appel à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP). Il apparaissait cependant évident que le secteur privé devait venir appuyer l'effort de cette société d'État.

C'est dans ce but qu'en 1980 le gouvernement autorisait les compagnies de raffinage à déduire des sommes dues au titre de la taxe spéciale d'éducation, les dépenses consenties dans l'exploration des hydrocarbures au Québec. À la suite de la mise en place de cette incitation fiscale, trois raffineurs québécois, la Compagnie pétrolière Impériale ltée, Pétro-Canada et Texaco Canada ont conclu avec SOQUIP des conventions d'amodiation définissant le contenu d'un programme d'exploration au Québec. De plus, deux autres conventions ont été signées avec les compagnies Amoco et Scurry Rainbow.

Les conventions déjà signées prévoient un programme d'exploration comme le Québec n'en a jusqu'à présent jamais connu. Pour l'année financière actuelle et les quatre

prochaines années, le budget total des investissements prévus atteint 192 $ millions (en dollars de 1981). Pour l'ensemble de la période, les investissements dans l'exploration seront donc cinq fois plus élevés que ce qui a été dépensé au cours des cinq dernières années. Ces investissements s'effectueront en très grande partie dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent et ils n'engageront qu'une participation financière limitée de SOQUIP.

Les activités d'exploration du sous-sol québécois se présentent ainsi sous un jour très favorable. La mise en oeuvre des programmes prévus suppose cependant que le gouvernement fédéral émette les permis d'exploration fédéraux aux compagnies associées à SOQUIP, évitant qu'un conflit juridique sur la propriété des ressources ne vienne compromettre ce vaste programme d'exploration.

Le renforcement de la sécurité des approvisionnements en énergie importée

De toutes les formes d'énergie que le Québec importe, le gaz provenant de l'Ouest — et, à plus long terme, le gaz des régions frontalières — constitue la ressource énergétique importée dont les approvisionnements sont le mieux garantis. De plus, le gaz revêt certaines caractéristiques qui le rendent particulièrement attrayant. Sa disponibilité est un facteur d'industrialisation important et il offre en outre plusieurs avantages sur le plan de l'environnement. Ces considérations expliquent le grand intérêt que le Québec porte à sa pénétration sur son territoire.

La prévision quant à la contribution du gaz au bilan énergétique a été révisée à la hausse et devrait atteindre au moins 15% en 1990. Les éléments permettant un développement rapide de la consommation gazière sont déjà en grande partie réunis. Le capital-actions de SOQUIP vient d'être accru de 90 $ millions pour la période 1982-1986. Cette société sera ainsi en mesure de participer par l'intermédiaire de ses filiales, Gaz Métropolitain et Gaz Inter-Cité Québec, à l'effort d'investissement nécessaire à la mise en place des réseaux de distribution. D'autre part, la politique d'harmonisation dont il a été question précédemment permettra de coordonner la pénétration du gaz naturel et le développement de la consommation de l'électricité.

Il faut penser aussi à planifier les achats de gaz provenant de l'Ouest canadien afin d'assurer les approvisionnements. Une telle démarche peut même déboucher, si cela s'avère utile, sur l'acquisition de réserves gazières en Alberta qui s'ajouteraient aux réserves dont SOQUIP est déjà propriétaire. Par ailleurs, une technologie permettant l'acheminement du gaz en provenance de l'Arctique doit dès maintenant être développée. Le Québec est directement impliqué dans le «projet-pilote de l'Arctique» puisque l'un des deux sites envisagés pour l'implantation d'un port de déchargement des méthaniers est situé à Gros-Cacouna au Québec. Tout a été mis en oeuvre pour que ce dossier connaisse un

dénouement favorable. Les différentes autorisations administratives ont d'ores et déjà été accordées. Le site québécois offre les meilleures conditions mais la décision finale appartient au gouvernement fédéral qui statuera après que l'Office national de l'énergie lui aura transmis ses recommandations.

L'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna pourrait constituer la clé d'un développement économique particulièrement intéressant. La région de Gros-Cacouna disposerait d'une base stratégique autour de laquelle pourrait se greffer un complexe agro-alimentaire et industriel axé sur la cryogénie, c'est-à-dire sur les techniques d'utilisation du froid. De même, Gros-Cacouna deviendrait un site propice à l'implantation d'industries de transformation du gaz ou de certaines industries utilisant de fortes quantités d'énergie.

L'évolution récente et prévisible de la place du pétrole dans le bilan énergétique soulève quelques problèmes. Déjà la diminution de la consommation de pétrole a des effets sur l'industrie du raffinage et de la distribution. D'autre part, malgré cette diminution, le Québec devra, dans les prochaines années, faire un appel accru au marché international pour s'approvisionner en pétrole avec ce que cela comporte d'insécurité.

La restructuration des produits offerts par les raffineries serait grandement facilitée si une usine de valorisation des huiles lourdes était implantée à Montréal. Un tel projet, qui nécessitera des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars, est présentement à l'étude. Le gouvernement s'est engagé sur le plan fiscal afin d'inciter les raffineries à s'impliquer dans ce projet. De plus, SOQUIP s'est joint au consortium formé pour la réalisation du projet; réalisation qui dépend largement des décisions du gouvernement fédéral à la fois sur le plan financier et sur le plan des garanties d'approvisionnements à long terme.

Le gouvernement mettra en place une série de politiques visant à encourager le développement des systèmes mixtes — c'est-à-dire des systèmes faisant appel simultanément ou successivement à des formes d'énergie distinctes. Le développement de ces systèmes présente un grand intérêt, à la fois pour les distributeurs et pour les consommateurs. La promotion des systèmes mixtes de chauffage sera effectuée selon des modalités différentes, selon qu'elle concerne le secteur industriel ou le secteur résidentiel.

De plus en plus de pays producteurs de pétrole brut désirent transiger d'État à État, ce qui occasionne des problèmes aux sociétés privées. Le mandat de SOQUIP a été récemment modifié et élargi afin qu'elle puisse effectuer des achats de pétrole sur les marchés mondiaux. Ce mandat n'a pas été encore exercé compte tenu de l'évolution du marché. De plus, les modalités de distribution de ces achats éventuels de SOQUIP n'ont pas été arrêtées. Plusieurs formules sont possibles et présentement à l'étude.

Les activités de SOQUIP dans l'exploration hors Québec visent également la sécurité d'approvisionnement. Cela permet en outre à SOQUIP d'accroître sa rentabilité en acquérant des participations dans des projets à hauts potentiels tout en utilisant pleinement les incitations offertes par le gouvernement fédéral.

L'incitation aux économies d'énergie

La production d'énergie la moins chère est d'abord celle que l'on économise. L'amélioration de l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée représente en fait, et de loin, la façon la plus économique de produire de l'énergie, de réduire la facture financière de la collectivité et de fenforcer la sécurité des approvisionnements. Depuis 1978, plusieurs programmes et mesures ont été mis en place afin d'inciter les consommateurs à réduire leur consommation.

Le programme Énergain Québec, administré par Hydro-Québec, ne se limite pas à l'isolation des maisons, mais couvre l'ensemble du potentiel d'économie réalisable dans une maison, incluant l'efficacité des systèmes de chauffage et les habitudes de consommation. Les spécialistes d'Hydro-Québec déterminent le coût et la rentabilité des travaux à entreprendre et indiquent les matériaux à utiliser. Ils contrôlent par la suite la qualité des travaux exécutés. Énergain Québec comprend enfin un volet financement en vertu duquel Hydro-Québec consent au consommateur un prêt couvrant le coût des travaux à un taux d'intérêt avantageux. Le programme Énergain Québec sera élargi afin d'y rendre admissible l'ensemble des habitations construites entre 1961 et 1976 et d'inciter davantage le secteur des logements multi-familiaux à s'en prévaloir. D'autre part, la Loi des économies dans les nouveaux bâtiments est entrée en vigueur en mai 1981 et s'applique à tous les bâtiments construits à partir de l'été 1982.

Dans les secteurs industriel et commercial, une extension du programme Énergiebus est maintenant en cours d'élaboration. D'autre part, un programme général proposant aux industriels et aux commerçants un ensemble coordonné d'aides et de services permettant des économies d'énergie sera bientôt annoncé. À l'instar d'Énergain Québec, ce programme comportera plusieurs volets: action-conseil, analyse sectorielle, expérimentation des solutions types, facilités de financement, etc. La réalisation de la plupart des volets de ce programme sera confiée au secteur privé.

Enfin, une réflexion est déjà engagée sur l'utilisation de l'énergie aux fins de transport. Cette réflexion porte sur les moyens d'accélérer les économies d'énergie dans les transports, de rationaliser l'utilisation des différents modes de transport compte tenu de la dimension énergétique et de développer à long terme des substituts aux carburants utilisés actuellement. Le ministère des Transports est évidemment associé à cette réflexion, qui devrait

conduire non seulement à l'élaboration d'un programme de recherche mais aussi à la mise en oeuvre d'actions concrètes quant au développement des différents modes de transport.

Chapitre 9

L'agro-alimentaire et les pêches maritimes

L'agro-alimentaire

L'agriculture occupe dans la presque totalité des pays une place privilégiée. Des raisons majeures militent en faveur de la recherche de l'autosuffisance agro-alimentaire. Il s'agit pour les gouvernements non seulement de s'assurer que la population soit nourrie mais aussi de se prémunir contre de possibles ruptures d'approvisionnement et de fortes fluctuations des prix sur les marchés mondiaux. Les produits agricoles jouissent donc généralement d'une protection efficace contre les importations et de mesures d'aide particulières.

Le Québec ne fait plus exception à la règle. La recherche d'un plus grand degré d'autosuffisance ou, du moins, d'un meilleur équilibre de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires constitue l'objectif ultime des diverses mesures mises de l'avant depuis les cinq dernières années. Les politiques visent évidemment aussi à exploiter et à développer les ressources de chacune des régions en fonction de leurs avantages comparatifs dans une culture donnée ou un type d'élevage spécifique.

Le bilan des actions des dernières années

Au milieu des années soixante-dix, le Québec devait compter sur les importations pour combler plus de la moitié de ses besoins alimentaires. L'agriculture québécoise, depuis fort longtemps, tirait un très fort pourcentage de ses revenus de la production laitière même si la consommation de lait par personne diminuait d'année en année. Parallèlement, les meilleures terres agricoles, d'une superficie somme toute réduite, disparaissaient progressivement sous les assauts répétés de la spéculation et de l'étalement urbain.

Par conséquent, relever l'agriculture et en planifier le développement s'imposait de toute urgence. Il fallait protéger le territoire agricole, assurer aux agriculteurs des revenus stables et suffisants et diversifier davantage les cultures et les élevages en favorisant le développement des productions déficitaires par rapport aux besoins. La Loi de la protection du territoire agricole, adoptée en décembre 1978, couvre maintenant l'ensemble du territoire. Le Québec a institué des régimes d'assurance-récolte (coûts assumés à 50% par les gouvernements et à 50% par les producteurs) et d'assurance-stabilisation des revenus (coûts assumés à raison de 1/3 par les producteurs et de 2/3 par le gouvernement). Enfin, les priorités ont été accordées à la production des céréales pour l'alimentation animale, à la viande bovine et à l'horticulture.

Ces politiques ont été mises en place à la suite du sommet sur l'agro-alimentaire tenu en avril 1978. Dans la foulée de ce sommet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a organisé six conférences socio-économiques portant successivement sur l'industrie céréalière (novembre 1979), la viande bovine (novembre 1979), la volaille et autres petits animaux d'élevage (décembre 1979), les fruits et légumes et l'horticulture ornementale (février 1980), l'industrie laitière (mars 1980) et l'industrie de la pomme (février 1982). De plus, le MAPAQ a collaboré activement au sommet sur la coopération. Ces conférences ont été l'occasion pour le gouvernement, les producteurs, les grossistes, les détaillants et les consommateurs de mieux connaître leurs intérêts respectifs et mutuels, permettant ainsi d'harmoniser leurs initiatives et de favoriser le développement des diverses productions.

Le secteur agricole a connu une expansion globale remarquable au cours des cinq dernières années. Le produit intérieur brut de l'agriculture est passé de 716 $ millions en 1976 à 1 505 $ millions en 1981[1], soit une hausse de 110,2%. En faisant abstraction des hausses de prix, la croissance réelle a été de 27,2%. En 1981, plus de 77 000 personnes travaillaient dans le secteur agricole comparativement à 74 000 en 1976.

1. Les données pour 1981 sont provisoires.

L'expansion de la production a nécessité des investissements importants. Les immobilisations en agriculture, grâce à l'aide gouvernementale à l'investissement et au crédit agricole, ont atteint 512,4 $ millions en 1981 comparativement à 310,7 $ millions en 1976. Ces immobilisations ont généré une croissance nette de la productivité. De 1976 à 1981, le produit intérieur brut par emploi dans le secteur agricole a augmenté de 22%, en dollars constants.

Le coût annuel de l'ensemble des programmes d'aide au développement est passé de 116,3 $ millions en 1976-1977 à 237,9 $ millions en 1981-1982. Il s'agit d'une somme totale cumulative de 1,03 $ milliard sur six ans. Les prêts agricoles à court, moyen et long terme consentis en 1981-1982 ont été de 474,9 $ millions comparativement à seulement 142,2 $ millions en 1976-1977. Le volume annuel des prêts s'est donc accru de 234%. Le recours aux établissements financiers privés et les subventions d'intérêt avantageuses expliquent en partie ce phénomène. Une telle croissance est aussi largement due à l'engagement des producteurs agricoles et aux mesures d'aide gouvernementales.

La Régie des assurances agricoles, l'autre grand outil d'intervention, est née de la fusion, en décembre 1979, de la Régie de l'assurance-récolte du Québec et de la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. La contribution gouvernementale à l'ensemble des fonds d'assurances a atteint un total de 56,5 $ millions au cours des six dernières années. L'expansion des régimes d'assurances a permis au MAPAQ de rationaliser ses dépenses de transfert en abandonnant graduellement l'aide reliée aux opérations courantes des entreprises agricoles.

Les céréales pour l'alimentation animale

La croissance de la population mondiale et l'augmentation de la consommation de viande dans les pays les plus riches entraînent une forte demande de céréales. Les Québécois consomment beaucoup de viande mais produisent peu de céréales utilisées pour l'engraissement des animaux.

L'importation de céréales par les producteurs de porc, de lait, de volaille et de boeuf de boucherie devient de plus en plus onéreuse alors que la demande mondiale augmente plus rapidement que la production. La baisse des stocks mondiaux en 1972 et en 1979 a fait grimper les prix et a mis en évidence la dépendance de tous les pays à l'égard des grands pays producteurs. D'autre part, l'approvisionnement du Québec par les provinces de l'Ouest à des prix «administrés» ne pouvait pas, et ne peut toujours pas constituer une garantie suffisante. Le Québec se devait de toute évidence d'accroître sa production de céréales. Cependant, l'effort devait porter sur tous les aspects de l'industrie céréalière: l'amélioration des sols, la capacité d'entreposage, la classification des grains et l'organisation du marché.

L'essor remarquable qu'a connu la production céréalière ces dernières années (maïs-grain, blé, avoine, orge, céréales mélangées, seigle et sarrasin) résulte du dynamisme des producteurs et des efforts du gouvernement. Le programme SOL PLUS, regroupant l'aide aux travaux d'amélioration foncière[2] et d'amélioration des méthodes culturales par une utilisation accrue des engrais chimiques, de la pierre à chaux et des moyens mécaniques et chimiques de contrôle des mauvaises herbes, a favorisé une hausse sensible des rendements: augmentation de 37% dans le blé, de 27% dans l'orge et de 16% dans le maïs-grain au cours de la période 1976-1981.

2. Avant 1976, le drainage souterrain couvrait une superficie de seulement 114 877 hectares. De 1976 à 1981, le programme SOL PLUS a permis le drainage de 217 952 hectares additionnels.

Tableau 6
Aide au développement du secteur agricole par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de 1976 à 1981

(000 $)

Efforts financiers du MAPAQ	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982[4]	Total
Office du crédit agricole							
Aide et subventions d'intérêts	29 846,7	31 475,2	31 618,5	42 300,0	67 359,0	91 805,0	294 404,4
Prêts à long terme [1, 2]	78 729,2	93 353,2	206 105,8	344 326,1	340 765,3	350 623,0	1 413 902,6
Loi sur le crédit agricole	78 729,2	33 353,2	43 042,1	8 649,8	3 657,7	—	227 432,0
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées	—	—	163 063,7	335 676,3	337 107,6	350 623,0	1 186 470,6
Prêts à court et à moyen terme [2]	63 469,8	77 028,1	88 846,5	111 427,5	154 090,0	124 246,0	619 107,9
Loi favorisant le crédit à la production agricole	3 105,0	2 743,0	6 211,2	21 526,7	38 395 6	43 812,0	115 793,5
Loi favorisant l'amélioration des fermes	60 364,8	74 285,1	82 635,3	89 900,8	92 967,8	78 167,0	478 320,8
Loi favorisant un crédit spécial	—	—	—	—	22 726,6	2 267,0	24 993,6
Subventions [2]	5 967,1	5 572,4	5 605,4	7 986,8	10 117,7	12 944,3	48 193,7
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles	5 544,4	4 875,8	4 648,5	7 031,3	9 174,9	12 567,0	43 841,9
Programme de réaménagement foncier	422,7	696,6	956,9	955,5	942,8	377,3	4 351,8
Contributions aux fonds de la Régie des assurances agricoles [1]	2 334,2	5 585,7	8 502,0	9 137,5	14 589,1	16 321,5	56 470,0
Stabilisation des revenus	983,8	4 120,4	6 689,7	6 642,8	10 562,1	11 217,8	40 216,6
Assurance-récolte	1 350,4	1 465,3	1 812,3	2 494,7	4 027,0	5 103,7	16 253,4
Aide à la production agricole [1,3]	78 169,1	90 756,1	109 481,5	111 878,6	122 623,3	116 850,8	629 759,4
Aide au développement des productions	17 221,3	15 461,6	22 635,6	24 889,7	26 514,7	21 511,6	128 234,5
Amélioration de la productivité des sols	36 037,3	42 006,8	44 739,4	40 122,4	36 151,6	38 956,3	238 013,8
Santé et amélioration génétique des animaux	9 757,5	11 034,0	12 091,1	12 980,0	16 304,0	16 045,3	78 211,9
Contrôle de la qualité et promotion des	1 102,1	2 667,7	5 619,9	8 361,6	14 303,8	16 267,5	48 322,6
Soutien de l'emploi produits	127,7	5 655,5	9 935,8	12 300,8	11 346,6	2 828,1	42 194,5
Remboursement partiel des taxes foncières agricole	7 801,2	7 899,0	7 880,4	6 470,1	9 284,4	16 321,9	55 657,0
Recherche et vulgarisation	1 472,3	1 535,6	1 763,7	1 857,8	2 033,0	1 866,4	10 528,8
Autres programmes d'aide à la production agricole	4 649,7	4 495,9	4 815,6	4 896,2	6 685,2	3 053,8	28 596,4

1 Afin d'évaluer l'aide financière des productions détaillées, les rapports internes qui ont été utilisés ne contiennent pas nécessairement les données des comptes publics ou des rapports annuels des organismes.

2 Montants consentis durant l'année financière.

3 Excluant les programmes régionaux et l'aide au secteur de la transformation des produits alimentaires.

4 Données provisoires.

Sources: — Office du crédit agricole.
— Régie des assurances agricoles du Québec.
— Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Rapport annuel* du Service des subventions et primes, Direction de la planification, avril 1982.

Les principaux programmes d'aide à la production de céréales et de fourrages, soit l'aide à l'entreposage des grains sur la ferme et à l'amélioration de la conservation des fourrages, ont débuté en 1978-1979. Le programme d'aménagement de postes régionaux d'entreposage et de séchage de céréales a doté la majeure partie du territoire d'installations nouvelles. Seuls quelques postes restent à aménager. D'autres programmes favorisent l'achat d'équipement pour la récolte des grains et l'amélioration de la qualité des semences.

La Régie des assurances agricoles du Québec administre depuis novembre 1978 un programme couvrant le maïs-grain et, depuis août 1979, un programme concernant le blé, l'orge, l'avoine et les céréales mélangées. Enfin, la Régie des grains du Québec, créée en 1980, a pour mandat d'établir et d'appliquer un système de classification des grains commercialisés au Québec.

Tableau 7
Indicateurs d'activité et aide au développement de la production de céréales et de fourrages au Québec de 1976 à 1981

Indicateurs d'activités du secteur	1976	1977	1978	1979	1980	1981[2]	Variation (%)
Superficie totale en céréales (hectares)	389 146	371 501	388 903	428 158	472 875	494 400	27,0
Production totale de céréales (tonnes)	841 468	838 619	1 071 178	1 223 087	1 304 000	1 463 000	73,9
Valeur de la production de céréales (000 $)	87 851	87 843	118 202	158 867	214 780	210 630	139,8
Efforts financiers du MAPAQ (000 $)	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982[2]	Total
Prêts consentis par l'Office du crédit agricole aux producteurs spécialisés de céréales	2 513,8	2 039,5	8 733,6	14 252,0	18 275,4	24 393,0	70 207,3
Contributions aux fonds de la Régie des assurances agricoles	666,9	694,7	831,3	1 121,6	1 857,2	4 000,8	9 172,5
Stabilisation des revenus	—	—	—	51,3	223,9	286,4	561,6
Assurance-récolte (céréales et fourrages)	666,9	694,7	831,3	1 070,3	1 633,3	3 714,4	8 610,9
Aide à la production de céréales et fourrages[1]	95,0	449,9	7 560,8	12 710,5	14 691,0	8 882,2	44 389,4
Aide à l'entreposage des grains sur la ferme	—	—	3 031,3	5 921,2	5 995,8	2 417,9	17 366,2
Aide à l'amélioration de la conservation de fourrages	—	—	3 694,5	3 653,5	3 507,9	1 764,5	12 620,4
Aménagement de postes régionaux d'entreposage et de séchage de céréales	—	350,0	701,3	2 519,9	3 436,9	2 850,2	9 858,3
Aide à l'achat d'équipement pour la récolte des grains	—	—	26,3	511,3	924,7	1 603,7	3 066,0
Autres programmes reliés à la production de céréales et fourrages	95,0	99,9	107,4	104,6	825,7	245,9	1 478,5

1 Excluant les programmes régionaux du ministère.

2 Données provisoires.

Sources: — Bureau de la statistique du Québec, *Grandes cultures: superficies, production et valeur.*
— Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la planification, avril 1982.

La viande bovine

Grands consommateurs de viande, les Québécois accordent une nette préférence au boeuf. Cependant, la production québécoise de viande de boeuf ne satisfait qu'une faible partie de la consommation et la facture des importations en provenance des Prairies et de l'Ontario demeure très élevée.

La production québécoise de viande (boeuf et veau) repose sur deux sources d'approvisionnement: le cheptel laitier, traditionnellement le plus important au Québec, et le cheptel de boucherie. Ces deux secteurs font face à des situations différentes.

L'augmentation de la productivité et la croissance limitée de la demande de lait entraînent une réduction du cheptel laitier et, par conséquent, une diminution des deux sous-produits de cette activité: les veaux et les animaux de réforme. Le principal réseau de commercialisation des bovins et des veaux au Québec est celui des parcs publics. Les ventes de veaux d'abattage (majoritairement de race laitière) sur ce marché ont chuté de 49% entre 1976 et 1981. Les ventes de vaches et de taureaux (majoritairement des animaux de réforme de race laitière) ont aussi enregistré une baisse, mais beaucoup moins prononcée. Comme 65% du volume de la viande de boeuf produite au Québec provient des animaux de réforme de race laitière, la diminution des approvisionnements à partir du cheptel laitier ne met pas en évidence, à première vue, le développement important qu'a connu l'activité spécialisée de production de viande bovine tirée du cheptel de boucherie.

Les recettes monétaires de la production de veau sont passées de 32,3 $ millions en 1976 à 81 $ millions en 1981. La hausse des prix a certes compensé en partie la baisse des approvisionnements en veaux laitiers, mais l'augmentation du poids de ces bêtes a aussi contribué à cette performance. La production de veau lourd est une activité spécialisée qui consiste à engraisser les meilleurs veaux mâles du cheptel laitier. Cette spécialisation a débuté en 1979 avec la production de 10 000 veaux lourds. Le développement de cette production permet de maintenir la production de viande de veau même si le nombre de veaux issus du cheptel laitier diminue.

La mise sur pied d'un véritable secteur de production de viande bovine au Québec fait appel à deux types d'activité: les ateliers vaches-veaux et les parquets d'engraissement. L'atelier vaches-veaux est une entreprise spécialisée dans le naissage et l'élevage jusqu'au sevrage des veaux de race de boucherie. Le parquet d'engraissement prend la relève des ateliers dans l'engraissement et la finition des veaux sevrés. L'expansion du cheptel représente un investissement très important pour le producteur. L'absence de revenus à court terme s'avère par ailleurs la principale contrainte à l'accroissement des troupeaux de boucherie étant donné la longueur du cycle de production, qui dépasse deux ans. Les producteurs de veaux d'embouche doivent favoriser les races de bovins dont le rendement en viande est le plus élevé. Le développement accéléré des parquets d'engraissement permet de réorienter le secteur de la viande bovine au Québec en assurant un débouché aux ateliers vaches-veaux. Comme la capacité d'engraissement dans les parquets et sur les fermes augmente plus rapidement que la disponibilité des veaux d'embouche québécois, les éleveurs doivent à court terme importer une partie de leurs veaux.

Les efforts visant à développer et à spécialiser la production de viande bovine à partir du cheptel de boucherie commencent à porter fruit. Ainsi, les ventes de bouvillons et de taures (majoritairement des animaux de race de boucherie) sont passées de 13 400 têtes en 1976 à 51 000 têtes en 1981 dans le réseau des parcs publics.

En complément des programmes d'aide à l'investissement, l'Office du crédit agricole a consenti des prêts totalisant 47,8 $ millions aux producteurs spécialisés et la Régie des assurances agricoles a versé des contributions de 21,8 $ millions au fonds d'assurance-stabilisation des revenus.

Tableau 8
Indicateurs d'activité et aide au développement de la production bovine au Québec de 1976 à 1981

Indicateurs d'activité du secteur	1976	1977	1978	1979	1980	1981[2]	Variation (%)
Ventes de bovins d'abattage d'origine québécoise (têtes)	174 778	184 356	193 987	165 766	191 802	205 159	17,4
Bouvillons (têtes)	8 526	10 467	10 893	14 020	27 711	41 421	385,8
Taures (têtes)	4 872	6 310	7 861	7 998	9 030	9 646	98,0
Vaches (têtes)	150 756	156 412	163 713	135 241	141 871	139 589	– 7,4
Taureaux (têtes)	10 624	11 167	11 520	8 507	13 190	14 503	36,5
Ventes de veaux d'abattage d'origine québécoise (têtes)	385 138	386 005	317 010	209 031	215 745	218 468	– 43,3
Recettes monétaires de la production bovine (000 $)	125 322	112 556	167 254	241 311	244 594	277 094	121,1
Gros bovins	92 999	78 878	120 699	182 776	162 624	196 101	110,9
Veaux	32 323	33 678	46 555	58 535	81 970	80 993	150,6
Efforts financiers du MAPAQ (000 $)	**1976-1977**	**1977-1978**	**1978-1979**	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982[2]**	**Total**
Prêts consentis par l'Office du crédit agricole aux producteurs spécialisés dans la production bovine	1 218,0	1 323,8	3 388,0	11 843,9	15 624,8	14 367,0	47 765,5
Veaux d'embouche	1 199,4	873,6	2 359,5	5 686,0	9 314,5	8 733,0	28 166,0
Bouvillons d'engraissement	18,6	450,2	1 028,5	5 131,9	2 587,5	4 117,0	13 333,7
Veaux lourds	—	—	—	1 026,0	3 722,8	1 517,0	6 265,8
Contributions aux fonds de la Régie des assurances agricoles	983,8	3 399,0	4 733,8	3 193,5	3 629,8	5 897,2	21 837,1
Veaux d'embouche	983,8	3 399,0	4 733,8	2 976,8	2 550,5	2 778,6	17 422,5
Bouvillons d'engraissement	—	—	—	216,7	988,4	2 611,7	3 816,8
Veaux lourds	—	—	—	—	90,9	506,9	597,8
Aide à la production bovine[1]	6 234,5	5 833,2	5 458,8	6 419,5	6 724,2	7 303,0	37 973,2
Aide à l'hivernement des bovins de boucherie	6 011,1	5 626,7	5 155,6	4 906,0	4 114,3	3 551,3	29 365,0
Aide à l'établissement de parquets d'engraissement	91,8	84,5	80,0	1 465,4	1 735,8	1 271,5	4 729,0
Programme national de développement des ateliers vaches-veaux	—	—	—	—	775,0	2 213,4	2 988,4
Autres programmes reliés à la production bovine	131,6	122,0	223,2	48,1	99,1	266,8	890,8

1 Excluant les programmes régionaux du ministère.

2 Données provisoires.

Sources: — Agriculture Canada, *Revue du marché des bestiaux*.

— Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la planification, avril 1982.

L'horticulture

La consommation de fruits et de légumes au Québec est, dans l'ensemble, très nettement supérieure à la production. Les cultures sont toutefois nombreuses et la balance commerciale du Québec est excédentaire pour des légumes tels que la carotte, le concombre, le rutabaga, le panais et le chou de Bruxelles et pour un seul fruit, le bleuet. De toute évidence, pour l'ensemble des fruits et légumes on ne pourrait obtenir qu'à un prix très élevé une balance commerciale équilibrée, compte tenu des goûts des consommateurs québécois, des conditions bioclimatiques, de la nature périssable des produits et du coût des cultures en serre. Il demeure toutefois que le potentiel des terres et des cultures sous abri, particulièrement dans la région de Montréal, est excellent pour certains produits.

Les superficies consacrées à la culture des légumes n'ont pas augmenté beaucoup depuis 1976, mais la production a tout de même progressé de 41,8%. Des travaux d'amélioration foncière, d'irrigation et de perfectionnement des méthodes culturales ont contribué à accroître les rendements.

Plus de 9,7 $ millions de subventions ont été consacrés à l'investissement touchant surtout l'entreposage, le conditionnement, la conservation et la mise en marché des produits horticoles. Le Québec est maintenant doté d'un réseau structuré de commercialisation qui repose sur des installations adéquates d'entreposage et sur des techniques de conservation des plus modernes. Enfin, à cause du contexte énergétique, des programmes d'isolation des serres et d'utilisation de combustibles non conventionnels ont été instaurés en 1980.

La transformation des produits alimentaires

La valeur des expéditions de l'industrie des aliments et boissons a connu une croissance annuelle moyenne de 15,3% depuis 1976 et atteint 9,6 $ milliards en 1981. La croissance de l'emploi, des immobilisations et des exportations a été plus forte dans ce secteur que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Les objectifs au niveau de la transformation consistaient à accroître la valeur ajoutée, à améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises, à augmenter les exportations et à substituer des produits québécois aux importations. Le gouvernement du Québec s'est engagé dans ces réalisations par le truchement d'aide à l'investissement et par l'intermédiaire de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) et de la Société de développement industriel (SDI).

L'aide financière à la transformation des produits alimentaires a bénéficié surtout au secteur des viandes. Ce secteur, qui regroupe les industries d'abattage et de conditionnement des viandes et de la volaille, employait 8 288 personnes en 1979 comparativement à 7 805 en 1976. Durant cette période, la valeur des livraisons s'est accrue de 67% pour atteindre 1,9 $ milliard. Le programme de rationalisation du secteur des viandes est venu seconder l'industrie dans ses efforts de normalisation et de modernisation. Quelque 165 projets d'implantation, d'agrandissement, de modernisation et de développement d'entreprises ont reçu l'aide gouvernementale. Des subventions de l'ordre de 15 $ millions ont été versées pour des investissements de près de 72 $ millions.

La SDI a accordé 62,4 $ millions en prêts et subventions à l'industrie des aliments et boissons depuis 1976. Quant à SOQUIA, ses participations au capital de risque atteignaient 31,2 $ millions au 31 mars 1981.

Les objectifs fixés dans l'énoncé de politique économique de 1979 ont été atteints et, dans certains cas, dépassés, notamment du côté de la production de céréales. Le degré d'autosuffisance qui était de 47,4% en 1976 se situe maintenant autour de 60%. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Maintenant que les terres agricoles sont protégées, il faut les rentabiliser en fonction de la qualité des sols, des conditions climatiques, de la capacité

Tableau 9
Indicateurs d'activité et aide au développement de la production horticole au Québec de 1976 à 1981

Indicateurs d'activité du secteur	1976	1977	1978	1979	1980	1981[2]	Variation (%)
Superficie en légumes (hectares)	29 740	31 383	30 945	31 483	30 745	30 808	3,6
Production de légumes (tonnes)	292 012	304 126	343 698	388 786	413 423	414 082	41,8
Valeur de la production de légumes (000 $)	30 495	33 831	44 892	46 926	63 235	75 085	146,2
Production de pommes de terre (tonnes)	323 366	364 325	373 488	442 100	385 300	377 400	16,7
Valeur de production de pommes de terre (000 $)	29 229	27 254	28 236	27 956	53 120	50 541	72,9
Production de fruits et petits fruits (tonnes)	79 797	104 174	110 654	101 169	127 938	56 486	– 29,2
Valeur de la production de fruits et petits fruits (000 $)	16 467	18 917	29 338	29 911	28 814	21 963	33,4
Efforts financiers du MAPAQ (000 $)	**1976-1977**	**1977-1978**	**1978-1979**	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982[2]**	**Total**
Prêts consentis par l'Office du crédit agricole aux producteurs spécialisés en horticulture	4 590,2	5 014,6	11 897,6	19 741,9	21 971,9	22 354,0	85 570,2
Légumes	1 685,6	1 872,4	5 004,9	7 009,2	7 919,8	8 497,0	31 988,9
Pommes de terre	1 476,1	1 046,0	2 894,6	4 948,3	3 774,5	3 661,0	17 800,5
Fruits et petits fruits	336,9	1 172,4	1 219,0	2 782,1	4 416,3	4 146,0	14 072,7
Serres et horticulture ornementale	1 091,6	923,8	2 779,1	5 002,3	5 861,3	6 050,0	21 708,1
Contributions aux fonds de la Régie des assurances agricoles	365,6	1 086,2	2 146,7	2 609,4	3 292,8	3 218,7	12 719,4
Stabilisation des revenus de la pomme de terre	—	721,3	1 702,3	2 070,7	2 600,0	2 331,1	9 425,4
Assurance-récolte:							
légumes	223,8	222,4	254,3	254,1	272,4	300,0	1 527,0
pommes de terre	22,6	19,5	77,7	120,9	216,7	287,7	745,1
fruits et petits fruits	119,2	123,0	112,4	163,7	201,4	296,0	1 015,7
légumes de serre	—	—	—	—	2,3	3,9	6,2
Aide à la production horticole[1]	203,4	894,9	1 565,2	2 039,9	2 623,7	2 354,2	9 681,3
Aide à l'implantation, la restauration et l'équipement d'entrepôts de fruits et légumes, pommes de terre et plants	—	286,0	1 090,2	1 442,2	1 467,2	415,9	4 701,5
Implantation de lignes de conditionnement et de calibrage qui innovent dans la mise en marché des légumes	20,0	220,9	130,2	278,2	406,3	391,4	1 447,0
Aide à la mise en marché des fruits et légumes par le prérefroidissement sous vide	—	—	—	60,0	210,0	—	270,0
Amélioration de la conservation des fruits et légumes	15,0	151,1	67,3	40,8	57,2	109,6	441,0
Autres programmes:							
Légumes	31,5	32,9	20,4	13,8	65,6	83,4	247,6
Pomme de terre	47,6	72,8	52,2	—	16,6	—	189,2
Fruits	89,3	131,2	175,6	199,2	287,2	391,8	1 274,3
Serres	—	—	29,3	5,7	113,6	962,1	1 110,7

1 Excluant les programmes régionaux du ministère.
2 Données provisoires.

Sources: — Statistique Canada, *Production de fruits et légumes*, catalogue numéro 22-003.
— Bureau de la statistique du Québec, *Cultures maraîchères, valeur et production de fruits*.
— Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la planification, avril 1982.

d'absorption des marchés et de l'organisation des circuits commerciaux. L'accent doit toujours porter sur les productions déficitaires et sur une plus grande transformation des produits agricoles.

Le programme d'action

L'objectif pour 1986 est de porter le degré d'autosuffisance à plus de 63%. Les secteurs prioritaires d'intervention demeurent les mêmes qu'en 1979: production céréalière, viande bovine et horticulture. Cependant, la diversification et le lancement de nouvelles productions seront particulièrement encouragés. Par ailleurs, la hausse des coûts du crédit, de l'énergie et de l'alimentation des animaux, de même que les investissements nécessaires à la protection de l'environnement posent en ce moment de sérieuses contraintes au maintien de la rentabilité des exploitations. La solution à ces problèmes réside à moyen terme dans un accroissement de la productivité. Cela n'est possible que par un effort de recherche, une plus grande spécialisation et une implantation de technologies et de méthodes d'exploitation plus efficaces.

À plus court terme, la hausse du coût du crédit affecte particulièrement la relève agricole. C'est pourquoi le gouvernement accordera une aide spéciale à l'établissement des jeunes agriculteurs. A cet effet, un projet de loi sera déposé sous peu à l'Assemblée nationale.

Les secteurs prioritaires

L'expansion de la culture des céréales demeure la première priorité de développement. À cet égard, l'évolution prévisible de la demande mondiale se traduira inévitablement par des hausses de prix. D'autre part, les politiques fédérales exercent dans ce secteur une grande influence sur l'approvisionnement du Québec. À titre d'exemple, l'entente du Col-du-Nid-de-Corbeau permet actuellement de maintenir à un bas niveau le coût de transport des céréales en provenance des Prairies. La remise en question de cette entente aurait des répercussions très graves sur l'agriculture québécoise, puisqu'elle aurait pour effet d'augmenter le prix des céréales de l'Ouest achetées par les éleveurs de l'Est. Afin de limiter la hausse de leurs coûts de production, les éleveurs québécois ont donc tout intérêt à accroître leur production céréalière.

Dans ce contexte, l'aide au drainage souterrain pour l'amélioration de la qualité des terres et l'aide à l'entreposage des céréales seront maintenues. Quelques nouveaux centres régionaux d'entreposage des grains viendront parachever le réseau actuel, mais c'est le programme d'entreposage des grains à la ferme qui connaîtra la plus forte progression. Par ailleurs, les activités de recherche porteront sur le développement de variétés de céréales mieux adaptées aux conditions climatiques des régions périphériques et sur le développement de variétés de blé plus résistantes à la fusariose. Enfin, la culture et la transformation des graines oléagineuses, secteur d'activité à peu près inexistant au Québec, sont appelées à se développer au cours des prochaines années.

La baisse des approvisionnements en viande de boeuf à même le cheptel laitier renforce l'objectif de développement d'un véritable secteur bovin fondé sur le cheptel de boucherie. Il faut accroître la production de veaux d'embouche québécois de qualité en augmentant le cheptel de vaches de race de boucherie. Du côté du cheptel laitier, des efforts doivent être entrepris pour accroître le poids des veaux afin de hausser les revenus de ce sous-produit de la production laitière.

Le potentiel des veaux laitiers québécois est encore sous-utilisé. Toutefois, l'abattage ou l'exportation des veaux peu après leur naissance limitent la valeur ajoutée attachée à cette production. La classification canadienne de la viande de veau n'incite pas suffisamment non plus à valoriser les veaux de race laitière. Il est donc essentiel de développer les marchés extérieurs comme débouchés pour revaloriser ce sous-produit de la production laitière. Le Québec peut produire du veau lourd de qualité constante et approvisionner les marchés de façon régulière. Le développement des marchés internationaux, principalement celui de l'Est des États-Unis, est réalisable sur une base concurrentielle. De la sorte, l'exportation de la viande de veau hausserait le niveau d'utilisation des abattoirs québécois.

L'augmentation prévue du prix des céréales exige un accroissement de la recherche de nouveaux modes d'alimentation pour le bétail. Les lisiers de porc, de volaille et de bovin d'engraissement, mélangés à des céréales et à des fourrages secs pourraient, semble-t-il, fournir après fermentation une alimentation de qualité pour les ruminants. Le Québec dispose pour ce mode d'alimentation de matières premières abondantes. On poursuivra donc la recherche sur une plus grande échelle afin de déterminer les possibilités nutritives et commerciales de ces nouveaux produits. D'autre part, les biotechnologies présentent de nombreuses perspectives intéressantes pour accroître l'alimentation animalière à partir de résidus ou de déchets. La recherche en biotechnologie, comme nous l'avons vu précédemment, est retenue comme secteur prioritaire au Québec.

La demande de fruits, de légumes et de produits ornementaux ne cesse de croître et de se diversifier. L'évolution des marchés et les contraintes bioclimatiques posent des défis dans le sens d'une diversification des produits et d'un accroissement de l'exploitation économique des cultures sous abri. Une façon d'augmenter le rendement des productions de fruits et légumes consiste à établir des réseaux d'irrigation sur les terres à drainage souterrain. Cela aura pour effet d'améliorer les efforts de développement de la production horticole.

Après avoir développé la production de la pomme, de la fraise, de la framboise et du bleuet, le Québec doit maintenant diversifier sa production de fruits en revenant aux cultures des espèces abandonnées au cours des dernières années. La poire, la prune, la cerise de France et le cantaloup peuvent être rentables au plan économique.

L'amélioration des connaissances techniques et la mise au point de nouveaux procédés de chauffage susceptibles d'augmenter la rentabilité de la culture en serre font, présentement, l'objet de recherches. La récupération de la chaleur de certaines usines de transformation est envisagée. Là encore, la recherche biotechnologique pourrait être d'un apport indéniable pour accroître la production d'énergie et de chaleur au moyen de procédés de récupération.

La diversification de la production

La demande québécoise pour le poisson d'élevage et ses sous-produits connaît une expansion sans précédent. Afin de mieux y répondre et de substituer des produits québécois aux produits importés, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soutiendra le développement de l'élevage d'une plus grande variété de poissons.

La mise en place d'un réseau structuré de production de poisson d'élevage n'est pas incompatible avec la pratique de la pêche sportive. Par ailleurs, le développement de ce secteur permettrait au Québec de tirer profit d'un avantage comparatif dont il dispose par rapport à ses concurrents étrangers, c'est-à-dire la qualité de ses eaux. Le consommateur québécois aurait ainsi accès à nombre de produits tels la truite mouchetée, le saumon, le doré, la ouananiche et les oeufs d'esturgeon.

L'aide à l'établissement de fermes spécialisées dans l'élevage de certains gibiers viendrait diversifier encore davantage notre production agricole. L'élevage du faisan, du sanglier, du caribou, du bison, du canard, de l'oie et de la perdrix, actuellement limité au marché de la restauration, trouverait dans les cuisines régionales de nouveaux débouchés.

Afin d'accentuer les efforts de promotion des produits traditionnels de l'érable sur tous les marchés, il faut augmenter la gamme de produits transformés dont la fabrication nécessite des produits de l'érable. Parmi ces produits transformés, mentionnons les desserts, les friandises, les sauces et les garnitures. L'utilisation industrielle des produits de l'érable permettra de poursuivre l'exploitation du potentiel de production de ce secteur d'activité.

La transformation des produits alimentaires

Au cours des dernières années, l'industrie de l'alimentation a rationalisé et normalisé considérablement ses activités. Un grand nombre d'entreprises ont investi dans la modification de leurs techniques de production et la diversification de leurs gammes de produits. L'effort doit maintenant porter sur les produits à plus grande valeur ajoutée et à plus fort contenu technologique répondant mieux à l'évolution de la demande intérieure et extérieure.

Les entreprises québécoises de transformation alimentaire ne diver-

sifient pas encore suffisamment leurs produits et disposent de capacités de production excédentaires. De plus, orientées vers des marchés relativement stables, trop d'entre elles éprouvent de la difficulté à maintenir leur rentabilité. Il existe plusieurs moyens d'augmenter la valeur ajoutée des produits alimentaires. L'aide à l'investissement doit être accordée prioritairement aux entreprises désireuses de rendre leurs installations plus polyvalentes, de modifier la taille et le type d'emballage de leurs produits, de réaliser des projets de seconde transformation (portions contrôlées, mets cuisinés, surgelés ou déshydratés), ou encore d'exploiter les sous-produits de la transformation.

Le marché de la consommation des produits alimentaires s'oriente de plus en plus vers les produits les moins coûteux en raison de la hausse des prix. Grâce à de nouvelles techniques de production, il est possible d'offrir aux consommateurs des aliments qui possèdent l'apparence, le goût et la texture des produits traditionnels mais qui sont fabriqués par la combinaison de ces derniers et de sous-produits de l'industrie alimentaire ordinairement jetés ou vendus à bas prix pour l'alimentation animale. Le défi que le secteur alimentaire aura à relever au cours des prochaines années sera de limiter la croissance de ses coûts, objectif réalisable seulement par la récupération des sous-produits de la transformation. Étant donné les problèmes actuels de rentabilité et les objectifs de développement, l'aide à l'investissement se doit donc de privilégier les entreprises qui se doteront de nouvelles techniques de production et qui, conséquemment, exploiteront les sous-produits de l'industrie.

La recherche agro-alimentaire

Ce n'est qu'en collant de près à l'évolution des marchés et à l'innovation technologique que l'industrie agro-alimentaire québécoise pourra assurer son développement. La majorité des entreprises agricoles et des entreprises de transformation sont cependant de trop petite taille pour supporter individuellement des dépenses de recherche et de développement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même que le milieu universitaire doivent donc jouer un rôle de premier plan dans la recherche agro-alimentaire. Trois grands champs d'action sont retenus pour les prochaines années. Il s'agit des économies d'énergie, de la recherche sur la disposition des fumiers et du développement des biotechnologies, notamment de la fermentation.

Afin de réduire la hausse des prix des aliments tout en encourageant l'augmentation de la production agricole, on devra diminuer sensiblement la consommation d'énergie par unité de production tout au long de la chaîne alimentaire. De plus, les producteurs devront utiliser les énergies nouvelles. La production agricole elle-même offre un potentiel énergétique actuellement inexploité.

La spécialisation des fermes et de certaines régions dans les productions animales et l'intensification des élevages sans sol ont causé des problèmes relatifs à la disposition des fumiers. L'utilisation industrielle des fumiers à des fins de fabrication d'engrais, de compost, peut-être éventuellement à des fins énergétiques ou comme composantes de l'alimentation des ruminants, constituent une voie à explorer. Le MAPAQ a commencé des recherches en vue de trouver une utilisation plus économique des fumiers et de mieux protéger l'environnement.

La recherche en agriculture et en alimentation ne peut être dissociée de la biotechnologie. Dans le secteur agro-alimentaire, certaines applications sont connues depuis fort longtemps: la fabrication du pain, la transformation du lait en fromage et en yogourt, la production du vin, du cidre et de la bière, des sirops dérivés du maïs, la fabrication des marinades, etc. Nombreux sont les usages nouveaux attendus de la biotechnologie qui présente, tant en agriculture qu'en alimentation, un fort potentiel. Parmi les applications agricoles les plus indiquées, mentionnons la fixation de l'azote par les plantes légumineuses, l'accélération du développement de nouvelles variétés de semences de céréales, de fruits et de légumes, ainsi que certains traitements du purin. Du côté de la transformation des produits alimentaires, il sera possible d'améliorer la texture et la saveur des fromages, de produire des laits fermentés et de tirer des céréales et de la betterave à sucre, des sucres, des alcools, du vinaigre et du méthane. La production de vin, de bière et de cidre à l'aide de fermenteurs modifiés est également envisagée. La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) met au point actuellement son plan de développement et accordera une place tout à fait spéciale au développement des bioindustries. De même, le MAPAQ entend participer activement au programme mis en place par le gouvernement pour assurer le développement des biotechnologies.

Les pêches maritimes

L'industrie des pêches maritimes occupe une place de première importance dans l'économie des régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse Côte-Nord. Le potentiel économique de ce secteur est très élevé grâce au renouvellement des stocks de poisson dans le golfe Saint-Laurent et aux possibilités d'exploitation de la zone de 200 milles. Le gouvernement a adopté en mai 1979 un plan quinquennal de développement des pêches, dont la réalisation est en cours depuis deux ans et se poursuivra.

Le bilan des actions des dernières années

Le bilan des dernières années et le programme d'action pour la période 1982-1985 se trouvent donc intimement liés. La stratégie quinquennale d'allocation des ressources pour les pêches maritimes du Québec reposait sur un certain nombre de priorités, notamment en ce qui regarde les captures, la construction de la flotte, la modernisation des équipements terrestres et des équipements de transformation du poisson et la commercialisation des produits marins.

Les captures

De 1978 à 1981, les captures se sont accrues de 29% pour atteindre 79 148 tonnes.

Ce chiffre accuse cependant un retard par rapport à l'objectif de 160 000 tonnes fixé pour 1984, dont 145 000 tonnes devaient provenir du golfe Saint-Laurent. À la lumière de divers facteurs, principalement du renouvellement moins rapide que prévu de la ressource et, en conséquence, de l'allocation de quotas plus faibles, cet objectif a dû être révisé à la baisse et fixé à 115 000 tonnes en 1985, dont 105 000 tonnes provenant de l'intérieur du golfe Saint-Laurent et 10 000 tonnes de la zone de 200 milles.

L'utilisation de bateaux modernes, la connaissance des zones les plus poissonneuses et de leur accès, la diversité accrue des espèces pêchées et l'utilisation de meilleures technique de pêche sont autant de moyens pour les pêcheurs d'augmenter leurs captures tout en respectant les contraintes liées à la préservation de la ressource. Quant à la recherche gouvernementale, elle a été intensifiée en particulier par la construction de trois laboratoires régionaux à Grande-Rivière, à La Tabatière et à Cap-aux-Meules. Divers projets de recherche sur la pêche d'exploration et les techniques de capture ont en outre été réalisés. De telles activités prendront beaucoup plus d'importance au cours des quatre prochaines années.

Le renouvellement de la flotte de pêche

Le programme quinquennal de construction de bateaux prévoyait le remplacement de 45 à 50 unités par année et l'acquisition ou la construction de deux unités de grande pêche. À ce jour, 120 unités de pêche ont été construites et un bateau de grande pêche, le Kristina Logos, a été acquis par des intérêts québécois.

La participation gouvernementale à ce programme a pris la forme de subventions de 3,3 $ millions au total à la construction et à l'équipement. À ces subventions on doit ajouter des prêts sans intérêt de 12,1 $ millions et des prises en charge d'intérêts de 6,7 $ millions. Ce programme d'investissement permet au Québec d'effectuer un rattrapage au chapitre des captures faites dans le golfe Saint-Laurent et de tirer un meilleur parti des territoires de l'Atlantique nord et de la baie d'Ungava. D'autre part, les installations reliées aux opérations de la pêche seront améliorées. Ces centres de pêche offriront des services de réparation, d'entretien, de halage et de fournitures diverses.

Le secteur de la transformation

En ce qui a trait à la transformation de la ressource, le plan quinquennal mettait l'accent sur une plus grande concentration des équipements dans les parcs industriels de pêche et sur une diversification de la transformation. On prévoyait des parcs industriels équipés de tous les services de base requis pour assurer la modernisation et la diversification de la transformation. Ces parcs industriels de pêche ont été aménagés. Il reste cependant à relocaliser deux projets dans le parc de Grande-Rivière.

La qualité des produits marins transformés constitue un autre objectif qui va de pair avec l'accroissement de la transformation. Un programme visant à rationaliser la transformation des produits de la pêche, adopté en février 1981, réorientait les priorités fixées par le plan quinquennal en insistant sur la normalisation et la modernisation des usines. Ce programme accorde des subventions aux industriels obligés de modifier leurs installations afin de se conformer aux normes de construction, de réfrigération et de congélation.

Le programme d'action

Le défi de la qualité

Satisfaire à des critères élevés de qualité est une condition essentielle au maintien de la position des produits marins québécois sur les marchés traditionnels et à la pénétration de nouveaux marchés, en particulier celui du Québec. Fait paradoxal, les importations québécoises de produits marins sont constituées de produits de gran-

de qualité et de haute valeur ajoutée, contrairement aux exportations, qui sont de qualité inégale et n'ont subi qu'une première transformation. Cela explique pourquoi la production québécoise ne représentait en quantité que 53% de la consommatiion québécoise en 1979, en dépit du fait que le Québec exporte les trois quarts de ses captures.

Deux conférences sur la qualité des produits marins ont été tenues, l'une à Gaspé en mars 1980 et l'autre à Sept-Îles en mars 1981. Cette dernière a permis de consulter les divers intervenants sur diverses propositions relatives à l'amélioration de la qualité du poisson. Par la suite, en décembre 1981, la Loi sur les produits agricoles et les aliments a été modifiée par l'Assemblée nationale pour établir de nouvelles normes de qualité du poisson.

La réglementation proposée prévoit la mise en place d'un système de tri des produits en fonction de leur qualité au débarquement. De plus, l'octroi de permis pour l'exploitation des usines de transformation est maintenant conditionnel au respect de normes très strictes de salubrité et de conditionnement des produits. Ces deux éléments majeurs du projet de règlement sont assortis de mesures applicables au transport et à la vente au détail, comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres produits alimentaires.

L'imposition de critères de qualité pour développer l'industrie des pêches maritimes a été étudiée sous l'angle des coûts et des bénéfices. Compte tenu des subventions gouvernementales, les investissements réalisés par les pêcheurs et les entreprises de transformation en vue de respecter la réglementation leur seront finalement très profitables par suite des augmentations de prix qu'une meilleure qualité leur permettra d'exiger. Le consommateur-contribuable y trouvera également son compte. Le marché lui offrira des produits de choix, la hausse de qualité augmentera les revenus d'exportation et les produits québécois remplaceront des produits importés. Abstraction faite de ces considérations, les retombées économiques accrues de l'industrie des pêches maritimes favoriseront principalement les régions périphériques, diminuant ainsi les disparités régionales.

Le projet de réglementation entraînera des dépenses d'immobilisations évaluées à 36 $ millions. À peu près 90% des investissements prévus seront affectés à la normalisation des usines de transformation qui recevront environ 6,5 $ millions en subventions du gouvernement du Québec et probablement autant du gouvernement fédéral. Le MAPAQ versera aussi aux pêcheurs 194 000 $ pour l'acquisition de bacs de manutention et une contribution annuelle d'environ 210 000 $ pour financer une partie des intérêts liés à la modification des bateaux de pêche. Enfin, le triage, qui exigera des déboursés annuels de 205 000 $, pourrait être financé par le gouvernement dans une proportion d'un tiers.

La transformation et la commercialisation

Tout en améliorant la qualité des produits marins vendus à l'état frais ou congelé, on doit tenter d'en augmenter le degré de transformation. Le programme de rationalisation de la transformation vient à point nommé non seulement pour améliorer la qualité des produits mais aussi pour en modifier les lignes de production, diversifiant ainsi les usines. Ces dernières pourront, de cette façon, se doter d'équipements de congélation et d'entreposage frigorifique plus conformes à leurs besoins, remplaçant de la sorte progressivement les services gouvernementaux.

Les entreprises seront incitées dorénavant à consacrer plus d'efforts à la préparation et à la commercialisation d'espèces sous-exploitées comme le maquereau, le capelan, la raie de mer, etc. Les pêcheurs ne peuvent actuellement s'adonner à la capture de ces espèces, faute de débouchés.

La mise en marché des produits de la pêche a été réalisée jusqu'ici par des entreprises de transformation, par des grossistes et par des entreprises pancanadiennes situées à l'extérieur du Québec. Le Québec a aussi conçu une quinzaine de marques de commerce différentes pour des produits identiques expédiés sur les mêmes marchés. La conférence socio-économique sur la commercialisation des produits de la pêche au Québec, tenue à Montréal en mars 1982, a permis de conclure à la nécessité de regrouper les efforts de commercialisation.

Les entreprises de transformation du poisson comprennent maintenant la nécessité d'une concertation au plan de la mise en marché. Certaines d'entre elles envisagent de former des regroupements en cette matière. Le gouvernement du Québec donnera son appui à de telles initiatives puisqu'il reste beaucoup à faire pour que les entreprises de transformation et de mise en marché du poisson arrivent à satisfaire le marché québécois et conquièrent une place solide sur de nouveaux marchés d'exportation.

Chapitre 10

La forêt

La forêt est un lieu de prédilection pour une foule d'activités récréatives, en plus de jouer un rôle de première importance dans l'équilibre écologique. Elle constitue également la source de matières premières essentielles à l'ensemble des activités économiques du secteur forestier. L'industrie forestière est véritablement l'un des maillons vitaux de l'économie québécoise, tant par les emplois qu'elle procure, les revenus et les effets d'entraînement qu'elle engendre que par sa contribution aux exportations internationales du Québec.

Le secteur forestier comporte deux ordres distincts de préoccupation mais qui sont complémentaires et interdépendants. Le premier concerne la gestion, l'aménagement et les conditions d'exploitation de la ressource alors que le second touche au développement des industries de transformation. Le gouvernement du Québec poursuit depuis plusieurs années une réforme en profondeur des conditions qui régissent l'utilisation des ressources: réorganisation administrative (régionalisation), prise en main de la gestion forestière par l'État (révocation des concessions, plans de gestion), amélioration des forêts publiques (travaux sylvicoles, reboisement), mise en valeur de la forêt privée (aménagement intensif, organismes de gestion en commun) et mise en place d'un réseau approprié de routes d'accès.

Du côté industriel, l'évolution et le maintien de la capacité concurrentielle de l'industrie des pâtes et papiers posaient depuis plusieurs années des problèmes sérieux. L'avenir de l'industrie du papier journal en particulier était menacé par diverses déficiences structurelles. Un effort vigoureux de redressement s'imposait compte tenu de l'importance de cette production. D'autres secteurs industriels, telles les scieries et les usines de panneaux bénéficient de leur côté de la réforme de la gestion de la ressource forestière. La nouvelle approche de la gestion et de l'aménagement de la ressource, qui consiste à promouvoir une utilisation plus rationnelle et plus complète des essences, vise à assurer à ces industries un approvisionnement suffisant et de qualité.

À long terme, une meilleure utilisation de la ressource forestière implique une modification profonde des techniques de transformation pour utiliser toute la fibre aussi bien feuillue que résineuse. À cet effet, une récolte de la biomasse forestière pourrait permettre une nouvelle phase d'expansion de l'industrie forestière.

Le bilan des actions des dernières années

L'industrie des pâtes et papiers

Le Québec est le premier producteur de pâtes et papiers au Canada et le plus grand producteur mondial de papier journal. En 1980, la production québécoise de papier journal (4 006 000 t) équivalait à près de 50% de la production canadienne (8 625 000 t) et à la presque totalité de la production américaine (4 239 000 t). L'industrie québécoise des pâtes et papiers fournit 44 000 emplois directs, dont 32 330 emplois dans les usines de première transformation, et distribue une masse salariale de 666 $ millions. Elle assure également 41 000 emplois indirects de même qu'un revenu d'appoint à 25 000 producteurs de bois indépendants. Les expéditions de cette industrie s'élèvent à 3,2 $ milliards dont la majeure partie (2,4 $ milliards) est exportée et contribue aussi de façon significative à l'équilibre de la balance commerciale tant québécoise que canadienne.

L'augmentation des coûts d'approvisionnement en matière ligneuse, le vieillissement de l'appareil de production, la productivité relativement faible des usines et les coûts élevés de transport du produit fini rendaient les entreprises québécoises de moins en moins compétitives. De concert avec elles, un plan de modernisation a été élaboré. Environ 2,5 $ milliards seront investis dans la modernisation et l'expansion de la capacité de production de l'industrie des pâtes et papiers. Les plans quinquennaux de modernisation de 38 usines ont déjà été approuvés et des projets d'une valeur de plus de 1 $ milliard ont été jugés admissibles à des subventions de l'ordre de 217,5 $ millions. Jusqu'à maintenant, 30% des investissements

totaux ont été réalisés, pour une valeur de 750 $ millions.

Les résultats dépassent déjà les objectifs initialement visés. La réduction des coûts de production de la plupart des usines varie entre 15 $ et 45 $ la tonne. La production additionnelle de pâtes et papiers sera de l'ordre de 1 million de tonnes d'ici 1984, ce qui représente près de 15% de la production actuelle. Sur le plan de la protection de l'environnement, les matières en suspension seront réduites de 56% alors que la demande biologique en oxygène diminuera de 33%. De plus, bien que déjà privilégiée en regard des coûts de l'énergie, l'industrie québécoise accentuera cet avantage en réduisant sa consommation relative.

L'industrie du bois de sciage

Quant à l'industrie du bois de sciage, le Québec vient au deuxième rang des provinces productrices, après la Colombie-Britannique, avec 16,7% de la valeur des livraisons canadiennes. Cette industrie s'est développée à un rythme accéléré au cours de la dernière décennie, la valeur des livraisons québécoises passant de 168 $ millions en 1970 à 946 $ millions en 1980. Cette forte croissance a nécessité une diversification des ventes et la pénétration de nouveaux marchés. Ainsi, en 1973, 75% des livraisons québécoises étaient destinées au marché canadien, alors qu'en 1981 cette part relative du marché n'était plus que de 35%. Parallèlement, la part des livraisons écoulées sur le marché américain s'est accrue de 24% à 50% et sur le marché européen de 1% à 12%.

L'important développement des entreprises de sciage au cours de la dernière décennie s'explique surtout par l'émergence d'un nouvel entrepreneurship ainsi que par le développement de la Société Rexfor. Les diverses politiques de gestion adoptées par l'État, telles la création des forêts domaniales, l'approvisionnement garanti aux usines, l'aménagement de voies d'accès et l'aide financière à l'installation ou à la modernisation des usines ne sont pas non plus étrangères à cette expansion.

La croissance de l'industrie du sciage s'est accompagnée d'une très nette concentration des entreprises. Sous l'effet des nouvelles politiques d'allocation de la matière ligneuse et d'une concurrence plus vive entre les utilisateurs, les industries du sciage se sont regroupées tandis que celles des pâtes et papiers ont intégré davantage leurs activités aux installations de sciage de façon à assurer leurs approvisionnements en copeaux. Il y a dix ans, seulement 12 sociétés ou groupes industriels, dont 3 dans le secteur des pâtes et papiers, contrôlaient plus d'une usine. En 1981, ce nombre est passé à 25, dont 5 dans le secteur des pâtes et papiers. Certaines entreprises contrôlent maintenant jusqu'à 8 scieries. En 1979, le nombre total de scieries au Québec s'établissait à un millier, dont 380 produisaient plus d'un million de pieds-mesures-planches (pmp) par année.

D'autres industries de transformation du bois ont aussi connu une croissance rapide par suite de l'évolution du marché, des conditions technologiques et des politiques gouvernementales. Notons particulièrement l'essor récent de l'industrie des panneaux agglomérés. L'implantation de trois nouvelles usines a engendré des investissements de 100 $ millions.

La gestion de la ressource

La crise de l'énergie a fait surgir de nouveaux débouchés pour la filière bois. Il s'agit de la matière ligneuse à des fins énergétiques. L'industrie des pâtes et papiers est considérée, à juste titre, comme la principale utilisatrice des résidus du sciage à de telles fins. La construction de 10 nouvelles chaudières à vapeur et la modification de 5 autres sont présentement projetées. Ces investissements totaux de plus de 100 $ millions amèneront une diminution de quelque 300 000 kilolitres (1 883 000 barils) de consommation de mazout et, parallèlement, une utilisation accrue de 1 720 000 tonnes (base humide de 50%) de résidus de bois. Plus de 75% de ces résidus, soit un volume de 1 307 000 tonnes, proviendra des scieries.

Par ailleurs, dans son effort de promotion de l'utilisation de la matière ligneuse à des fins énergétiques, le gouvernement du Québec a déjà annoncé un projet-pilote de conversion du bois en gaz et éventuellement en méthanol et en essence synthétique.

Les actions prises au niveau de l'offre de matière ligneuse visent à long terme à satisfaire la demande actuelle et future de l'industrie forestière. Ainsi, dans le cadre du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, certaines garanties d'approvisionnement ont été accordées. Ces garanties étaient requises compte tenu des projets de modernisation annoncés. Au terme du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, en 1984, il faudra à cette industrie des approvisionnements annuels supplémentaires à long terme de près de 2,6 millions de mètres cubes de bois. De plus, à la suite d'un effort de consolidation de l'industrie du bois, le gouvernement a pu offrir à plusieurs usines de sciage ou de panneaux agglomérés des garanties supplémentaires d'approvisionnement en provenance des forêts publiques.

Depuis le début de la reprise en main de la gestion forestière par l'État, soit depuis 1968, des concessions sur quelque 80 000 kilomètres carrés de forêt ont été rétrocédées ou révoquées et remplacées par des garanties d'approvisionnement sur les forêts domaniales, essentielles à toute gestion dynamique des forêts publiques. Ce mode de gestion permet d'assurer une utilisation optimale des volumes disponibles pour satisfaire les besoins d'approvisionnement au fur et à mesure de l'expansion de l'industrie.

Un programme de voirie forestière a été conçu de façon à rendre plus accessible aux utilisateurs l'ensemble des forêts publiques. Depuis 1979, des subventions gouvernementales de plus de 36 $ millions ont permis de construire ou d'améliorer environ 365 km de voies d'accès.

Le gouvernement a élaboré une programmation précise de travaux d'aménagement intensifs en vue d'assurer le maintien ou l'augmentation du volume de production de la matière ligneuse. Pour les forêts publiques, des plans de gestion ont été définis pour chacune des 44 unités de gestion et pour les forêts privées, des travaux sont entrepris avec la coopération des organismes du milieu.

De 1976 à 1980, les travaux de reboisement effectués en forêt publique ont été accrus de 70% en superficie et ont couvert 13 900 hectares en 1980-1981. Durant la même période, la superficie faisant l'objet de travaux sylvicoles est passée de 500 à 6 000 hectares par année.

Une entente fédérale-provinciale garantit jusqu'en 1983 les fonds nécessaires au programme d'aménagement intensif des forêts publiques. Le gouvernement a par ailleurs adopté en 1979 la Loi du fonds forestier afin de pouvoir maintenir des efforts d'aménagement intensif en comptant sur une source permanente de financement. Le Fonds forestier recevra des montants votés annuellement par l'Assemblée nationale ainsi que les montants perçus par le ministre de l'Énergie et des Ressources au titre des permis d'exploitation des forêts publiques.

Au chapitre du reboisement des forêts privées par les organismes de gestion en commun, près de 4 500 hectares ont été régénérés artificiellement en 1980-1981 comparativement à 1 700 en 1976-1977. Les subventions versées aux organismes de gestion en commun pour réaliser ces travaux ont atteint près de 11 $ millions en 1980-1981 comparativement à 4,5 $ millions en 1976-1977. De plus, la mise en disponibilité gratuite de plants aux propriétaires de boisés et aux organismes de gestion en commun atteindra 25 millions de semis en 1981-1982 comparativement à 18 millions en 1979-1980.

Désireux d'établir un lien entre l'aménagement des forêts privées et la mise en marché des produits, le gouvernement confiait en 1979 aux offices et syndicats de producteurs de bois la responsabilité du programme d'aide aux organismes de gestion en commun. Au cours de cette même année débutait le programme quin-

quennal d'inventaire de la forêt privée qui s'insère dans le processus plus large de la confection de plans de gestion adaptés à la forêt privée. Enfin, le Crédit forestier a permis d'aménager plus de 153 000 hectares depuis cinq ans.

Au cours de la dernière décennie, les volumes de fibre exploitée dans les forêts publiques ont crû de près de 40%. Cette récolte s'est effectuée avec le souci d'utiliser au maximum la matière ligneuse disponible. Le changement le plus significatif survenu dans l'exploitation est sans aucun doute l'accroissement de la production de copeaux et de résidus par l'industrie du sciage et leur utilisation par l'industrie des pâtes et papiers. De fait, la nature des approvisionnements de cette dernière industrie a changé considérablement. Les approvisionnements en copeaux et résidus représentent environ 40% du total de 1980 par rapport à 15% seulement en 1971.

La politique gouvernementale d'approvisionnement et d'allocation des bois est ainsi conçue pour favoriser d'abord l'acheminement des billes vers les industries de sciage et, par la suite, l'expédition des copeaux et des résidus de sciage vers les usines de pâtes et papiers. Les changements apportés au niveau des procédés de mise en pâte ont permis à l'industrie d'accepter plus de copeaux à des coûts généralement moins élevés que pour les bois ronds. C'est ainsi qu'entre 1970 et 1980, l'utilisation des copeaux a triplé passant de 1,2 million à 3,8 millions de tonnes. L'industrie des pâtes et papiers utilise en outre une quantité croissanto de feuillus dans ses usines. Au cours de la saison 1980-1981, ces essences représentaient approximativement 7% des approvisionnements venant des forêts publiques.

Le programme d'action

Le programme d'action des quatre prochaines années accorde d'abord une attention toute particulière à la poursuite des travaux d'aménagement des forêts publiques et privées et du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. Il s'agit d'objectifs à long terme et il y aura toujours place pour des améliorations afin de maintenir et de développer la capacité concurrentielle de ces activités. Les efforts des prochaines années porteront aussi sur la consolidation de l'industrie du sciage et la promotion de voies d'avenir. La matière ligneuse disponible n'est actuellement que partiellement utilisée. La croissance des prix de l'énergie et le développement de la technologie ouvrent de nouvelles perspectives qui placent le Québec dans une position avantageuse qu'il se doit d'exploiter.

Le parachèvement du programme de modernisation et la consolidation de l'industrie des pâtes et papiers

Grâce au programme de modernisation, l'industrie des pâtes et papiers a déjà amorcé une action vigoureuse en vue de rétablir sa position concurrentielle et de satisfaire aux normes de protection de l'environnement. Sur cinq ans, le total des investissements se chiffrera à 2,5 $ milliards. Les grandes orientations prises dans ces plans quinquennaux concernent:

- la conversion des procédés de fabrication de la pâte bisulfite dans les usines de papier journal à des procédés à très haut rendement qui réduisent à des niveaux acceptables dans les effluents la dépense biologique en oxygène ainsi que la consommation de matière ligneuse

- la conversion des petites machines à papier journal devenues non concurrentielles à la production de papiers spécialisés de plus grande valeur

- l'accélération des machines à papier journal de largeur intermédiaire jusqu'à des vitesses approchant celles des machines modernes ou le remplacement de telles unités par des unités modernes à grande productivité

- la réduction de la pollution en conformité avec les normes de protection de l'environnement

- la conservation de l'énergie par l'utilisation des résidus de bois et une utilisation plus rationnelle des énergies conventionnelles

- l'augmentation de la productivité par la modernisation des équipements et le contrôle des procédés par ordinateur.

À la fin du plan quinquennal, il ne subsistera qu'une usine de papier journal utilisant le procédé conventionnel pour la fabrication de pâte bisulfite; elle sera cependant équipée pour traiter ses effluents conformément aux normes. Quant aux usines ayant soumis un plan quinquennal, elles respecteront entièrement les normes de protection de l'environnement présentement en vigueur et utiliseront la totalité de leurs résidus de bois à des fins énergétiques.

En complément de son programme de modernisation, le gouvernement a l'intention de susciter une deuxième phase d'immobilisation dans l'industrie des pâtes et papiers. Ce programme s'appliquerait à un certain nombre d'entreprises qui ont présentement des projets majeurs d'expansion et qui ne sont pas admissibles au programme actuel. Il couvrirait également les investissements de deux usines qui ont déjà bénéficié du programme de modernisation mais qui rencontrent encore des problèmes qui débordent le cadre du programme actuel. Il s'appliquerait aussi aux projets de quatre autres usines, qui, quoique admissibles au programme d'aide à la modernisation, ne s'en sont pas prévalu et éprouvent actuellement de très sérieuses difficultés.

L'ensemble de ce nouveau programme impliquerait des investissements additionnels de 1,8 $ milliard, soit 250 $ millions pour le redressement des usines en difficulté et 1,5 $ milliard pour les projets d'expansion. Les subventions reliées à ce programme seraient de l'ordre de 250 $ millions et sa mise en oeuvre nécessitera la participation financière du gouvernement fédéral.

La consolidation et l'expansion de l'industrie du bois

Le noyau formé par les principales entreprises de sciage représente aujourd'hui un groupe assez homogène et solide. Plus de 75% de la production de bois de sciage provient d'une quarantaine de scieries. Toutefois, la conjoncture économique qui prévaut depuis quelque temps (hausse des taux d'intérêt, baisse importante des mises en

chantier en Amérique du Nord, gonflement des stocks, chute tragique des prix) place la plupart des entreprises de sciage en difficulté. La progression remarquable au cours des dernières années des expéditions de bois sur les marchés étrangers (États-Unis, Europe, Moyen-Orient) a cependant permis jusqu'à maintenant aux industries de sciage d'éviter le pire. Les prochains mois seront sûrement critiques. En effet, la reprise n'est prévue que pour la fin de 1982.

À plus longue échéance, il importe cependant de promouvoir la consolidation de ce secteur car les perspectives de marché pour le sciage demeurent bonnes, en particulier pour les marchés d'outre-mer. Le développement de l'industrie du sciage repose d'abord sur la disponibilité de la matière ligneuse en qualité et en quantité économiquement exploitables. À cet effet, l'accélération de la mise en place de la nouvelle politique forestière (Fonds forestier, sociétés forestières, aménagement intensif, politique d'allocation, etc.) s'avérera un élément-clé, tant pour le maintien de cette industrie que pour son expansion. Cependant, il devient important, dans un contexte de rareté grandissante de la matière ligneuse, d'en tirer le maximum, tant des bois en grumes qu'il s'agit de transformer le plus efficacement possible en bois de construction et en bois d'oeuvre que des résidus du sciage actuellement inutilisés. La valorisation du bois comporte des retombées économiques non négligeables: plus grande production des volumes sciés et utilisation accrue des résidus à des fins énergétiques (séchage du bois, chauffage des établissements) ou autres (production de panneaux agglomérés, d'alcools, de moulées animales, etc.). Le gouvernement entend systématiquement promouvoir dans chacune des usines les techniques d'utilisation optimale des bois.

Dans le cas des feuillus, il est possible de faire une plus grande utilisation des essences actuellement négligées, le bouleau blanc par exemple. L'adoption plus généralisée de méthodes de coupe intégrées facilitera une telle évolution. De même, la transformation des feuillus peut être beaucoup plus poussée notamment du côté des placages et des composantes de meuble.

Dans le but de réduire la dépendance presque exclusive des entreprises québécoises de sciage par rapport aux marchés traditionnels nord-américains, il est nécessaire de mettre sur pied des structures visant à assurer un écoulement plus élevé et plus régulier de la production sur les marchés d'outre-mer (Europe occidentale, Moyen-Orient, etc.). Cela est possible seulement si l'industrie acquiert une plus grande discipline: prise de conscience de la fonction marketing, approche planifiée des marchés, adaptation des produits aux exigences spécifiques des clients, contrôle serré de la qualité, entre autres. Cet effort de mise en marché doit s'accompagner de campagnes promotionnelles de l'utilisation du bois, par exemple de la construction résidentielle à ossature de bois. Il faut aussi ac-

centuer les interventions auprès de l'administration des pays de la Communauté européenne de façon à accélérer l'adoption d'un code du bâtiment qui permettrait une percée du bois québécois. Le gouvernement a déjà indiqué au Centre québécois des coopérations industrielles (CQCI) à Paris qu'il fallait accorder la priorité à la filière bois. Les intervenants de part et d'autre ont été sensibilisés et une programmation visant à mettre en place une structure permanente d'exportation outre-mer des bois du Québec est en voie d'élaboration. L'expérience a démontré que les actions ponctuelles de type opportuniste étaient la plupart du temps néfastes à l'image du produit et de l'industrie tout entière. Le gouvernement apporte présentement son concours technique, mais il est aussi disposé à participer financièrement, du moins durant les premières années, aux coûts de fonctionnement d'un bureau de vente du bois québécois en Europe. D'autre part, la SDI aura maintenant le mandat de participer à des consortiums à l'exporation. Une telle formule pourrait sûrement être utile dans l'industrie du bois.

Depuis 1960, le volume des expéditions de l'industrie du bois de sciage a plus que triplé et totalise 3,4 milliards de pmp (1 $ milliard) en 1980, tandis que le nombre d'emplois augmentait de 4,1% par année pour atteindre 17 000 en usine et 6 000 en forêt. Ce développement accéléré a été possible grâce, avant tout, à l'accroissement de la disponibilité de la matière ligneuse. Ce facteur ne peut dorénavant soutenir la croissance de l'industrie. De plus, plusieurs entreprises présentent certaines faiblesses sur le plan technique et administratif. Ainsi, plusieurs scieries sont gérées comme des petites entreprises alors qu'elles sont devenues moyennes ou grandes.

Les actions de redressement doivent d'abord porter sur l'augmentation du rendement en bois de sciage au moyen d'études diagnostiques d'ingénierie de procédés. Ces études constituent une base de connaissances scientifiques préalables à l'amélioration des méthodes et des techniques en usine. Le rendement en sciage peut être accru sensiblement en mettant à profit des méthodes modernes et/ou en procédant à des changements technologiques au sein de l'usine. L'augmentation de la productivité se reflétera par une baisse significative du prix de revient, ce qui permettra aux entreprises de percer de nouveaux marchés ou de s'approvisionner sur des territoires plus éloignés.

Par ailleurs, la majorité des entreprises profitent peu des transferts technologiques parce qu'elles manquent de personnel d'ingénierie. Souvent les dirigeants ne sont plus en mesure d'assurer une gestion adéquate en raison de la spécialisation et de la grande diversité des techniques de transformation. Il devient prioritaire par conséquent de doter les entreprises, en tenant compte de leur taille et de leurs besoins, d'ingénieurs ou de techniciens en génie industriel et de procédés.

Enfin, l'industrie du bois de sciage, pour faire face à des cycles économiques prononcés, se doit d'exercer un meilleur contrôle des stocks, du prix de revient, de la productivité et du rendement des installations. Ces outils sont indispensables à une gestion efficace et éclairée de l'entreprise et à une optimisation de l'utilisation de la matière ligneuse.

Un programme visant à accélérer la mise en oeuvre de telles actions par le biais de la gestion-conseil et d'une aide financière incitative appropriée sera mis sur pied après consultation des entreprises. Ce programme viendra compléter les autres mesures gouvernementales relatives au reboisement, aux approvisionnements et à la mise en marché. Le gouvernement désire ainsi poursuivre les efforts entrepris par l'industrie en vue d'accroître sa productivité et sa compétitivité sur les marchés internationaux.

Pour ce qui est des autres industries du bois, l'avenir, notamment de l'industrie du déroulage, s'annonce peu prometteur étant donné les problèmes de disponibilité de billes de qualité de forte dimension. Il faudra tôt ou tard dans ce secteur convertir la production de certaines usines. Par ailleurs, l'industrie des panneaux particules et des panneaux agglomérés, même si elle connaît certaines limites dues à la faible concentration des sources d'approvisionnement, a néanmoins des possibilités de marché très intéressantes. Cette industrie connaîtra une expansion intéressante grâce au fait, surtout, qu'il se construira de plus en plus de complexes intégrés du genre envisagé à Maniwaki (projet CITUF) ou en voie de réalisation à Sayabec.

Les travaux prévus en forêt publique et privée

Le gouvernement mettra en application prioritairement les plans de gestion élaborés pour les forêts publiques y compris les travaux de voirie forestière, et poursuivra aussi son effort en forêt privée. L'objectif en aménagement forestier est un accroissement de 125% du volume de travaux entre 1980 et 1985 afin, notamment, outre les efforts d'ensemencement et les travaux sylvicoles, de mettre en terre près de 100 millions de plants par année à partir de 1985. Le gouvernement, d'autre part, en vertu des divers programmes existants, consacrera une somme globale de 90 $ millions à la voirie forestière au cours des quatre prochaines années.

L'objectif gouvernemental de reboisement en ce qui concerne les seules forêts publiques est d'atteindre un rythme annuel de plantation d'environ 50 millions de plants à partir de 1985 et d'ensemencer dans un même temps, par voie aérienne ou terrestre, 12 000 hectares supplémentaires. La réalisation complète des travaux prévus dans les plans de gestion des forêts publiques implique que les investissements annuels directs passeront de 16 $ millions en 1981 à près de 30 $ millions en 1985 (en dollars 1981). Ces investissements donneront de l'emploi direct à près de 1 800 personnes/année.

De plus, en raison de la recrudescence de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 12,7 $ millions seront consacrés en 1982-1983 à la lutte contre ce fléau, comparativement à 6,5 $ millions en 1981-1982. En outre, afin de réduire les pertes causées par la tordeuse, le ministère de l'Énergie et des Ressources entreprendra cette année, en collaboration avec les industries concernées, la réalisation d'un programme quinquennal de récupération des bois infestés par cette épidémie et ce, aussi bien en forêt publique qu'en forêt privée. Cependant ce programme, qui doit permettre de récupérer plus de 2 millions de mètres cubes de bois annuellement, donnera priorité au bois des forêts privées à cause de leur facilité d'accès et de la difficulté d'y mener à bien un programme d'arrosage aérien.

Dans le but d'effectuer les travaux d'aménagement prévus en forêt publique, en y impliquant plus directement les utilisateurs, il est envisagé de mettre sur pied un certain nombre de sociétés forestières formées par les utilisateurs. Ces sociétés seraient responsables de toutes les activités sur le terrain. Le gouvernement conserverait la responsabilité de la planification, du contrôle, de l'analyse de performance, etc. Déjà une première société a été mise sur pied dans le Témiscamingue et une deuxième est en voie de formation dans l'Outaouais. Cette expérience permettra de juger de l'efficacité d'une telle formule et pourra, si elle est concluante, donner naissance au cours des prochaines années à une trentaine de sociétés de gestion à travers le territoire.

Tableau 10
Travaux d'aménagement intensifs

	1976-1977	1980-1981	1985-1986
Forêts publiques		(Superficie en hectares)	
Reboisement			
• Ensemencement	2 000	9 900	12 000
• Plantation*	6 200	4 000	20 000
Travaux sylvicoles**	500	6 000	13 000
Forêts privées			
Reboisement			
• Ensemencement	n.s.	n.s.	n.s.
• Plantation	8 400	9 700	16 000
Travaux sylvicoles	5 900	14 000	20 000
Total	**23 000**	**43 600**	**82 000**

* Il faut calculer approximativement 2,5 acres par hectare et 2 500 plants à l'hectare.
** Éclaircies commerciales et pré-commerciales, dégagement avec sylvicides, etc.
n.s.: Non significatif.
Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Quant aux forêts privées, le gouvernement poursuivra les activités actuelles, notamment l'aide accordée aux organismes de gestion en commun par l'intermédiaire des offices et des syndicats de producteurs de bois, la mise en disponibilité de plants en vertu du programme d'amélioration et la poursuite de l'aide financière accordée aux propriétaires de boisés privés par l'intermédiaire du Crédit forestier.

L'inventaire forestier des forêts privées devrait être complété en 1985. De plus, l'opération Plan de gestion des forêts privées, assumée par les organismes du milieu et qui a débuté en 1980, se poursuivra au cours des quatre prochaines années. Au seul chapitre du reboisement, les semis mis à la disposition des individus et des organismes de gestion en commun passeront de 25 millions en 1981 à plus de 50 millions en 1985.

La promotion des voies d'avenir

La matière ligneuse laissée sur les parterres de coupe, les peuplements forestiers dégradés, les arbres inutilisés pour fins commerciales et une partie des résidus de transformation (les écorces, les sciures et les planures) trouvent actuellement peu d'utilisations commerciales à cause des coûts d'approvisionnement, des contraintes technologiques et des prix des substituts. Toute cette biomasse n'est pas économiquement et physiquement disponible pour la production d'énergie ou de produits conventionnels. Certains problèmes de récolte, d'accès et de dispersion en limitent l'utilisation. Cependant, sous la pression des besoins en matière ligneuse et grâce aux modifications qui seront peu à peu apportées aux systèmes actuels d'exploitation, la majeure partie de cette fibre sera tôt ou tard acheminée vers les usines. Différents travaux de recherche et de développement se poursuivent d'ailleurs en vue de mettre au point les technologies permettant d'accélérer une telle évolution.

L'exploitation à des fins énergétiques, sur une base économiquement rentable, des feuillus non utilisés localisés dans les forêts du sud du Québec faciliterait grandement le reboisement, en essences de qualité et de plus grande valeur commerciale, des territoires où est située la majorité des industries forestières. C'est en mettant à contribution tout d'abord les résidus de scierie que des projets concrets d'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques verront le jour au cours des prochaines années. La construction d'une usine de démonstration pour la gazéification du bois, la production de méthanol et peut-être la production d'essence synthétique a reçu l'approbation du Conseil des ministres le 4 mars 1981. Située à Saint-Juste-de-Bretenières, dans le comté de Montmagny-L'Islet, cette usine s'approvisionnera principalement auprès des scieries avoisinantes et aussi à même la bio-

masse de la région et utilisera un total de 100 000 tonnes de résidus de bois anhydre par année[1].

Des recherches portent présentement sur l'utilisation de la biomasse forestière excédentaire (aussi bien résineuse que feuillue) dans la fabrication de produits traditionnels tels que les pâtes et papiers et les panneaux agglomérés. Le recours à une plus grande proportion d'essences feuillues pourrait aussi avoir un impact relativement considérable à court terme sur le potentiel de matière ligneuse au Québec, dans un contexte de rareté grandissante de bois résineux[2].

Par ailleurs, il est possible de raccourcir la rotation des peuplements forestiers, aussi bien naturels qu'artificiels, non seulement en intensifiant leur aménagement mais aussi par la mise au point d'une technologie d'exploitation et de transformation permettant de récolter la forêt sur une base de volume de fibre plutôt que sous forme de tiges de fortes dimensions. Ainsi, plusieurs des peuplements résineux naturels qui sont exploités présentement dans le sud du Québec à l'âge de 50 ou 60 ans, sous forme d'arbres d'un diamètre minimum de 10 cm, pourraient être exploités vers l'âge de 30 ans, sous forme de tiges de plus petites dimensions, mais offrant tout de même un volume équivalent de fibre. Pour entrer dans l'ère de l'exploitation de la fibre, il faudra modifier les procédés de récolte et de transformation. Une telle approche ouvre des avenues intéressantes surtout dans le domaine des pâtes et papiers et des panneaux agglomérés, car ses secteurs industriels ont besoin de la fibre de bois et non de tiges entières.

La plantation sur rotations courtes est aussi une autre méthode de culture qui offre des perspectives intéressantes. Des plantations denses d'épinettes de Norvège, par exemple, avec aménagement intensif, permettraient de produire presque trois à quatre fois plus par unité de superficie aménagée que la forêt naturelle, qui demande présentement 70 ans pour parvenir à maturité (soit près de deux fois plus que la récolte actuelle en forêt naturelle et ce, en deux fois moins de temps). La plantation dense de mélèzes d'Europe ou du Japon et leur aménagement intensif permettraient, semble-t-il, des rotations de seulement 10 à 15 ans produisant, sur une période de 60 ans, jusqu'à cinq à six fois plus que les forêts naturelles. Le mélèze offre un avantage additionnel puisqu'il présente une plus grande densité, supérieure de 20% aux essences traditionnelles. Voilà quelques-unes des voies qui font présentement l'objet de recherches.

1. La première phase du projet débutera en 1982 et durera deux ans et demi. Les travaux d'ingénierie de l'usine expérimentale ont été confiés au mois de février 1982 au Groupe SNC. Par la suite, une usine de fabrication de méthanol sera construite et portera l'investissement global à plus de 50 $ millions.
2. Dans cette perspective, on envisage de construire en Saskatchewan une usine-pilote pour mettre à l'essai un nouveau procédé de fabrication de papier journal à base principalement de peuplier. Les perspectives de réussite semblent d'ores et déjà très prometteuses puisqu'un groupe suédois, a, avec succès, expérimenté en usine ce nouveau procédé.

Enfin, des gains très appréciables de matière première découleront des modifications apportées aux procédés de fabrication de pâte. Dans l'industrie des pâtes et papiers, l'adoption de procédés à très haut rendement, par exemple, permet de réduire la consommation de bois d'au moins 30%. L'implantation d'un tel procédé est favorisée par le programme de modernisation des pâtes et papiers.

Les problèmes d'approvisionnement qui se posent présentement dans l'industrie du sciage des feuillus pourraient être diminués par l'utilisation de billes courtes pour fabriquer des composantes de meuble ou des bois jointés ainsi que par des coupes intégrées des peuplements. La diversification des essences utilisées irait dans le même sens. Dans l'Outaouais, par exemple, l'érable constitue 50% des volumes de bois feuillu disponibles alors qu'il ne représente que 10% des volumes utilisés. De plus, la technologie d'usinage du sciage feuillu peut être améliorée de façon à augmenter l'efficacité de la transformation au niveau des coûts et des rendements.

Dans le but d'explorer plus en profondeur les voies d'avenir du secteur forestier, un groupe de travail composé de 12 membres représentant le gouvernement, les industries et le milieu universitaire a été créé et doit soumettre au cours de l'année 1982 un rapport de conjoncture sur la recherche dans le secteur forestier au Québec. Le rapport étudiera notamment les principaux aspects de la recherche industrielle, universitaire et gouvernementale dans ses données scientifique, technique, socio-économique et politique. L'analyse couvrira également les caractéristiques de la recherche, les ressources qui y sont consacrées, les champs d'intervention privilégiés, les points forts et les principales lacunes des efforts actuels. Des recommandations suivront concernant les voies d'action possibles pour l'avenir, en identifiant notamment les avantages comparatifs dont jouit le Québec.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources accroîtra de près de 25% son effort de recherche forestière dans le cadre de son budget 1982-1983. Par ailleurs, le secteur forestier a été retenu comme un des domaines prioritaires au niveau du développement de la biotechnologie au Québec. Les recherches en ce domaine cerneront plus spécifiquement trois champs d'activité qui présentent des potentiels de développement industriel importants: la production de matière première, l'industrie des pâtes et papiers et la bioindustrie forestière.

Le rôle stratégique de REXFOR

Mise sur pied en 1961, la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec, REXFOR, a d'abord eu pour mandat spécifique de récupérer la plus grande quantité possible de bois dans les secteurs à être inondés en raison de la construction des barrages hydroélectriques des bassins des rivières Manicouagan et Outardes. Ce n'est toutefois qu'en

1969 que la loi créant officiellement cette société était votée. L'action de la Société devait porter essentiellement sur la récupération et l'exploitation de volumes de bois menacés de perdition sur les terres publiques. Deux ans plus tard ce mandat fut élargi afin d'inclure la réalisation de travaux sylvicoles. En juin 1973, l'Assemblée nationale abrogeait la loi et créait une nouvelle société à capital social, la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec. REXFOR était dotée de nouveaux actifs et son mandat était élargi puisqu'elle était chargée d'exécuter ou de diriger les recherches aux fins de récupération et de récolte des bois, de conserver et de protéger les massifs boisés et de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

Dans le secteur secondaire, la Société REXFOR est intervenue à plusieurs reprises en vue d'aider des entreprises privées de transformation à se moderniser ou à établir de nouvelles usines. Son action a également favorisé l'intégration de sociétés étrangères à des économies locales. Ainsi, la Société s'est impliquée de diverses façons dans des projets touchant le secteur des pâtes, des papiers et des cartons: en 1973, avec Produits Forestiers Tembec inc. et sa filiale Tembois inc.; en 1974, avec F.F. Soucy inc. et associés et Papier Cascades (Cabano) inc., et éventuellement dans la papeterie de Matane où REXFOR détiendra une part beaucoup plus importante du capital-actions que par le passé.

REXFOR s'est également impliquée dans le domaine des sciages résineux, soit dans Scierie Taschereau inc. et Scierie Béarn inc, dans le complexe de sciage de la Rivière-aux-Outardes où la Société détient 60% du capital, la différence étant détenue par la Compagnie de Papier QNS limitée, de même que dans certaines scieries de la région du Bas-Saint-Laurent, à Grande-Vallée et à Saint-Léon-le-Grand. Récemment, la Société acquérait les entreprises Bellerive et Ka'N'Enda de Mont-Laurier, qui fabriquent des sciages de feuillus et des placages de contre-plaqués de merisier. Enfin, mentionnons l'implication récente de REXFOR au niveau du projet d'usine de panneaux meubles à Sayabec, en association avec des industriels européens.

Malgré ses moyens limités, le défi que doit relever REXFOR consiste à servir d'instrument important de la collectivité québécoise dans le secteur forestier. Sa présence stratégique, seule ou en association avec le secteur privé, ses dépenses en recherche appliquée et son orientation vers l'introduction de l'innovation sous différentes formes lui permettent de stimuler le développement de l'industrie forestière québécoise.

Enfin rappelons qu'au plan industriel, la Société générale de financement par ses participations dans diverses sociétés est aussi très importante. La Société de développement industriel possède également des placements minoritaires dans les industries du bois et des pâtes et papiers.

Chapitre 11

Les mines

Bien que la valeur relative du secteur minier dans l'économie ait considérablement diminué, les substances minérales remplissent toujours une fonction primordiale dans la production de la plupart des biens consommés. Le secteur minier constitue une activité déterminante pour l'économie québécoise, puisque chaque dollar dépensé dans la production de minéraux engendre en amont et en aval des retombées de trois dollars. Le Québec se classe au premier rang au Canada pour la production primaire d'amiante, de bioxyde de titane, de niobium et de tourbe, de même que pour la production secondaire d'aluminium et de cuivre. En outre, les ressources minérales contribuent largement aux exportations internationales du Québec. Elles arrivent de fait au premier rang de la valeur des exportations canadiennes chargées au Québec. Au cours des cinq prochaines années, quelque 2 $ milliards seront investis dans ce secteur. L'importance des ressources minérales est encore plus évidente si l'on songe que l'existence même de plusieurs villes québécoises repose sur l'extraction du minerai: Chibougamau, Fermont, Gagnon, Murdochville, Thetford-Mines, etc. Enfin, les réserves minérales du sous-sol québécois sont encore très mal connues. Une grande partie du territoire n'a pas encore fait l'objet d'exploration systématique et intensive.

Le secteur minier se caractérise par une instabilité chronique des marchés. Les prix et la rentabilité des principales productions minières de base subissent de très grandes fluctuations par suite de la rigidité de l'offre. Des contraintes, comme la longueur des délais entre les travaux d'exploration et la mise en exploitation éventuelle, ou encore les investissements massifs exigés pour le développement de gisements rentables expliquent les difficultés des producteurs à adapter l'offre à l'évolution de la demande mondiale.

À cause du contexte hautement risqué des investissements, l'industrie minière est fortement dominée par de grandes entreprises multinationales dans des secteurs déterminants tels l'amiante, le fer et le titane. Les stratégies corporatives de ces firmes ne correspondent que fortuitement aux orientations et aux préoccupations de développement des pays producteurs. Par conséquent, hormis la présence des sociétés d'État, la participation québécoise dans l'industrie minière est pratiquement nulle.

Cette domination du secteur minier par les entreprises étrangères entraîne de multiples conséquences sur l'exploitation des ressources. Pour certains métaux, tels le cuivre, l'or et le zinc, par exemple, les fortes amplitudes conjoncturelles observées dans les investissements d'exploration ont eu pour effet, au bout de quelque temps, de ralentier les activités d'extraction de ces matières premières et d'influer négativement sur la stabilité économique des régions concernées. Par ailleurs, la présence de réserves abondantes en fer ou en amiante n'a pas suscité au Québec le développement d'industries de transformation. En effet, les activités de soutien liées à l'extraction et à la transformation minières sont, pour des raisons de stratégie nationale ou corporative, généralement implantées à l'extérieur du Québec. C'est le cas notamment des activités de recherche et de développement et des activités des sièges sociaux, dont l'absence a empêché le Québec de profiter de retombées économiques intéressantes.

La politique gouvernementale vise à corriger ces déséquilibres afin d'assurer une croissance plus stable de l'activité minière et de répartir sur le territoire québécois les retombées économiques des ressources minières. Cette politique s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs, d'outils d'encadrement et d'intervenants privilégiés. Les objectifs portent sur une participation accrue des Québécois à l'activité minière, une plus grande connaissance du potentiel et un renouvellement constant des réserves minérales, une intégration plus poussée des activités d'exploration, d'exploitation, de tranformation et d'utilisation des ressources, ainsi qu'une diversification des économies régionales. Les moyens d'action sont multiples et s'adressent à plusieurs intervenants: soutien à l'exploration minérale, promotion et orientation de la recherche et

du développement reliés au secteur, mesures fiscales, accès au financement de risque, mode de tenure du sous-sol, développement, en association avec le secteur privé, des sociétés d'État telle la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société nationale de l'amiante (SNA).

Le bilan des actions des dernières années

Tout en conservant les mêmes orientations fondamentales, les buts à atteindre et les moyens d'action mis en oeuvre par l'État varient nécessairement selon les caractéristiques d'exploration et d'exploitation de chacune des substances. Dans certains cas, il est nécessaire d'agir au niveau de l'exploration, dans d'autres, au niveau de l'exploitation, de la transformation ou du contrôle. Compte tenu du contexte particulier dans lequel s'insère la politique gouvernementale, le bilan des actions des dernières années comporte deux grands volets: la consolidation relative aux principales substances minérales et les activités des sociétés d'État.

L'action selon les substances minérales

Dans le secteur des métaux non ferreux, le Québec possède une capacité de transformation bien supérieure à sa production minière. Cet avantage dans le domaine de la fonte et de l'affinage demeure cependant lié à sa capacité de s'approvisionner en minerais et en rebuts. Le déclin des réserves québécoises rendait l'industrie de transformation du cuivre et du zinc dépendante à plus de 50% d'approvisionnements étrangers. Pendant ce temps, d'importants investissements dans le secteur de la transformation étaient réalisés en Ontario grâce au concours d'une société d'État fédérale.

Il fallait donc mettre l'accent sur la recherche et l'exploitation de nouvelles réserves minérales afin d'accroître les sources d'approvisionnement en matières premières. L'élaboration d'un plan quinquennal d'exploration minière de l'Abitibi-Témiscamingue a permis d'engager près de 30 $ millions dans la réalisation de multiples travaux. Une compilation systématique de toutes les données géoscientifiques disponibles sur l'Abitibi-Témiscamingue a ainsi été mise à la disposition des explorateurs, conférant au territoire un attrait plus marqué. Une entente engageant de part et d'autre des fonds de 10 $ millions sur cinq ans a aussi été conclue avec le ministère français de l'Industrie, à des fins d'exploration minière au Québec. Par ailleurs, le gouvernement québécois a souscrit à une trentaine d'ententes en vertu desquelles il fournit 50% des capitaux de risque nécessaires à la conduite de programmes de prospection de moindre envergure. Cette forme d'intervention permet d'atténuer les difficultés de financement des petites sociétés.

L'éventail des mesures gouvernementales mises de l'avant pour relancer l'exploration comporte également des dispositions légales et fiscales. Sanctionnée en 1977, la Loi 27 autorise maintenant le ministre de l'Énergie et des Ressources à réserver, au nom de la Couronne, tout terrain délaissé par les agents d'exploration mais dont le potentiel minier justifie des travaux plus poussés d'inventaire et de recherche. Une révision de la Loi sur les droits de mine a de plus stimulé les dépenses d'exploration minière en les rendant déductibles dans une proportion de 133 1/3%.

En 1978, le Code civil a été amendé pour faciliter la création de sociétés en commandite dans le secteur minier. Enfin, depuis 1980, le gouvernement accorde aux particuliers le droit de déduire de leurs revenus 166 2/3% des dépenses d'exploration effectuées par eux-mêmes ou engagées en leur nom par des sociétés en commandite.

Alors que dans le domaine des métaux non ferreux l'accent a porté sur le renouvellement des réserves minérales, en ce qui concerne l'amiante, l'action gouvernementale a visé la transformation plus poussée du minerai au Québec et un contrôle accru des Québécois sur le développement de cette ressource. La Société nationale de l'amiante (SNA), créée en

1978, a déjà nettement contribué au développement de la transformation de l'amiante au Québec: usine d'endos à linoléum Lupel à Cap-de-la-Madeleine, production de plaquettes de freins à disques (Distex), fabrication de sels de magnésium extraits de résidus d'amiante (MAGNAQ-1), acquisition de deux usines d'amiante-ciment (Atlas Turner à Montréal et Turner Building Products de Colombie-Britannique), etc. La SNA a aussi parrainé un ambitieux programme de recherche et de développement qui a conduit, d'une part, à la production en laboratoire de magnésium sous forme de métal et, d'autre part, au développement d'un nouveau matériau de charge (filler) pour lequel on a sollicité des brevets d'invention dans quelque 40 pays. En vue d'acquérir une compétence en recherche et de favoriser une transformation plus poussée, le gouvernement a également créé l'Institut de recherche et de développement des produits de l'amiante (IRDA) financé majoritairement par le secteur privé.

Dans le domaine de la tourbe, le Québec compte une quarantaine d'exploitants. La production est presque exclusivement destinée à l'horticulture et exportée dans une proportion de 90% aux États-Unis. Compte tenu des caractéristiques physiques et chimiques de cette ressource qui lui confèrent plusieurs usages possibles dans les secteurs agricole, énergétique et industriel, la production actuelle est trop peu diversifiée et la valeur ajoutée demeure relativement faible puisque les opérations se limitent à la récolte et à l'ensachage du produit.

Un important programme de recherche et de développement, portant à la fois sur de nouvelles techniques d'exploitation et des filières de transformation de la tourbe a été mis au point avec la collaboration d'organismes, tels le Centre de recherche minérale, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et quelques spécialistes du secteur privé. Les résultats obtenus jusqu'ici sont des plus encourageants. Un prototype de pressoir mécanique capable d'abaisser le taux d'humidité de la tourbe aux environs de 70% a été réalisé avec la participation financière d'une entreprise privée. Un autre projet de recherche mixte avec une société d'exploitation de minerai de fer devrait conduire au remplacement par la tourbe de matières minérales importées. La recherche est prometteuse dans plusieurs autres voies, telles la récupération d'huiles essentielles, de résines et de cires utilisables dans les parfums et certains produits pharmaceutiques, la production de protéines d'organismes unicellulaires pour l'alimentation, la liquéfaction thermochimique de la tourbe à des fins énergétiques, etc.

L'industrie du granite, pour sa part, malgré un abondant potentiel en termes de coloris et de qualité, subissait depuis 1965 un ralentissement marqué au point de ne plus fonctionner qu'à 40% de sa capacité en 1979. Une telle détérioration s'explique principalement par la méconnaissance des marchés disponibles, l'insuffisance du marketing et la désuétude technologique. Pour inverser cette tendance, une stratégie à trois volets a été mise en place: une politique gouvernementale d'achat de granite de construction pour les édifices publics, une assistance financière à l'Association des producteurs de granite du Québec pour la constitution d'un directorat permanent offrant à ses membres des services communs de recherche, de promotion et de mise en marché et, enfin, l'implantation d'une technologie moderne, garantie indispensable de qualité et de compétitivité. L'application de cette stratégie a déjà commencé à porter ses fruits puisque le secteur privé annonçait, dès l'été 1981, la construction d'une usine moderne de sciage et de polissage de panneaux minces de 2 cm et moins, une première en Amérique du Nord.

Dans le secteur aurifère, le gouvernement travaille déjà depuis plusieurs mois avec l'industrie privée à la construction d'un concentrateur régional destiné à exploiter des gisements d'envergure insuffisante pour justifier leur propre atelier de concentration. Les études réalisées à ce jour démontrent que des économies substantielles pourraient découler de la mise en commun du traitement du minerai. Les échanges avec l'entreprise privée permet-

tent d'espérer que le projet de concentrateur régional connaîtra prochainement un dénouement favorable. Le gouvernement, de plus, est prêt à participer au financement nécessaire à l'aménagement d'une usine mobile afin d'exploiter de petits gisements situés trop loin des installations existantes. Les autorités gouvernementales sont actuellement en pourparlers avec une firme d'ingénieurs-conseils dans le but de mettre au point ce concept nouveau en matière de traitement sur place du minérai.

L'action des sociétés d'État

Par le passé, les intervenants privés n'ont pu, à eux seuls, faire suffisamment d'exploration pour tirer parti du riche potentiel minéral québécois. Bien plus, la participation québécoise privée aux stades ultérieurs de la chaîne de production, c'est-à-dire à l'exploitation-transformation, s'est avérée très faible depuis toujours. La séquence logique du développement minéral, telle qu'amorcée par l'activité d'exploration dans le cas des métaux non ferreux, démontre bien la difficulté de devenir exploitant sans s'engager d'abord en exploration, à moins d'acheter tout simplement des entreprises déjà en exploitation.

Dans ce contexte, sans aucunement se substituer aux intervenants privés, les sociétés d'État ont largement tablé sur l'immensité du territoire québécois et la multiplicité de ses ressources pour s'engager dans l'exploration puis dans l'exploitation. De plus, comme les compagnies d'exploration en activité au Québec sont en très grande majorité étrangères et conduisent leurs opérations de l'extérieur, elles ont trouvé dans ces sociétés d'État des partenaires de choix avec lesquels elles se sont largement associées. Ce qui, en échange, a apporté aux sociétés d'État et, par le fait même au Québec, un savoir-faire très précieux.

Plusieurs associations entre le secteur privé et les sociétés d'État on vu le jour au cours des quatre dernières années. Pour ne citer que quelques exemples, rappelons, en ce qui concerne SOQUEM, les projets des mines Doyon, Muscocho et celui de Rouyn-Merger; pour la SDBJ, des associations avec Seru Nucléaire, Eldorado et Uranerz; pour la SNA, une participation dans Lupel-Amiante, Distex, Filaq-SNA et Bell Asbestos.

Afin d'accroître ses capacités d'exploration et de susciter l'intérêt des entrepreneurs québécois, SOQUEM adoptait, en 1980, une politique d'association par l'acquisition de titres de sociétés minières. Cette décision a eu des effets multiples. Le public québécois a répondu favorablement à l'appel lancé en souscrivant massivement à la campagne de financement de la société Exploration Aiguebelle inc. Par ailleurs, SOQUEM a acquis des intérêts dans le Groupe minier Sullivan limitée, participation qui permet à celui-ci d'accroître ses activités de prospection minière, fournissant en même temps à SOQUEM l'occasion de diversifier ses propres activités tout en collaborant au développement d'un groupe minier authentiquement québécois.

De son côté, la Société de développement de la Baie James a modifié sa structure financière afin d'utiliser la formule de société en commandite. Là encore, la réaction favorable du public québécois s'est manifestée par une contribution de 12 $ millions lors d'une première souscription destinée au développement minéral des territoires du Nord.

L'un des aspects les plus positifs de l'intervention de la Société nationale de l'amiante est sans contredit l'accroissement considérable sur une période de moins de trois ans du taux de la transformation de la fibre au Québec, qui est passé de 3,5% à 8%. D'autre part, avec le contrôle de General Dynamics du Canada, la participation québécoise à la production de la fibre d'amiante est passée de 0 à près de 25% (40% en valeur).

Le programme d'action

Les orientations générales

Le bilan des interventions gouvernementales dans le secteur minéral au cours des dernières années se révèle fort encourageant et ce, à maints égards. L'exploration de l'Abitibi-Témiscamingue a repris son élan avec le concours de fonds privés et publics. La ruée vers l'or, conjugée à un financement public rendu plus attrayant grâce à des stimulants fiscaux, a créé des centaines d'emplois à court et à moyen terme. L'entrepreneurship québécois s'est raffermi, plus particulièrement dans l'exploitation des minéraux industriels tels la calcite, la tourbe, la silice et le granite. Enfin, l'action des sociétés d'État a permis de consolider et de diversifier la présence québécoise au niveau de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation.

Les orientations du programme d'action des prochaines années sont essentiellement les mêmes que celles des dernières années. Toutefois, les efforts porteront particulièrement sur la diversification et le renforcement des économies régionales affectées par une mauvaise évolution conjoncturelle au cours des derniers mois. En même temps, la priorité sera accordée à l'amélioration des structures d'encadrement des entreprises issues du milieu et désireuses de contribuer au développement des richesses naturelles.

La diversification et le renforcement de l'économie de certaines régions minières

L'une des principales façons de diversifier et de renforcer à moyen terme l'économie de certaines régions minières est d'abord d'améliorer la connaissance du territoire. L'inventaire du potentiel minéral constitue en effet le premier maillon d'une éventuelle chaîne de production. À ce titre, l'exploration représente un élément important de l'élaboration d'une stratégie de développement à la fois minier et régional.

En ce qui a trait aux métaux non ferreux, les efforts d'exploration récents laissent espérer un redressement de la situation à moyen terme. Toutefois, les capacités de transformation primaire du cuivre et du zinc continueront, dans l'état actuel de la technologie, de dépendre en grande partie d'approvisionnements étrangers. Il faut donc poursuivre les efforts d'exploration.

Historiquement, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu de 70 à 80% des sommes dépensées en travaux d'exploration. Cette situation s'explique, évidemment, par la présence de formations géologiques favorables et par la découverte de métaux non ferreux, ainsi que par le degré relativement élevé d'exploitation de cette partie du territoire. D'autres régions, néanmoins, possèdent un aussi fort potentiel minéral et exigent des interventions urgentes. C'est le cas de l'Est du Québec et de la région de l'Amiante qui font partie de la formation géologi-

que des Appalaches. Cette dernière a été peu explorée jusqu'ici mais elle est fort prometteuse aussi bien au plan des minéraux industriels qu'à celui des métaux non ferreux. Caractérisé par l'exploitation de l'amiante à l'ouest et par des gisements de cuivre à l'est, l'environnement géologique de ce vaste territoire des Appalaches se prête à la recherche de nombreuses substances minérales, entre autres du cuivre, du zinc, du plomb, de l'or, du molybdène et de l'étain. Le gouvernement consacrera une somme de 35 $ millions à un programme quinquennal d'exploration minérale des Appalaches et, dans un premier temps, mettra l'emphase sur la zone du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie. Ce programme comportera divers types de relevés géologiques, géochimiques et géophysiques, en vue de parfaire la connaissance de base du territoire et d'obtenir une véritable synthèse géologique de la région.

La région de la Côte-Nord a également subi ces derniers temps des revers économiques très sérieux reliés à la conjoncture défavorable de l'industrie du fer et de l'acier. La partie septentrionale de la Fosse du Labrador (et son extension nord en direction de la zone Cap-Smith-Maricourt) présente un intérêt certain puisqu'elle constitue un bassin riche en métaux variés tels l'uranium, le plomb, le zinc, l'or, le cuivre, le nickel, etc. Malgré les efforts de quelques intervenants privés et publics, l'absence de connaissance géoscientifique du potentiel de ce territoire en retarde considérablement le développement. D'autre part, l'inexistence d'infrastructures d'accès représente une grave contrainte pour la viabilité des exploitations. Le développement de la Fosse du Labrador requiert donc une approche spécifique regroupant les interventions des secteurs privé et public.

Pour être en mesure de mieux apprécier l'importance des bénéfices d'une exploitation de la Fosse, il faut au préalable recueillir des précisions sur la valeur des ressources qui s'y trouvent, ce qui exige des injections massives de capitaux de la part des sociétés intéressées. Pour sa part, le gouvernement, en raison de l'importance des enjeux et afin de promouvoir ou d'accélérer la réalisation de tels projets, consacrera un budget de 30 $ millions sur une période cinq ans à parfaire la connaissance géologique de base du territoire. Des résultats de cette première étape dépendront donc tous les projets futurs d'exploration et d'exploitation.

Bien que dans le passé l'activité minière se soit limitée dans une proportion de 90% à 95% à l'exploitation de six substances (fer, cuivre, zinc, or, amiante et titane), le potentiel minéral du Québec demeure nettement plus vaste. À titre d'illustration, des minéraux tels que le barytine, la fluorine, le graphite, le lithium, la tourbe, le mica, la syénite à néphéline, la calcite et bien d'autres sont appelés à connaître des usages industriels de plus en plus nombreux. L'exploitation de ces minéraux industriels constitue un champ d'activité qui demande

relativement peu de capitaux, favorise la participation des entreprises privées québécoises et, en parallèle, entraîne des retombées économiques régionales non négligeables. Il importe donc pour le Québec de déployer les efforts nécessaires pour accaparer une portion significative de ces marchés, diversifiant et stabilisant du même coup sa production minérale.

L'exploitation des minéraux industriels contribue à diversifier et renforcer l'économie générale et, dans bon nombre de cas, régionale. Plusieurs de ces minéraux, souvent importés en quantité considérable, entrent dans la fabrication des produits de l'industrie secondaire et sont commercialisés à grande échelle: les papiers, les peintures, les matières plastiques, etc. Le secteur des minéraux industriels offre donc de nombreuses possibilités, grâce à des réserves parfois fort imposantes pour ce qui est de certaines substances telles la tourbe et le mica, et ouvre la voie à des marchés potentiels prometteurs. Encore à l'état embryonnaire, ce secteur n'en offre pas moins aux Québécois un champ d'action unique pour mettre en valeur leurs richesses naturelles. Pour favoriser et encadrer le développement des minéraux industriels, le gouvernement mettra sur pied un groupe d'experts qui fourniront une aide technique aux petites et moyennes entreprises spécialisées, pour mieux les épauler et faciliter leur démarrage.

L'amélioration des mesures d'encadrement

Jusqu'à présent, peu d'efforts ont été consacrés à établir une structure d'encadrement adaptée aux besoins de l'industrie minière. Ainsi, on ne pourra opérer un véritable déblocage de l'exploration et du développement miniers dans la région des Appalaches tant et aussi longtemps que le mode de tenure du sous-sol n'y aura pas été modifié.

Les droits de mine au Québec sont généralement la propriété du gouvernement et toute personne intéressée à la recherche minière doit obtenir les permis de recherche prévus dans la Loi sur les mines. Toutefois, sur les terres concédées avant le 24 juillet 1880, les droits de mine, sauf pour l'or et l'argent, appartiennent toujours au propriétaire de la surface. Cette même situation se retrouve dans bon nombre de seigneuries, ce qui oblige toute personne ou société minière intéressée à la recherche minière sur ces terres non visées par la Loi sur les mines à transiger avec un grand nombre d'intervenants qui sont souvent difficiles à identifier. Ces terrains, en effet, ont pu être vendus ou cédés au cours des années sans mention aucune des droits de mine. Il est alors nécessaire de procéder à des examens fastidieux de titres qui remontent parfois à la création du cadastre, en 1859. Cette situation prévaut aussi dans le cas des concessions minières d'avant le 1er juillet 1911, alors que les lois de l'époque accordaient au concessionnaire minier, moyennant le paiement d'une rente, les mêmes droits

que ceux des propriétaires de terres concédées avant 1880.

À cause de ces diverses difficultés, de vastes territoires, au cadre géologique pourtant favorable, ne sont pas mis en valeur, peu de sociétés d'exploration étant disposées à investir des sommes appréciables pour effectuer des recherches de titres dont l'issue demeure incertaine. Afin d'imprimer un nouvel essor à l'exploration minière, voire même pétrolière, sur ces territoires, l'Assemblée nationale adoptera une loi ayant pour objet de révoquer tous les droits de mine détenus par des particuliers, ainsi que les concessions minières accordées avant 1911, sauf pour les gisements déjà en exploitation ou considérés comme réserves. En contrepartie, le propriétaire dont les droits sont révoqués recevra une compensation sous forme de redevance annuelle.

En outre, une attention spéciale sera accordée à la définition et à l'implantation de mesures d'encadrement profitables au plus grand nombre possible d'intervenants du secteur privé, principalement aux PME minières québécoises. Ces mesures auront pour but d'assurer la disponibilité d'un financement adéquat pour l'exploration et l'exploitation de gisements, d'inciter l'industrie à varier ses activités et à accroître la valeur ajoutés des substances minérales traitées, de mettre sur pied un groupe d'intervention composé de spécialistes en minéraux industriels et, enfin, d'augmenter les efforts de recherche et de développement en général.

L'un des problèmes majeurs à surmonter, à court et à moyen terme, est d'assurer le financement de l'industrie minière et, plus particulièrement, des entreprises d'exploration. Le financement sur le marché public constitue une première source importante de capitaux pour les PME minières. Depuis quelques mois, la communauté financière, représentée par la Bourse de Montréal et les maisons de courtage en valeurs mobilières, de même que les dirigeants de l'industrie minière et le gouvernement, étudient ensemble des solutions à ce problème. Ces échanges devraient conduire à une meilleure compréhension des besoins réels de la petite et moyenne entreprise minière, de façon à produire rapidement un déblocage. Il appert d'ores et déjà qu'une approche plus réceptive des organismes de contrôle ou d'autoréglementation contribuera à la relance des titres miniers sur le marché public, ce qui ne signifie pas pour autant que la protection de l'épargnant investisseur sera sacrifiée.

Toutefois, même après une révision des normes d'accès au financement public, bon nombre d'entreprises continueront d'éprouver de la difficulté à se procurer des capitaux de risque. Leur travaux peuvent ne pas être suffisamment avancés pour susciter l'intérêt du public souscripteur, ou encore la taille des entreprises requérantes risque de ne pas leur permettre de se classer comme corporations publiques. Parce que le secteur minier présente des caractéristiques qui lui confèrent un haut degré de risque, il faut

créer d'autres moyens financiers capables de canaliser les capitaux là où les marchés institutionnels hésitent à s'aventurer. Pour pallier ces difficultés, le gouvernement implantera un nouveau programme axé sur des opérations de financement destinées à des fins variées: mise en valeur, travaux de recherche et de développement pour lesquels l'entreprise réussit difficilement à obtenir des fonds par les voies habituelles, exploitation, etc.

Afin de garder l'industrie québécoise à la fine pointe de la technologie et d'imprimer un nouvel essor au secteur minéral, d'importants efforts de recherche et de développement viendront compléter ce train de mesures. Le gouvernement entend se donner des programmes de recherche structurés en concertation avec les autres centres québécois spécialisés en cette matière. À cet effet, il met actuellement la dernière main au plan de développement de son Centre de recherche minérale, plan qui spécifiera les priorités gouvernementales en ce domaine et qui sera rendu public à l'automne.

La Société nationale de l'amiante (SNA), pour sa part, s'est dotée d'un groupe de recherche et de développement dont les travaux ont déjà apporté d'importants résultats au cours des deux dernières années. L'originalité de la recherche de la Société nationale de l'amiante consiste à favoriser l'approche chimique et métallurgique pour s'attaquer au minerai en tant que silicate de magnésium, plutôt que d'opter pour l'approche traditionnelle physico-mécanique. À titre d'exemple, cette nouvelle approche a permis à la Société nationale de l'amiante de mettre en marche à Thetford-Mines le projet MAGNAQ-I, une usine de production (6 000 tonnes/année) de composés de magnésium extraits de résidus d'amiante selon un procédé conçu et breveté par la SNA.

L'Institut de recherche et de développement des produits de l'amiante (IRDA), mis sur pied il y a trois ans[1], a déjà dépensé quelque 2,5 $ millions en recherche et développement. L'Institut effectue des recherches sur la toxicité des fibres d'amiante modifiées ainsi que sur les répercussions de l'amiante sur la santé des travailleurs et autres personnes en contact avec ces produits. Fait à noter, un type particulier de fibre modifiée a déjà donné des résultats prometteurs en laboratoire (in vitro) et l'on testera maintenant dans plusieurs laboratoires à travers le monde ses effets sur les animaux. Ces recherches pourraient assurer définitivement l'avenir de l'amiante.

La SNA met également au point en laboratoire un procédé d'extraction et de fabrication industrielle du magnésium sous forme de métal tiré des résidus d'amiante (MAGNAQ-II). Elle effectue aussi des recherches sur les fertilisants magnésiens, les matières plastiques, de nouveaux matériaux de construction, etc. Plusieurs de ces travaux déboucheront éventuellement sur des projets industriels concrets.

1. Le budget de l'IRDA est assumé par les sociétés productrices et le gouvernement québécois.

Chapitre 12

Les transports

La possibilité de transporter les biens et les personnes à un prix non prohibitif s'avère une condition de base au développement de toute économie, régionale ou nationale. Les activités de transport et les services connexes permettent de relier le secteur productif à la main-d'oeuvre, aux sources d'approvisionnement et aux marchés. Elles contribuent également au rayonnement et à la stature internationale de l'économie. L'impact économique des transports se manifeste de multiples autres façons: consommation d'énergie, activités des transporteurs et des intermédiaires, investissements, fabrication de matériel de transport, tourisme, voyages d'affaires, etc. Pour toutes ces raisons, les transports représentent un élément non négligeable dans l'élaboration des politiques de développement économique.

Le transport est une composante importante des coûts de plusieurs produits bruts ou transformés, notamment lorsque ceux-ci sont destinés à l'exportation (tableau 11). Le domaine des transports prend une dimension particulière à cause de la situation géographique du Québec, de l'étendue de son territoire et de l'ampleur des échanges internationaux. Le Québec exportant environ 40% de son produit intérieur brut, la qualité et le prix des services de transport ont donc une influence considérable sur la compétitivité de l'économie québécoise.

Le secteur des transports représentait, en 1979, 5,4% du produit intérieur brut du Québec, soit 2 959 $ millions, et il employait plus de 110 000 personnes[1].

1. *Les comptes économiques de revenus et dépenses du Québec*, Bureau de la statistique du Québec, 1979.

Tableau 11
Frais majeurs de transport pour certains groupes de produits au Canada en proportion du prix d'achat — 1974

Type de produit	Ventes intérieures %	Exportations %
Produits forestiers	16,7	18,5
Minéraux non métalliques	28,2	19,6
Produits de la viande, du poisson et du lait	6,0	6,8
Produits du textile	4,0	7,7
Bois, scierie, autres produits du bois	10,9	17,4
Fabrication des produits de métal	6,3	9,3
Automobiles, camions, autre matériel de transport	4,2	4,5
Produits du pétrole et du charbon	6,7	7,2
Produits chimiques	8,6	12,5
Produits de minéraux non métalliques	11,2	13,8
Papier et produits du papier	9,8	11,5

Source: Conseil économique du Canada, d'après des données de SKOULAS, Nicolas, *L'incidence des coûts de transport sur la compétitivité des producteurs canadiens*, Consommation et Corporations Canada, Ottawa, 1981.

Par ailleurs, les immobilisations des différentes entreprises québécoises de transport atteignaient 580 $ millions en 1980, soit 4,6% des immobilisations totales[2].

Malgré leur importance, ces données sous-estiment la place réelle des transports dans l'économie du Québec, puisqu'elles ne tiennent compte que de la partie réglementée du transport effectué pour le compte d'autrui, c'est-à-dire des services de transport vendus d'une entreprise à une autre. En réalité, plusieurs expéditeurs ont leur propre service de transport et n'ont pas recours aux transporteurs commerciaux. La valeur des services privés de camionnage serait égale, sinon supérieure, aux services des entreprises commerciales de camionnage.

Le domaine des transports est complexe, étant formé d'une grande variété d'industries, d'activités et d'acteurs complémentaires ou concurrents. Cette réalité est en évolution constante sous l'influence de différents facteurs comme le coût de l'énergie, les progrès technologiques, les nouvelles approches de gestion et de mise en marché, ou les additions majeures aux infrastructures.

Ainsi, la répartition du marché des transports entre les principaux modes a changé sensiblement depuis 15 ans tant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes (tableau 12). Le rail a décliné de façon marquée à la fois pour le transport des marchandises et des passagers. Pendant ce temps, le camionnage accaparait une part beaucoup plus importante du transport des marchandises et l'avion enregistrait une progression très substantielle dans le transport des personnes. Il n'existe pas de statistiques récentes permettant de quantifier ce phénomène, mais il est probable qu'avec la montée en flèche des coûts de l'énergie, la répartition du marché s'est modifiée encore davantage au cours des trois ou quatre dernières années.

Dans les années futures, la compétitivité des différents modes de transport n'évoluera pas nécessairement selon les tendances des dernières décennies. D'abord, le facteur énergétique raffermit sensiblement la compétitivité du transport maritime par rapport au transport terrestre, tout en réduisant le potentiel de croissance du transport aérien. Au niveau du transport terrestre des personnes, le contexte éner-

2. *Investissements privés et publics au Canada*, catalogue 61-205, Statistique Canada, 1980.

Tableau 12
Répartition des activités de transport au Canada

	Marchandises (Revenus d'exploitation des transporteurs)		Voyageurs (Voyageurs/km)	
Mode de transport	1966 (%)	1976 (%)	1967 (%)	1977 (%)
Ferroviaire	55	41	3	1,0
Aérien	1	2	7	12,5
Maritime	14	13	—	—
Routier-camionnage	30	44	—	—
-automobile	—	—	87	84,0
-autocar et transport urbain	—	—	3	2,5
	100	100	100	100,0

Source: Commission canadienne des transports.

gétique avantage le développement des déplacements collectifs par rapport au transport privé par automobile. Ainsi, l'évolution sera certainement favorable à l'autobus et au train pour peu que ces modes de transport, en particulier le transport ferroviaire, fassent preuve d'un nouveau dynamisme. Dans le domaine du transport terrestre des marchandises, la tendance à la spécialisation du transport ferroviaire et du camionnage en fonction de leurs avantages propres se poursuivra. Les possibilités de substitution entre ces deux modes demeureront limitées par des considérations autres qu'énergétiques: vitesse de livraison, quantité et nature des produits transportés, distance à parcourir, coût de manutention, etc. En fait, la concurrence entre le rail et la route touche environ 25% (en poids) des marchandises transportées[3].

Les progrès technologiques modifieront aussi beaucoup le domaine des transports: nouveaux types de navires, notamment pour le transport des hydrocarbures et pour la navigation arctique, utilisation de trains plus rapides et plus efficaces, développement de technologies électroniques permettant une meilleure gestion du transport (informatique), diminution des voyages d'affaires (téléconférences, courrier électronique), recours à de nouvelles sources énergétiques motrices, etc.

Enfin, la gestion des entreprises, de même que l'organisation et la mise en marché de leurs services constituent maintenant des variables déterminantes. La possibilité de gains de productivité et l'évolution des politiques commerciales et réglementaires des divers gouvernements favorisent l'émergence d'entreprises susceptibles d'offrir des services diversifiés, intégrés et multimodaux, notamment au niveau du transport international.

L'évolution récente du contexte international favorise l'essor d'entreprises intégrées de transport multimodal contrôlant une part de plus en plus grande du marché du transport et de ses activités connexes. La déréglementation partielle de plusieurs secteurs de transport aux États-Unis (transport de conteneurs et de remorques routières par train, camionnage, transport aérien), la mise en oeuvre prochaine de deux conventions internationales, l'une sur les conférences maritimes, l'autre sur le transport multimodal et enfin le développement et la rationalisation de centres de distribution multimodale contribuent à cette plus grande intégration. La réglementation canadienne permet l'existence de sociétés de transport multimodales, ce qui lui confère une certaine avance sur les États-Unis. L'essor récent du port de Montréal s'explique d'ailleurs en partie par l'activité de telles sociétés. Malgré tout, la participation québécoise au transport multimodal est encore relativement faible.

Outre les contextes énergétique, technologique et institutionnel, la politique gouvernementale à l'égard des transports doit tenir compte de certaines caractéristiques structurelles de ce secteur. D'abord, les activités de transport requièrent en général une forte capitalisation aussi bien au niveau des infrastructures qu'au niveau des installations et du matériel d'exploitation. Dans bien des cas, l'importance des investissements à effectuer constitue un frein puissant à l'arrivée de nouveaux concurrents ou à la desserte de trafics moins rentables. Souvent aussi les investissements, surtout en ce qui concerne les infrastructures, sont fondés sur leur caractère de bien public plus que sur leur rentabilité à court terme. En fait, ces caractéristiques structurelles indiquent clairement certains domaines d'intervention pour les gouvernements: la mise en place des infrastructures nécessaires, le développement des services là où la rentabilité économique globale le justifie, la régulation de la concurrence entre les transporteurs. D'autres objectifs peuvent encore motiver l'intervention du gouvernement: la promotion du rôle du Québec comme point de transit d'échanges internationaux à cause des effets

3. *Truck and Rail Energy Comparison*, Project 1275, SRI International, octobre 1980.

d'entraînement sur l'économie qu'un tel statut implique, la fabrication de matériel de transport, l'économie d'énergie, etc.[4]

La juridiction en matière de transport est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Jusqu'à maintenant cependant, le gouvernement fédéral a été nettement le principal intervenant gouvernemental dans les domaines maritime, aérien ou ferroviaire, sans doute à cause de sa volonté d'utiliser les grands réseaux de transport comme instruments d'intégration «nationale». En réalité, les impératifs du développement économique obligent de plus en plus les provinces à agir dans ces domaines. Le gouvernement du Québec dispose pour sa part d'un certain nombre de leviers d'intervention tels la construction d'infrastructures, la réglementation, la concertation des intervenants y compris la coordination intergouvernementale, la promotion des services québécois de transport, le soutien à la recherche et au développement technologique ou l'action directe par le biais d'investissements dans des entreprises de transport.

Le transport terrestre

Le réseau routier

La route est de loin le moyen le plus souple et le plus répandu d'intégration des régions. Le Québec possède un réseau routier important dont la longueur totale est supérieure à 126 000 km. En termes de responsabilité administrative, ce réseau est partagé, dans l'ensemble, entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Ainsi, le ministère des Transports est responsable de la construction, de la réhabilitation et de l'entretien de quelque 60 000 km de routes classées en quatre catégories, selon leur vocation, leur achalandage, leur type d'usagers, etc. Ce sont les autoroutes, les routes principales, les routes régionales et les chemins municipaux. Les routes des deux premières catégories sont caractérisées par une circulation de transit importante et des normes de construction et d'entretien élevées. Elles composent le réseau principal des communications interrégionales du Québec et totalisent 11 739 km, dont près de 2 200 km d'autoroute. Les routes des deux autres catégories desservent des populations d'une région ou d'une localité.

Au cours des 20 dernières années, des ressources considérables ont été accordées au développement du réseau routier. Le Québec devait se doter d'infrastructures routières adéquates pour répondre aux besoins croissants de la population et de l'activité économique. Les principales liaisons inter et intrarégionales sont maintenant complétées et le Québec possède l'un des réseaux routiers les plus importants d'Amérique du Nord.

Le programme d'action

Au cours des prochaines années, la priorité sera accordée au parachèvement des travaux déjà entrepris ainsi qu'à l'amélioration et à la réhabilitation des axes existants. Le programme de construction routière exigera des investissements de l'ordre de 2 $ milliards au cours des cinq prochaines années, dont 400 $ millions pour l'expansion du réseau.

Les ressources consacrées au réseau autoroutier permettront le parachèvement, selon les priorités, de différents projets d'autoroutes interrégionales telles: Trois-Rivières et Québec (A-40), Sherbrooke (A-10), la Beauce (A-73) et Chicoutimi (A-70). Le plus grand chantier de construction autoroutière demeurera pour plusieurs années encore l'autoroute 50 qui reliera l'Outaouais à la région de Montréal. Dans ce

4. Les politiques gouvernementales à l'égard de ces deux derniers objectifs sont énoncées respectivement aux chapitres I et VIII.

dernier secteur, le prolongement de l'autoroute 13 sera entrepris dès que le gouvernement fédéral aura manifesté clairement son intention de développer le trafic aérien à Mirabel et formulé des propositions acceptables quant au tracé et au financement de l'autoroute. Aucune nouvelle autoroute ne sera entreprise durant cette période.

Malgré l'importance des investissements susmentionnés, les besoins d'expansion du réseau ont perdu une bonne part de leur caractère prioritaire. Par ailleurs, la grande étendue du réseau routier et la rigueur des conditions climatiques exigent l'affectation de ressources considérables aux travaux de conservation et de réhabilitation. Un certain rattrapage doit être effectué à cet égard étant donné qu'au cours des 15 dernières années, les besoins pressants de développement du réseau routier ont empêché d'accorder toute l'attention voulue à l'amélioration et à la réfection du réseau existant. Environ un tiers des routes numérotées se trouve actuellement dans un état déficient du point de vue structural et géométrique. Le réseau de chemins municipaux sous la responsabilité du ministère des Transports démontre également des besoins d'entretien et de réfection considérables. Selon une enquête réalisée en 1980, près de 10% des chemins municipaux nécessitent une amélioration immédiate et près du tiers du réseau deviendra déficient dans un délai de cinq ans.

Cette situation devient de plus en plus urgente puisqu'une infrastructure routière inadéquate impose des coûts importants à l'ensemble de la collectivité. Ainsi, les coûts d'entretien des routes augmentent proportionnellement à leur état de détérioration. L'ampleur et la fréquence des interventions croissent rapidement et leur efficacité diminue. De leur côté, les usagers subissent les coûts associés à une plus grande consommation d'énergie[5], à une usure prématurée des véhicules et à une circulation ralentie.

Seuls des efforts réguliers d'entretien et de réhabilitation permettent de réduire au minimum l'ensemble de ces coûts. Telle est la politique qu'entend suivre le ministère des Transports au cours des prochaines années. Il sera notamment nécessaire d'accorder une meilleure part des ressources budgétaires à la conservation du réseau routier.

La priorité portera évidemment sur la réhabilitation du réseau des routes interrégionales. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, près de 700 km des routes 116 (de Plessisville à Richmond), 117 (de Sainte-Adèle à Val-d'Or), 125 (nord de Montréal), 132, 195 et 197 (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie), 138 (de Québec à Sept-Îles), 155 (de Shawinigan à Chambord), 167 (Lac-Saint-Jean), 175 (de Québec à Chicoutimi) et 199 (Îles-de-la-Madeleine) seront améliorés.

Un effort important sera également consenti à la réfection des routes

5. Dans une proportion pouvant atteindre 25% selon certaines études.

régionales et des chemins locaux, plus particulièrement des chemins collecteurs. Ainsi, le ministère des Transports poursuivra son programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal. De plus, à même l'enveloppe prévue au programme de construction en matière de voirie régionale, il dégagera à partir de l'année 1983-1984 des ressources spécifiquement consacrées à la réalisation de travaux moins élaborés sur les sections de chemins municipaux à circulation réduite. Ces travaux, exécutés selon des normes réduites, permettront à un plus grand nombre d'usagers de bénéficier de telles améliorations dans un laps de temps plus court.

Le transport en commun

Dans le passé, le transport par automobile a connu une expansion considérable parallèlement à la hausse du niveau de vie. Le nombre de véhicules immatriculés au Québec est passé de 455 200 en 1950 à 3 844 500 en 1980. Il s'ensuivit une stabilisation, voire un déclin, de l'achalandage du transport en commun et une nette diminution de sa rentabilité. Au tournant des années 1980 cependant, la situation a changé considérablement et la priorité accordée à l'automobile est de plus en plus remise en cause étant donné les coûts économiques et sociaux qui lui sont associés: congestion, pollution, consommation d'énergie, étalement urbain, etc.

C'est ainsi que le gouvernement du Québec a assumé des responsabilités croissantes à l'égard du transport collectif (tableau 13). En plus d'aider les instances municipales ou régionales à répondre aux besoins des usagers, l'action gouvernementale vise à améliorer notre bilan énergétique et à engendrer au Québec des retombées économiques et technologiques importantes par le biais de grands projets d'immobilisation[6]. Suivant la politique actuelle, la progression de l'aide gouvernementale dépend principalement de l'achalandage et de la tarification des services de même que des nouvelles immobilisations des organismes de transport.

6. La politique gouvernementale à cet égard est exposée au chapitre 1.

Tableau 13
Évolution de l'aide du gouvernement du Québec au transport en commun

Année	(000 $)
1974-1975	31 173
1975-1976	39 435
1976-1977	63 841
1977-1978	86 266
1978-1979	116 603
1979-1980	150 714
1980-1981	180 456
1981-1982	239 442
1982-1983*	307 300

* Crédits budgétaires.

Le contexte énergétique de même que certaines mesures incitatives telles la carte d'abonnement mensuel permettent d'anticiper une croissance sensible de l'achalandage du transport en commun au cours des prochaines années. À titre indicatif, la croissance nette enregistrée à Montréal en 1980 s'établit à 10,8%. En prenant pour hypothèses une croissance annuelle de l'achalandage de l'ordre de 5% et un taux d'inflation qui demeurerait le même que celui des dernières années, soit 12%, l'aide gouvernementale devrait croître à un rythme annuel aussi rapide que 12%. Par ailleurs, les besoins de transport collectif en région pourront être satisfaits par une plus grande polyvalence du transport scolaire qu'assure la réforme adoptée récemment dans ce domaine, éliminant ainsi la nécessité de mettre sur pied de nouveaux organismes de transport en commun.

Le programme d'action

Les dépenses futures en matière d'immobilisations s'effectueront en grande partie dans la région de Montréal pour la réalisation du plan de transport intégré. Les investissements nécessaires pour réaliser ce plan sont estimés à plus de 1 $ milliard. La réalisation du plan est déjà bien amorcée même si les calendriers initiaux apparaissent maintenant très optimistes. On prévoyait notamment terminer en 1984 le prolongement du métro urbain et les améliorations du réseau routier. D'importantes contraintes techniques et financières retardent la réalisation de ces projets. D'une part, l'autoroute Ville-Marie ne sera pas terminée selon le plan initial. Le ministère des Transports entend cependant optimiser le potentiel des tronçons déjà réalisés, sans mettre en péril la possibilité de compléter ultérieurement cette autoroute en un boulevard urbain. À court terme, le ministère des Transports juge préférable de consacrer ses ressources financières au développement du transport collectif davantage qu'à la poursuite de travaux routiers très coûteux.

Quant au métro urbain, d'autre part, le contexte budgétaire actuel et l'importance des sommes en jeu justifient un contrôle serré des programmes d'immobilisations prévus. Il faut notamment s'assurer que la part du financement des services provenant respectivement des usagers, des municipalités et du gouvernement demeure équitable. Le gouvernement doit appuyer le leadership local tout en veillant à la poursuite de ses propres objectifs. Ainsi les investissements relatifs au plan du transport intégré de la région de Montréal devront être effectués selon un scénario respectant au mieux les impératifs économiques et financiers tout en assurant le maximum de bénéfices aux usagers.

Enfin, le ministère des Transports proposera prochainement une réforme dans le domaine du taxi en vue d'élargir son marché traditionnel, notamment au transport adapté et au transport collectif, et de mieux impliquer le niveau municipal dans la gestion de cet important mode de transport des personnes.

Le transport par camion

L'industrie du transport routier des marchandises est formée d'entreprises très hétérogènes quant aux marchés desservis, aux stratégies d'opération ou aux structures de coût et de financement. Ainsi,

bien que l'on compte près de 4 000 détenteurs de permis, les 10 principaux groupes d'entreprises de camionnage réalisent plus de 45% du chiffre d'affaires annuel, qui est de l'ordre de 1,3 $ milliard.

Cette industrie connaît présentement certaines difficultés d'ordres conjoncturel et structurel. D'abord, la progression des coûts énergétiques affecte directement les entreprises de camionnage et les oblige à rechercher une plus grande efficacité simplement pour maintenir leur capacité concurrentielle. En outre, plusieurs entreprises souffrent de carences administratives sérieuses: gestion déficiente, sous-capitalisation, coûts d'exploitation trop élevés, etc[7]. Enfin, la faiblesse de la demande globale et le haut niveau des taux d'intérêt viennent amplifier ces faiblesses structurelles. La perte d'une partie importante du marché au profit du camionnage pour compte propre ou du transport illégal, constitue un indice des difficultés de l'industrie.

Le programme d'action

La réglementation touchant les permis d'exploitation et les tarifs imposés à la clientèle ont été jusqu'à maintenant les principaux moyens de maintenir une croissance ordonnée de l'industrie et de s'assurer de son apport au développement des industries et des régions. La réglementation est cependant coûteuse. On estime à 40 $ millions par année les sommes que les entreprises de camionnage du Canada consacrent à obtenir des permis ou à s'opposer aux demandes de permis de leurs concurrents[8]. Or, rien n'assure que la réglementation actuelle soit un élément de dynamisation de l'industrie.

Les difficultés évoquées plus haut montrent assez bien que l'approche réglementaire ne saurait assurer en soi la croissance et la vitalité du camionnage. Il est possible, au contraire, que le contexte de protection et de stabilité des marchés associé au système des permis ait sensiblement réduit la capacité d'innovation et la souplesse d'adaptation des transporteurs. Aussi, le gouvernement a-t-il entrepris une réforme en profondeur du système réglementaire actuellement en vigueur.

D'abord une procédure de dépôt de tarifs est maintenant substituée à l'ancien mécanisme de fixation de tarifs par la Commission des transports du Québec et un régime d'amendes plus sévères permettra une lutte plus efficace au transport illégal. L'organisation et le fonctionnement de la Commission des transports du Québec sont révisés de façon à simplifier les procédures, à réduire les actes judiciaires et à être plus sensibles aux impacts économiques. En outre, le « nettoyage » de la réglementation jugée désuète, non appliquée ou non applicable, sera bientôt achevé. Quelque 50 règlements et 21 lois ont été analysés et ont fait l'objet d'une recommandation d'abrogation ou de modification totales ou partielles. L'ensemble de ces recommandations entrera en vigueur au cours de 1982, une fois l'examen des aspects juridiques complété.

7. Études de la Commission canadienne des transports, 1975 et 1980.
8. *Pour une réforme de la réglementation*, Conseil économique du Canada, 1981.

Ces mesures ne sont pas suffisantes étant donné l'ampleur et la complexité des problèmes du secteur du camionnage. Elles doivent être complétées par une révision des orientations et des politiques en matière de transport routier. Les politiques gouvernementales à cet égard devront moins s'appuyer sur la réglementation et intégrer un éventail plus large de considérations et de moyens d'action. Cette révision des politiques doit respecter un équilibre délicat entre les objectifs d'efficacité et d'équité.

Compte tenu de l'impact potentiel de la réorientation des politiques gouvernementales, la concertation avec les différents agents impliqués apparaît essentielle. À cette fin, une réunion des principaux intervenants du secteur du transport routier des marchandises sera tenue les 31 mai et 1er juin 1982, sous l'égide du ministre des Transports.

Le transport des marchandises vers les marchés canadien et américain mérite une attention particulière étant donné son importance vitale pour l'économie québécoise. De façon générale, le camionnage accapare une grande partie du transport de marchandises en Amérique du Nord. Pour l'ensemble des entreprises de camionnage opérant au Québec, le commerce interprovincial générait des recettes d'environ 420 $ millions en 1978, en comparaison de 356 $ millions pour le transport intraquébécois. Par ailleurs, en 1977, la part des exportations acheminée par camion à partir du Québec vers les États-Unis s'élevait à près de 100% pour les aliments et à 74% pour les produits finis[9].

Une série de contraintes réglementaires ou fiscales s'appliquent généralement en matière de transport extrajuridictionnel. Elles touchent les immatriculations, l'obtention de permis, les poids, les dimensions et l'inspection mécanique des véhicules, les preuves d'assurance et de solvabilité des transporteurs, la taxe sur le carburant et le dédouanement. En l'absence d'entente de réciprocité avec les États, ces contraintes affectent le prix du transport routier extrajuridictionnel et, par le fait même, la position concurrentielle tant des expéditeurs que des transporteurs.

Le gouvernement du Québec cherche activement à mettre en oeuvre des ententes de réciprocité avec ses principaux partenaires commerciaux nord-américains. Au plan canadien, des efforts de rationalisation en matière d'immatriculation ont amené l'adoption en 1980 par toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, d'une entente de réciprocité basée sur le kilométrage proportionnel. Cette entente est présentement en vigueur au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans toutes les provinces de l'Ouest. Le Québec l'applique depuis le 1er avril 1982, de même que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Le Québec mettra également en vigueur en 1982 une entente particulière prévoyant

9. *Évaluation du rendement énergétique du secteur des transports au Québec*, Transports Canada, ABBDL, LBL, SECP, mai 1980. Des données plus précises ne sont pas disponibles.

la réciprocité pleine et entière avec l'Ontario pour certains trafics frontaliers. Enfin, une politique d'ensemble visant la libéralisation en matière d'immatriculation avec tout État américain sera bientôt mise de l'avant.

Le transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire québécois est constitué de 8 500 km de voies ferrées dont l'exploitation relève à 60% du Canadien National et à 30% du Canadien Pacifique et de sa filiale Québec Central. Le reste du réseau est exploité par 12 compagnies à caractère régional. Huit sont des filiales de sociétés minières ou manufacturières dont elles transportent en priorité ou en exclusivité les produits. Les autres s'adonnent au transport général de marchandises. Neuf de ces 12 dernières compagnies sont incorporées en vertu de chartes québécoises.

Les chargements de marchandises au Québec empruntant le train totalisent environ 45 millions de tonnes métriques annuellement. Les matières premières, constituées pour plus des deux tiers de minerai de fer, représentent 63% de ce tonnage. Les produits semi-finis, dont le papier journal, comptent pour 26% du total. Le reste, soit 11%, consiste en produits finis, principalement des denrées alimentaires et des produits transportés par conteneurs et par camions-remorques.

Le transport ferroviaire de passagers connaît un regain encourageant ces dernières années après une longue période de déclin. La restructuration du service et sa prise en charge par Via Rail en avril 1979 ont entraîné une augmentation rapide de la clientèle dès la première année[10]. Cependant, les coupures et les réductions de services annoncées le 15 novembre 1981 par le gouvernement fédéral ont fait diminuer le nombre total des passagers d'environ 15%.

Les transports ferroviaires contribuent fortement à faire de Montréal une plaque tournante des transports par la convergence de plusieurs lignes continentales et par l'existence d'équipements ferroviaires et multimodaux majeurs. De plus, Montréal bénéficie de la présence des sièges sociaux de Via Rail, du Canadien National (CN) et du Canadien Pacifique (CP). L'industrie ferroviaire au Québec emploie directement près de 30 000 cheminots, soit 27% des cheminots canadiens, et les salaires versés s'élèvent à 30% des salaires payés à la main-d'oeuvre québécoise employée dans le domaine du transport.

Ces données illustrent bien l'importance du transport ferroviaire pour l'économie québécoise. Même si ce mode de transport a connu un certain déclin par rapport à ses concurrents au cours des dernières décennies, son efficacité énergétique de même que les développements de la technologie lui permettent d'entrevoir un regain de vie. Les perspectives de croissance du trafic ferroviaire pourront se matérialiser si les sociétés exploitantes manifestent un véritable dynamisme et si les politiques gouvernementales leur sont favorables. Il est pour le moins curieux dans un tel contexte de voir le gouvernement fédéral diminuer les services ferroviaires.

Le programme d'action

Pour sa part, le gouvernement du Québec a comme premier objectif le maintien de services ferroviaires adéquats pour les industries et les régions du Québec. Dans la partie sud du Québec, plus densément peuplée et industrialisée, il s'agira surtout d'optimiser l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport de marchandises et pour le transport de passagers. Ce problème se

10. Soit une augmentation de 41% du volume de passagers par rapport à 1976 définie comme année de référence.

pose notamment pour les trains de banlieue dans la région de Montréal. Dans le cas de certaines régions excentriques, des services présentement moins rentables se doivent d'être maintenus. Les embranchements desservant les régions de Pontiac, du Témiscamingue, de Maniwaki, de Mont-Laurier ou du Témiscouata sont dans cette situation. Enfin, les importantes liaisons du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne le maintien de la qualité des infrastructures.

Présentement, deux projets caractérisent le développement du transport ferroviaire des marchandises au Canada: ce sont la révision des taux statutaires du Col-du-Nid-de-Corbeau pour le transport des céréales et l'accroissement de la capacité des voies principales dans l'Ouest canadien. Ces projets risquent d'avoir beaucoup d'impact en ce qui concerne notamment le niveau général des taux ferroviaires, la répartition régionale des investissements du CN et du CP, la distribution régionale des fonds fédéraux pour le transport, le détournement du trafic des marchandises vers la côte ouest, l'activité du secteur agricole québécois, etc. Tous les agents économiques québécois devraient donc surveiller de près l'évolution de ces projets et faire auprès du gouvernement fédéral les représentations qui s'imposent. Pour ce qui est de la protection des intérêts des usagers, le ministère des Transports du Québec exige l'allégement des règles administratives et des coûts afférents aux procédures de recours devant la Commission canadienne des transports et l'institution d'une procédure d'arbitrage des taux ferroviaires à la portée des expéditeurs. Du côté du transport ferroviaire des passagers, le Québec est favorable au développement des services du corridor Québec-Windsor mais considère inadmissible que ce développement se fasse au détriment des régions périphériques.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec procédera à une refonte complète, mais avec application graduelle, de la loi québécoise des chemins de fer, adoptée en 1869, afin de la rendre conforme aux caractéristiques actuelles de ce mode de transport et de donner une assise juridique à une politique ferroviaire mieux adaptée. Dans cette optique, un projet de loi s'appliquant à l'ensemble du transport terrestre guidé, c'est-à-dire incluant le métro, et couvrant différents aspects de la sécurité des opérations ferroviaires, sera présenté à l'Assemblée nationale prochainement. D'autres amendements à la loi s'appliqueront aux compagnies ferroviaires régionales sous juridiction québécoise et viseront la simplification de leur environnement réglementaire.

Le transport maritime et le potentiel économique du Saint-Laurent

Les activités portuaire et maritime constituent depuis longtemps un apport déterminant au développement de l'économie québécoise, notamment pour l'acheminement des produits québécois vers les marchés d'outre-mer, pour le renforcement des liens entre certaines régions et,

dans le cas particulier de Montréal, pour son rayonnement comme centre économique d'envergure internationale. Au Québec, les activités portuaire et maritime profitent grandement de cet atout extraordinaire que représente le Saint-Laurent. Celui-ci, en plus d'être une voie de navigation, constitue un actif précieux à plusieurs égards: pêche commerciale ou sportive, chasse aux oiseaux migrateurs, approvisionnement en eau potable, tourisme, production d'énergie hydroélectrique.

Toutes ces activités ont leur importance, mais c'est plus spécialement son potentiel maritime qui fait du fleuve Saint-Laurent un atout unique pour le développement économique puisqu'il procure au Québec des avantages particulièrement importants sur le plan du transport international et des possibilités connexes d'industrialisation. De tout temps, le Saint-Laurent a constitué l'un des corridors majeurs d'accès vers le centre de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, en conjonction avec le système ferroviaire et le réseau routier, il ouvre la porte à une large part des échanges commerciaux entre le coeur industriel nord-américain et les pays d'outre-Atlantique. Le Saint-Laurent peut non seulement desservir le Québec mais aussi l'Ontario, l'Ouest canadien et les États américains des Grands Lacs, ce qui augmente d'autant le rayonnement extérieur des principaux ports du Québec.

Le potentiel du Saint-Laurent et des ports québécois prend toute son importance à la lumière de l'évolution courante du transport maritime. Ainsi, les tirants d'eau des ports de Sept-Îles et Pointe Noire permettent d'accueillir les plus gros pétroliers et «vracquiers» actuellement en circulation. Des navires «vracquiers» de 90 000 tonnes métriques peuvent également se rendre jusqu'à Québec. En amont, le chenal du Saint-Laurent, avec un tirant d'eau de 9,1 m à marée basse, permet l'accès au port de Montréal de la plupart des navires servant au transport de marchandises générales actuellement en service ou en construction.

Le renchérissement des prix énergétiques a rehaussé sensiblement la position concurrentielle du navire par rapport à ses concurrents, notamment le train et le camion. Aussi, les trajets empruntant les ports du Québec sont très concurrentiels pour les trafics reliant le Québec, l'Ontario et le Centre-Ouest américain à l'Europe. En effet, pour ces marchés, les coûts globaux de transport sont moins élevés pour les trajets empruntant le port de Montréal que pour ceux passant par les ports concurrents de Halifax et de Baltimore[11]. Outre les marchés du centre du Canada et du Centre-Ouest américain, le port de Montréal aurait également des avantages concernant l'établissement éventuel d'un «pont terrestre» entre l'Europe et l'Extrême-Orient[12].

Enfin, de façon générale, le trafic des céréales et de certains autres produits alimentaires, ou encore le transbordement du charbon représentent un bon potentiel de croissance pour différents ports québécois. Les conditions actuelles sont donc particulièrement propices à une mise en valeur du potentiel maritime du Québec.

La juridiction gouvernementale est partagée dans le domaine portuaire et maritime. Cependant, le gouvernement fédéral dicte depuis 1867 les règles du jeu en matière de planification et de gestion du développement portuaire, influençant à la fois les immobilisations et la concurrence, en plus d'exercer son autorité sur la navigation et sur les navires. Actuellement, les ports les plus importants sont regroupés sous la direction du Conseil des ports nationaux alors que les havres publics et les quais commerciaux relèvent directement de Transports Canada. L'administration portuaire est caractérisée par la centralisation du pouvoir décisionnel à Ottawa. Les administrations portuaires locales du Québec n'assument que la simple gestion courante.

11. *Le potentiel de développement du port de Montréal*, Beauchemin, Beaton, Lapointe, inc., rapport synthèse, février 1981.
12. Le «pont terrestre» canadien utiliserait les réseaux transcontinentaux de chemin de fer reliant les deux océans de façon à faciliter le transport de conteneurs entre des ports étrangers situés en Extrême-Orient et en Europe respectivement.

Cette situation nuit considérablement au dynamisme des ports, surtout des grands ports de transbordement. En effet, les autorités locales n'ont pas une marge de manoeuvre suffisante quant à la planification et au développement et elles ne peuvent poursuivre de véritables stratégies de marketing. En outre, l'intégration du port avec son milieu est nettement insuffisante, tant au plan des options d'aménagement qu'à l'égard de la concertation et de la participation des divers intérêts locaux au développement du port. Par contraste, les systèmes portuaires prévalant aux États-Unis et en Europe sont fortement décentralisés et tirent parti des dynamismes locaux.

Le programme d'action

Pour sa part, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectifs le développement optimal du potentiel maritime et portuaire du Québec et une étroite intégration port-milieu.

L'administration portuaire

Les objectifs fondamentaux du Québec en matière portuaire peuvent difficilement s'accommoder de la structure actuelle ou projetée du système portuaire canadien. Des pressions continueront d'être exercées auprès des autorités fédérales pour donner une plus grande autonomie aux administrations portuaires locales en termes de planification, d'investissement, de promotion ou de gestion. Le projet de loi sur l'administration portuaire canadienne, présentement à l'étude à la Chambre des Communes, comporte plusieurs éléments inacceptables. Il apparaît comme une consécration du statu quo n'introduisant, au mieux, que la possibilité d'une plus grande souplesse dans l'administration du système portuaire canadien. Nonobstant le sort réservé à ce projet de loi et l'application que le gouvernement fédéral en fera, le gouvernement du Québec appuiera et favorisera par tous les moyens possibles la participation des agents du milieu à l'administration des ports québécois. Plus précisément, le gouvernement du Québec, de concert avec la plupart des agents économiques québécois, exige du gouvernement fédéral la mise en place d'une politique portuaire canadienne reposant sur les principes suivants:

- une saine concurrence entre les grands ports canadiens, fondée sur l'attribution à ceux-ci d'une existence légale et d'une grande autonomie de gestion et de planification. Ainsi, les ports québécois pourraient mieux tirer parti de leurs avantages naturels
- une uniformité des chartes constitutives pour les ports assujettis à un même régime
- un développement optimal des grands ports québécois reposant sur une administration locale formée de membres dynamiques et compétents issus du milieu.

Les éventuelles sociétés portuaires locales doivent être dotées de pouvoirs réels concernant, entre autres, la nomination des principaux officiers, la planification du développement, le marketing, la politique de tarification des services et les investissements dans des projets de développement situés à l'intérieur des limites portuaires (avec

leurs avoirs propres, avec des sources de financement privées ou avec la participation financière directe des provinces ou de tout autre intervenant). De plus, la composition d'un éventuel conseil d'administration de la Société canadienne des ports doit refléter l'importance du Québec dans le système portuaire canadien. Le développement harmonieux du potentiel portuaire et maritime du Québec demande de fait la concertation des principaux intervenants québécois concernés.

Le développement portuaire

Le développement des principaux ports en accord avec les besoins de l'industrie et des régions est bien engagé. À Montréal, le gouvernement du Québec, de concert avec les instances politiques montréalaises et les agents privés, a apporté son concours à la solution de problèmes d'expansion à court terme du port de Montréal. En effet, la relocalisation du centre Pierre-Joseph-Triest, dont les coûts seront assumés dans une proportion de 50% par le gouvernement du Québec, sera complétée dès la fin de 1983, à la condition que le gouvernement fédéral défraie sa part des coûts du projet. Le nouvel espace rendu disponible pour les besoins du port sera de quelque 28 000 mètres carrés. Les questions de l'aménagement à long terme et de la structure administrative et promotionnelle du port ont également été abordées par le gouvernement québécois et par ses partenaires montréalais. Il importe enfin de souligner la création par les milieux d'affaires montréalais (COPEM) d'une société de promotion du port de Montréal.

À Québec, la priorité va certainement à l'aménagement des espaces, en conformité avec les avantages naturels d'un port en eau profonde, pour la manutention et l'entreposage de grandes quantités de marchandises en vrac (céréales, pétrole, etc.). Déjà la Société Inter-Port a acquis des terrains à Pointe-de-la-Martinière en vue de créer un parc industrialo-portuaire. La mise en place d'un terminus pour les produits forestiers apparaît aussi comme un projet tout à fait réalisable.

À Gros-Cacouna, les efforts du Québec en vue de l'implantation d'un terminal méthanier pour supernavires se poursuivent, notamment par l'entremise du ministère de l'Énergie et des Ressources. À Port-Cartier, le gouvernement du Québec travaille à la réalisation d'un débarcadère pour traversier-rail qui permettrait une meilleure intégration de l'économie de la Côte-Nord à celles du reste du Québec, du Canada et des États-Unis. Il faut trouver de nouvelles activités portuaires pour tirer avantage des sites privilégiés que représentent les ports de Sept-Îles et de Pointe-Noire. Des études sont actuellement en cours à ce sujet.

Le Québec organise un colloque sur le Saint-Laurent qui se tiendra au mois de juin 1982 et qui regroupera les principaux transporteurs et expéditeurs maritimes intéressés aux marchés canadien et américain. Un tel colloque vise à identifier les

voies de développement et à promouvoir les avantages que représente le Saint-Laurent. Il sera aussi possible de faire le point sur l'avenir de certains trafics: céréales, minerai de fer, charbon, autres produits énergétiques, etc.

Enfin, il est nécessaire d'entreprendre une promotion intensive des ports québécois auprès des expéditeurs et des transporteurs internationaux, tant au Canada qu'à l'étranger. Les délégations commerciales du Québec s'attacheront à «vendre» les ports québécois et leurs activités connexes au même titre que les autres biens et services québécois exportables. Là aussi, il faut que tous les intervenants concernés fassent véritablement la promotion des équipements portuaires.

Les transporteurs

Il n'existe pas, en ce qui a trait aux transporteurs, un secteur autochtone capable de concurrencer efficacement les transporteurs étrangers. Une première action à cet égard fut la création de SONAMAR, société destinée à acheminer certaines denrées, tel le sel des Îles-de-la-Madeleine vers le Québec et le Nord-Est des États-Unis. Le gouvernement du Québec entend continuer à favoriser l'émergence d'un transporteur maritime autochtone efficace et rentable.

D'autre part, les tarifs de marchandises en vrac ne sont plus fixés par la Commission des transports du Québec ni sujets à aucune procédure de dépôt. Le transporteur maritime opérant dans le cadre de la réglementation québécoise n'est donc plus désavantagé par rapport à un concurrent faisant à la fois du transport intra et extraquébécois, ce dernier étant déjà exempt de telles obligations.

Enfin, le ministère des Transports poursuivra son aide financière aux dessertes de la Basse-Côte-Nord, du Nouveau-Québec et des Îles-de-la-Madeleine. L'intégration économique de ces régions ne peut se faire sans la contribution du transport maritime.

Le transport aérien

Le transport aérien a une importance capitale pour une économie moderne. Les voyages d'affaires et le tourisme tissent des liens essentiels entre une région et le reste du monde et le nombre de passagers qui y transitent est un bon indice du dynamisme d'une métropole. En outre, l'aéronef est un moyen de communication essentiel et irremplaçable pour certaines régions isolées. Enfin, le transport aérien s'avère rentable pour plusieurs catégories de produits dont les coûts de transport ne représentent qu'une faible partie du prix de vente.

L'aéronef est probablement le mode de transport le plus affecté par les bouleversements énergétiques et technologiques. À titre d'exemple, en 1979, les coûts relatifs du carburant atteignaient en moyenne 23% des frais d'opération directs des services internationaux des membres de l'Association internationale du transport aérien (AITA), comparativement à 17% en 1978 et à seulement 12% en 1972-1973. Alors que dans la dernière décennie les trafics de passagers et de fret augmentaient tous deux à un rythme moyen comparable de près de 10% par année, les prévisions pour les années 1980 sont de l'ordre de 5% par année en moyenne pour le transport des passagers et de 9% pour celui des marchandises.

En plus de la situation énergétique, ces pronostics reflètent la phase de maturation où s'engage l'industrie du transport aérien. Les marchés les plus importants sont saturés et toutes les possibilités de réduction de coûts associés à l'accroissement des échelles de production ont généralement déjà été exploitées. De plus, les voyages d'affaires auront vraisemblablement à souffrir du développement attendu des télécommunications électroniques.

La situation est à peu près similaire à l'échelle canadienne et québécoise, notamment pour les liaisons de premier et de deuxième niveaux. Malgré certaines réductions sur des trajets marqués par la concurrence, les tarifs aériens sont soumis à des pressions à la hausse au Canada. Les voyages aériens de courte distance sont particulièrement menacés[13].

Le programme d'action

La problématique du développement du transport aérien au Québec comporte deux dimensions principales. D'abord, les vols canadiens et internationaux représentent un élément essentiel du rayonnement extérieur du Québec et de Montréal en particulier. Ensuite, la desserte aérienne est nécessaire au développement des régions, notamment celles qui sont les plus isolées.

Les liaisons extérieures

Au niveau des grands aéroports et des liaisons extérieures, c'est le système aéroportuaire montréalais qui suscite le plus de préoccupations, même si d'autres aéroports tels ceux de Québec et de Gatineau, requièrent également une attention particulière. Le réseau aéroportuaire montréalais connaît des difficultés sérieuses depuis quelques années et plus particulièrement depuis l'ouverture de Mirabel. Plusieurs facteurs, en plus des ajustements usuels requis au rodage d'un nouvel aéroport, sont à l'origine de ces difficultés. La baisse du trafic international n'a sûrement pas aidé, mais cette explication n'est pas pleinement satisfaisante puisque les aéroports de Vancouver et de Toronto ont accru sensiblement leur part du marché depuis l'ouverture de Mirabel. Les cause profondes d'une telle situation sont plutôt les suivantes:

- les politiques fédérales d'attribution de droits d'atterrissage. Ces politiques ont fait en sorte que d'importantes compagnies internationales se sont établies à Toronto[14]. Ces sociétés assurent des liaisons aériennes représentant des trafics considérables. En contrepartie, les nouveaux droits d'atterrissage accordés à Montréal n'offraient qu'un potentiel sensiblement moins important (Portugal, Maroc, Cuba, Pologne, Finlande)

- le sous-développement du trafic de marchandises à Mirabel, malgré un potentiel énorme. Cette situation est largement attribuable aux droits d'atterrissage octroyés à Toronto, à l'inaction d'Air Canada et aux pressions exercées par cette dernière auprès de la Commission canadienne des transports contre des

13 *Prévisions du volume de fret et de passagers*, Transports Canada, 1981.

14. El Al (1971), Alitalia (1972), Lufthansa (1973), KLM (1974), Swissair (1975), Air France (1976).

sociétés concurrentes intéressées à développer le fret aérien à Montréal

- une série de facteurs difficiles à pondérer tels les inter-connexions nécessaires entre Mirabel et Dorval[15], les aménagements non complétés, l'absence d'une stratégie industrielle autour de Mirabel, une promotion déficiente, etc.

Sous l'effet conjugué de ces facteurs, le réseau aéroportuaire montréalais perd graduellement de son importance relative par rapport à celui de l'ensemble canadien, tant au niveau des mouvements aériens et du nombre de passagers qu'à celui du fret manipulé, alors que Toronto et Vancouver progressent sur tous les plans. La part du trafic de passagers de Montréal par rapport à celle des 25 principaux aéroports canadiens est ainsi passée de 21% en 1970 à 17% en 1979, alors que les parts de Toronto et de Vancouver progressaient de 27% à 29% et de 11% à 14% respectivement. Par ailleurs, en 1973-1974, Toronto devançait Montréal au premier rang quant au volume de marchandises transportées. L'écart n'a cessé d'augmenter depuis.

Devant une telle situation, il est loin d'être évident que le projet fédéral de transfert de vols soit la solution qui convienne. En effet, non seulement l'accroissement éventuel de 425 000 passagers prévu par le gouvernement fédéral apparaît-il relativement décevant par rapport aux possibilités réelles du système aéroportuaire montréalais, mais rien n'assure que cet accroissement se produira vraiment. L'Association des transporteurs aériens du Canada (ATAC) s'est opposée au projet fédéral de transport des vols, alléguant qu'il en résultera un accroissement des coûts pour tous et de graves inconvénients pour les voyageurs. Par ailleurs, les impacts d'un transfert de vols de Dorval à Mirabel sont bien connus: déplacement de la main-d'oeuvre, bouleversement de la trame urbaine, perte de revenus pour les municipalités de l'île, difficultés pour certains transporteurs (Québécair, Nordair), etc.

Considérant la multiplicité des intervenants dans ce dossier et la diversité des intérêts en présence, une solution valable ne saurait résulter que de la concertation. C'est dans cet esprit que les partenaires de la Conférence sur l'économie du Grand Montréal, dont le gouvernement du Québec, ont décidé d'aborder la question.

Pour sa part, étant donné le contexte décrit précédemment, le gouvernement du Québec s'oppose a priori à tout projet de transfert de vols jusqu'à ce qu'il soit clairement démontré qu'un tel transfert puisse accroître sensiblement le volume de trafic aérien à Montréal. L'objectif premier doit être l'accroissement global du trafic aérien à Montréal. Une stratégie concertée visant à atteindre cet objectif doit être mise en oeuvre par les principaux inter-

15. Bien qu'il ne faille pas exagérer cette dimension: moins de 1% des vols nécessite une interconnexion.

venants. Plus précisément, l'action des autorités fédérales devrait s'orienter dans un sens résolument favorable au système aéroportuaire montréalais:

- rétablissement d'un meilleur équilibre dans le développement du système aéroportuaire canadien, notamment en incitant d'importantes compagnies aériennes internationales à desservir Montréal
- attribution de permis à des sociétés de transport de marchandises pouvant desservir Montréal
- développement des activités de fret d'Air Canada à Montréal par la mise en place de conditions d'exploitation préférentielles (tarifs de location d'espaces et de services, droits d'atterrissage) pour les transporteurs de fret desservant Montréal
- imposition d'un moratoire quant à des investissements additionnels à Toronto
- mise en oeuvre des améliorations et des réparations requises à Dorval concernant l'aérogare, les pistes, les aides à la navigation, et les aires de stationnement
- réduction des problèmes de correspondance entre Dorval et Mirabel par des mesures appropriées concernant les horaires et les routes aériennes accordées
- promotion active au Canada et à l'étranger des aéroports de Dorval et de Mirabel
- mise en place, à Mirabel surtout, de services d'accueil adéquats pour les passagers.

L'instance décisionnelle première dans ce dossier doit, en somme, confirmer la vocation de Montréal dans le transport aérien au Canada et faire en sorte qu'une part grandissante du trafic de passagers et de marchandises lui soit accordée. De son côté, le gouvernement du Québec est prêt à appuyer concrètement, tant sur le plan de l'amélioration des accès (notamment par l'achèvement de l'autoroute 13) que sur celui de la réglementation des divers modes de transport sous sa responsabilité, toute volonté du gouvernement fédéral d'agir selon les lignes directrices présentées plus haut.

Les liaisons intérieures

Quant au transport aérien de deuxième niveau, il faut assurer un service efficace aux personnes et aux entreprises dans toutes les régions du Québec. C'est dans cette optique d'ailleurs que le gouvernement du Québec favorise la fusion des sociétés Québécair et Nordair. Il serait cependant inacceptable que le contrôle de ces entreprises ayant leur siège social à Montréal échappe, par le biais d'un regroupement, aux intérêts québécois. Pour l'instant, l'intervention financière du gouvernement du Québec dans Québécair a eu pour but d'améliorer les services aériens et d'assurer aux Québécois francophones un meilleur accès à des emplois intéressants dans le domaine du transport aérien.

Cette intervention a été complétée par des efforts de réorganisation du transport aérien de troisième niveau. La création de Propair, en juin 1981, visait notamment à faciliter l'intégration économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

En matière d'infrastructures aéroportuaires régionales, certains besoins pressants se font sentir. Il s'agit d'abord d'aider à l'intégration des régions éloignées. À cet égard, le Nouveau-Québec représente une priorité pour laquelle des investissements gouvernementaux de l'ordre de 60 $ à 100 $ millions devront être effectués au cours des 10 prochaines années. Également, un plan de développement des services aériens de la Basse Côte-Nord sera établi et mis en oeuvre.

Par ailleurs, il faut rationaliser et consolider les services aériens dans les régions développés, notamment par l'amélioration des équipements et des infrastructures. Il s'agit surtout d'apporter aux aéroports existants des améliorations telles le pavage des pistes, la construction d'aérogares ou l'installation d'aides à la navigation. À cette fin, un programme spécial d'aide aux aéroports municipaux sera mis en oeuvre, à compter de l'exercice 1983-1984. La participation financière du ministère des Transports tiendra compte de la vocation régionale de l'aéroport et des retombées économiques qu'il engendre.

D'autres moyens d'action

Une politique de développement économique en matière de transport ne peut être efficace qu'à la condition d'adopter une approche très globale à la fonction transport et de rechercher de nouveaux moyens d'action débordant largement le contrôle réglementaire ou les autres instruments gouvernementaux traditionnels.

Ainsi, la distribution physique des marchandises doit être envisagée comme un processus comprenant non seulement le transport proprement dit, mais également des activités de manutention, d'emballage, d'entreposage, de gestion des inventaires, de dédouanement, etc. Tout en veillant au développement de transporteurs dynamiques et productifs, une attention spéciale doit être accordée aux expéditeurs ainsi qu'aux transitaires, compte tenu de leur rôle de plus en plus déterminant. À cette fin, la technologie et l'intermodalité offrent de nombreuses possibilités.

L'aide technique aux entreprises

Les décisions en matière de transports peuvent s'avérer particulièrement difficiles pour les PME manufacturières qui ne peuvent bénéficier des services de spécialistes en ce domaine et qui, bien souvent, ne disposent pas d'un volume d'expéditions suffisant pour négocier efficacement avec les grands transporteurs.

Les Maritimes, l'Ontario et l'Alberta offrent des services d'aide aux expéditeurs aux prises avec des problèmes de distribution de leurs produits. Les services offerts touchent entre autres le transport coo-

pératif, l'entreposage en groupe et la création de points de regroupement. En outre, les quatre provinces de l'Ouest ont mis sur pied un organisme de concertation, Westac, qui vise notamment à organiser les représentations auprès du gouvernement canadien. L'organisme regroupe des représentants de gros expéditeurs de transporteurs, d'associations diverses, de syndicats, de gouvernements et d'organismes portuaires.

Il est nécessaire d'accroître au Québec la productivité et l'efficacité de la distribution physique des marchandises. Des mécanismes d'action précis sont présentement en voie d'élaboration au sein des ministères concernés, dans le cadre d'une démarche conjointe avec les transporteurs pour améliorer la productivité des services, et avec les expéditeurs pour mieux identifier et corriger leurs principaux problèmes de transport. Bien que cette forme d'intervention ne doive pas se limiter au transport routier, des orientations et des propositions d'actions seront soumises pour discussion lors de la réunion des principaux intervenants de ce secteur les 31 mai et le 1er juin 1982.

L'action financière directe

La participation financière à des entreprises de transport est un type d'action relativement récent pour le gouvernement québécois, alors qu'elle a toujours été une composante essentielle de la politique fédérale des transports. Résultant le plus souvent d'une conjoncture particulière, les initiatives du gouvernement du Québec ont visé jusqu'à maintenant la consolidation financière des entreprises de transport afin d'accélérer leur développement ou d'éviter leur prise de contrôle par des intérêts non québécois. À ce jour, le gouvernement du Québec participe financièrement aux activités de quatre entreprises privées de transport: Navigation Sonamar, Les entreprises Bussières, Propair et Québécair. La possibilité de mettre sur pied une société nationale des transports, chargée de gérer le portefeuille gouvernemental de placements spécifiques dans le secteur des transports, est actuellement à l'étude.

Il est nécessaire de compléter les actions amorcées en recherchant, par exemple, une intégration plus complète des entreprises de cabotage ou la fusion de Québécair avec Nordair. Il importe aussi de développer des liens de collaboration et de complémentarité entre les sociétés faisant l'objet d'une participation gouvernementale, ou encore entre celles-ci et les sociétés et organismes de service publics sous la responsabilité gouvernementale[16]. Bien que cette dernière orientation ne puisse fournir de résultats tangibles dans l'immédiat, il apparaît essentiel à moyen et à long terme de favoriser le développement de services québécois de transport multimodal, compte tenu de l'essor prévu de ce marché.

16. Soit entre autres, la Société des traversiers du Québec et la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive.

La recherche et le développement technologique

Considérant l'immensité de son territoire, la présence du Saint-Laurent et l'importance des coûts de transport dans l'établissement du coût de revient de sa production, le Québec doit se spécialiser dans la production des équipements et des infrastructures propres au domaine du transport. Pour y parvenir, la priorité doit être accordée à la recherche et au développement dans ce secteur.

Un groupe de travail réunissant des intervenants du secteur privé, des milieux de la recherche et du gouvernement a donc été mis sur pied afin de préciser les potentiels québécois et les actions à entreprendre à l'égard de la recherche fondamentale et du développement de matériel, d'équipements et de systèmes de transport, notamment dans les secteur de l'aérospatial et du transport terrestre guidé de personnes. Au terme de ces travaux, prévu pour l'automne 1982, des orientations et des actions précises impliquant le gouvernement du Québec et d'autres intervenants du secteur pourront être annoncées.

Chapitre 13

Le tourisme

La valeur des activités touristiques[1] dans le monde est estimée à 600 $ milliards[2]. L'ampleur de cette somme témoigne de l'importance du tourisme comme activité économique. Pour le Canada et le Québec, les revenus touristiques se sont élevés en 1980 respectivement à 14,8 et 2,6 $ milliards[3]. Près de 100 000 personnes au Québec ont un emploi lié directement ou indirectement aux activités touristiques[4].

Au cours des dernières années, les Québécois ont accru leurs voyages vers l'extérieur, en particulier vers les États-Unis, tandis que le nombre de visiteurs au Québec en provenance notamment de l'Ontario et des États-Unis demeurait quasi stationnaire. Pourtant le Québec possède plusieurs atouts touristiques, en particulier sa différence culturelle et linguistique, qui le démarque nettement du reste de l'Amérique du Nord. Ces attraits ne sauraient cependant produire par eux-mêmes les résultats désirés s'ils ne sont supportés par une organisation touristique véritablement efficace.

Il est évident que le nombre de touristes étrangers au Québec est trop faible. L'Ontario attire quatre fois plus de touristes américains. Même si l'Ontario est contiguë au coeur démographique des États-Unis, il reste que l'écart entre cette province et le Québec est d'autant plus apparent que, contrairement au Québec, elle ne présente pas pour les Américains tellement d'attraits touristiques distincts.

La situation est encore plus inquiétante en ce qui concerne le tourisme interne, c'est-à-dire le tourisme au Québec par les Québécois. En effet, pour un Québécois qui «prend l'tour du Québec» à l'occasion de ses vacances ou au cours d'une fin de semaine, trois vont à l'extérieur, surtout chez nos voisins du Sud. Les Québécois eux-mêmes ne sont donc pas très attirés par le Québec en tant que destination touristique. S'il était possible d'endiguer, ne serait-ce qu'une partie de cet exode massif des vacanciers québécois, l'économie québécoise en retirerait des bénéfices appréciables.

Le bilan des actions des dernières années

L'industrie touristique a bénéficié au cours des dernières années de plusieurs programmes d'aide. Le plus important est sans doute le Crédit touristique. La Loi sur l'aide au développement touristique (Loi 37) a été sanctionnée le 22 juin 1979 et le règlement concernant l'aide au développement a été publié dans la Gazette officielle le 21 novembre 1979. Au 31 mars 1981, les projets acceptés à la fois par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) et la Société de développement industriel (SDI) s'élevaient à 17 $ millions sous forme de garanties de prêts, à 4 $ millions sous forme de prêts de dernier recours et à 7 $ millions sous forme de subventions couvrant une partie du coût des emprunts des entreprises. Ces différentes formes d'aide financière accordées par l'État ont engendré des investissements de plus de 63 $ millions.

En outre, un Centre de consultation en gestion des entreprises touristiques, intégré à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), a été mis sur pied. Ce centre s'est vu confier le mandat d'aider les PME des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dans son ensemble à résoudre leurs problèmes de gestion. Au 31 mars 1981, près de 400 entreprises ont eu recours aux services du Centre de consultation.

Par ailleurs, le gouvernement, désireux de modifier la structure actuelle de l'offre touristique, administre des programmes destinés à implanter et à améliorer le réseau de parcs, de relais et de centres d'accueil touristiques, de bases de plein air et de camps de vacances. Il a dépensé

1. En l'absence de données sur les activités touristiques, ces chiffres portent sur les voyages.
2. *Guidelines 1058*, SRI (Stanford University) International, August 1981, p. 1.
3. Statistique Canada, catalogues 60-001 et 66-201 et *Enquêtes trimestrielles sur les voyages des Canadiens*, OTC, septembre 1981.
4. *Voyages, tourisme et loisirs de plein air*, Statistique Canada, catalogue 66-202.

à ces fins une somme de 26,1 $ millions en 1979-1980 provenant à la fois du budget régulier du MICT, du Fonds de développement régional et de l'entente auxiliaire sur le développement touristique. À ces sommes s'ajoute un montant de 80 $ millions destiné à la construction du Palais des congrès de Montréal.

Au plan de l'organisation de l'accueil, trois moyens d'action ont été particulièrement privilégiés: élaboration d'une politique d'accueil et d'information touristiques, actuellement au stade de la consultation, réalisation d'une campagne publicitaire coiffée du solgan « Bonjour » et, enfin, participation à l'implantation d'une structure unique de concertation à Montréal, regroupant le Palais des congrès de Montréal, la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) et l'Office des congrès et des visiteurs du Grand Montréal.

Enfin, le gouvernement a mis en place, en mai 1979, un programme d'aide financière aux Associations touristiques régionales (ATR) pour favoriser la concertation entre les intervenants du milieu. Quinze des 18 régions touristiques se sont dotées d'une telle association et deux autres sont en voie de le faire. La contribution de l'État à ce titre a atteint 1 024 500 $ en 1980-1981, comparativement à 928 000 $ en 1979-1980. Quant à la contribution du milieu, elle est passée de 455 000 $ en 1979-1980 à 655 000 $ en 1980-1981.

Le programme d'action

Les efforts consentis au cours des dernières années, ne sont pas suffisants et il faut faire davantage pour corriger la situation présente. L'action doit être concertée et portée sur plusieurs fronts à la fois.

La connaissance des motivations et habitudes des touristes

Il est d'abord nécessaire d'accroître la quantité et la qualité de l'information disponible, permettant ainsi d'établir beaucoup plus clairement dans quel sens, à quels niveaux et selon quelles modalités il serait possible d'influencer l'évolution du tourisme au Québec. Ce programme d'amélioration de l'information portera non seulement sur la cueillette de données statistiques appropriées mais aussi sur la réalisation d'études concernant les comportements et les attitudes des touristes. La priorité sera accordée à l'identification des produits touristiques dont le développement au Québec serait susceptible d'endiguer, au moins partiellement, l'exode des vacanciers québécois vers les États-Unis.

La promotion

Il ne fait aucun doute que le touriste doit être satisfait de son séjour au Québec et, de la sorte, devenir un agent de promotion du Québec auprès de son entourage. Cependant, cela ne suffit pas. Il faut absolument promouvoir directement le Québec en tant que destination touristique. En matière de promotion touristique ou autre, il existe une relation de cause à effet entre l'effort consenti (en termes de ressources consacrées) et les résultats obtenus (en termes de touristes recensés, donc de nouveaux emplois créés dans ce secteur). Voilà pourquoi il est capital que le Québec fournisse un effort suffisant

pour promouvoir le tourisme. En l'absence de norme absolue en cette matière, la simple logique permet d'affirmer que le Québec devrait au moins consentir, toutes proportions gardées, les mêmes efforts de promotion que les régions concurrentes.

La comparaison avec les efforts de ses concurrents indique clairement que le Québec doit accroître de façon substantielle ses dépenses de promotion touristique, non seulement en termes de publicité mais aussi en termes de production et de distribution de brochures, ainsi que d'activités diverses auprès des professionnels du voyage. À titre d'exemple, en Ontario, les dépenses de promotion sont quatre fois plus importantes qu'au Québec.

Les priorités et les actions de promotion touristique mettront l'accent sur la différence culturelle et linguistique du Québec qui apporte aux visiteurs nord-américains une véritable évasion tout près de chez eux. Ces priorités et actions se traduiront par quatre démarches:

- un accroissement considérable du nombre de programmes conjoints de promotion avec des grossistes en voyages et des transporteurs afin d'offrir un plus grand nombre et une plus grande variété de forfaits de quelques jours au Québec. Il s'agit d'adapter notre promotion à la tendance des dernières années, marquée par la réduction de la durée des voyages, l'accroissement de leur fréquence et l'augmentation du nombre de longues «fins de semaine»

- l'organisation d'un système de promotion portant sur les attraits spécifiques des différentes régions du Québec. Pour ce faire, il faut utiliser la force d'attraction exercée sur les étrangers par les deux grands pôles touristiques que constituent Montréal et Québec, afin d'inciter les touristes qui y sont déjà à visiter l'une ou l'autre de nos régions touristiques, selon le principe bien connu du «rayonnement» autour des pôles touristiques majeurs

- une orientation accrue vers un certain nombre de nouveaux marchés touristiques potentiellement fort lucratifs: le Mexique, le Vénézuela, le Japon, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Dans ce cadre, le plan de promotion visera à inviter au Québec une partie des touristes d'outremer, de plus en plus nombreux, qui débarquent sur le continent nord-américain par certaines villes «portes d'entrée» telles New York, Toronto, Miami et Los Angeles. Il s'agit de convaincre les agences de voyage des différents pays visés d'inciter leurs clients à venir au Québec, une fois arrivés en Amérique du Nord

- l'utilisation maximale du Palais des congrès de Montréal à des fins de promotion touristique du Québec auprès des très nombreux congressistes étrangers, notamment en leur offrant des séjours-forfaits de divers types, pour les inciter à prolonger leur séjour au Québec ou à y revenir en vacances.

L'accueil et l'information touristiques

Le gouvernement entend maintenir sa politique de soutien et d'appui technique et financier aux événements d'envergure, récurrents ou non, originant du milieu. Ces événements constituent de véritables attractions touristiques, susceptibles, soit d'ajouter de l'attrait à des produits touristiques existants, soit d'entraîner l'émergence de nouveaux produits touristiques. En guise d'exemples, on peut mentionner parmi tant d'autres le Carnaval et le Festival d'été de Québec, le Retour des grands voiliers en 1984, la Traversée internationale du Lac Saint-Jean, le Grand Prix de Trois-Rivières et le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi. D'autre part, Terre des Hommes constitue l'une des attractions touristiques majeures de Montréal. Non seulement faut-il renouveler le concept même de Terre des Hommes et en assurer la relance, mais également étudier sérieusement la possibilité d'y présenter des attractions et des événements susceptibles d'attirer le tourisme d'hiver.

L'accueil et l'information touristique constituent un domaine où il y a place, pour de nombreuses améliorations. C'est là une infrastructure touristique de base dont la qualité s'avère souvent déterminante quant au degré de satisfaction des touristes.

Il est donc indispensable d'offrir aux Québécois et aux étrangers l'accès à un réseau d'acueil et d'information bien organisé. À cette fin, l'action portera sur les plans suivants:

- une coordination et un partage meilleurs des rôles et des responsabilités des différents intervenants publics: ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, associations touristiques régionales et autres agents du milieu touristique, communautés urbaines, municipalités, chambres de commerce, municipalités régionales de comté, etc.

- l'organisation et la mise en opération des réseaux public et privé d'accueil et d'information touristiques. La priorité sera accordée notamment aux grands pôles de Montréal et de Québec

- l'organisation d'une banque de données informatisées sur la nature et le contenu du produit touristique de toutes les régions du Québec. Cette banque de données, couplée à un central téléphonique, sera accessible à tous les préposés des bureaux d'accueil et d'information touristiques

- l'assouplissement de la réglementation du transport en commun pour régler le sérieux problème des voyages à chartes-parties par autocar

- la production et la diffusion d'un guide touristique

- l'amélioration du système de classification des établissements d'hébergement, en vue d'informer les touristes du niveau de qualité de l'hébergement au Québec.

L'aide à la gestion

L'un des problèmes majeurs des PME dans le secteur de l'hébergement et de la restauration est la compétence technique insuffisante du personnel-clé. On en imagine facilement les conséquences: qualité du service et productivité déficientes, coûts de production de services, par ailleurs médiocres, souvent trop élevés. En conséquence, les activités de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) en matière de recyclage de la main-d'oeuvre dans la PME hôtelière et de la restauration seront accrues. De même, la capacité du Centre de consultation en gestion des entreprises touristiques (qui relève de l'ITHQ) sera augmentée. En plus de dispenser des services de consultation aux gestionnaires de la PME touristique, le Centre mettra à leur disposition des outils modernes de gestion, comme par exemple la production et la distribution d'un système de comptabilité simplifié, à la portée de tous.

Les équipements et le crédit touristique

L'un de nos principaux actifs en matière de tourisme est sans contredit le fait que la nature a doté le Québec d'une topographie idéale pour l'organisation et la pratique du ski alpin. Ainsi, non seulement la plupart des skieurs québécois demeurent-ils au Québec pour pratiquer leur sport favori, mais un nombre considérable d'étrangers, surtout des Ontariens, y font des séjours de ski.

L'industrie du ski alpin au Québec souffre cependant d'un sérieux retard technologique par rapport à ses principaux concurrents du Nord-Est des États-Unis. Les équipements de plusieurs centres de ski sont vétustes et un trop grand nombre d'entre eux ne sont pas encore équipés d'un système de fabrication de neige artificielle, handicap énorme par rapport à la concurrence. Plusieurs skieurs étrangers, intéressés en principe à skier au Québec, n'y viennent pas faute de neige assurée et de bonnes conditions de ski. La plupart des centres de ski des régions concurrentes offrent des forfaits de voyage incluant une «garantie de neige». Dans les plus brefs délais, il faudra combler ce retard technologique. Il sera alors plus facile de miser sur la spécificité du produit québécois pour attirer les skieurs américains et ontariens.

Par ailleurs, il faut accroître les investissements dans les infrastructures d'hébergement, de restauration et de divertissement localisées au pied même des pentes de ski. Les skieurs exigent maintenant sur place toutes les infrastructures de services. Face à ses concurrents, le Québec n'est pas particulièrement bien pourvu en ce domaine.

Après un peu plus de deux ans, la nécessité de revoir les objectifs et le fonctionnement du Crédit touristique s'impose. Le crédit gouvernemental vise non pas à concurrencer les établissements financiers, mais bien à apporter un complément de financement afin de rentabiliser certains investissements particulièrement importants pour le développement du tourisme au Québec.

Les interventions du Crédit touristique seront réorientées afin de concentrer les fonds disponibles sur des projets de valeur touristique sûre. Il s'agira d'abord de réserver les fonds pour des projets qui s'adressent, dans une proportion d'au moins 50%, au tourisme d'agrément (par opposition aux voyages d'affaires), et qui sont situés dans des zones à vocation touristique (et non pas seulement à vocation récréative pour la population environnante).

Dans ce contexte, deux types de projets se verront privilégiés. Contrairement aux États-Unis, le Québec est actuellement très pauvre en matière d'attractions touristiques à caractère familial. La priorité sera donnée, par conséquent, aux produits touristiques susceptibles de répondre à ce besoin. D'autre part, l'organisation et la qualité déficientes du tourisme sont souvent attribuables à une trop courte période annuelle d'exploitation qui ne permet pas de rentabiliser les investissements. La priorité doit être donnée aux projets dont les perspectives de rentabilité reposent sur au moins deux saisons annuelles d'exploitation. Le développement de stations touristiques «intégrées», capables d'attirer à la fois le tourisme d'hiver et le tourisme d'été, est absolument indispensable pour rentabiliser la concentration spatiale d'un grand nombre d'infrastructures touristiques, de services et d'activités.

Il s'avère essentiel, comme nous l'avons vu précédemment, d'une part de combler le retard technologique des équipements des nombreux centres de ski québécois et, d'autre part, de développer les infrastructures d'hébergement, de restauration et de divertissement au pied même des pentes de ski. Rentabiliser de tels investissements sur une période aussi courte que la saison hivernale devient cependant quasi impossible. Extensionner cette période à ses deux extrémités, voire penser à une exploitation estivale en développant de nouvelles activités, apparaît comme une solution appropriée.

La concertation

L'industrie du tourisme comporte une foule d'activités dépendantes d'un très grand nombre d'intervenants, tant privés que publics. La concertation et la coordination des actions de tous les intervenants sont indispensables à l'évolution de ce secteur. Les associations touristiques régionales et les offices de tourisme et de congrès constituent des liens privilégiés pour engager et mener à bien une telle mise en commun, puisqu'ils regroupent dans chacune des régions les divers agents touristiques. À lui seul, le gouvernement ne peut développer l'industrie touristique. Les initiatives doivent d'abord provenir du milieu, s'articuler autour de services adéquats et mettre en évidence les avantages spécifiques du Québec.

Partie IV
La mobilisation des agents économiques

14. Le développement régional
15. La concertation et la coordination des agents économiques

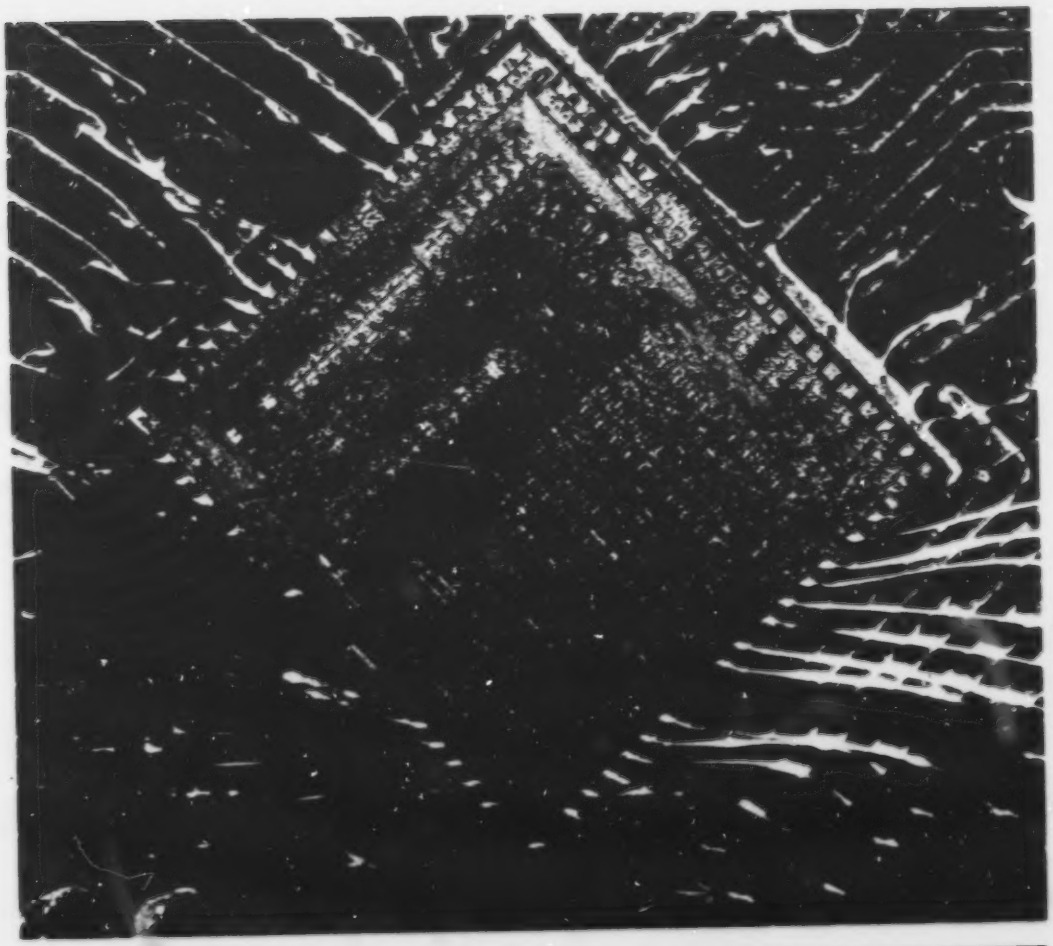

Photo: ministère des Communications.

Introduction

La mise en oeuvre du programme d'action économique repose sur le dynamisme de l'entreprise et la valorisation de ses fonctions. De fait, toutes les actions proposées dans le cadre de ce programme concourent à soutenir l'initiative privée dans ses responsabilités d'orienter le développement économique en fonction des tendances des marchés et des nouvelles lignes de force qui se dessinent.

La dynamisation de l'économie québécoise passe donc par l'implication des agents économiques dans la définition et l'orientation du développement de l'économie. La présente partie porte sur cette mobilisation nécessaire des agents socio-économiques. L'accent est mis, d'une part, sur le développement des régions et, d'autre part, sur la concertation et la coordination des agents socio-économiques.

Les efforts entrepris jusqu'à présent ont permis aux citoyens des régions un meilleur accès aux services de toutes sortes dans une préoccupation constante d'équité et d'égalisation des revenus. Certes, les succès obtenus ont levé un certain nombre d'obstacles au développement régional, mais il est utopique de croire que l'action gouvernementale puisse aller plus loin dans la disparition des déséquilibres régionaux.

Chaque région, par sa configuration et sa localisation, possède des potentialités et des particularismes propres qui lui confèrent un profil économique précis. Il appartient au milieu d'assumer, en connaissance des forces et des faiblesses des régions, la responsabilité du développement régional et de dégager les dynamismes appropriés à cet effet. Le développement régional doit s'articuler autour de l'entreprise et des initiatives locales et les actions gouvernementales ne peuvent qu'encourager la mobilisation des forces en présence et soutenir l'entrepreneurship local.

Enfin, toutes stratégies de développement, qu'elles soient régionales, sectorielles ou nationales, imposent un minimum de consensus et de coordination des agents économiques. S'il est vrai que le rôle moteur revient à l'entreprise et à l'initiative privée, les décisions prises dans l'orientation du développement économique affectent l'ensemble des agents socio-économiques. La concertation a été un élément-clé des politiques économiques du gouvernement actuel et plusieurs démarches entreprises ont permis de solutionner un ensemble de problèmes sur la base d'un dialogue constructif et de coordonner en conséquence l'action des différents intervenants. L'expérience de la concertation doit être poursuivie et étendue à tous les niveaux, tant national, régional, sectoriel, qu'au sein même des entreprises. C'est la seule voie permettant d'obtenir une mobilisation en faveur d'objectifs ouvertement débattus et reconnus.

Chapitre 14

Le développement économique régional

Ce n'est vraiment qu'au début des années soixante que le Canada et le Québec ont pris conscience du problème des disparités régionales. Depuis lors, le Québec a consenti des efforts considérables dans le but de mieux répartir les fruits de la croissance économique et de fournir à tous ses citoyens, où qu'ils soient sur son territoire, des services meilleurs et d'égale qualité. Des politiques de redistribution de revenu et de mise en place de grands réseaux de santé et d'éducation ont permis d'atténuer sensiblement les écarts existant entre les régions. À ces politiques se sont ajoutés des programmes de construction de routes et d'infrastructures industrielles, de mise en valeur des ressources et de déconcentration administrative qui, conjugués aux premières, ont eu pour efferts d'ouvrir le territoire, de stimuler les économies régionales et de stabiliser les populations, tout en constituant un peu partout à travers le Québec des conditions favorables au développement. Tous ces efforts, mais surtout la volonté de plus en plus ferme des citoyens des régions de prendre en main leur développement, ont donné naissance à un entrepreneurship nouveau qui aujourd'hui rejoint toutes les régions du Québec.

Bon nombre de projets, fort valables a priori, ne peuvent cependant, pour des motifs divers, être menés à terme. Des entreprises oeuvrant sur des marchés en pleine évolution se heurtent, en raison d'une gestion déficiente ou d'une mauvaise planification financière, aux premières étapes de la croissance. Les raisons de ces échecs, abondamment traitées à la partie II portant sur la dynamisation de l'entreprise, sont multiples. Il apparaît cependant manifeste qu'il faudra appuyer de façon beaucoup plus tangible les initiatives du milieu. Il y a risque, en effet, si l'on ne peut réduire le nombre d'échecs, que l'extraordinaire dynamisme qu'affichent les régions fasse place à la démobilisation et retarde ainsi le développement régional.

Le développement est un processus complexe exigeant l'utilisation optimale des ressources humaines et physiques et surtout la participation de tous les agents socio-économiques: l'État, les entreprises, les syndicats, la population, etc. Un tel processus requiert aussi des conditions de base telles la disponibilité de ressources financières, des infrastructures et services adéquats mais d'abord la volonté d'entreprendre, elle-même tributaire d'un ensemble d'éléments comme le niveau de formation et des facteurs sociogéographiques aussi intangibles que le sentiment d'appartenance à un milieu. Un tel processus n'a de sens que s'il implique d'abord ceux qu'il doit servir, à savoir les gens du milieu. L'État ne peut, seul, et l'histoire du développement régional du Québec nous l'enseigne, assumer le développement des régions.

L'une des variables-clés de la problématique régionale est bien sûr l'espace. Au Québec, l'administration publique a procédé en 1966 à un découpage du territoire en dix régions administratives. Ce découpage a permis d'établir un cadre pour la régionalisation des services gouvernementaux et pour l'application des politiques et des programmes. Les limites des régions administratives, comme celles des nouvelles municipalités régionales de comté d'ailleurs, ne répondent pas toujours aux besoins des ministères sectoriels dont les champs d'application dépendent de variables différentes: variables pédologiques et climatiques pour l'agriculture, potentiel géologique pour les mines et ainsi de suite. Fort utiles pour des besoins de localisation des activités gouvernementales, les régions administratives ne présentent cependant pas une homogénéité sur le plan économique, social ou culturel. Bien avant la création de ces régions administratives, les régions naturelles existaient déjà au Québec: la Gaspésie, L'Estrie, la Beauce, le Saguenay, le Lac Saint-Jean et autres. Moins vastes que les régions administratives, ces dernières se caractérisent par une économie plus homogène, des préoccupations et des objectifs communs, un fort sentiment d'appartenance chez les citoyens et une volonté ferme d'assurer eux-mêmes leur propre développement.

Bien que les considérations d'ordre spatial aient leur importance, en matière écono-

mique ce sont surtout les agents qui doivent retenir toute l'attention car ce sont eux qui, par leurs décisions, créent l'activité économique et assurent le développement. Il importe donc que les politiques et les programmes gouvernementaux en matière économique rejoignent les agents et les foyers de dynamisme là où ils se trouvent sur le territoire.

L'historique des interventions gouvernementales en région

Tel que souligné plus tôt, c'est au début des années soixante que le Canada et le Québec s'éveillent au problème des disparités régionales et à ses importantes conséquences économiques, sociales et politiques.

Pendant la première moitié du siècle, les entreprises locales, surtout de type agricole et artisanal, ainsi que les filiales de grandes entreprises sont les principaux agents du développement économique des régions. Leurs activités suffisent alors à répondre aux besoins économiques et sociaux des populations. Un mode de vie plus resserré et une entraide entre les citoyens permettent de combler en grande partie les attentes en termes d'emplois, de soins de santé et de vie culturelle.

Au fil des ans, aggravées en cela par les processus d'industrialisation et d'urbanisation de l'après-guerre (50% d'urbains en 1951, 74% en 1961 et 81% en 1971), les disparités régionales prennent de l'ampleur et apparaissent plus clairement. En 1961, le revenu personnel per capita de la région administrative de Montréal dépasse largement celui des autres régions du Québec, doublant même et au-delà celui du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Il apparaît dès lors évident que, en dehors des grands centres, les économies régionales sont incapables de maintenir un niveau d'activité permettant d'absorber tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Aux difficultés socio-économiques des régions s'ajoutent des déséquilibres non moins importants dans les domaines social et éducatif, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services. De fortes migrations interrégionales, surtout au moment des crises économiques des années trente et plus tard au cours de la forte récession de 1957, marquent cette période d'industrialisation.

Les interventions gouvernementales dans les domaines social et culturel

Dès le début des années soixante, le gouvernement travaille activement à combler les énormes besoins de services de santé et d'éducation au Québec et à les rendre accessibles à tous les citoyens où qu'ils soient sur le territoire. Des ressources considérables sont ainsi affectées à la mise en place de grands réseaux de santé et d'éducation. Des politiques de redistribution de revenu sont aussi mises en oeuvre, permettant ainsi une meilleure répartition de la richesse collective.

Dans leur ensemble, ces mesures ont des impacts marqués en région. Aujourd'hui, toutes les régions bénéficient d'un réseau complet d'écoles secondaires et de cégeps qui contribue à former, sur place, une main-d'oeuvre compétente. De plus, toutes les régions du Québec, sauf la Côte-Nord et le Nouveau-Québec, ont une université ou du moins quelques facultés universitaires. Apparaissent presque simultanément des centres de recherche s'intéressant de près aux particularismes régionaux: INRS-Urbanisation à Montréal, INRS-Eau et ÉNAP à Québec, INRS-Océanographie à Rimouski, centres de recherche sur les pâtes et papiers à Trois-Rivières, et sur le Moyen-Nord à Chicoutimi. Outre leurs effets de formation et d'éducation, ces établissements apportent beaucoup aux régions. Sur le plan strictement économique, la contribution du système scolaire est loin d'être négligeable: au seul chapitre des dépenses en immobilisations et en entretien, les établissements publics de formation (commissions scolaires, cégeps et universités) ont investi ces trois dernières années (1979 à 1981) 687,3 $ millions en région. Quoique déjà substantielles, les interventions de l'État dans le champ de l'éducation et de la culture débordent largement le cadre des grands réseaux: la régionalisation de Radio-Québec, le soutien aux industries culturelles et autres ont aussi

des impacts notables sur le territoire. L'ensemble de ces interventions permet de rapprocher toutes les régions de la norme nationale et de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Par ailleurs, les établissements hospitaliers, les centres de services sociaux et les centres locaux de services communautaires, pour ne citer que ceux-là, offrent maintenant à tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence, des services de bonne qualité. En termes économiques, l'apport de ces établissements aux économies régionales est substantiel: dans le secteur hospitalier, les dépenses en immobilisations et en entretien ont totalisé à elles seules 516,6 $ millions ces trois dernières années[1].

Les premières politiques de développement régional

C'est également au début des années soixante que les premières mesures de développement régional sont adoptées. En 1962, le gouvernement fédéral propose trois programmes: le premier vise l'aménagement régional et le développement agricole (ARDA); le second, la stimulation des investissements industriels dans les régions à taux de chômage élevé et à bas revenu, et, le dernier, le développement des infrastructures sociales et industrielles dans les provinces maritimes. Cette approche du développement, basée sur la mise en valeur des ressources, le développement industriel et la mise en place des infrastructures, a servi longtemps de modèle à l'intervention gouvernementale en région.

Les premières mesures québécoises dans le domaine du développement régional remontent également à la même époque. Dès 1962, le gouvernement du Québec signe l'entente ARDA. Puis, en 1963, il lance une première expérience-pilote de développement régional en mettant sur pied le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), lui confiant l'élaboration, avec la participation de la population, d'un plan d'aménagement global et intégré de l'Est du Québec. Des expériences analogues, quoique de moindre envergure, voient aussi le jour dans d'autres régions, sous la forme notamment de missions de planification (Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1969, Abitibi-Témiscamingue en 1970, Estrie en 1971-1972, Charlevoix en 1973-1975 et Outaouais en 1974-1975) et de schémas régionaux d'aménagement en 1975-1979.

Puis, en 1966, au terme d'une étude sur les zones d'influence, le gouvernement du Québec décide de mettre en place un nouveau cadre administratif régional qui divise le Québec en dix unités établies autour de pôles administratifs. Ce nouveau découpage territorial vise à mieux articuler les interventions gouvernementales en région, en partant d'une approche plus intégrée et d'une meilleure connaissance des diverses parties du territoire. C'est en fonction de ce découpage qu'une certaine déconcentration des services gouvernementaux administratifs en région s'amorce, laquelle donnera lieu un peu plus tard (1968) à la création des conférences administratives régionales (CAR).

Le gouvernement du Québec annonce par ailleurs en 1969 ses premières mesures d'aide au développement industriel régional, afin d'amener vers les régions une part accrue des investissements manufacturiers. Ces mesures, qui se veulent complémentaires aux programmes fédéraux, accordent (à l'exclusion toutefois de Montréal) des primes et des avantages fiscaux aux investissements, en fonction de leur éloignement de Montréal. Ces mesures d'aide au développement industriel régional sont, au cours des ans, tant du côté fédéral que québécois, retouchées à maintes reprises. Ainsi en 1970, à la suite de la publication de l'étude H.M.R.[2], le gouvernement fédéral décide de modifier ses politiques et de «désigner» Montréal comme zone d'intervention. L'étude H.M.R. suggère en effet de concentrer les efforts de développement à Montréal,

1. *Investissements privés et publics au Québec*, Bureau de la statistique du Québec, 1979-1981.
2. *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Higgins, Martin, Raynauld, 1970.

qui connaît un déclin relatif par rapport à Toronto et qui ne rayonne pas suffisamment sur l'ensemble du territoire québécois.

Bien d'autres politiques, programmes et interventions diverses poursuivant des objectifs de développement régional voient le jour par la suite. La création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), la mise sur pied des Conseils régionaux de développement (CRD), la signature en 1974 d'une entente cadre de développement et, par la suite, de nombreuses ententes auxiliaires (douze ententes sont toujours en vigueur et représentent une enveloppe globale de 1,7 $ milliard), la création en 1975 d'un Fonds de développement régional (FDR), etc., sont autant de points tournants et de mesures qui ont d'importants impacts en région.

À ces divers éléments s'ajoutent des programmes qui ne se veulent pas exclusivement économiques mais qui sont de nature à favoriser le développement des régions. Le transport constitue à cet égard l'un des volets majeurs de l'action gouvernementale en région. Des ressources considérables permettent d'améliorer et de maintenir le réseau routier; pour les seules années 1979 à 1981, le gouvernement dépense 1,6 $ milliard en immobilisations et en réparation sur l'ensemble du territoire québécois. Le réseau routier ainsi mis en place ouvre le territoire, met en valeur des ressources jusque-là inaccessibles et favorise les échanges interrégionaux. Les efforts faits dans les secteurs maritime et aérien, quoique plus timides, sont aussi de nature à favoriser le développement des régions.

Ce bref historique des politiques de développement régional est loin d'être exhaustif. Il permet néanmoins de tracer un premier bilan des éléments majeurs d'intervention en région: les stimulants à l'investissement, les missions de planification et les plans de développement, la mise en place d'infrastructures et la régionalisation des services publics et parapublics. Les mesures visant à stimuler la déconcentration des investissements industriels se soldèrent par un échec. Elles ont eu généralement peu d'effet sur la décision d'investir et, de ce fait, n'ont pas permis de réaliser une véritable déconcentration industrielle et de changer la structure industrielle des régions[3]. Quant aux politiques de construction routière, de développement d'infrastructures industrielles autour des pôles régionaux et de mise en valeur des ressources, notamment par la construction de chemins miniers et forestiers, bien qu'elles ne puissent à elles seules assurer le développement des régions, elles y ont contribué et ce, largement.

Par ailleurs, à la suite du découpage territorial de 1966, le gouvernement a amorcé un processus de déconcentration administrative. On compte aujourd'hui plus de 30 000 personnes oeuvrant dans les bureaux régionaux et locaux des ministères québécois; cela représente un apport économique important sans compter le potentiel humain et technique considérable mis au service du développement régional. D'autre part, les investissements publics massifs des années soixante et soixante-dix, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation, et le nivellement des conventions collectives dans tout le secteur public ont permis de réduire sensiblement les disparités régionales.

Les expériences de planification menées en région depuis 1963 ont eu aussi des impacts favorables sur le développement. Basées sur la participation de la population, ces expériences, outre les actions structurantes qui en ont découlé, ont eu notamment des effets de sensibilisation. En raison du processus même de telles opérations, les citoyens ont peu à peu pris conscience de ce que le développement est d'abord une démarche interne qui nécessite l'engagement du milieu et une volonté collective de se prendre en main.

3. *Impact économique de la Loi sur les subventions au développement économique régional au Canada*, étude interne du ministère de l'Industrie et du Commerce, avril 1973.

C'est cette prise de conscience qui explique dans une large mesure les dynamismes actuels.

Les actions économiques récentes du gouvernement en région

Depuis quelques années, l'État est devenu un intervenant majeur dans la vie économique. Les actions gouvernementales ont largement contribué à la croissance économique du Québec et de ses régions et ce, même si elles ne furent pas toujours conçues en termes de développement régional. Ainsi l'énoncé de politique économique de 1979 a peu fait état de politiques de nature purement régionale mais les mesures sectorielles et fonctionnelles proposées ont eu et auront encore dans l'avenir des impacts considérables en région. Parmi ces mesures, mentionnons seulement celles visant la consolidation des secteurs traditionnels, la mise en place d'infrastructures industrielles et de structures de promotion, et le soutien aux initiatives régionales. Depuis lors, le gouvernement s'est aussi impliqué activement dans la relance de l'économie du Grand Montréal, en tentant de renforcer le rôle de centre international et de pôle de développement économique du Québec.

La consolidation des secteurs traditionnels

Constatant une dégradation de la position concurrentielle de certains secteurs traditionnels de l'économie et voulant appuyer le développement économique du Québec sur ses avantages comparés, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre de l'énoncé de politique économique de 1979, d'importants programmes de consolidation et de redressement qui ont des incidences majeures en région.

L'accent a d'abord été mis sur le secteur agro-alimentaire. La Loi de la protection du territoire agricole réserve dorénavant à des fins agricoles les meilleures terres de l'espace québécois. Les politiques de crédit agricole, très fortement incitatives, ont permis de doubler la valeur des investissements dans ce secteur entre 1976 et 1980. Dans la seule année 1980-1981, plus de 430 $ millions de prêts à long et à moyen terme ont été consentis aux agriculteurs québécois (tableau 14). De plus, les mesures visant à accroître les productions de céréales pour l'alimentation animale, de viande bovine et de produits horticoles ont eu des impacts fortement régionalisés. Ainsi, grâce au programme d'aide à l'entreposage des grains à la ferme et au crédit agricole, 8 355 silos ont pu être construits entre 1978 et 1980 dans l'ensemble des régions du Québec. Dix-neuf centres régionaux de grains ont aussi été construits ou sont en voie de l'être. Les programmes d'amélioration foncière, de support financier et technique à la production et les interventions de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires sont autant de mesures qui permettent de renforcer l'un des secteurs les plus importants des économies régionales.

Les politiques adoptées dans le secteur forestier ont des impacts tout aussi significatifs en région. Le programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, annoncé en mai 1979, est sans contredit le volet le plus important de cette politique. Ce programme aura entraîné au moment où il sera complété, soit d'ici 1986, des investissements de l'ordre de 2,5 $ milliards pour la modernisation des équipements, la protection de l'environnement et l'augmentation de la capacité de production. Il s'adresse pour l'essentiel aux régions-ressouces. Quelque 60 usines, souvent établies dans des municipalités mono-industrielles, bénéficieront de ce programme qui prévoit une contribution gouvernementale de quelque 235 $ millions.

Dans le cadre de la politique forestière, des sommes importantes sont consacrées à l'aménagement des forêts privées et publiques, à la voirie forestière et au rachat des concessions forestières. L'ensemble de ces mesures, axées sur une utilisation plus rationnelle des ressources, continue de rapporter d'énormes dividendes aux régions: les projets de papeteries à Amos et à Matane, une usine de panneaux particules dans la vallée de Matapédia en sont des manifestations éloquentes. Plus de 114 municipalités dépendent

Tableau 14
Principales activités de prêts de l'Office du crédit agricole par région administrative
Exercice financier 1980-1981

	LCA ET LCAIP		LAF		LCPA	
	Prêts à long terme		Prêts à moyen terme		Crédit à la production	
	000 $	%	000 $	%	000 $	%
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	11 797,7	3,5	3 326,4	3,5	660,4	1,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11 195,6	3,3	3 809,8	4,1	1 386,1	3,6
Québec	71 383,4	21,0	18 100,3	19,4	7 536,2	19,7
Mauricie-Bois-Francs	68 545,8	20,2	17 535,7	18,9	4 697,5	12,2
Estrie	24 588,9	7,2	6 589,8	7,1	2 384,8	6,2
Montréal	134 625,4	39,6	39 099,5	42,0	18 747,3	48,8
Outaouais	7 228,5	2,1	2 750,2	2,9	2 117,9	5,5
Abitibi-Témiscamingue	9 307,5	2,8	1 732,1	1,8	730,4	1,9
Côte-Nord	975,0	0,3	24,0	0,3	155,0	0,4
Total	**339 647,8**	**100,0**	**92 967,8**	**100,0**	**38 395,8**	**100,0**

N.B. Ce tableau ne fait état que des activités de l'OCA au titre de la Loi du crédit agricole (LCA), de la Loi du crédit agricole par les institutions privées (LCAIP), de la Loi de l'amélioration foncière (LAF) et de la Loi du crédit à la production agricole (LCPA). L'office administre également d'autres programmes de prêts et de subventions.

Source: Office du crédit agricole, Québec.

Tableau 15
Programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers
(mai 1979 — mars 1986)

Région administrative	Investissements (000 $)	(%)	Subventions (000 $)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	109 067,0	4,4	8 560,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	501 329,0	20,3	42 715,8
Québec	358 819,0	14,6	44 421,7
Mauricie-Bois-Francs	841 094,5	34,1	68 160,2
Estrie	89 750,0	3,6	11 500,0
Montréal	92 979,9	3,8	15 258,8
Outaouais	328 380,0	13,3	26 375,2
Abitibi-Témiscamingue	70 237,0	2,8	7 168,5
Côte-Nord	75 244,0	3,1	9 967,4
Total	**2 466 900,4**	**100,0**	**234 128,4**

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec (estimation au 21 décembre 1981).

directement de l'industrie forestière au Québec. C'est dire que les politiques adoptées dans ce secteur ont des effets majeurs dans les régions.

Le gouvernement a aussi mis en oeuvre d'importants programmes dans le secteur touristique, secteur qui figure avantageusement au tableau des activités économiques des régions. Ces programmes visent la mise en valeur des potentiels touristiques régionaux en misant d'abord sur les zones à plus fort potentiel. Dans le cadre de cette politique, un programme de crédit touristique a été instauré: de juin 1979 à mars 1981, ce programme a engendré des investissements de 63,3 $ millions grâce à des subventions, prêts ou garanties de prêts totalisant 27,7 $ millions. La plupart des régions du Québec ont pu profiter de ce programme. Un second volet de cette politique, fortement régionalisé, vise à améliorer le réseau de parcs, relais et centres d'accueil touristiques, de bases de plein air et de camps de vacances. Quelque 60 $ millions doivent être investis à cette fin d'ici mars 1983, via l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures touristiques. Enfin, un programme d'assistance financière aux associations touristiques régionales (ATR) a été instauré en mai 1979 pour favoriser la promotion et la mise en valeur des potentiels touristiques régionaux: la contribution globale du gouvernement québécois à ce chapitre atteint 1 024 500 $ en 1980-1981 et la contribution des régions 655 000 $. L'ensemble de ces interventions permet de raffermir le potentiel touristique des régions.

Des politiques analogues ont aussi été adoptées dans d'autres secteurs. Ainsi, pour les pêches maritimes, le gouvernement du Québec a rendu publique en mai 1979 une stratégie quinquennale de développement visant à relancer l'industrie de la pêche dans l'Est du Québec. On y aura consacré près de 80 $ millions d'ici 1985, notamment pour le renouvellement de la flotte. Déjà, des sommes importantes ont été injectées dans l'amélioration des infrastructures de pêche. De plus, un programme récent prévoyant une contribution gouvernementale de 6,5 $ millions vise la modernisation des usines de transformation du poisson. L'ensemble de ces mesures, ainsi que certaines retombées du récent projet de réglementation sur la qualité des produits marins s'adressent, il va sans dire, exclusivement aux régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

Le secteur minier génère une activité de première importance pour plusieurs régions du Québec. L'existence de plusieurs municipalités dépend pour beaucoup de l'extraction du minerai: Murdochville, Chibougamau, Gagnon, Thetford-Mines, etc. À ce chapitre, les interventions de l'État ont été nombreuses et souvent déterminantes: programme d'exploration minière pour l'Abitibi-Témiscamingue, acquisition de compagnies productrices d'amiante et politique agressive de transformation de la fibre et des résidus d'amiante qui devraient avoir des retombées considérables en Estrie, interventions au niveau de la tourbe, du granite et de l'exploration de l'or. Toutes ces actions ont pour objet de renforcer et de diversifier les économies régionales.

Du côté manufacturier, les programmes de consolidation des industries du textile, de la bonneterie et du vêtement, ainsi que ceux de la chaussure et du meuble entraînent aussi des impacts intéressants en région. Les industries du textile et du vêtement sont fortement localisées à Montréal mais il existe également, particulièrement en Estrie, des localités dont l'économie en dépend largement. Par ailleurs, les programmes Innovation-Meuble et Innovation-Chaussure ont des effets régionaux fortement concentrés. D'autre part, l'effort substantiel au niveau des services techniques et financiers pour venir en aide aux PME a redonné un nouvel élan à l'entrepreneurship régional.

L'ensemble de ces politiques énoncées dans *Bâtir le Québec* ont été mises en oeuvre récemment, mais leur impact se fait déjà sentir. Ces actions, portant en grande partie sur les ressources naturelles et l'entrepreneurship autochtone, ont stimulé efficacement le développement des régions. C'est autour de ces activités

de base qu'il faudra maintenant construire, en mettant très fortement l'accent sur la diversification.

La mise en place d'infrastructures industrielles et de structures de promotion

Les principales agglomérations du Québec doivent compter sur des interlocuteurs locaux spécialisés dans le développement industriel afin de s'assurer d'une part plus grande des activités industrielles et commerciales. Constatant au début des années soixante-dix que le Québec accusait un retard important au chapitre des infrastructures industrielles et des structures de promotion locales, le gouvernement décidait de mettre en place un programme d'aide à la création de commissariats industriels. Ce programme a permis jusqu'ici la mise sur pied de 52 organismes de développement industriel dans les principales agglomérations du Québec. En 1980-1981 le budget de ce programme a atteint 2 270 990 $.

En plus de ses retombées immédiates, ce programme a accéléré le processus de sensibilisation des communautés locales et régionales au développement industriel. La plupart de ces organismes constituent de fait des tables de concertation qui regroupent les éléments les plus dynamiques du milieu autour d'objectifs de développement économique.

Sous l'influence de ces organismes, la plupart des grandes agglomérations du Québec ont aménagé adéquatement des zones ou des parcs industriels, aptes à accueillir des entreprises nouvelles ou relocalisées. À ce chapitre, la contribution gouvernementale a été déterminante: entre 1976 et 1979 seulement, quelque 37 $ millions ont été investis dans 18 parcs industriels municipaux du territoire. La célérité et le dynamisme affichés à ce titre par le milieu font qu'aujourd'hui le Québec dispose d'une réserve nette de quelque 15 000 hectares pour de nouvelles activités industrielles, ce qui se compare avantageusement à ce que l'on observe ailleurs en Amérique du Nord.

Tableau 16
Les parcs industriels privés et publics au Québec (Bilan au 5 novembre 1981)

	Nombre	Superficie (hectares)	Superficie disponible (hectares)	Nombre d'occupants	Nombre d'emplois
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	7	426	183	80	1 328
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	504	296	147	2 339
Québec	36	2 301	825	856	27 667
Mauricie-Bois-Francs	18	4 988	3 169	385	12 707
Estrie	8	559	357	76	4 064
Montréal					
Sud-de-Montréal	39	6 736	2 999	850	59 013
Île-de-Montréal et Île Jésus	24	8 265	3 626	6 181	158 451
Nord-de-Montréal	21	2 468	1 473	321	9 987
Outaouais	4	394	214	142	4 240
Abitibi-Témiscamingue	7	614	302	94	2 716
Côte-Nord	4	327	152	96	809
Total	**179**	**27 582**	**13 596**	**9 228**	**288 371**

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec. Direction de l'infrastructure industrielle.

Avant l'adoption du programme d'aide aux commissariats industriels, une quinzaine de municipalités seulement s'occupaient activement de promotion et de développement industriel. Ce programme a donc eu un effet incitatif important. Chacun des commissariats complète aujourd'hui le travail des bureaux du MICT en région, notamment dans leurs efforts de promotion, de gestion-conseil et d'information à l'entreprise.

Un soutien actif aux initiatives régionales et à la mise en valeur des ressources

Les programmes d'aide financière à l'investissement ont souvent peu d'impact sur la décision d'investir et sur la localisation industrielle. Il est vrai qu'il est utopique d'amener par des subventions graduées les grandes entreprises à investir massivement en dehors des grands centres. Cela est cependant moins vrai pour les PME qui se trouvent de toute façon beaucoup mieux distribuées sur l'ensemble du territoire.

Depuis le début des années soixante, les entreprises peuvent bénéficier d'un grand nombre de programmes d'aide à l'investissement, programmes qui poursuivent des objectifs autant sectoriels que régionaux. Notons quelques-uns de ces programmes:

- les programmes d'aide à l'investissement de la Société de développement industriel; l'aide peut atteindre ici jusqu'à 20% du coût de réalisation du projet. Même si, en dehors de Montréal, l'activité manufacturière est relativement moins développée, on note que les régions ont largement profité de ces programmes puisque, au 31 mars 1981, plus de 40% des aides totales autorisées, soit plus d'un milliard de dollars, avaient été attribuées à des entreprises situées hors de la région de Montréal (tableau 17)

- le dégrèvement fiscal favorisant le développement industriel régional: toute entreprise manufacturière peut déduire de ses impôts 25% du coût (maximum 500 000 $) d'un investissement situé en dehors de la région métropolitaine de Montréal. Ce programme favorise nettement les PME régionales

- du côté fédéral, les subventions au développement régional du MEER, lesquelles peuvent atteindre 20% du coût des immobilisations dans le cas d'expansion ou de modernisation et plus de 5 000 $ par emploi créé dans les cas de nouvelles usines ou d'expansion pour de nouveaux produits

- un crédit d'impôt à l'investissement: les entreprises obtiennent une déduction d'impôt fédéral en fonction d'un certain nombre de dépenses admissibles; déduction de 20% en Gaspésie, de 10% dans les autres régions désignées du Québec et de 7% ailleurs.

Ces quelques éléments ne donnent qu'un aperçu des aides gouvernementales à l'investissement. De fait, selon le MICT[4], les gouvernements du Québec et d'Ottawa auraient dépensé durant la seule année 1978 près de 1,2 $ milliard pour stimuler la croissance des entreprises québécoises. Malheureusement, les économies des régions autres que Montréal, qui reposent moins sur le secteur manufacturier et qui comportent en bonne partie des PME, ont relativement moins profité de ces programmes, la plupart étant sélectifs quant aux secteurs et aux niveaux d'investissement. Pour ces raisons d'ailleurs, la Société de développement industriel a assoupli ses critères afin d'ouvrir ses programmes à la plupart des projets industriels.

4. Selon la Direction des politiques industrielles du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec. Rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec, 1980, p. 166.

Tableau 17
Aides et montants autorisés par la SDI selon les différentes régions du Québec (de 1971 au 31 mars 1981)

	Financement		Subventions		Total		
	Nombre	Montant (000 $)	Nombre	Montant (000 $)	Nombre	Montant (000 $)	(%)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	60	6 440,9	47	7 868,9	107	14 127,8	1,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	72	19 558,8	37	5 049,4	109	24 608,2	2,4
Québec	392	127 604,7	426	77 369,0	818	204 973,8	20,4
Mauricie-Bois-Francs	224	52 213,9	205	43 994,8	429	96 208,8	9,6
Estrie	64	11 362,1	76	16 708,6	140	28 070,7	2,8
Montréal	760	313 469,7	1 270	288 983,1	2 030	602 452,8	59,9
Outaouais	13	990,0	17	4 521,6	30	5 511,6	0,6
Abitibi-Témiscamingue	21	8 271,5	23	11 891,2	44	20 162,7	2,0
Côte-Nord	28	5 999,2	20	3 815,7	48	9 814,9	0,9
Total	**1 634**	**545 910,9**	**2 121**	**460 020,5**	**3 755**	**1 005 931,3**	**100,0**

Source: Société de développement industriel du Québec, Rapport annuel au 31 mars 1981.

Par ailleurs, le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), l'un des volets de l'Opération Solidarité Économique (OSE) lancé en octobre 1977, poursuit des objectifs régionaux et est d'ailleurs administré en région. Ce programme vise la création d'emplois permanents, notamment par la mise sur pied de petites entreprises à caractère communautaire, c'est-à-dire issues du milieu. Il s'agit bien sûr d'abord d'un programme de création d'emploi, mais également d'un programme qui ouvre la porte à l'entrepreneurship et à l'initiative locale. Or, au 31 mars 1981, ce programme, administré par l'OPDQ, avait permis d'accorder 600 subventions, pour un montant total de 44,1 $ millions[5]. Les régions administratives de Montréal (36,4%) et de Québec (17,0%) ont largement profité de ce programme mais, relativement à leur niveau de développement et à leur population, les autres régions du Québec ont retiré une part plus grande du programme: Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (7,1%), Saguenay-Lac-Saint-Jean (10,2%), Trois-Rivières (5,3%), Estrie (5,7%), Outaouais (6,2%), Abitibi-Témiscamingue (5,2%) et Côte-Nord (5,7%). Un examen plus poussé des projets bénéficiaires a par ailleurs révélé que près de 50% concernent de nouvelles entreprises, et que 40% d'entre eux n'auraient pas vu le jour sans le PECEC, ce qui démontre que ce type d'action répond à des besoins réels.

Le Fonds de développement régional (FDR) constitue également l'un des moyens dont dispose l'État québécois pour soutenir l'investissement régional. Le FDR a en effet pour but d'appuyer les dynamismes régionaux et d'encourager la concertation entre l'État et les populations régionales. Ce rôle, très large sans doute mais d'application fort souple, lui permet des interventions de toute nature pour stimuler les économies régionales: aide à la gestion et à l'initiative régionale, études de faisabilité, expérimentation de nouveaux programmes, implication directe dans des projets, etc. Depuis sa création jusqu'au 31 mars 1981, plus de 109 $ millions ont été distribués dans les diverses régions du Québec et plus particulièrement dans les régions-ressources.

5. Selon un rapport d'évaluation réalisé par l'OPDQ en août 1981.

Tableau 18
Répartition par région du Fonds de développement régional (Dépenses 1976-1981)

	(000 $)	(%)	Population (%)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	25 424,9	23,3	5,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9 877,2	9,1	4,6
Québec	11 194,0	10,3	14,3
Mauricie-Bois-Francs	2 380,2	2,2	6,8
Estrie	1 086,2	1,0	3,7
Montréal	38 139,6	35,0	56,8
Outaouais	3 763,6	3,4	4,3
Abitibi-Témiscamingue	4 735,5	4,3	2,4
Côte-Nord	12 265,7	11,3	1,9
Nouveau-Québec	137,5	0,1	0,1
Total	**109 004,4**	**100,0**	**100,0**

Source: Office de planification et de développement du Québec, *Évaluation du FDR au 9 décembre 1981.*

Le FDR constitue sans contredit un instrument valable de développement régional. Malheureusement, en raison d'objectifs très larges, ses effets n'ont pu être que diffus. D'autre part, bien que conçu initialement pour supporter les dynamismes régionaux, il a servi souvent de fonds de dépannage à des initiatives qui auraient normalement dû figurer aux budgets réguliers de ministères sectoriels. On a aussi reproché au FDR de soutenir quelquefois des projets jugés non souhaitables sectoriellement.

Enfin, il serait trop long de passer en revue tous les moyens dont dispose l'État pour soutenir les initiatives régionales. Les moyens législatifs et fiscaux[6], la participation active des sociétés d'État aux projets émanant des régions[7] sont autant d'instruments qui contribuent largement au soutien des initiatives régionales.

Un fort appui technique est aussi assuré, notamment par les 16 bureaux régionaux du MICT, ses programmes d'aide à la gestion et l'ensemble des organismes subventionnés par le MICT: les commissariats industriels, maisons de l'industrie, etc. Les bureaux régionaux de l'Agriculture, des Forêts, des Mines, du Tourisme, etc. jouent dans leur secteur respectif un rôle identique.

Un effort particulier de dynamisation du Grand Montréal

Voulant favoriser le rôle de Montréal comme pôle de développement du Québec et comme centre international, le gouvernement a répondu favorablement à la demande de ses partenaires économiques montréalais en organisant des tables de concertation et une conférence au sommet pour examiner et pour mettre en oeuvre des moyens propres à «dynamiser» l'économie du Grand Montréal. L'agglomération montréalaise constitue en effet le centre nerveux d'un réseau complexe d'activités économiques qui se déploie sur l'ensemble du Québec et qu'il importe de dynamiser pour le mieux-être de l'économie et de ses régions.

6. À la base de la création des SODEQ, banques de capital de risque en région.
7. SGF dans la papeterie d'Amos, REXFOR dans les scieries, SOQUEM, SOQUIP, SNA, la Raffinerie de sucre du Québec et Sidbec qui, dans les trois dernières années, a investi près de 110 $ millions sur la Côte-Nord.

La conférence au sommet sur l'économie du Grand Montréal, tenue en mars 1981, a permis de dégager de vastes consensus sur les moyens de développer l'économie montréalaise. Les moyens retenus concernent le développement et l'utilisation optimale des infrastructures portuaire et aéroportuaire, la consolidation des secteurs traditionnels, le développement des liens interindustriels et de secteurs économiques pour lesquels Montréal a déjà des avantages comparés importants (électronique, aéronautique, génie-conseil, finances, tourisme, etc.). L'ensemble de ces moyens, qui s'ajoutent à d'autres mesures déjà annoncées (plan de transport intégré, option d'aménagement et autres), ont permis et permettront de dynamiser l'économie montréalaise et, par effet de diffusion, l'ensemble des régions du Québec.

Le gouvernement considère enfin que cette expérience de concertation «régionale» qui se prolonge aujourd'hui par l'opérationnalisation des moyens retenus, constitue un excellent instrument de dynamisation des économies régionales pour autant que la démarche vienne des collectivités concernées.

Le bilan des efforts gouvernementaux

L'ensemble des mesures adoptées par le gouvernement, sur les plans économique, social et culturel, combinées à la volonté des populations d'assurer leur propre développement, ont contribué de façon générale à redresser la situation économique des régions et à atténuer les disparités régionales. Le tableau de l'indice comparé du revenu personnel per capita en 1961, 1971 et 1978 confirme en effet un resserrement des écarts séparant les régions du centre du Québec des régions excentriques ou régions-ressouces.

Aux plans social et culturel, les politiques gouvernementales ont permis un important rattrapage des régions les moins bien pourvues, si bien que de façon générale les Québécois ont maintenant accès dans ces domaines à des services de bonne et d'égale qualité. Dans le secteur de l'éducation, la mise en place des réseaux des commissions scolaires, des cégeps et des universités a donné à tous les citoyens des possibilités équitables de formation et, partout, une meilleure accessibilité au

Tableau 19
Indice du revenu personnel per capita (Québec = 100)

Région	1961	1971	1978
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	52	63	89
Saguenay-Lac-Saint-Jean	70	76	85
Québec	79	95	101
Trois-Rivières	75	84	86
Estrie	75	89	90
Montréal	123	111	105
Outaouais	82	90	92
Abitibi-Témiscamingue	66	81	86
Côte-Nord / Nouveau-Québec	92	97	97

Source: *Caractéristiques sectorielles inter-régionales*, cahier 1, *Les indicateurs globaux*, p. 95., *Statistiques fiscales des particuliers du Québec*, 1978, p. 113.

marché du travail. Au plan social, la mise en place des grands réseaux de santé a favorisé les régions éloignées. De plus, la relative égalisation des revenus notée plus tôt relève largement des politiques gouvernementales de redistribution de revenus et du nivellement, sur tout le territoire, des conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic. L'ensemble de ces mesures a permis d'atténuer sensiblement les migrations régionales. Les régions conservent ainsi leur potentiel humain, premier facteur de leur dynamisme actuel.

Cependant, malgré l'ampleur des mesures prises, il faut constater que l'on n'a pas réussi à assurer aux régions un niveau d'activité suffisant pour équilibrer leur croissance. Malgré la diminution des écarts, la situation de plusieurs régions demeure difficile. Les taux de chômage élevés, combinés à des niveaux d'activité parfois nettement au-dessous de la moyenne nationale, démontrent que jusqu'à maintenant l'ensemble des mesures adoptées n'ont pas réussi à engendrer une activité économique qui permette aux régions tout au moins d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Aussi, malgré des efforts considérables, la problématique des régions n'a pas tellement évolué. Les régions-ressources comptent encore pour environ 10% de la production québécoise et leur économie demeure surtout axée sur le secteur primaire, notamment la forêt, l'agriculture et les mines. Le secteur manufacturier de la plupart des régions, en dehors de Montréal, demeure assez peu diversifié. Dans les régions-ressources, quatre industries dominent, à savoir: les aliments et les boissons, le bois, les pâtes et papiers, la transformation première des métaux. Le textile et le vêtement dominent en Mauricie-Bois-Francs et en Estrie. Dans l'ensemble donc, les régions du Québec, à l'exception de Montréal, reposent sur une base économique beaucoup trop étroite. Ces régions restent vulnérables aux aléas structurels et conjoncturels.

Les politiques sociales, culturelles et économiques ainsi que les efforts de planification et de développement n'ont pas réussi à modifier en profondeur le profil économique des régions. Dès la fin des années soixante cependant, il apparaissait déjà plus clairement que l'État ne pouvait assumer seul le développement des ré-

Tableau 20
Taux d'activité et taux de chômage par région administrative, 1975 et 1980

Région	1975 (Taux d'activité)	1980 (Taux d'activité)	1975 (Taux de chômage)	1980 (Taux de chômage)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	49,6	52,4	17,1	12,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	53,5	57,5	12,4	12,6
Québec	55,8	59,7	8,3	9,7
Mauricie-Bois-Francs	56,5	57,4	10,8	12,8
Estrie	56,5	60,4	11,1	10,6
Montréal	60,3	62,7	6,5	8,9
Outaouais	66,9	63,4	9,3	10,8
Abitibi-Témiscamingue	56,8	55,8	11,6	14,2
Côte-Nord / Nouveau-Québec	54,0	61,3	12,7	13,1
QUÉBEC	**58,5**	**61,0**	**8,1**	**9,9**

Source: — Statistique Canada, catalogue 71-001 et 71-529.
— Données mensuelles de chômage et d'activité, CANSIM.

gions, car il ne peut se substituer à l'initiative privée pour générer directement des activités économiques sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, le peu de succès d'attirer en dehors des grands centres de grandes entreprises étrangères et les déboires de quelques projets en ont convaincu plus d'un que le développement des régions ne peut dépendre que de l'initiative des entreprises issues du milieu. Cette prise de conscience a fait naître peu à peu une volonté ferme des régions de prendre en main leur développement.

L'action conjuguée des diverses politiques pratiquées depuis plus de 20 ans a donc permis qu'émerge un peu partout au Québec un entrepreneurship nouveau, largement porteur d'avenir. Des institutions financières nouvelles ont vu le jour en région, permettant ainsi de canaliser de plus en plus l'épargne locale vers des actions de développement issues du milieu. Le développement de Caisses d'entraide économique et la contribution marquée du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins à l'économie régionale témoignent éloquemment de cette nouvelle approche du développement. L'implantation accélérée des SODEQ illustre aussi cette vitalité nouvelle des régions.

Ce dynamisme du milieu s'exprime également par la création d'un nombre accru d'entreprises dans toutes les régions du Québec. Dans le secteur manufacturier, la croissance des dépenses en immobilisations et en entretien de 1979 à 1981 a été globalement de 48,6%[8]. Les projets d'Alcan, de la papeterie d'Amos et autres grands chantiers ont largement contribué à ces performances mais, si l'on procède à un examen des demandes soumises à la SDI et au PECEC, pour ne citer que ces programmes, on constate que les PME y sont également pour beaucoup.

Un nombre grandissant de personnes se «lance maintenant en affaires». Ces initiatives ne connaissent pas toutes le même succès, mais elles ont donné la possibilité à de plus en plus de personnes de se familiariser avec le fonctionnement des entreprises, les problèmes de gestion, de production, de mise en marché et d'exportation. L'exemple beauceron constitue un point de référence du dynamisme régional, mais des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent illustrent aussi cette nouvelle mentalité d'entrepreneur. Le fait de mettre sur pied une entreprise apparaît maintenant possible à un éventail plus large d'individus. Quelques grandes réussites se sont avérées à cet égard extrêmement motivantes.

Avec la mise en place sur le territoire d'établissements de formation, le problème des ressources humaines ne se pose plus avec la même acuité. De plus, en temps normal, c'est-à-dire en dehors des crises conjoncturelles comme dans la période actuelle, les problèmes de financement présentent moins de barrières à l'entrepreneurship régional. Grâce aux possibilités offertes par les institutions financières traditionnelles (caisses, banques à charte et institutions spécialisées telle la Banque fédérale de développement), à l'émergence de nouvelles institutions financières privées (SODEQ) et à l'assouplissement des critères gouvernementaux d'aide à l'entreprise (SDI), les projets trouvent maintenant le financement requis. L'adoption en 1977, dans le cadre de l'Opération Solidarité Économique, d'un Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a aussi fourni des aides financières qui ont permis aux dynamismes régionaux de s'exprimer.

Il subsiste néanmoins en région d'importants problèmes susceptibles de freiner l'initiative régionale, problèmes qui ont été largement évoqués précédemment. Les moyens d'action proposés devraient contribuer à résoudre ces problèmes.

8. Bureau de la statistique du Québec, op. cit.

Le programme d'action

Il ressort du bilan que l'État a consenti depuis plus de 20 ans des efforts considérables pour assurer le développement des régions. La mise en place de grands réseaux dans les secteurs de la santé et de l'éducation de même que l'adoption de politiques de redistribution du revenu assurent aujourd'hui aux citoyens de toutes les régions du Québec des niveaux de revenus et de services plus équitables. Les programmes de construction de routes et d'infrastructures industrielles ont aussi créé en région des conditions favorisant leur développement. De plus, la mise en oeuvre de programmes visant la consolidation et la modernisation des secteurs traditionnels a des effets de stabilisation et de dynamisation nettement positifs sur le développement régional. Si l'on ajoute à ces interventions toute la panoplie de programmes visant à stimuler les investissements et à soutenir les initiatives du milieu, on peut affirmer que les régions peuvent notamment compter sur une gamme très variée d'instruments propres à assurer leur développement.

Jusqu'à maintenant cependant, les politiques gouvernementales n'ont pas permis la mise en place d'une structure économique capable de soutenir le développement de chacune des régions. Les succès plus ou moins mitigés de certaines politiques et d'expériences de planification et de développement ont par ailleurs développé une prise de conscience et une volonté de la part des agents économiques des régions de prendre en main leur développement. C'est de l'effet conjugué des efforts gouvernementaux et de l'implication de plus en plus grande des populations qu'a émergé peu à peu l'entrepreneurship actuel. Il est heureux de constater un tel éveil et une telle volonté de développer de nouvelles activités productives. Le Québec n'a de toute façon plus le choix. La période des grands investissements sociaux en matière d'enseignement et de santé est dans sa phase terminale. Il est en effet utopique de croire que la croissance des investissements publics pourra se maintenir au cours des cinq ou dix prochaines années au même rythme que par le passé. La croissance et le développement des régions reposent donc sur les investissements du secteur privé, c'est-à-dire sur l'entreprise, puisque c'est à elle qu'appartiennent les décisions d'investir, de créer de nouvelles activités économiques et des emplois. Le dynamisme de l'entrepreneurship local doit cependant être épaulé par toute la gamme de moyens dont dispose l'État.

Une telle politique, basée sur la dynamisation de l'entreprise et les initiatives privées, ne pourra pas faire disparaître les disparités. Aucune politique ne saurait de toute manière les éliminer. Chacune des régions a des ressources et des particularismes propres et des potentialités forcément différentes. Les politiques de l'État ont permis jusqu'à maintenant un resserrement des écarts interrégionaux et un partage plus équitable des revenus et des services. Il importe maintenant que les dynamismes régionaux s'expriment, partant de leurs avantages

propres. C'est autour de ces particularismes et dynamismes régionaux que doivent s'articuler les politiques de développement régional. Les principaux moyens d'action privilégiés sont:

- le soutien aux dynamises régionaux
- la poursuite des efforts de consolidation des secteurs traditionnels
- la concertation des agents économiques régionaux
- la mise en valeur des potentiels régionaux
- une meilleure coordination de l'action économique en région.

Le soutien aux dynamismes régionaux

Malgré les dynamismes actuels, il subsiste en région d'importants problèmes pouvant freiner l'initiative régionale, problèmes qui ont été largement évoqués dans l'énoncé de politique de 1979 et dans le présent programme d'action traitant de la dynamisation de l'entreprise (partie II). Ainsi, les entreprises ont accès à quelque 160 programmes d'aide gouvernementale fournis par environ 80 pourvoyeurs différents. Ces programmes d'aide s'avèrent souvent déterminants pour les PME industrielles qui veulent investir ou pour les agents qui envisagent de se lancer en affaires. Dans les régions, l'accès à ces programmes demeure limité parce qu'ils sont souvent mal connus, complexes ou inadaptés aux besoins.

Le gouvernement du Québec met actuellement sur pied dans chacune des régions un «guichet unique», selon la formule évoquée dans *Bâtir le Québec*[9]. Cette structure, qui regroupera en un même lieu physique les services gouvernementaux d'aide à l'entreprise (MICT, SDI, CRIQ), permettra un accès plus facile aux programmes et une diffusion plus adéquate de toute information technique, technologique ou autre susceptible d'intéresser les entreprises.

Nous avons souligné plus tôt que les dirigeants de PME sont souvent mal préparés pour assumer l'ensemble des tâches de gestion qui leur échoient: planification, financement, production, mise en marché, contrôle, etc. Des efforts importants sont déjà déployés à ce niveau, tant du côté gouvernemental que privé, mais ils s'avèrent insuffisants dans la situation actuelle. Le gouvernement entend accroître significativement les effectifs des bureaux du MICT en région: on ne compte présentement dans les 16 bureaux régionaux qu'une cinquantaine de cadres et de professionnels, ce qui s'avère nettement insuffisant pour répondre aux besoins des entreprises en termes de gestion-conseil.

Par ailleurs, sur le plan de l'assistance financière, le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a connu un succès remarquable en région.

9. C'est-à-dire la création dans chacune des régions du Québec de Maisons de l'industrie et du commerce regroupant les services d'information et d'aide offerts aux entreprises.

Ce programme a déjà permis la création de plus de 7 000 emplois permanents au Québec de même que la mise sur pied de bon nombre d'entreprises nouvelles. En raison des effets de ce programme sur l'entrepreneurship régional, il importe de lui donner plus d'ampleur. Pour l'exercice 1982-1983, le budget atteindra 23 $ millions.

Le support de l'État aux initiatives régionales doit s'adapter aux diverses formes d'entrepreneurship régional. A cet égard, on a noté l'émergence dans certaines régions d'organismes de gestion en commun, tournés vers la mise en valeur des ressources de base. En 1981-1982, le gouvernement a contribué au financement de certains de ces organismes de gestion en commun, dans le cadre du programme d'aide à la gestion et à l'initiative régionale. Moyennant une implication financière, le gouvernement demeure ouvert à une participation au financement de tels organismes. De même, toujours conditionnellement à la participation du milieu, les Associations touristiques régionales (ATR), organismes qui regroupent en région les principaux intervenants dans la promotion et la mise en valeur des potentiels touristiques régionaux ainsi que les commissariats industriels locaux, ont reçu l'aide gouvernementale.

Enfin, le gouvernement entend continuer de s'associer, par l'entremise de ses sociétés d'État et autres moyens à sa disposition, aux grands projets de développement émanant des milieux régionaux. Sa participation aux projets de papeteries d'Amos et de Matane, d'une usine de panneaux particules dans la vallée de la Matapédia, au projet CITUF dans l'Outaouais et autres témoigne de son appui constant à ces « projets spéciaux » en région.

La poursuite des efforts de consolidation des secteurs traditionnels

Les mesures visant la consolidation des secteurs traditionnels sont pour la plupart déjà en place. Puisque ces secteurs constituent la pierre angulaire des économies régionales, ils seront les premiers bénéficiaires de ces politiques. Malgré les contraintes budgétaires actuelles, les programmes amorcés se poursuivront et seront complétés[10].

Par ailleurs, tel que mentionné antérieurement, un programme sera mis sur pied afin de consolider l'industrie du sciage, industrie fortement régionalisée. Cette industrie compte en effet 381 usines commerciales, réparties dans toutes les régions du Québec. Le programme permettra de corriger les principales carences du secteur en termes de gestion et de technologie.

Enfin, il est proposé, à la partie traitant des voies de développement, d'importantes mesures visant à modifier la structure industrielle pour l'axer sur des secteurs d'avenir. Ces mesures offrent des possibilités énormes aux régions qui veulent diversifier leurs économies[10].

10. Référence à la partie I du présent document.

La concertation des agents économiques régionaux

Le développement est un processus de concertation qui implique d'abord les principaux partenaires économiques du milieu. Cette concertation est essentielle à tous les stades du processus. La détermination des potentiels régionaux sur le plan des ressources humaines et physiques, le choix des moyens de mise en valeur de ces potentiels et la phase de réalisation proprement dite requièrent la concertation des agents. L'absence ou la faiblesse de la concertation régionale entraîne une méconnaissance des actions des uns et des autres, une duplication des efforts, une perte d'énergie et se révèle souvent la cause première des insuccès. Le développement doit faire appel à toutes les ressources disponibles aussi bien à celles des cégeps, des universités qu'à celles des institutions financières.

La multiplicité des intervenants nécessite la coordination des actions dans la poursuite d'objectifs communs de développement. Sur un même territoire s'exercent les activités, pas toujours ordonnées ni complémentaires, de nombreux intervenants: commissariats industriels et chambres de commerce, conseils régionaux de développement, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Société de développement industriel, ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, Banque fédérale de développement. Tous poursuivent des finalités qui leur sont propres, d'où la nécessité de bien coordonner les efforts de chacun.

Il est primordial de regrouper autour d'objectifs communs tous les intervenants régionaux susceptibles de contribuer au développement économique régional. Cette approche de concertation a déjà donné des résultats probants à Montréal. Pourquoi ne pas étendre cet effort de concertation à toutes les régions du Québec? Les régions de Québec et de la Mauricie ont déjà signifié au gouvernement leur désir de tenir de telles conférences. Le gouvernement n'est qu'un des acteurs de la concertation, mais il est tout disposé à mettre à la disposition des régions tous les moyens techniques et financiers pour l'organisation et le succès de sommets économiques régionaux.

La concertation ne se limite pas toutefois à la tenue de ces conférences au sommet. Ces dernières constituent un point de départ. Elles doivent se prolonger concrètement dans un suivi et dans la réalisation des engagements des partenaires. Par ailleurs, cette concertation doit surtout impliquer les entreprises, les travailleurs et les gouvernements, c'est-à-dire les véritables agents du développement, ceux qui, dans le quotidien, sont susceptibles de poser des gestes qui vont influer sur l'activité économique régionale: développement de liens interindustriels, formation de groupements d'intérêt, etc. C'est donc d'abord aux agents économiques des régions d'organiser la concertation, de définir les objectifs

communs et de regrouper les forces vives capables d'assurer la réalisation des engagements.

La mise en valeur des potentiels régionaux

Comme nous l'avons souligné antérieurement, chacune des régions du Québec dispose de potentiels de développement qui constituent des avantages comparés: des ressources humaines compétentes dans des secteurs liés aux ressources naturelles, des établissements financiers, des cégeps et universités qui, outre leurs fonctions de formation, constituent un potentiel de recherche et de développement de champs spécialisés d'intervention et un noyau d'entreprises existantes. C'est de la prise de conscience et de la mise en valeur de ces ressources ou de ces atouts que surgira la prospérité économique des régions.

À cet égard, le gouvernement est disposé à contribuer à l'identification des potentiels de développement des régions et à leur mise en valeur, pour donner suite par exemple aux engagements pris dans le cadre d'une conférence économique régionale.

Il faut cependant retenir qu'une telle démarche est un processus de concertation qui implique non seulement l'État mais surtout les partenaires socio-économiques en région. D'autre part, les moyens d'action retenus doivent être centrés, non plus surtout sur la mise en place d'infrastructures de responsabilité étatique (les régions en sont maintenant assez bien pourvues), mais davantage sur des mesures propres à stimuler l'investissement privé et à ouvrir de nouvelles avenues de développement. On peut penser notamment que la mise sur pied d'un centre de recherche spécialisé constitue une bonne illustration du genre de moyen d'action à envisager. En termes sectoriels, les moyens d'action devront viser une plus grande diversification des économies régionales, donc sortant le plus possible des voies traditionnelles de développement.

Comme instrument financier, le gouvernement entend utiliser le Fonds de développement régional en le laissant dorénavant à l'usage exclusif des régions pour le soutien d'initiatives communautaires axées sur le financement de travaux d'équipement collectif et à caractère intersectoriel.

La prospérité de l'ensemble des régions est aussi étroitement liée au développement du Grand Montréal. Le rôle de pôle de développement et de centre international et culturel de l'agglomération de Montréal se répercute sur tout le territoire et contribue au mieux-être des économies régionales. Il est inconcevable notamment de croire que l'économie du Québec puisse se bâtir sans accorder une importance majeure au développement des infrastructures culturelles. Elles interviennent comme facteur de premier ordre dans la localisation d'une foule d'entreprises, particulièrement de celles faisant appel à la haute technologie.

Montréal se doit d'être une métropole culturelle dotée d'équipements et offrant des activités comparables à celles des grandes villes du monde. Au surplus, Montréal, par son caractère multi-ethnique, qui enrichit sa spécificité, offre déjà un potentiel original sur lequel le Québec doit miser. Il ne s'agit pas seulement de consolider ses avantages actuels mais de prendre soin, par la mise en place d'infrastructures appropriées, de développer de nouveaux avantages comparatifs.

Une meilleure coordination de l'action économique en région

Malgré les efforts considérables consentis par l'État en région, la plupart des régions continuent de souffrir de carences structurelles et de taux d'activité relativement bas. Toutefois, avec les moyens incitatifs appropriés pour accroître les investissements privés et soutenir les initiatives régionales, on peut espérer que l'économie des régions connaîtra une croissance accélérée. Cette lourde tâche incombe d'abord aux agents économiques régionaux, mais aussi à l'État et à ses principaux organismes-clés en matière économique: MICT, SDI, CRIQ, autres ministères sectoriels et sociétés d'État. Cela implique, outre une orientation fondamentalement tournée vers le développement économique, une concertation intergouvernementale chez tous les intervenants concernés.

La Conférence administrative régionale (CAR) réunit les directeurs régionaux des ministères pour assurer une certaine cohésion dans les interventions gouvernementales mais celle-ci est cependant limitée par l'application de programmes gouvernementaux centralisés et par l'absence de véritables pouvoirs de décision des instances décentralisées des ministères. Par ailleurs, cette structure, dont le mandat est d'assurer la coordination de l'ensemble des activités gouvernementales en région, ne peut répondre aux besoins de concertation des ministères à vocation économique. Ces besoins seront comblés en partie par la mise en place des Maisons de l'industrie et du commerce qui regrouperont graduellement les services de tous les ministères et organismes à vocation économique. Dans un premier temps, le MICT assumera la direction de chacune des Maisons de l'industrie et se verra confier le mandat de coordonner le travail des organismes les plus directement liés à l'aide à l'entreprise. La coordination devra aussi être faite avec les organismes régionaux en place, tels les associations touristiques régionales et les commissariats industriels.

D'autre part, la mise en oeuvre de programmes de développement régional qui se veulent efficaces ne peut se concevoir sans une étroite symbiose entre les mesures sectorielles, les mesures d'aide technique et financière à l'entreprise, les programmes d'infrastructures industrielles et de soutien aux commissariats industriels, les ententes auxiliaires de développement et les mesures de développement régional proprement dites.

Chapitre 15

La concertation et la coordination des agents économiques

Depuis 1978, le gouvernement du Québec a fait de la concertation l'un des éléments-clés de ses politiques économiques. Cette démarche vise avant tout à permettre, par l'établissement d'un dialogue continu entre les agents socio-économiques, la mise en valeur de l'immense potentiel économique du Québec. Les trois grands sommets de Pointe-au-Pic, de Montebello et de Québec, ainsi que quelque quinze conférences thématiques ont constitué la pierre angulaire de la concertation. Mais des éléments tout aussi importants s'y sont également greffés: le programme de stimulation économique et de création d'emploi (OSE), la mise en oeuvre de vastes programmes sectoriels tel celui des pâtes et papiers, la création de l'Institut national de productivité et du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, le soutien à des organismes voués au développement de secteurs ou de régions (associations touristiques régionales) sont autant d'initiatives s'inscrivant sous le signe de la concertation et de la coordination de l'action des agents économiques.

L'amorce d'un dialogue continu entre les agents a eu des effets favorables sur les relations de travail et sur le climat social en général, même si le nombre relativement élevé de jours/personnes perdus par des arrêts de travail témoigne toujours de tensions aiguës. Bien que la concertation ne soit pas la seule responsable des performances économiques du Québec, il faut noter, à la lumière des principaux indicateurs (investissements, exportations, productivité), que l'économie québécoise a connu au cours des cinq dernières années une vigueur remarquable. Résultat des sommets et de programmes sectoriels préparés avec la collaboration des agents socio-économiques concernés, des secteurs entiers de l'économie sont maintenant engagés dans la voie de la consolidation, de la modernisation et de l'expansion. D'autre part, la région métropolitaine de Montréal a retrouvé son dynamisme et sa volonté de progresser.

La concertation n'est toutefois que l'une des formes de dialogue que favorise le gouvernement, la consultation en étant une autre. On compte au Québec une cinquantaine d'organismes consultatifs, dont une quinzaine dans le secteur économique, ainsi que de nombreux autres mécanismes formels et informels qui permettront, tant sur le plan politique que technique, régional ou sectoriel, de consulter les citoyens. Ces mécanismes jouent à des degrés divers un rôle déterminant dans le processus décisionnel gouvernemental.

Nous avons précédemment dégagé les voies de développement, déterminé les priorités que le gouvernement entend privilégier dans chacun des grands secteurs de l'économie et fait état des défis à relever dans un contexte économique caractérisé par une évolution technologique extrêmement rapide et une concurrence de plus en plus vive. Les moyens dont dispose le Québec pour faire face à ces défis sont à la mesure de l'immense potentiel de son économie. La réalisation d'un tel potentiel repose d'abord sur une meilleure coordination des actions des agents économiques, c'est-à-dire sur un effort conjugué de tous les intervenants.

L'étape de l'identification des problèmes est maintenant passée. Il importe de s'entendre sur les moyens d'action, sur les ressources à y affecter et sur un partage des rôles. La concertation peut à cet égard permettre d'obtenir de tels consensus car, dans un cadre d'échanges et de compromis, elle engage et lie les parties sur des gestes à poser à très court terme. Elle est plus exigeante certes, mais elle demeure un mécanisme «de collaboration et non d'opposition, de recherche de convergences plutôt que de divergences»[1]. L'expérience de la concertation doit être poussée plus loin. Le gouvernement croit que, dans la situation actuelle, c'est dans cette voie qu'il faut poursuivre le dialogue entre partenaires, d'abord au niveau national, mais aussi au niveau régional, dans les industries de même que dans les entreprises, sources premières de l'activité économique.

1. *Vers un développement de la concertation et de la consultation au Québec.* Ouellet, Lionel. Les cahiers de l'ENAP, juin 1981, n° 1.

La concertation nationale

«Il ne suffit pas, bien sûr, de lancer un appel à la solidarité pour que la concertation se réalise. La concertation et la coordination dans l'action nécessitent en effet un long cheminement, partant d'une même perception de la réalité et de la nécessité de travailler en commun. Franchir cette étape n'est évidemment pas facile, compte tenu des intérêts en cause et des résistances qui se manifestent face à l'obligation de changer d'attitude. Cette prise de conscience sera d'autant plus longue à réaliser que les problèmes auxquels nous sommes confrontés n'ont quand même pas l'acuité de ceux qui, dans d'autres pays, ont conduit à la solidarité que nous recherchons — on pense, par exemple, au cas de la reconstruction européenne. Une fois ce pas accompli, il sera alors possible d'amorcer un dialogue constructif qui devra inévitablement conduire à des concessions mutuelles. Telle est la démarche à suivre et l'Etat veut s'y appliquer au même titre que tous ses partenaires. Cela suppose un cheminement conjoint puisqu'il serait illusoire de s'attendre à ce que l'une ou l'autre des parties s'impose de façon unilatérale des objectifs ou une discipline qui ne soient pas partagés par ses partenaires»[2]. Ces quelques lignes tirées de l'énoncé de politique de 1979 définissent clairement la démarche qui a été suivie depuis ce temps et prennent, dans le contexte du grand Sommet de Québec, toute leur signification.

Comme l'information est à la base de tout processus de concertation, le gouvernement a d'abord cru que c'était à ce niveau qu'il fallait agir. Ainsi, à la suite du Sommet de Pointe-au-Pic, le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (CRSMT) a été mis sur pied. Le mandat de cet organisme est de fournir aux associations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'à divers organismes demandeurs des données sur le marché, les conditions et les relations du travail. Le Centre est maintenant en mesure de répondre à la plupart des besoins d'information identifiés lors de sa création. Pour la seule année 1980-1981, le Centre a édité plusieurs publications dont la revue mensuelle «Le marché du travail», qui fournit des renseignements généraux sur l'expiration des conventions collectives et les ententes négociées, sans compter des résultats de recherches et de travaux spécifiques portant sur ces mêmes questions. Cette publication est maintenant tirée à 3 500 exemplaires. Le CRSMT a aussi mis en place des systèmes d'information complets sur les conventions collectives, les arrêts de travail, les taux de salaire et autres, ce qui a permis de répondre en 1980-1981 à plus de 3 000 demandes de diverses associations patronales et syndicales. L'ensemble de ces activités, de même que la réalisation d'études et la tenue de séances d'information, donne à tous les agents socio-économiques le minimum d'information requis pour permettre une compréhension plus éclairée et mieux partagée de la réalité socio-économique québécoise et ainsi favoriser un dialogue plus constructif. Au cours des prochains mois, le CRSMT entend poursuivre ses efforts pour améliorer la connaissance du marché, des conditions et des relations du travail. Il entend aussi compléter la mise en place de son réseau de communication avec les agents socio-économiques.

L'Institut national de productivité, créé depuis bientôt deux ans et demi, constitue un autre instrument propre à donner à tous un meilleur niveau de connaissance et à favoriser la concertation. Constitué surtout de représentants des travailleurs, du monde des affaires et du gouvernement, l'Institut a pour mandat d'informer les agents sur la notion de productivité et de favoriser la collaboration et la concertation afin d'accroître la productivité. L'Institut est maintenant en mesure de s'acquitter convenablement de son mandat. Il a entrepris la publication d'une série d'études sur le concept de la productivité et lancé le journal *Productividées* traitant des moyens d'accroître la productivité, publicisant diverses expériences québécoises et

2. *Bâtir le Québec — Énoncé de politique économique*. Gouvernement du Québec, Développement économique, 1979, p. 85.

étrangères d'organisation du travail, d'amélioration de la productivité par des innovations technologiques, etc. Ses compétences l'ont aussi conduit à des interventions ponctuelles ou stratégiques auprès d'entreprises ou de secteurs, sous la forme de recherche-actions, de programmes d'information ou d'animation. Ces activités seront poursuivies au cours des prochaines années, de façon à s'assurer que les agents économiques échangent de plus en plus leurs points de vue sur les moyens d'accroître la productivité et de stimuler l'économie.

L'Institut national de productivité, le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail et bientôt l'adoption de projets de loi sur l'accès aux documents publics sont autant d'actions qui mettent à la disposition des partenaires socio-économiques les informations de base afin, si possible, d'en arriver à une vision commune de la réalité québécoise et de favoriser de plus larges consensus sur les moyens à mettre en oeuvre pour modifier favorablement les tendances de l'économie.

Des mécanismes d'information plus adéquats et des expériences de concertation nombreuses ont permis des consensus et des engagements fermes de la part de tous les partenaires. L'amorce d'un dialogue constructif et la mise en oeuvre, sur des questions particulières, de moyens d'action précis, représentent un pas dans la bonne voie, mais il reste encore beaucoup à faire dans le champ de la concertation. Il est bien sûr illusoire, et certes non souhaitable, de penser que les diverses parties renoncent à leurs intérêts propres pour se rallier à un plan d'action qui, a priori, sert peu les aspirations légitimes de chacune. Lorsqu'il devient évident que l'intérêt commun transcende les intérêts particuliers, il n'est cependant pas utopique de croire à la possibilité de consensus plus larges sur des objectifs et moyens d'action plus fondamentaux et à plus long terme. Face aux défis que posent au Québec la libéralisation du commerce international, les besoins de création d'emploi, le déséquilibre de la balance extérieure, les disparités régionales et, depuis peu, une conjoncture difficile largement amplifiée par des politiques fédérales qui causent d'importants préjudices à l'économie québécoise et aux finances publiques, il est impérieux d'aller beaucoup plus loin dans les processus de concertation en cours. Doit-on pour ce faire raffermir les mécanismes actuels de consultation, pousser davantage l'expérience des sommets, mettre en place des mécanismes permanents de concertation? La réponse à ces questions ne peut venir de l'État seul, mais bien de l'ensemble des agents socio-économiques, car il va de soi que le succès d'une telle démarche repose largement sur l'adhésion libre de chacun aux mécanismes mis en place.

Le gouvernement peut déjà consulter plusieurs organismes afin de prendre en considération les avis de tous lors de l'élaboration de ses politiques. Parmi ces organismes, le Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ) occupe une place centrale. Son champ de consultation couvre l'ensemble des secteurs socio-économiques et ses participants proviennent de tous les milieux, patronaux, syndicaux, municipaux et autres. Depuis sa création, le CPDQ a été peu sollicité par le gouvernement, de sorte qu'il a dû lui-même identifier les secteurs et les sujets sur lesquels devraient porter ses avis. Le CPDQ a présenté en octobre 1981 un mémoire au Premier ministre dans lequel il propose la création d'un Conseil économique et social, organisme d'étude et de consultation dont le mandat serait de fournir au Premier ministre des avis sur les orientations du développement économique et social. Cette proposition s'inspire, si ce n'est que pour ses fonctions de consultation, du modèle français. Il ne pouvait être question pour le gouvernement de donner suite à ces recommandations sans en avoir d'abord discuté avec ses partenaires socio-économiques, tel qu'il s'y était engagé d'ailleurs dans l'énoncé de politique économique de 1979.

Cette question a donc été abordée au Sommet de Québec. Étant donné que les responsabilités et les juridictions en matière économique sont partagées entre les secteurs privé et public et entre les

divers ordres de gouvernement, et compte tenu du chemin parcouru dans le domaine de la concertation, il a semblé davantage justifié d'opter, dans le prolongement de l'expérience en cours, pour des formules de concertation et non de consultation. La situation actuelle commande un meilleur partage des responsabilités et des engagements fermes vis-à-vis des actions à entreprendre.

De nombreux pays, en particulier en Europe, disposent de mécanismes permanents de concertation qui, à des degrés divers, ont contribué à assainir le climat social et à accélérer la croissance économique. La République fédérale d'Allemagne dispose d'un Conseil des experts en développement économique (communément désigné Conseil des sages) qui est chargé d'éclairer le gouvernement et la population en général en établissant un bilan de la situation et en suggérant des moyens à mettre en oeuvre pour l'améliorer. L'Autriche présente aussi à ce chapitre une formule intéressante de coopération entre gouvernement, patronat et syndicats, connue sous le nom de Concertation entre partenaires sociaux (socialpartnerschaft). Au dire des travailleurs et des patrons[3], ce mécanisme de concertation, qui est en vigueur depuis bientôt 35 ans, s'est avéré fort efficace et constitue un «facteur de stabilité en période de récession économique prolongée». Cette formule de concertation repose pour l'essentiel sur un principe moteur: l'équilibre entre le patronat et le monde du travail. Toute atteinte portée à cet équilibre signifierait la fin de la concertation existante.

La concertation érigée sur de tels principes a un avenir certain, quelle que soit la formule retenue. Les partenaires du Sommet de Québec ont convenu de mettre sur pied un mécanisme plus souple de concertation qui pourrait prendre le relais entre les grands sommets. Le gouvernement, pour sa part, est disposé à discuter avec tous ses partenaires, une ou deux fois par année, des grands paramètres de l'évolution de la vie socio-économique. Ce n'est qu'à partir de ces échanges qu'il sera possible d'en arriver à dégager des intérêts communs et à contribuer ensemble au mieux-être de la collectivité. Dans ce contexte, le CPDQ pourrait disparaître et faire place à un Conseil économique et social québécois qui serait précisément l'organisme de concertation au niveau national et qui regrouperait tous les partenaires, y compris le gouvernement.

La concertation régionale

La problématique socio-économique du Québec revêt en région des dimensions particulières. Du fait de leur éloignement des marchés, des services et des bassins de main-d'oeuvre spécialisée, la plupart des régions périphériques éprouvent des difficultés à créer un niveau d'activité économique qui procure des revenus et des possibilités d'embauche correspondant aux besoins des populations. Ces régions ont en effet une structure économique généralement peu diversifiée, reposant pour l'essentiel sur l'exploitation et la transformation première des ressources. Elles offrent donc une plus grande vulnérabilité aux aléas conjoncturels et contribuent ainsi à hausser le nombre des sans-emploi.

Conscient de la situation, le gouvernement du Québec s'est employé activement depuis vingt ans, comme nous l'avons vu précédemment, à stimuler les économies régionales, à favoriser la création d'emploi et à atténuer les disparités régionales. Les interventions ont revêtu des formes diverses, partant de la mise en place de grands réseaux de santé et d'éducation, de politiques de redistribution de revenus, de construction de routes, de mise en valeur des ressources jusqu'au soutien actif des diverses formes de dynamismes régionaux. Ces politiques ont permis de résorber les mouvements de population, d'atténuer sensiblement les disparités régionales, mais elles ont surtout permis l'émergence d'une prise de conscience et d'une volonté sans pareille des régions de prendre en main leur développement.

3. *L'Autriche présente.* Points de vue des employeurs et des travailleurs sur la situation économique et la concertation sociale, été 1981, volume 2.

C'est sur ce dynamisme nouveau, à la fois individuel et collectif, que doit s'appuyer le développement des régions. Les potentiels régionaux sont considérables: ressources humaines compétentes, ressources naturelles abondantes et diversifiées, établissements financiers nombreux, maisons d'enseignement qui récèlent, outre leur fonction d'enseignement, des potentiels importants de recherche et d'innovation, etc.

Il faut aller plus loin dans la voie de la concertation régionale afin de favoriser les initiatives du milieu, d'identifier de nouveaux potentiels et surtout de regrouper autour d'une même table tous ceux qui peuvent contribuer au développement des régions. L'action des divers intervenants doit s'inscrire dans une stratégie d'ensemble, partant de l'identification des potentiels, de la fixation d'objectifs de développement et de la mise en place de moyens d'action capables d'assurer la mise en valeur de ces potentiels. La Conférence au sommet sur l'économie du Grand Montréal, tenue en mars 1981, s'est largement inspirée de cette approche et a déjà permis la mise en chantier d'un bon nombre de projets propres à dynamiser l'économie de Montréal.

Cette expérience de concertation peut, si telle est la volonté des intervenants, être étendue aux autres régions. Le gouvernement a déjà approuvé la tenue des sommets économiques de la région de Québec et de la Mauricie-Bois-Francs. Il n'est cependant que l'un des acteurs de la concertation et le succès de tels sommets repose avant tout sur une longue préparation des intervenants afin que chacun définisse ses préoccupations et s'engage conjointement avec ses partenaires à la mise en oeuvre de projets précis.

La concertation sectorielle

L'énoncé de politique économique de 1979 annonçait d'importantes mesures visant la consolidation et la modernisation des principaux secteurs d'activité économique et le redéploiement de l'économie autour de secteurs pour lesquels le Québec dispose d'avantages comparés. Les principaux secteurs visés par cette stratégie étaient ceux de l'agro-alimentaire, de la forêt, des mines, des pêcheries et du tourisme ainsi qu'un bon nombre dans l'industrie de la transformation, en insistant dans un premier temps sur les secteurs traditionnels: pâtes et papiers, textile, bonneterie, vêtement, chaussure, meuble, etc.

Les politiques et programmes concernant ces industries n'ont pas été mis au point à la suite d'une simple réflexion interne au sein du gouvernement, mais sont nés d'une démarche concertée mettant à contribution les entreprises, les travailleurs, le gouvernement ainsi que tous les autres agents associés de près ou de loin à ces secteurs. Les quelque 15 sommets sectoriels ont constitué la pierre angulaire de cette approche. C'est un dialogue continu entre les diverses parties qui a permis d'arriver à des consensus sur les stratégies à mettre en oeuvre. Le programme de modernisation du secteur des pâtes et papiers annoncé en 1979, même s'il n'a pas été l'objet d'un mini-sommet, constitue aussi un bon exemple de cette démarche concertée, puisqu'il est le fruit d'une réflexion conjointe et d'un processus de négociation entre les syndicats, les entreprises et le gouvernement, qui s'est étalé sur trois ans.

L'un des éléments premiers de la politique économique du gouvernement consiste à favoriser le développement de secteurs pour lesquels le Québec présente des avantages comparés. Cette approche sectorielle est la plus susceptible de contribuer à l'amélioration de la productivité des entreprises et au développement de l'économie. Un secteur industriel regroupe les entreprises qui fabriquent la même gamme de produits. Ces entreprises, même en concurrence entre elles, ont donc à faire face à des défis communs pour développer les marchés, assimiler la technologie, obtenir et former une main-d'oeuvre adaptée, etc. Un certain nombre d'actions communes peuvent faciliter le développement de l'ensemble du secteur, améliorer sa productivité et consolider sa position concurrentielle. Un meilleur processus de

concertation ne peut que favoriser l'intégration des secteurs industriels et, par voie de conséquence, un développement accru de l'économie.

Le gouvernement entend à cet effet continuer d'appuyer, par tous les moyens techniques et financiers dont il dispose, les initiatives sectorielles de concertation. La création d'associations sectorielles, la mise sur pied d'organismes de recherche sectorielle sur une base de coparticipation (une douzaine de centres de recherche), l'adoption de mesures propres à accroître la productivité, la création de groupements d'intérêt sont autant d'initiatives de concertation auxquelles l'État compte apporter son appui, outre bien sûr les mesures découlant directement de ses politiques et programmes sectoriels proprement dits.

Déjà en 1974, le comité interministériel sur les investissements étrangers constatait que «les associations regroupant les entreprises d'une industrie ou d'un secteur industriel sont probablement le lieu où sont susceptibles de se nouer les relations d'affaires les plus utiles ou de s'échanger les informations les plus pertinentes», et qu'elles avaient un rôle important à jouer dans le processus de mutation de la structure industrielle du Québec. Conscient de cette réalité, le gouvernement a mis en place dès 1978 un programme d'aide à la création d'associations industrielles sectorielles. Plus d'un million de dollars ont été versés jusqu'à maintenant dans le cadre de ce programme. Un second programme lié au premier vise à permettre aux associations industrielles sectorielles de se doter d'un certain nombre d'instruments ou de services de base (banques de données, annuaires, etc.) propres à donner aux membres une meilleure information à caractère technologique ou autre. L'ensemble de ces mesures favorise la concertation entre les entreprises d'un même secteur et contribue sans nul doute à améliorer leurs performances.

Par ailleurs, le présent programme d'action économique prévoit d'importantes mesures visant à moderniser la structure industrielle autour de secteurs en développement ou de créneaux de spécialisation pour lesquels le Québec a ou peut se donner des avantages comparés. L'industrie électronique, les bio-industries et l'industrie du matériel de transport, entre autres, constituent quelques-uns de ces créneaux ou secteurs d'avenir pour le Québec. Outre les mesures spécifiques mentionnées plus tôt, il est possible pour ces industries de mettre au point une approche de concertation de même nature que celle utilisée pour les secteurs traditionnels. Le programme d'intervention pour le développement des biotechnologies, annoncé récemment, découle déjà d'une telle approche puisque les entreprises, les chercheurs, les universitaires et les diverses instances consultatives et décisionnelles gouvernementales ont été associés à son élaboration. Dans le même esprit, des rapports de conjoncture touchant l'état de la recherche québécoise dans les secteurs des transports, des communications, de l'agro-alimentaire et de la foresterie ont été complétés, ou sont en voie de l'être, par des groupes de travail ad hoc formés de représentants des milieux scientifique, industriel et gouvernemental. Dans le secteur de l'électronique, un effort de concertation analogue sera fait auprès des milieux de la recherche, de l'enseignement, des affaires, du travail et du gouvernement afin, là aussi, d'obtenir une efficacité maximale des actions de chacun. Le Conseil de l'industrie électronique du Québec, qui regroupe déjà une quarantaine de manufacturiers, peut constituer la pierre d'assise de cette démarche concertée et assurer l'évolution de ce secteur industriel. Un organisme semblable, le Conseil de l'industrie de l'hydrogène, a été créé récemment afin de promouvoir le développement accéléré de l'industrie de l'hydrogène et de s'assurer que le Québec prenne une certaine avance dans ce secteur. Cette approche de concertation peut être élargie à l'ensemble des secteurs en développement.

Enfin, le gouvernement est tout disposé, suivant les besoins et à la demande des principaux intervenants du secteur, à compléter cette stratégie de concertation par l'organisation de sommets sectoriels, les-

quels accéléreraient sans nul doute les processus d'élaboration de stratégies et le développement sectoriel.

La concertation dans l'entreprise

C'est au sein de l'entreprise que se situent les problèmes de compétitivité, de productivité, de ressources humaines et de relations patronales-ouvrières. C'est d'abord dans l'entreprise qu'un climat de concertation doit s'instaurer. Les patrons et les travailleurs ont bien sûr des intérêts divergents mais aussi des objectifs communs. Le nombre et la durée des grèves et des lock-outs, le taux d'absentéisme, la fréquence des accidents, les ralentissements de travail, les problèmes de productivité dénotent qu'il y a place pour de l'amélioration dans les relations patronales-ouvrières et une plus grande participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Les mécanismes de concertation au sein de l'entreprise sont de divers ordres. L'État impose en premier lieu à toutes les entreprises des règles de comportement touchant la rémunération du travail, les normes de santé et de sécurité, les mises à pied ou les licenciements, etc. Ces règles, découlant de législations et de réglementations diverses, peuvent difficilement être associées à une volonté interne de concertation, mais leur application stricte permet à tout le moins à chacune des parties de prendre en considération les besoins et les intérêts de l'autre. La convention collective, lorsqu'elle existe, est aussi un mécanisme de concertation car, bien que quelquefois obtenue au prix de conflits et d'arrêts de travail, elle est néanmoins le fruit d'une démarche conjointe, à base de négociations et de compromis. Les diverses formes de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise sont également des mécanismes favorisant la concertation. L'autogestion, la cogestion, la participation des travailleurs au processus décisionnel et au capital-actions, l'intéressement aux profits de l'entreprise et les formes diverses d'organisation du travail sont des formules qui, sans être des panacées, ont pu à des degrés divers et selon les situations contribuer à assainir le climat dans l'entreprise, améliorer ses performances financières et revaloriser le travail.

Pour des motifs qui varient, ces diverses formules de participation à l'entreprise demeurent peu répandues au Québec. Cependant, il existe un grand nombre d'entreprises coopératives. Il s'agit là d'une forme d'entreprise où les propriétaires sont les membres-usagers (quelque 600 associations coopératives, dont plus de 200 dans le secteur de la production et des services). Cette formule a permis à plusieurs petits entrepreneurs d'accéder à la propriété et souvent de contrôler les orientations et le fonctionnement d'importantes entreprises québécoises. Par ailleurs, souvent dans un but de relance industrielle, des groupes de travailleurs se sont impliqués, selon des modèles divers, dans la propriété et la gestion de leur entreprise. On compte aujourd'hui au Québec des centaines d'expériences diverses de participation à l'entreprise. Plusieurs de ces expériences ont connu un succès évident; c'est le cas notamment de Tembec, Papier Cascades, Pylonex, Tapis Elite, etc. La relance de ces entreprises a en effet permis la création nette de plusieurs centaines d'emplois. D'autres, plus particulièrement Tricofil, ont connu des difficultés, notamment en raison d'une conjoncture sectorielle extrêmement difficile. Toutefois, en l'absence d'un bilan global, il n'est pas possible de conclure sur l'à-propos de telle ou telle formule. Il faut néanmoins retenir le fait que ces expériences ont permis de répondre à des objectifs précis de préservation et de création d'emplois et de revalorisation des tâches, tout en initiant les employés à la participation et à la gestion de l'entreprise. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement s'est engagé, dans l'énoncé de politique économique de 1979, à appuyer toute initiative de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Le gouvernement a tenté ces dernières années, de plusieurs façons, de favoriser la concertation dans l'entreprise. Les résultats de ces initiatives sont largement positifs. Au plan des relations du travail, le Service de prévention mis sur pied au sein du ministère du Travail, de la Main-

d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MTMSR) permet maintenant aux parties en cause de disposer, sur une base volontaire et en dehors des périodes de négociation, d'une aide qui permet de créer dans l'entreprise un climat de confiance susceptible d'alléger le processus de négociation et de faciliter la conclusion d'ententes lors du renouvellement ultérieur de la convention collective.

Pour améliorer la base même des relations patronales-ouvrières, le MTMSR est en train de revoir le Code du travail pour permettre aux parties de discuter dans un contexte moins légaliste et moins conflictuel. Certains éléments de cette réforme ont été annoncés dans le dernier discours inaugural de novembre 1981.

Par ailleurs, un programme de protection de l'emploi dans l'entreprise a été mis en place en 1979. Ce programme, dont la responsabilité relève d'un comité formé d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des salariés, a permis l'étude de plus de 320 cas depuis son instauration. Plus de 80% de ces cas ont conduit à la formation de comités de protection de l'emploi. Plus de la moitié des 3 000 emplois menacés ont pu être préservés. La Loi sur la formation et la qualification professionnelles prévoit aussi un mécanisme d'aide à l'intention des travailleurs licenciés. En vertu de cette loi, tout employeur doit, à la demande du ministre du Travail, participer à la constitution d'un comité de reclassement des salariés. Ce comité est formé d'un nombre égal de représentants de l'employeur et de l'association accréditée ou, à défaut d'une telle association, des salariés eux-mêmes. Du 1er avril 1979 au 31 janvier 1982, 165 comités ont été constitués en vertu de la Loi, permettant à quelque 50% des 17 900 employés touchés soit d'être rappelés, soit d'obtenir un nouvel emploi. Ces deux derniers programmes démontrent assez clairement les retombées positives d'un processus concerté au sein de l'entreprise.

Le gouvernement a de plus adopté diverses mesures d'assistance financière favorisant la participation des travailleurs à la propriété de l'entreprise. L'action la plus significative dans ce domaine a certes été le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), dont l'un des objectifs est la mise sur pied de diverses formules de participation des travailleurs à l'entreprise. De nombreuses coopératives et entreprises diverses ont pu bénéficier de ce programme depuis sa création. Ce programme sera maintenu et même accéléré au cours des prochains exercices financiers.

Le régime d'épargne-actions a maintenant pris son rythme de croisière. Plusieurs firmes ont lancé de nouvelles émissions offertes par tranches tous les trimestres. Ces entreprises tentent d'abord avec de telles formules d'intéresser leurs propres employés. D'autre part, les émissions offertes par quelques nouvelles entreprises, notamment dans le secteur minier et dans le secteur de l'électronique, ont connu un vif succès. Le régime d'épargne-actions n'est pas en soi un mécanisme de concertation, mais il permet à des Québécois de diversifier leur portefeuille, de s'intéresser au capital-actions des compagnies oeuvrant au Québec et donc, de suivre de beaucoup plus près la vie des entreprises. La mise en place des SODEQ poursuit pratiquement les mêmes objectifs, tout en donnant un caractère régional et collectif à la participation au capital-actions des entreprises.

Enfin, il a été discuté au Sommet de Québec de la création d'une Commission sur l'exercice de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. Cette commission aura pour mandat de définir les principes, les avantages, les conditions et les actions susceptibles de promouvoir l'expression et la participation des travailleurs dans l'entreprise.

Conclusion

Conclusion

Le présent programme d'action dégage des priorités, privilégie des moyens d'action et indique à tous les agents économiques la voie qu'entend suivre le gouvernement au cours des quatre prochaines années. L'aide à l'entreprise et les mesures d'incitation à l'amélioration des fonctions de gestion, de marketing, d'exportation, d'innovation, etc. constituent, dans une économie ouverte et décentralisée comme celle du Québec, un élément majeur de la politique économique. Plusieurs des moyens d'action retenus dépendent donc des initiatives du secteur privé. De même, le succès des mesures visant à épauler le développement régional repose largement sur la volonté d'agir et sur le dynamisme du milieu. Enfin, même si plusieurs des actions projetées appellent une participation gouvernementale, leur réalisation engage principalement l'implication d'autres partenaires. D'ailleurs, la grande majorité des pays industrialisés ont pris conscience que le concept de l'État-providence a ses limites.

Le gouvernement a pu déterminer des priorités industrielles, à la suite de nombreuses consultations et études portant sur l'évolution des marchés et sur l'identification des atouts que possède le Québec au plan des ressources naturelles, de la qualification de la main-d'oeuvre, des acquis technologiques, du niveau de la recherche et du financement disponible. De plus, les partenaires économiques, lors de la Conférence socio-économique de Québec (avril 1982), se sont dits d'accord avec cette orientation fondamentale d'une plus grande sélectivité de l'aide à l'entreprise, qui privilégierait notamment l'innovation et la recherche, les exportations et les investissements dans de nouvelles technologies afin d'orienter le développement vers des secteurs industriels à plus fort potentiel.

Il faut maintenant que tous les agents économiques s'engagent résolument dans cette voie de façon à ce que les modalités d'application des programmes gouvernementaux répondent le mieux possible aux besoins des intervenants. La tournée régionale et sectorielle[1] qu'entreprend immédiatement le ministre d'État au Développement économique vise précisément à faire connaître à tous les agents économiques le programme d'action et à les sensibiliser aux occasions offertes par l'évolution des marchés. Mais cette tournée s'inscrit aussi comme un premier jalon d'une plus vaste opération de mise en oeuvre de chacun des éléments du programme d'action. Le relais sera donc pris, dans leur champ d'activité respectif, par les ministres et ministères sectoriels afin d'en arriver à une véritable coordination des actions des intervenants: entreprises, universités, cégeps, syndicats, municipalités, etc.

Au cours de la présente année budgétaire, comme nous l'avons déjà souligné en introduction, l'effort se devait de porter d'abord sur le soutien au plus grand nombre possible d'emplois et à la création à court terme de nouveaux emplois. L'accent portera donc sur la relance de la construction résidentielle et sur l'aide financière aux entreprises manufacturières saines et bien gérées mais menacées par la mauvaise conjoncture. Cependant, il serait tout à fait imprudent et insuffisant de se limiter à des actions à caractère ponctuel puisque l'arrêt des efforts de restructuration industrielle risquerait de plonger l'économie dans un mal plus profond et de plus longue durée encore. C'est pourquoi un certain nombre de mesures structurelles seront mises en oeuvre dès cette année, notamment dans le domaine de l'innovation recherche, de l'exportation, de l'aide à la gestion, de la promotion touristique. Ces mesures représentent les premières réalisations concrètes du programme d'action économique. De plus, beaucoup d'autres actions seront réalisées ou mises en marche dans les prochains mois sans pour autant accroître sensiblement les crédits budgétaires: bureau des grands projets, maisons de l'industrie et du commerce, restructuration de la SDI, déréglementation du transport, etc. Enfin, plusieurs actions seront mises en oeuvre par les sociétés d'État et débuteront dès cette année: bioindustries, centres inté-

1. Cette tournée permettra de rencontrer les industriels et les représentants des municipalités, des organismes à vocation économique, du monde des affaires et des syndicats, d'ici le 4 juin 1982, dans quinze villes: Gaspé, Rimouski, Sept-Îles, Chicoutimi, Québec, Beauceville, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Jean, Montréal, Laval, Saint-Jérôme, Hull, Rouyn-Noranda et Val-d'Or.

grés de gestion des ressources forestières, projets énergétiques, nouvelles technologies électroniques d'information et de communication, etc.

Il faudrait créer 220 000 emplois d'ici quatre ans pour seulement maintenir le taux de chômage aux environs de 10%. Un tel objectif requiert un accroissement annuel moyen de l'ordre de 5% des investissements en termes réels. Il va sans dire que si les taux d'intérêt se maintiennent à leur niveau actuel ou, pis encore, s'ils augmentent, les nouveaux emplois créés dans les secteurs dynamiques coûteront très cher et ne combleront même pas la disparition des emplois dans d'autres secteurs. De plus, les investissements dans les industries retenues comme prioritaires pourront s'accroître de 15% ou de 20% sans pour autant, à cause du loyer exorbitant de l'argent, contrebalancer le ralentissement survenu dans les autres industries.

Cependant, même dans une hypothèse aussi tragique, qui dépend pour l'essentiel de la politique monétaire pratiquée par Ottawa, il est impérieux de faire l'effort de restructuration de l'économie québécoise. Les malheurs ne sont pas éternels. Le Québec sortira de la crise actuelle de façon d'autant plus rapide, durable et prononcée que le «virage technologique» aura été entrepris.

L'objectif de croissance et de développement dépend non seulement des initiatives du secteur privé et du gouvernement québécois, mais est aussi tributaire de l'environnement économique et des décisions prises par le gouvernement fédéral (port de Gros-Cacouna, dépenses de recherche, développement de l'industrie de l'électrochimie, etc.). La mise en oeuvre du programme d'action économique implique, en ce qui concerne le gouvernement du Québec, une croissance substantielle de la mission économique, prise dans son sens le plus large, sans pour autant exiger une croissance très élevée des crédits budgétaires. Plusieurs mesures sont incitatives et nombre de projets seront réalisés grâce au concours des sociétés d'État.

Tous les ministères et organismes à vocation économique ont participé à l'élaboration du programme d'action en produisant, pour le secteur dont ils ont la responsabilité, leur programmation pour les quatre prochaines années. Au cours des prochains mois, les ministères concernés prépareront de façon plus détaillée le cheminement de chacun des moyens d'action retenus et préciseront les calendriers et les hypothèses financières de réalisation. D'autre part, le gouvernement fera le point périodiquement avec les agents économiques afin de vérifier le déroulement et les résultats du programme et d'y apporter, s'il y a lieu, des rectifications et des ajustements.

Liste des moyens d'action

A. Maximiser les retombées industrielles des grands projets et accélérer le développement des secteurs industriels majeurs

Au cours des deux prochaines décennies, des investissements massifs se feront au Québec et au Canada dans les domaines de l'exploration, de la mise en valeur des richesses naturelles et du développement de différents types d'infrastructures.

L'industrie située à l'amont de ces projets, c'est-à-dire celle des biens d'équipement et des services d'ingénierie, connaîtra donc une croissance rapide au Canada et au Québec. Elle fournira au Québec l'occasion de développer de nouveaux types de produits et de nouvelles technologies adaptées à ses conditions d'exploitation, lui donnant ainsi la possibilité réelle de transformer sa structure industrielle.

D'autres secteurs industriels majeurs, tels le matériel de transport en commun, l'aérospatial, l'industrie des chantiers navals, offrent les mêmes perspectives de développement.

La politique de développement industriel qui sous-tend la réalisation de ces objectifs ne peut se faire sans une collaboration étroite de l'ensemble des intervenants privés et publics. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec entend privilégier les moyens d'action suivants.

Les moyens d'action

— Création d'un Bureau des grands projets (BGP) dirigé par un sous-ministre associé du MICT et composé de représentants permanents du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, du ministère des Transports, du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie et des Ressources. Ce Bureau aura pour mandat:

  - d'assurer dans le secteur privé la diffusion complète et détaillée de l'ensemble des informations concernant la demande de biens et de services découlant des grands projets

  - de seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration de ces marchés

  - de permettre aux entreprises un accès efficace et rapide aux services techniques existants: gestion, recherche, exportation, normalisation, certification et contrôle de la qualité des produits, environnement, etc.

  - de contribuer, notamment au plan financier, au démarrage de nouvelles productions ou à l'expansion de capacité de production

- de recommander au Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) les modifications adéquates aux programmes gouvernementaux actuels ou de suggérer de nouvelles mesures propres à maximiser les effets de développement des grands projets

- de représenter, par son directeur, le Québec au sein du Comité fédéral des retombées économiques régionales (CRIR).

— Accès privilégié à tous les programmes d'aide réservés aux secteurs des biens d'équipement, aux secteurs industriels majeurs et aux firmes de services qui sont reliées aux activités de ces derniers.

— Sollicitation du gouvernement fédéral pour accroître sa participation au développement des secteurs industriels dynamiques où le Québec est déjà doté d'avantages économiques reconnus: aérospatial, transport en commun, chantiers navals, pétrochimie, aluminium et industrie automobile. Le gouvernement fédéral devrait s'engager aux actions suivantes:

Aérospatial
- voir à la réalisation des retombées promises au Québec dans le cas de l'achat des avions de chasse F-18A. (50% de 4,5 $ milliards)
- réserver au Québec une part du programme aérospatial triennal de 260 $ millions
- accroître les activités de R & D au Québec
- s'engager à ce que le Québec reçoive au moins 50% des retombées canadiennes d'une éventuelle participation au programme Airbus 320.

Transport en commun
- contribuer à la mise en place de certaines installations de recherche
- procéder à une révision de la politique fédérale de financement des exportations afin de concurrencer les avantages financiers offerts par les autres pays.

Construction navale et matériel offshore
- participer substantiellement à l'accroissement des investissements dans les infrastructures et les équipements de production.

Pétrochimie
- appuyer concrètement la réalisation du projet d'usine de revalorisation des huiles lourdes à Montréal.

Automobile
- rééquilibrer la répartition territoriale de la production et de l'emploi dans l'industrie de l'automobile.

B. Multiplier les effets d'entraînement du tertiaire moteur, notamment du génie-conseil

Les entreprises du tertiaire moteur ont une importance de plus en plus grande au sein des économies développées: leurs services sont exportables, ils ont un contenu technologique élevé et ils sont souvent essentiels au fonctionnement d'autres entreprises industrielles. Même si l'action gouvernementale touche déjà plusieurs activités du tertiaire moteur (transport, tourisme, services financiers, etc.), certaines industries de services ne font toujours pas l'objet d'une attention suffisante malgré leur potentiel de croissance indéniable. C'est le cas des services spécialisés en général et, plus particulièrement, des services d'ingénierie.

La programmation gouvernementale doit réserver à ces activités une place proportionnelle à leur importance économique. Il faut notamment faire en sorte que le génie-conseil québécois maintienne un rythme de croissance réelle comparable à celui des dernières années et suscite, par ses activités au Québec et à l'étranger, un maximum de retombées industrielles.

Les moyens d'action

— Plus grande accessibilité des programmes d'aide technique et financière aux entreprises de services spécialisés.

— Allégement progressif des services d'ingénierie gouvernementaux afin d'avoir recours, chaque fois qu'une telle solution est économique, aux services des sociétés privées.

— Instauration de mécanismes de prêts de spécialistes gouvernementaux, en concertation avec les sociétés d'ingénierie, afin d'aider celles-ci à élargir le champ de leurs compétences.

— Meilleur accès des firmes de génie-conseil aux grands projets canadiens, notamment par l'implication plus étroite du gouvernement québécois dans la réalisation des grands projets.

— Accroissement du nombre de missions à l'étranger regroupant des firmes de génie-conseil, des fabricants d'équipement et des représentants gouvernementaux; les ministres et les hauts fonctionnaires québécois apporteront également leur concours à ces missions, particulièrement lorsque les acheteurs institutionnels étrangers désirent transiger avec leurs homologues gouvernementaux.

— Collaboration plus étroite entre la SDI et l'OQCE d'une part, et la SEE et l'ACDI d'autre part, afin de mieux coordonner et regrouper tous les éléments pouvant contribuer au succès sur les marchés étrangers; établissement par l'OQCE de contacts avec la Banque mondiale et les autres banques régionales de développement afin de faciliter l'accès des firmes québécoises aux marchés dépendant de ces établissements.

— Éligibilité au programme APEX des dépenses reliées à la prospection de nouveaux marchés.

— Attention particulière accordée à la formation de consortiums regroupant des sociétés d'ingénierie et des entreprises manufacturières; la SDI pourra notamment participer comme actionnaire à des projets particuliers de consortiums.

— Garantie apportée par la SDI, en complément de la SEE, au financement de projets auxquels participent des consortiums.

C. Introduire et développer les nouvelles technologies

L'évolution technologique a une importance capitale dans le développement de la plupart des secteurs industriels. Une relance soutenue et prolongée de la croissance économique devra vraisemblablement s'appuyer sur des développements technologiques majeurs. Pour de nombreux secteurs québécois, l'émergence de nouvelles technologies signifie l'ouverture de marchés où nos entreprises n'ont pas un important retard industriel à rattraper, comme c'est souvent le cas sur les marchés arrivés à maturité. Elle représente également la possibilité de produire plus efficacement. Enfin, l'adaptation technologique s'impose, même pour les industries traditionnelles, sous peine d'une sérieuse perte de compétitivité. L'implantation de nouvelles technologies dans les industries et les entreprises québécoises constituera désormais une orientation prioritaire de la programmation gouvernementale en matière économique. Bien qu'aucun des développements technologiques courants ne doive être rejeté a priori, certains domaines recevront une attention particulière: micro-électronique, bioindustries, électrochimie, nouveaux usages des fibres d'amiante, etc.

Les moyens d'action

— Appui technique et financier à la création et au fonctionnement de centres de recherche dans les domaines technologiques associant les milieux industriels, scientifiques et gouvernementaux.

— Poursuite des démarches auprès du gouvernement fédéral en vue de l'établissement par celui-ci d'un Centre de technologie en électrochimie. En plus de son action au niveau des ressources humaines, le gouvernement du Québec est prêt à collaborer aux études d'implantation, aux infrastructures d'accueil et au fonctionnement d'un tel centre.

Les technologies électroniques

— Intensification de l'action du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) en faveur du développement des industries de l'électronique.

— Rôle plus actif du ministère des Communications du Québec (MCQ) dans la recherche des retombées économiques reliées aux industries de services en information et en communication; le MCQ fera connaître, dès 1982, sa politique de développement économique de certains secteurs stratégiques de l'information et des communications.

— Adaptation des programmes de formation professionnelle du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que du ministère de l'Éducation, en vue de tenir compte des besoins de main-d'oeuvre spécialisée.

— Coopération avec les autres gouvernements canadiens et efforts spéciaux en vue d'accroître au Québec les retombées industrielles découlant des programmes fédéraux.

— Intensification des efforts de coopération internationale et, plus particulièrement, de mise en oeuvre de projets en coparticipation.

— Insertion d'un volet spécifique au secteur de l'électronique à l'intérieur du nouveau programme d'aide au développement, à l'innovation et à l'amélioration des produits.

— Attention prioritaire accordée par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) aux nouvelles technologies: bureautique, télématique, systèmes programmables, etc.

— Révision de la réglementation québécoise des réseaux et des services de télécommunication afin de tenir compte de l'évolution technologique courante et de son impact sur le développement industriel.

— Accessibilité de l'aide de la SDI aux entreprises de services à caractère technologique et notamment à celles de l'électronique, tels les fabricants de logiciels.

— Action de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) comme société d'initiative dans la poursuite d'actions efficaces de restructuration de certains secteurs; grâce à l'élargissement récent de son mandat et à l'augmentation de ses ressources financières, la SODICC aidera les entreprises du secteur de l'information et des communications électroniques.

— Utilisation, au bénéfice de l'industrie québécoise, de la politique d'achat du gouvernement en matière de biens et de services de télécommunication et d'informatique.

— Exploitation commerciale du savoir-faire gouvernemental sur les marchés extérieurs, en association avec le secteur privé.

— Prêt de spécialistes gouvernementaux dans le domaine des services et des technologies électroniques pour permettre aux entreprises intéressées d'accroître leurs compétences dans certains domaines et d'élargir leur marché.

— Attribution à l'INP du mandat de sensibiliser les entreprises manufacturières et les travailleurs aux possibilités d'application de la microélectronique; de plus, l'INP coordonnera l'évaluation, par les partenaires socio-économiques, des impacts de nouveaux équipements de production sur le milieu de travail.

— Contribution active du CRIQ en vue de l'adaptation des entreprises à la micro-électronique:

  - en s'associant aux fabricants pour améliorer des produits existants ou développer de nouveaux produits

  - en offrant son assistance technique pour susciter par la sous-traitance des occasions d'affaires avec des grandes sociétés canadiennes et étrangères

  - en aidant les entreprises désireuses d'adapter leurs procédés de fabrication.

— Aide technique et financière à toute initiative privée visant à établir un organisme permanent de concertation entre les milieux de la recherche, de l'enseignement, des affaires, du travail et du gouvernement afin de réaliser des actions concrètes de développement.

— Convocation d'une conférence sur l'industrie et sur le développement de l'électronique, en accord avec les principaux partenaires socio-économiques concernés.

Les biotechnologies

— Mise en oeuvre d'un programme d'intervention pour le développement de la recherche en biotechnologies au Québec visant principalement la formation et le perfectionnement des ressources humaines et le développement d'une infrastructure de recherche.

— Mise sur pied d'un groupe de travail interministériel chargé de préciser les possibilités de développement au Québec des bioindustries et les besoins de transfert technologique connexes; à la lumière de ces travaux, l'action des ministères et organismes concernés sera orientée de façon à accélérer le développement des bioindustries québécoises.

— Identification des bioindustries comme axe prioritaire des actions de développement de certaines sociétés d'État, dont la SGF. Les sociétés d'État seront autorisées à créer des filiales pour investir dans des activités de recherche, de développement, de production et de commercialisation, en association avec le secteur privé.

— Ouverture des programmes de la SDI, présentés dans le cadre de la dynamisation de l'entreprise, notamment ceux afférents à l'innovation-recherche, aux entreprises désireuses de s'implanter dans le domaine des biotechnologies.

D. Améliorer la qualité de la gestion

Le succès de l'entreprise repose d'abord sur la capacité de gestion de son équipe dirigeante. L'évolution concurrentielle de l'économie du Québec impose d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de la qualité de la gestion des entreprises et des PME en particulier. Comme cette amélioration dépend essentiellement du personnel de direction et du chef d'entreprise, l'action gouvernementale consistera avant tout en des activités de soutien indirect aux plans de l'information, de la sensibilisation, de la formation et des services-conseils.

Les moyens d'action

— Augmentation graduelle des cliniques et séminaires de sensibilisation à la gestion de façon à atteindre une clientèle annuelle de 1 000 dirigeants.

— Publication prochaine par le ministère du Revenu de tableaux sectoriels des principales données des états financiers pour permettre aux entreprises de comparer leur performance respective.

— Meilleur accès des entreprises en région aux services-conseils du MICT déconcentrés dans le cadre des Maisons de l'industrie et du commerce.

— Augmentation du nombre des conseillers du Centre de consultation en gestion hôtelière et touristique de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

— Évaluation des demandes en tenant compte de la dimension gestion, dans le cadre des nouveaux programmes d'aide à l'entreprise de la SDI. L'octroi d'aide et de subventions pourra être conditionnel à l'amélioration de la gestion et assorti de recommandations spécifiques.

— Extension du rôle de l'OQCE aux techniques de gestion de l'exportation.

— Soutien et encouragement à l'implantation d'organismes ou d'établissements spécialisés dans la gestion-conseil.

— Lancement d'un nouveau programme UNI-PME visant à permettre aux entreprises désireuses d'améliorer leur équipe de direction d'intégrer à titre permanent des diplômés en gestion de niveau collégial et universitaire; l'objectif est de favoriser l'embauche de 1 000 diplômés en trois ans dans les PME manufacturières.

— Appui aux partenaires et organismes intéressés à mettre en oeuvre une politique de la qualité, notamment par l'intermédiaire du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et de l'Institut national de productivité.

— Agrément par le BNQ, dans le cadre de son nouveau mandat, des laboratoires de certification nécessaires à la reconnaissance et au bon usage des normes.

E. Stimuler l'innovation et la recherche industrielle

L'évolution de l'économie dépendra de plus en plus de son développement technologique. Or le virage technologique souhaité repose sur les entreprises et sur l'appui qu'elles reçoivent de l'environnement institutionnel. Pour réaliser cette priorité gouvernementale, le programme d'action cherche à augmenter le nombre d'entreprises (biens et services) qui fondent leur croissance sur l'innovation et sur l'avance technologique, à accroître et à mieux organiser le soutien technologique qui leur est offert. L'atteinte de ces objectifs requiert aussi la disponibilité de ressources humaines adéquates, ce qui implique un accroissement du nombre de diplômés en sciences et en technologie dans certaines spécialisations.

Les moyens d'action

Aide financière

— Mise en place d'un programme de 50 $ millions visant à réduire les risques financiers liés à la réalisation de projets de conception et de développement de produits et de services nouveaux ou améliorés; il s'adressera aux entreprises manufacturières ainsi qu'à celles du tertiaire moteur et comprendra un volet particulier pour l'industrie de l'électronique.

— Réforme des programmes de la SDI pour accorder la priorité aux entreprises technologiques et innovatrices; les investissements réalisés par les laboratoires de recherche des entreprises pourront dorénavant être subventionnés par la SDI qui manifestera aussi son appui en offrant du capital de risque aux nouvelles entreprises à caractère technologique.

— Participation ad hoc au financement de projets spéciaux qui offrent des perspectives de développement et qui s'inscrivent dans les priorités définies dans le programme d'action économique.

— Évaluation de l'utilité et de l'efficacité d'une politique d'impartition des contrats scientifiques gouvernementaux d'ici quatre ans.

— Sensibilisation des entreprises aux possibilités des programmes d'aide fédéraux et provinciaux, des Maisons régionales de l'industrie et du commerce, du CRIQ et du Secrétariat au développement scientifique.

— Accroissement du nombre de diplômés en sciences et en techniques et meilleure adéquation entre leurs spécialisations et les besoins des industries.

Ressources humaines et formation

— Prolongation et accentuation du programme expérimental de soutien à l'emploi scientifique.

— Incitation aux professeurs d'universités à travailler dans le milieu industriel et manufacturier dans le cadre de leur année sabbatique.

— Possibilité de prêter aux entreprises du personnel technique et scientifique de la Fonction publique.

— Incitation aux établissements du réseau parapublic, en particulier aux universités, à offrir dans le cadre de leurs conventions collectives un congé sans solde de trois ans à toute personne désireuse de mettre sur pied une entreprise à caractère technologique.

Soutien technologique à l'entreprise

— Accroissement de la dotation du CRIQ (85 $ millions de 1982 à 1987) pour lui permettre d'augmenter le nombre d'entreprises desservies, de développer de nouvelles technologies et de compléter la gamme de services offerts.

— Participation, de concert avec l'industrie, les universités et d'autres organismes de recherche, à la mise sur pied et au financement, d'ici 4 ans, de 7 ou 8 centres de recherche à vocation industrielle, prioritairement dans le domaine des technologies nouvelles.

— Élaboration de programmes d'intervention pour développer les activités de recherche en biotechnologies et en bioindustrie, en électronique et en électrochimie.

— Analyse de la situation et des perspectives de développement de la recherche des secteurs des communications, de la forêt, du transport et de l'agro-alimentaire.

— Incitation aux universités (et le cas échéant aux cégeps) à orienter une plus grande partie de leur recherche en fonction des besoins des entreprises et du milieu.

— Développement des activités de valorisation des travaux de recherche et des transferts technologiques découlant des accords entre plusieurs universités et le CRIQ.

— Organisation, en 1982, d'un colloque sur l'innovation dans l'industrie et sur les relations université-industrie.

F. Conquérir les marchés: commercialisation et exportation

La libéralisation du commerce extérieur, l'évolution de la technologie et l'augmentation des revenus offrent de nouveaux débouchés à de nombreux biens et services. Il est capital que les entreprises soient bien organisées pour saisir ces occasions. Or, trop d'entreprises n'ont pas de véritable stratégie de marketing, ne disposent pas d'informations, d'outils ou de ressources humaines pour la concevoir et la mettre en oeuvre. Le programme d'action vise donc à améliorer la fonction marketing, en particulier au sein des PME, pour renforcer leur capacité de pénétration des marchés et d'ajustement à l'évolution de la concurrence. Il vise aussi à favoriser le développement continu des exportations de biens et de services et, à cette fin, à mieux organiser l'offre, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises et des institutions qui concourent à la réalisation des exportations.

Les moyens d'action

Marketing

— Mise en oeuvre d'un nouveau programme d'aide visant à inciter 800 à 1 000 PME manufacturières à établir une véritable stratégie de marketing d'ici quatre ans.

— Soutien aux activités de marketing réalisées dans le cadre de la conception et du développement de nouveaux produits (programme d'aide à l'innovation de la SDI).

— Aide aux activités de marketing des entreprises du secteur électronique.

— Clinique de sensibilisation à la gestion portant en partie sur l'élaboration d'une stratégie de marketing adaptée aux PME.

— Embauche de diplômés en marketing favorisée par le programme UNI-PME.

Exportation

— Nomination d'un ministre du Commerce extérieur pour démontrer la priorité accordée par le gouvernement au développement des exportations et permettre de renforcer graduellement l'ensemble des actions y contribuant.

— Incitation à la formation de consortiums à l'exportation de manière à susciter les regroupements nécessaires pour pénétrer les marchés extérieurs:

  – l'OQCE et le Bureau des grands projets joueront un rôle de sensibilisation et de soutien à la mise sur pied de tels consortiums;

- la SDI, sur le plan financier, offrira aux consortiums l'aide de ses principaux programmes (crédit prospection, financement, garanties) et pourra jouer un rôle de catalyseur en participant de façon minoritaire au capital-actions de consortiums ou regroupements.

— Augmentation et spécialisation graduelle des cours et séminaires de formation en techniques d'exportation de l'OQCE.

— Organisation et financement par l'OQCE, de concert avec le MAIQ, de stages d'industriels québécois à l'étranger pour améliorer leurs connaissances des techniques de commercialisation internationale.

— Admissibilité des sociétés d'exportation, des transitaires internationaux et des autres établissements spécialisés, aux programmes d'aide à l'exportation, de manière à améliorer les services tertiaires qui facilitent ou conditionnent les exportations.

— Amélioration des services d'information à l'entreprise de l'OQCE; le réseau des attachés commerciaux sera renforcé et le nombre de missions commerciales sera accru; la création d'un véritable centre d'information du commerce extérieur est en voie d'élaboration et devrait entrer en opération en 1984.

— Priorité accordée par le MAIQ au développement de ses activités économiques, scientifiques et techniques internationales.

— Lancement d'un nouveau volet du programme APEX en vue d'aider annuellement une cinquantaine d'entreprises à instaurer une véritable stratégie de commercialisation internationale; ce volet subventionnera les premières étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre de cette stratégie.

— Possibilité pour les entreprises de biens et de services de bénéficier d'un crédit prospection renouvelé offert par la SDI-Exportation; ce programme facilitera une implantation solide et durable dans de nouveaux marchés extérieurs et permettra de réduire les risques financiers de l'entreprise.

— Offre par la SDI-Exportation d'une garantie de prêt avec l'aval du gouvernement aux entreprises ou consortiums engagés dans des contrats majeurs à l'extérieur du Québec, en complément du financement et de la garantie de la SEE ou d'autres institutions; cette aide pourra bénéficier aux entreprises manufacturières et du tertiaire moteur.

— Possibilité de prêts par la SDI-Exportation aux entreprises qui, malgré des projets d'exportation rentables, ne peuvent obtenir de financement auprès d'établissements privés.

G. Élargir l'offre de financement

L'organisation d'un marché financier efficace constitue un préalable à l'élaboration de toute stratégie de développement macro-économique. Le rapport du groupe de travail sur l'épargne, publié en septembre 1980, présentait la problématique du financement des petites et moyennes entreprises. En pratique, il ressort de cette analyse que les PME québécoises faisaient beaucoup trop appel aux sources de financement à court terme, qu'elles étaient sous-capitalisées et que, dans ce dernier cas, le réinvestissement des profits et l'amortissement accéléré constituaient leur principale source de fonds. Ces problèmes se sont avérés particulièrement évidents avec la détérioration de la conjoncture économique et la croissance des coûts financiers. Pour donner suite aux recommandations du rapport sur l'épargne et compte tenu de la conjoncture actuelle, les moyens d'action portent sur un plan d'urgence d'aide à la PME, une révision structurelle de l'organisation des marchés financiers et des établissements sous juridiction québécoise et une réforme de la Loi de la SDI.

Les moyens d'action

Plan d'urgence d'aide à la PME

— Aide financière à environ un millier de PME manufacturières bien gérées et normalement rentables qui connaissent des difficultés temporaires de fonds de roulement.

— Prise en charge d'une partie du coût des intérêts et, s'il y a lieu, garantie pour permettre une injection d'environ 200 $ millions sous forme de prêts.

Révision structurelle de l'organisation du marché financier

— Réforme, dès l'automne 1982, de la Loi de la commission des valeurs mobilières afin de permettre l'ouverture du marché des actions aux PME par une réduction substantielle du coût de l'émission des titres.

— Révision de la Loi sur les sociétés de développement du Québec (SODEQ) afin de leur donner plus de latitude pour la structuration de leur portefeuille; cette réforme leur permettra de mieux planifier leur stratégie de placement et d'accroître la génération de fonds propres.

— Accroissement de l'offre de financement à court terme; la Loi sur les connaissements sera modifiée de façon à:

  – prévoir que les biens en inventaire d'un emprunteur puissent être donnés en garantie;

- préciser que cette garantie pourra être donnée sans dépossession;
- permettre que cette garantie soit donnée à tout prêteur éventuel;
- préciser que cette garantie portera sur les biens acquis en remplacement des biens donnés en garantie (subrogation réelle);
- prévoir qu'un mécanisme d'enregistrement approprié, dans le cadre du système d'enregistrement actuel, viendra appuyer le nouveau système de garantie.

— Restructuration des caisses d'entraide économique.

— Révision complète de la Loi des caisses d'épargne et de crédit portant notamment sur la protection de l'épargne et la libéralisation des normes de placement.

— Révision de la Loi sur les assurances afin que ces institutions puissent jouer un rôle plus actif dans le financement des entreprises.

La réforme de la Loi sur la SDI

— Mandat à deux volets confié à la SDI et ouverture de la SDI aux entreprises du tertiaire moteur:

- offrir un financement (crédit industriel et capital-actions) complémentaire à celui des établissements financiers privés
- administrer des programmes sélectifs d'aide financière et réaliser les activités que le gouvernement lui confie en vue de favoriser le développement économique.

Activités de financement

— Financement complémentaire à celui offert par les établissements financiers.

— Financement des nouvelles entreprises, celles qui ne peuvent offrir les garanties habituelles et celles qui sont situées dans des régions où la concurrence des établissements financiers privés est faible.

— Prêts au taux du marché, garanties de prêts et dans certains cas acquisition d'une partie minoritaire du capital-actions de l'entreprise.

Activités de développement

— Quatre champs d'intervention: aide à l'investissement, à l'innovation-recherche, à l'exportation et administration de programmes sectoriels.

— Aide à l'investissement accordée en fonction des priorités de développement industriel: retombées des grands projets, secteurs industriels prioritaires, tertiaire moteur (génie-conseil, logiciels, laboratoires de recherche, nouvelles technologies, etc.).

— Aide qui tiendra compte de la qualité de la gestion de l'entreprise, de ses efforts de recherche et de développement, de l'organisation de sa commercialisation, de ses possibilités d'exportation.

— Aide qui prendra la forme, selon les programmes, de subventions, de prises en charge d'une partie du coût des emprunts, de prêts sans intérêt ou à taux réduit, d'exemptions partielles de remboursement de prêt, etc.

H. Accroître le degré d'autonomie énergétique

Les grands objectifs énergétiques du Québec énoncés en 1978 demeurent inchangés: accroître l'autonomie énergétique et renforcer la sécurité d'approvisionnement en hydrocarbures. L'augmentation plus prononcée que prévu des prix de l'énergie entraînera cependant un plus grand ralentissement de la croissance de la consommation énergétique jusqu'en 1990.

Il apparaît maintenant possible d'aller beaucoup plus loin au plan des économies d'énergie. La part du gaz dans le bilan énergétique de 1990 a aussi été révisée à la hausse pour atteindre 15%. La part de l'électricité devrait être de 40% en 1990 et de 46% en 1995. Quant au pétrole, sa part dans la consommation totale d'énergie serait de 43% en 1990 et de 35% en 1995, ce qui constitue une révision à la baisse par rapport aux objectifs de 1978.

Le plan d'action vise à assurer la réalisation de ces nouveaux objectifs énergétiques qui entraîneront une amélioration importante du degré d'autonomie énergétique du Québec. Ce degré d'autonomie, calculé selon les méthodes retenues par l'OCDE, passerait de 58% en 1980 à 78% en 1990, ce qui représente une amélioration notable par rapport à l'objectif de 72% pour 1990 énoncé dans le Livre blanc de 1978. Tout en poursuivant la politique d'utilisation de l'électricité comme levier d'industrialisation par négociation avec les industries fortement consommatrices d'électricité, les actions portent sur trois objectifs précis: mise en valeur et utilisation accrue des sources d'énergie québécoises (hydroélectricité, énergies nouvelles, recherche d'hydrocarbures), renforcement de la sécurité d'approvisionnement et incitation aux économies d'énergie.

Les moyens d'action

— Accroissement de la puissance de base d'Hydro-Québec de 7 300 MW de 1981 à 1985.

— Analyse de l'aménagement de certaines rivières considérées actuellement comme non rentables en fonction des nouvelles technologies disponibles, des possibilités offertes par les marchés extérieurs et de projets miniers ou d'implantation d'industries spécifiques.

— Effort particulier d'Hydro-Québec pour examiner en profondeur les conditions d'aménagement d'un certain nombre de petites rivières dont le potentiel total est estimé à 10 000 MW.

— Réalisation de projets concrets dans le domaine des énergies nouvelles en privilégiant trois filières: la biomasse, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. La Société Nouveler, de concert avec le secteur privé, investira 250 $ millions au cours des cinq prochaines années dans des projets dont la moitié concernent les énergies nouvelles.

— Mise sur pied d'un Centre de recherche spécialisé dans les énergies nouvelles.

— Participation à la mise en place d'un Centre de technologie en électrochimie.

— Vaste programme d'exploration d'hydrocarbures au Québec (192 $ millions en quatre ans) grâce aux conventions d'amodiation conclues entre SOQUIP et certaines compagnies pétrolières.

— Participation de SOQUIP, par l'intermédiaire de ses filiales Gaz Métropolitain et Gaz Inter-Cité Québec, à l'effort d'investissement nécessaire à la mise en place des réseaux de distribution de gaz.

— Mise en place d'une série de politiques visant à assurer le développement de systèmes de chauffage mixtes, c'est-à-dire de systèmes faisant appel simultanément ou successivement à des formes d'énergie distinctes.

— Élargissement du programme Énergain Québec, administré par Hydro-Québec, afin d'y rendre admissibles les habitations construites entre 1961 et 1976 et d'inciter le secteur des logements multi-familiaux à s'en prévaloir.

— Extension du programme d'économie d'énergie Énergiebus pour le secteur industriel et commercial.

— Mise en place d'un nouveau programme général d'économie d'énergie pour le secteur industriel et commercial. Ce programme, à l'instar d'Énergain Québec, comportera plusieurs volets: action conseil, analyse sectorielle, expérimentation de solutions types, facilités de financement, etc.

I. Accroître le degré d'autosuffisance et améliorer la balance commerciale des produits marins et agro-alimentaires

L'agriculture occupe dans la presque totalité des pays une place privilégiée. Des raisons majeures militent en faveur de la recherche de l'autosuffisance. Il s'agit pour les gouvernements non seulement de nourrir leurs populations respectives mais de se prémunir contre de possibles ruptures d'approvisionnement et de fortes fluctuations des prix sur les marchés mondiaux. Le Québec ne fait pas exception à cette règle. La recherche d'un plus grand degré d'autosuffisance, ou du moins d'un meilleur équilibre de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires, constitue l'objectif ultime des divers programmes de développement du secteur agro-alimentaire.

L'objectif pour 1986 est de porter le degré d'autosuffisance à plus de 63% en favorisant le développement des secteurs prioritaires suivants: production céréalière, viande bovine et horticulture. D'autre part, la solution aux problèmes de la hausse des coûts du crédit, du prix de l'énergie et de l'alimentation des animaux de même que des investissements nécessaires à la protection de l'environnement, réside à moyen terme dans un accroissement de la productivité qui n'est possible que par un effort de recherche, une plus grande spécialisation et une implantation de technologies et de méthodes d'exploitation plus efficaces.

Dans les pêches maritimes, tout en poursuivant la réalisation du plan quinquennal de développement, l'effort doit porter sur la qualité des produits et la pénétration des marchés. Le développement de l'industrie de transformation des produits de la pêche et des produits agricoles doit maintenant s'orienter vers des produits à plus grande valeur ajoutée et à plus fort contenu technologique, qui répondent mieux à l'évolution de la demande intérieure et extérieure.

Les moyens d'action

La relève agricole

— Aide à l'établissement des jeunes agriculteurs.

Les secteurs prioritaires

— Maintien du programme d'aide au drainage souterrain pour l'amélioration de la qualité des terres.

— Construction de nouveaux centres régionaux d'entreposage des grains pour parachever le réseau actuel.

— Accroissement du programme d'entreprosage des grains à la ferme.

— Recherche de variétés de céréales mieux adaptées aux conditions climatiques des régions périphériques.

— Accroissement de la production de veaux d'embouche de qualité en augmentant le cheptel de vaches de race de boucherie.

— Développement de la production et du marché du veau lourd.

— Recherche de nouveaux modes d'alimentation pour le bétail.

— Diversification des produits horticoles et accroissement de l'exploitation des cultures sous abri.

— Aide à l'établissement de réseaux d'irrigation sur les terres horticoles.

— Développement de nouvelles productions de fruits.

La diversification de la production agricole

— Mise en place d'un réseau structuré de production de poisson d'élevage: truite mouchetée, saumon, doré, ouananiche, oeufs d'esturgeon.

— Aide à l'établissement de fermes spécialisées dans l'élevage de certains gibiers.

— Poursuite des recherches visant à augmenter la gamme de produits transformés dont la fabrication nécessite des produits de l'érable.

La transformation des produits

— Aide à l'investissement prioritairement accordée aux entreprises qui désirent:

  - diversifier leur production

  - modifier la taille et le type d'emballage de leurs produits

  - réaliser des projets de seconde transformation

  - exploiter les sous-produits de la transformation.

La recherche

— Réduction de la consommation d'énergie par unité de production tout au long de la chaîne alimentaire et utilisation d'énergies nouvelles.

— Utilisation industrielle des fumiers à des fins de fabrication d'engrais, de compost et, éventuellement, à des fins énergétiques et composants l'alimentation des ruminants.

— Développement des recherches en biotechnologie et des applications à la bioindustrie.

Les pêches maritimes

— Recherche sur la pêche d'exploration et les techniques de capture.

— Poursuite du programme de renouvellement de la flotte de pêche.

— Normalisation et modernisation des usines de transformation.

— Système de tri des captures en fonction de leur qualité au débarquement

— Préparation et commercialisation d'espèces sous-exploitées.

— Concertation au plan de la mise en marché.

J. Moderniser et rationaliser l'industrie forestière

Le Québec est la première région productrice de pâtes et papiers au Canada et le plus grand producteur mondial de papier journal. En ce qui concerne l'industrie du sciage, le Québec vient au deuxième rang des provinces productrices et compte pour 16,7% de la valeur des livraisons canadiennes. En 1979, le nombre total des scieries au Québec s'établissait à un millier dont 380 produisaient plus d'un million de pieds-mesures-planches (pmp) par année.

L'action gouvernementale dans le secteur forestier a pour objet de réduire les coûts et d'assurer les approvisionnements en matière ligneuse, de corriger les problèmes d'obsolescence technologique et, de façon générale, d'assurer la rentabilité et la compétitivité de l'ensemble du secteur.

Les moyens d'action

— Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers engageant des investissements de 2,5 $ milliards dont 30% sont déjà réalisés; les plans quinquennaux de 38 usines ont déjà été approuvés et des investissements de plus de 1 $ milliard ont été jugés admissibles à des subventions de plus de 200 $ millions.

— En complément du programme de modernisation, une deuxième phase d'immobilisations dans l'industrie des pâtes et papiers impliquera des investissements de 1,8 $ milliard et visera la réalisation de programmes d'expansion (1,5 $ milliard) ainsi que le raffermissement d'usines en difficulté (250 $ millions); ce programme est cependant conditionnel à la participation financière du gouvernement fédéral.

— Accélération de la mise en place de la nouvelle politique forestière (Fonds forestier, sociétés forestières, aménagement intensif et politique d'allocation, etc.).

— Promotion de certaines voies de valorisation du bois tant au plan de la transformation efficace des grumes en bois de construction et en bois d'oeuvre qu'à celui du résidu de sciage actuellement inutilisé.

— Transformation plus poussée des sciages et des placages de feuillus.

— Implantation de structures commerciales plus permanentes et efforts promotionnels axés sur la technologie de la maison à ossature-bois.

— Participation financière, du moins durant les premières années, aux coûts de fonctionnement d'un bureau de vente du bois québécois en Europe.

— Mise sur pied d'un programme d'aide à l'amélioration de la productivité de l'industrie du bois de sciage; les actions de redressement pourront comporter notamment des études diagnostiques d'ingénierie de procédés, une dotation des entreprises en personnel d'ingénierie, une aide à la gestion des stocks, etc.

— Accroissement du volume d'aménagement forestier de 125% entre 1980 et 1985 pour en arriver à mettre en terre près de 100 millions de plants par année à compter de 1985-1986.

— Accroissement de la lutte à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Une somme de 12,7 $ millions sera consacrée à cette lutte en 1982-1983 comparativement à 6,5 $ millions en 1981-1982.

— Programme quinquennal de récupération des bois infestés par l'épidémie de la tordeuse.

— Participation à la mise sur pied de sociétés forestières formées par les utilisateurs de matière ligneuse.

— Poursuite de l'aide à la forêt privée: aide aux organismes de gestion en commun, mise en disponibilité de plants, aide financière par le biais du crédit forestier, etc; au seul chapitre du reboisement, les semis mis à la disposition des individus et organismes de gestion en commun passeront de 25 millions en 1981 à plus de 50 millions en 1985.

— Accroissement de 25% de l'effort de recherche forestière en 1982-1983; le secteur forestier est retenu comme prioritaire au niveau du développement de la biotechnologie.

— Utilisation stratégique de REXFOR pour la consolidation, l'expansion et le développement du secteur forestier.

K. Diversifier la production minière et augmenter la transformation

Les substances minérales remplissent une fonction importante dans la production de la plupart des biens consommés par la société. Le Québec se classe au premier rang au Canada pour la production de plusieurs substances telles que la production primaire d'amiante, de bioxyde de titane, de niobium et de tourbe, de même que pour la production secondaire d'aluminium et de cuivre. Les ressources minérales québécoises sont également au premier rang en valeur parmi les exportations internationales du Québec.

Les problèmes reliés au secteur minier québécois découlent de l'instabilité chronique des marchés, de la faible participation québécoise à l'activité minière, de l'insuffisance d'exploration pour certaines substances, du manque de diversification de l'économie minérale de certaines régions, etc. Les objectifs du plan d'action visent à corriger ces déficiences tout en mettant une emphase toute particulière sur la diversification et le renforcement de l'économie de certaines régions minières, ainsi que sur l'amélioration des structures d'encadrement.

Les moyens d'action

— Programme quinquennal de 35 $ millions dans l'exploration minérale des Appalaches avec emphase, dans un premier temps, sur le secteur Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

— Programme d'exploration de 30 $ millions dans le but de parfaire la connaissance géologique de la Fosse du Labrador.

— Participation financière à l'exploitation des minéraux industriels qui représentent des perspectives intéressantes de développement.

— Modification du mode de tenure du sous-sol par la révocation de tous les droits de mine appartenant à des particuliers ainsi que des concessions minières accordées avant 1911, sauf pour les gisements déjà en exploitation. En contrepartie, une compensation sous forme de redevance annuelle est prévue en faveur du propriétaire révoqué.

— Approche plus réceptive des organismes de contrôle ou d'autoréglementation des marchés financiers.

— Implantation d'un programme de financement pour la mise en valeur, l'exploitation et les travaux de recherche et de développement dans les cas d'opérations pour lesquelles l'entreprise minière réussit difficilement à obtenir des fonds par les voies habituelles.

— Mise sur pied d'un groupe de spécialistes en mesure de fournir une assistance technique de même que d'épauler et de faciliter le démarrage de petites et moyennes entreprises dans le secteur des minéraux industriels.

— Mise au point d'un plan de développement du Centre de recherche minérale qui énoncera les priorités gouvernementales.

— Mise de l'avant par la Société nationale de l'amiante de projets industriels concrets qui découleront de ses efforts de recherche pour l'utilisation des résidus d'amiante: fertilisants magnésiens, magnésium sous forme de métal, matières plastiques, nouveaux matériaux de construction, etc.

L. Rendre plus efficaces les systèmes de transport

Le transport efficace des biens et des personnes s'avère une condition de base au développement de l'économie québécoise, étant donné l'étendue du territoire, l'ampleur des échanges internationaux et la situation géographique du Québec. Le domaine des transports est en évolution constante sous l'influence de facteurs comme le coût de l'énergie, les progrès technologiques, les nouvelles conceptions de la gestion et de la mise en marché, ou les additions majeures en infrastructures. Les politiques gouvernementales doivent susciter l'émergence d'entreprises et de systèmes de transport adaptés à l'évolution des affaires et de la technologie, et capables d'apporter une contribution optimale au développement de l'économie, des industries et des régions du Québec.

Les moyens d'action

Le transport terrestre des personnes et des marchandises

— Affectation de budgets de 2 $ milliards sur une base quinquennale au programme de construction routière, dont près de 400 $ millions pour l'expansion du réseau.

— Octroi d'une meilleure part des ressources budgétaires à la conservation du réseau routier, notamment à la réhabilitation des routes interrégionales et à la réfection des routes régionales et des chemins locaux.

— Poursuite des investissements relatifs au plan de transport intégré de la région de Montréal, selon un scénario respectant au mieux les impératifs économiques et financiers tout en assurant le maximum de bénéfices aux usagers.

— Réforme du transport par taxi en vue d'en élargir le marché traditionnel, notamment au transport adapté et collectif, et d'impliquer les gouvernements municipaux dans la gestion de cet important mode de transport.

— Mise en application d'un ensemble de recommandations visant l'allégement de l'encadrement légal et réglementaire de l'industrie du camionnage.

— Concertation des différents intervenants du transport routier de marchandises et, notamment, tenue d'une réunion sur la réorientation des politiques gouvernementales.

— Mise en vigueur d'une entente de réciprocité pleine et entière pour certains trafics frontaliers avec l'Ontario, au sujet des contraintes réglementaires et fiscales affectant le camionnage, et élaboration d'une politique d'ensemble avec tout état américain visant la libéralisation en matière d'immatriculation.

— Représentations auprès du gouvernement fédéral afin de défendre les intérêts des usagers québécois dans le domaine ferroviaire.

— Refonte complète mais graduelle de la loi québécoise des chemins de fer, afin de la rendre conforme aux caractéristiques actuelles de ce mode de transport et de donner une meilleure assise juridique à une politique ferroviaire plus active; dans cette optique, présentation prochaine d'un projet de loi s'appliquant à l'ensemble du transport terrestre guidé.

Les ports et le transport maritime

— Représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il accorde une plus grande autonomie aux administrations portuaires locales en termes de planification, d'investissement, de promotion ou de gestion et qu'il permette la participation active des agents du milieu à l'administration des ports québécois.

— Tenue d'un colloque international visant à identifier les potentialités de développement économique rattachées au Saint-Laurent.

— Promotion intensive des ports québécois tant au Canada qu'à l'étranger.

Le transport aérien

— Appui concret à toute volonté du gouvernement fédéral de mettre en oeuvre les moyens propres à développer le système aéroportuaire montréalais.

— Élaboration d'un programme spécial d'aide aux aéroports municipaux.

— Mise en oeuvre d'un plan de développement des services aériens de la Basse-Côte-Nord et des infrastructures aéroportuaires du Nouveau-Québec.

Autres moyens d'action

— Aide technique aux expéditeurs et aux transporteurs en vue d'augmenter la productivité et l'efficacité de la distribution des marchandises.

— Consolidation et rationalisation des investissements gouvernementaux dans des entreprises de transport et, s'il y a lieu, mise sur pied d'une Société nationale des transports du Québec.

— Énoncé d'une politique de recherche et de développement technologique en matière de transport.

M. Actualiser le potentiel touristique

Près de 100 000 personnes ont un emploi relié directement ou indirectement au tourisme au Québec. Il est néanmoins évident, compte tenu de nos atouts touristiques particuliers, que le nombre de touristes étrangers est trop faible. La situation est encore plus inquiétante en ce qui concerne le tourisme au Québec par les Québécois. L'économie se porterait mieux s'il était possible d'endiguer une partie de l'exode massif des vacanciers québécois.

Le plan d'action a pour objet d'élargir nos connaissances sur la motivation et les habitudes des touristes, d'accroître sensiblement la promotion touristique du Québec et d'agir au niveau du réseau d'accueil, de la main-d'oeuvre, de la gestion des entreprises, des infrastructures touristiques et de leur financement.

Les moyens d'action

— Mise au point d'un programme d'information amélioré portant sur la cueillette de données ainsi que sur la réalisation d'études de comportement et d'attitudes des touristes.

— Effort accru de promotion touristique, en misant sur la différence culturelle et touristique du Québec comme réponse au «besoin d'évasion», motivation importante des voyageurs:

  - accroissement de la publicité touristique
  - programmes conjoints en matière de forfaits avec les grossistes en voyages et les transporteurs
  - organisation d'un système de promotion portant sur les attraits spécifiques des différentes régions du Québec
  - promotion à partir de certaines grandes villes américaines dites «portes d'entrée de l'Amérique» afin d'inciter les touristes étrangers à venir au Québec
  - utilisation maximale du Palais des congrès de Montréal.

— Mise en place d'un réseau d'accueil et d'information accessible et bien organisé comportant:

  - coordination et partage des rôles des différents intervenants
  - priorité à la création de circuits culturels qui mettent en valeur nos atouts majeurs: le caractère français, le patrimoine bâti, la gastronomie, la nature, etc.

- organisation et mise en opération des réseaux publics et privés d'accueil et d'information avec priorité aux pôles de Montréal et de Québec

- création d'une banque de données sur les produits touristiques des régions du Québec; un central téléphonique reliera cette banque aux bureaux d'accueil et d'information touristique

- assouplissement de la réglementation du transport en commun pour résoudre les problèmes des voyages à charte-parties par autocar

- production et diffusion d'un guide touristique

- amélioration du système de classification portant sur la qualité des établissements d'hébergement.

— Accroissement des activités de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) en matière de recyclage de la main-d'oeuvre.

— Augmentation de la capacité du Centre de consultation en gestion des entreprises touristiques.

— Maintien de la politique de soutien et d'appui technique et financier aux manifestations d'envergure, tels le Carnaval et le Festival d'été de Québec, le Retour des grands voiliers en 1984, la Traversée internationale du lac Saint-Jean, le Grand Prix de Trois-Rivières, etc.

— Aide à la modernisation des équipements des centres de ski alpin: équipements de fabrication de neige artificielle, infrastructures d'hébergement, de restauration, de divertissement, etc.

— Réorientation du crédit touristique vers les projets qui s'adressent au moins dans une proportion de 50% au tourisme d'hébergement; priorité sera donnée aux attractions touristiques «intégrées», capables d'attirer à la fois le tourisme d'hiver et le tourisme d'été.

N. Soutenir les dynamismes régionaux

L'État a consenti depuis plus de vingt ans des efforts considérables pour assurer le développement des régions. C'est de l'effet conjugué de l'action gouvernementale et de l'implication de plus en plus grande des populations qu'a émergé peu à peu l'entrepreneurship. La croissance et le développement des régions reposent sur les investissements du secteur privé, c'est-à-dire pour l'essentiel de l'entreprise. Le dynamisme de l'entrepreneurship local doit cependant être épaulé par toute la gamme de moyens dont dispose l'État en matière économique.

Les moyens d'action

— Regroupement des services gouvernementaux d'aide à l'entreprise par la mise en place des Maisons régionales de l'industrie et du commerce.

— Accroissement significatif des effectifs des bureaux du MICT en région pour répondre aux besoins de gestion-conseil.

— Accroissement des ressources allouées au PECEC.

— Subventions aux organismes de gestion en commun, conditionnellement à la participation financière du milieu.

— Participation aux grands projets de développement émanant des milieux régionaux.

— Poursuite des efforts de consolidation des secteurs traditionnels.

— Mise sur pied d'un programme de consolidation de l'industrie du sciage.

— Aide technique mise à la disposition des régions pour l'organisation de sommets économiques régionaux.

— Contribution à l'identification des potentiels de développement des régions et à leur mise en valeur, en particulier des moyens d'action propres à stimuler l'investissement privé et à diversifier les économies régionales.

— Soutien technique des bureaux régionaux de l'OPDQ à la mise en oeuvre de plans d'action régionaux.

— Utilisation du Fonds de développement régional pour le soutien d'initiatives communautaires axées sur le financement de travaux d'équipements collectifs à caractère intersectoriel.

— Dynamisation du rôle de Montréal comme pôle de développement et comme centre international et culturel.

— Coordination régionale des activités des ministères et organismes à vocation économique et coordination avec les organismes régionaux en place.

O. Coordonner l'action des agents

La concentration a été un élément-clé des politiques économiques du gouvernement et plusieurs démarches ont permis de solutionner un ensemble de problèmes sur la base d'un dialogue constructif et de coordonner en conséquence l'action des différents intervenants. L'expérience de la concertation doit être poussée plus loin. Dans la situation actuelle, il est impérieux d'engager et d'ouvrir le processus de concertation au niveau national d'abord, mais aussi au niveau régional, dans les industries de même que dans les entreprises, sources premières d'activité économique.

Les moyens d'action

— Création d'un Conseil économique et social regroupant tous les partenaires socio-économiques et pouvant assurer, sur une base plus soutenue, la concertation.

— Tenue de sommets économiques régionaux selon la volonté des partenaires.

— Engagement du gouvernement à appuyer, par tous les moyens techniques et financiers, les initiatives sectorielles de concertation: création d'associations sectorielles, mise sur pied d'organismes de recherche sectoriels sur une base de coparticipation (12 centres de recherche), adoption de mesures propres à accroître la productivité, création de groupements d'intérêt.

— Adoption d'un programme permettant aux associations industrielles sectorielles de se doter d'un certain nombre d'instruments ou de services de base.

— Incitation des intervenants des secteurs industriels de pointe reconnus comme prioritaires à mettre sur pied des mécanismes appropriés de concertation entre les milieux scientifiques, industriels et gouvernementaux, pour obtenir une coordination efficace de leurs actions respectives.

— Création d'organismes de concertation dans les secteurs en développement, tels le Conseil de l'industrie électronique du Québec et le Conseil de l'industrie de l'hydrogène.

— Organisation de sommets sectoriels à la demande des principaux intervenants, particulièrement dans les secteurs jugés prioritaires.

— Création d'une Commission sur l'exercice de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise, ayant pour mandat de définir les principes, les avantages, les conditions et les actions susceptibles de promouvoir l'expression de la participation des travailleurs à l'entreprise.

— Modification en profondeur du Code du travail visant à faciliter les relations patronales-ouvrières et à les placer dans un contexte moins conflictuel.

POOR

QUALITY

ORIGINAL